



HAL
open science

Bibliothèques municipales et internet sont-ils compatibles ?

Sandrine Magac Chamonal

► **To cite this version:**

Sandrine Magac Chamonal. Bibliothèques municipales et internet sont-ils compatibles ?. Sciences de l'information et de la communication. 1998. dumas-01555446

HAL Id: dumas-01555446

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01555446>

Submitted on 8 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lille III
U.F.R. I.D.I.S.T.
Maîtrise S.I.D

98 M MAG
1/2

SANDRINE MAGAC CHAMONAL

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
ET
INTERNET
SONT-ILS COMPATIBLES ?**

Essai pour établir une base de réflexion
et formuler l'esquisse d'une réponse.

Sous la direction de Monsieur Jérôme BERTONECHE
Université de Lille III
1998



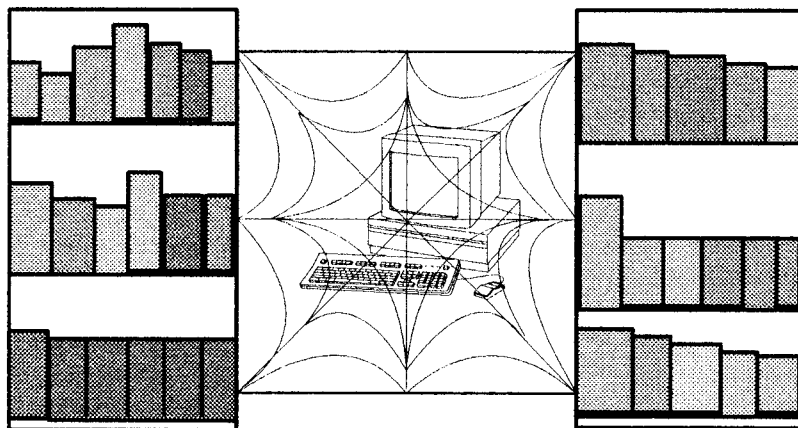
code 98*39

Université Lille III
U.F.R. I.D.I.S.T.
Maîtrise S.I.D

SANDRINE MAGAC CHAMONAL

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
ET
INTERNET
SONT-ILS COMPATIBLES ?**

Essai pour établir une base de réflexion
et formuler l'esquisse d'une réponse.



Sous la direction de Monsieur Jérôme BERTONECHE
Université de Lille III
1998

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

*A mon affectueux mari privé d'ordinateur
A ma famille toujours présente
Au bébé à naître qui s'est fait si discret*
merci.

*Aux professionnels des bibliothèques
municipales, de France et d'ailleurs, m'ayant
consacré un peu de leur temps en répondant à
mon questionnaire
A Monsieur Philippe Gauchet, conservateur de
la Médiathèque de Gravelines, toujours
disponible et pourtant si occupé
Aux documentalistes de l'ENSSIB et de l'IFB
pour les renseignements communiqués, et plus
particulièrement à Madame Favier.*
Merci.

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

Remerciements
à Monsieur Jérôme Bertonèche,
directeur de ce mémoire
pour son travail d'encadrement, sa
gentillesse et ses encouragements.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I. OBSERVATIONS GENERALES : UNE GREFFE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?</u>	6
1.1 <u>Description d'Internet</u>	7
1.1.1] Son historique	7
1.1.2] Ses services	8
1.2 <u>Description de la bibliothèque municipale</u>	11
1.2.1] Son évolution	11
1.2.2] Son rôle, ses fonctions	13
1.3 <u>La bibliothèque, lieu d'accueil pour Internet ?</u>	15
1.3.1] Une évolution ouverte	15
1.3.2] La bibliothèque, quels apports pour Internet ?	18
<u>II. INTERNET EN BIBLIOTHEQUE : EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVE</u>	20
2.1 <u>Aspects contextuels</u>	21
2.1.1] Contexte politique : au niveau national et local	21
2.1.2] Contexte socio-culturel	26
2.1.3] Contexte économique	28
2.1.4] Contexte de démocratie	30
2.1.5] Contexte professionnel	32
2.1.6] Contexte technologique	33
2.2 <u>Internet : quels intérêts pour une bibliothèque ?</u>	34
2.2.1] Internet et le travail documentaire	34
2.2.2] Peut-on repenser la bibliothèque à partir d'Internet ?	39
2.2.3] Internet : préservation et partage	41

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

2.2.4] Internet, outil d'échanges et de communication	43
2.2.5] Internet, source d'enrichissement ?	45
2.3 <u>Les limites d'Internet</u>	48
2.3.1] Son devenir	48
2.3.2] Sa complexité	49
2.3.3] Indice de qualité et de sécurité	50
2.3.4] Problème de droit et de coût	50
2.3.5] Un média comme les autres	51
III. <u>DES CHANGEMENTS ? : DE LA NECESSITE DE S'ADAPTER</u>	53
3.1 <u>Changements pour la bibliothèque et nouvelles dispositions</u>	54
3.1.1] Au niveau de ses fonctions	54
3.1.2] Exigences envers Internet	57
3.2 <u>Evolution ou nouveau métier ?</u>	61
3.2.1] Les fonctions du bibliothécaire, entre hier et demain	61
3.2.2] Une nouvelle panoplie d'informaticien ?	62
3.2.3] Naissance d'une politique associative	63
3.2.4] Se former à Internet	64
3.3 <u>Le public face à un nouvel objet documentaire</u>	68
3.3.1] Nouvelle technique de recherche documentaire	68
3.3.2] Perte de repères physiques	69
3.3.3] Education à une lecture hypertextuelle	71
3.3.4] Evaluer la pertinence d'un document	73
3.3.5] Une nouvelle ergonomie dans l'acte de lire et nouveau rapport au document.	74
IV. <u>DE LA THEORIE A LA REALITE</u>	77
4.1 <u>A travers le monde des bibliothèques en France</u>	78
4.1.1] Les revues professionnelles	78
4.1.2] Les professionnels des bibliothèques soumis à questions	79
4.1.3] Un exemple développé : la Médiathèque de Gravelines	85

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

4.2 <u>Un regard sur l'étranger</u>	101
4.2.1] Bibliothèques municipales et Internet au Québec	101
4.2.2] Bibliothèques municipales et Internet aux Etas-Unis	106
4.3 <u>La bibliothèque virtuelle</u>	108
4.3.1] De la bibliothèque municipale à la bibliothèque virtuelle	108
4.3.2] Bibliothèques municipales sur le Web	111
4.3.3] De la Bibliothèque virtuelle à la Bibliothèque Universelle	113
<u>CONCLUSION</u>	116
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	119
<u>Les livres</u>	119
<u>Les revues</u>	122
<u>Le réseau Internet</u>	124

INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'intitulé du sujet a été le résultat d'une réflexion et d'un choix. Pourtant, il m'est apparu spontanément qu'Internet ne pouvait qu'intégrer mon étude. Ceci peut paraître étonnant si je considère que jusqu'à présent j'étais plutôt hermétique aux produits informatiques, à l'univers des ordinateurs plus précisément, car beaucoup des produits m'entourant sont le fruit de l'informatique et de la robotique et je m'en accommode fort bien ! Or, Internet est associé à l'usage de l'ordinateur, cependant ce n'est pas le terme *informatique* qui lui est le plus souvent joint, mais *information*, *connaissance*, *communication*...des termes « rassurants », qui ne dévoilent pas d'aspects techniques insurmontables.

Ma « rencontre » avec Internet date d'un peu moins d'un an et l'enthousiasme que j'ai éprouvé doit beaucoup à la méconnaissance que j'avais de ce média. Il m'a semblé être une réponse à mes angoisses d'étudiante, celles suscitées par la crainte de ne pas parvenir à accéder aux ouvrages désirés. Car j'ai le souvenir d'un travail effectué en Histoire de l'Afrique, module de licence d'Histoire, pour lequel la quasi totalité des livres intéressants mon sujet se trouvaient entre autre à la bibliothèque du Musée de l'Homme, ou à la B.P.I., bref à Paris alors que j'habite aux environs de Lille et qu'il ne m'était pas possible de les emprunter et encore moins de les consulter sur une seule journée d'autant qu'ils étaient en anglais ! Mon imaginaire a rapidement fait d'Internet *Le Moyen* permettant de consulter tous les documents demandés, naïvement je le considérais comme une bibliothèque idéale accessible de chez soi. Malheureusement je ne disposais pas de modem de connexion, ni d'abonnement...serais-je privée de cet outil qui m'était apparu si précieux ? Cela me sembla injuste et désespérant de cette situation, la bibliothèque se présenta comme un lieu qui devait accueillir Internet, d'une part parce qu'il pouvait être un complément à son fonds documentaire, d'autre part parce qu'il devenait accessible à chacun.

Pourtant les éléments composant mon sujet venaient de se rencontrer dans mon esprit, même s'il fallait les définir davantage. La question posée étant de savoir si une bibliothèque et Internet peuvent s'associer

Il n'existe pas une bibliothèque, mais des bibliothèques : bibliothèques universitaires, bibliothèques d'entreprises, bibliothèques d'associations, bibliothèques d'instituts, bibliothèques régionales, bibliothèques municipales, Bibliothèque Nationale de France... Toutes ces bibliothèques ont des fonctions, des objectifs, des publics qui ne leur sont pas forcément communs, aussi toutes les inclure dans cette étude c'est prendre le risque de se disperser, de soulever trop d'interrogations et d'établir une base de réflexion difficile à gérer.

Mon choix s'est porté sur la bibliothèque municipale, parce qu'elle est à la disposition de toute la population et qu'elle continue de se développer, beaucoup de communes souhaitant mettre ce service à disposition de leurs concitoyens.

Les bibliothèques municipales évoluent sur une aire géographique, sur celle de leur commune mais également sur celle d'un pays. Le service de bibliothèque municipale n'est pas l'apanage de la France, cependant pour les mêmes raisons évoquées lors du

choix du type de bibliothèque, c'est à l'intérieur de l'hexagone que je mènerai principalement cette étude, bien que nous en franchirons la frontière.

« **Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?** », voici le sujet de réflexion posé.

Le pluriel est conservé pour évoquer les bibliothèques municipales, dans l'intitulé du sujet, car elles ne sont pas toutes semblables, dépendant d'un environnement politique, économique, social, culturel propre à la commune dont elles dépendent. Néanmoins dans la rédaction de ce travail, le singulier sera souvent utilisé lorsque le thème traité s'avèrera général.

La question guidant ma réflexion consiste donc à considérer les bibliothèques municipales et l'Internet, afin « d'évaluer leur degré de compatibilité », car il me semble d'emblée délicat d'envisager délivrer une réponse aussi catégorique qu'une affirmation ou une négation à la fin de ce travail.

L'adjectif *compatible* appartient au registre lexical de l'informatique, qui l'a lui-même emprunté au domaine médical. Il évoque deux éléments distincts que l'on peut accorder ensemble. Le risque étant bien entendu que ces éléments s'avèrent incompatibles. C'est ce risque que je souhaite mesurer car la compatibilité comme l'incompatibilité ne sont pas obligatoirement absolus.

Le titre descriptif « **Essai pour établir une base de réflexion et formuler l'esquisse d'une réponse** » ne s'attache pas au sujet clairement établi par le sujet principal, mais évoque les objectifs qui vont diriger la démarche.

Etablir une base de réflexion, vous me direz que cet objectif n'est pas très ambitieux puisqu'il révèle que le sujet sera davantage traité en surface et non approfondi. La raison en est que ce sujet est comme une malle dans laquelle se trouvent de multiples éléments occasionnant des questions qui elles-mêmes font apparaître d'autres éléments...J'ai donc choisi de les extraire de cette malle, bien que certains aient pu m'échapper, afin de tenter de les organiser pour en faire une étude trop rapide, mais qui permettra de *formuler l'esquisse d'une réponse* concernant le sujet principal.

Ce second objectif me paraît nécessaire, car formuler, provoquer des interrogations n'est une activité constructive que si elle aboutit au moins à une ébauche de réponse, même si ce n'est pas *La Réponse*. De toute façon, le sujet choisi pour cette étude n'occupe que depuis trop récemment le forum de discussion du monde des bibliothèques municipales, aussi *La Réponse* ne peut-elle être qu'en gestation.

Il me faut avertir les éventuels lecteurs que ce travail n'est pas un outil professionnel en tant que matériel pratique tel un guide technique concernant la bibliothèque ou l'Internet. Les renseignements apportés sont assez succincts et pourraient frustrer les personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances en ces domaines. Ils sont néanmoins suffisant pour encadrer une réflexion.

Le choix du vocabulaire peut également être discuté. Ainsi, j'utiliserai rarement les termes de *conservateur* ou de *bibliothécaire*, car je crois que tous les professionnels travaillant en bibliothèques municipales sont concernés par la question, même si les impacts diffèrent. Internet sera également utilisé régulièrement alors qu'il peut ne s'agir que de l'un de ses services, le Web le plus souvent. Mais ce mot est justement associé au Web chez le grand public, via la presse, et même chez les utilisateurs, car c'est certainement le service le plus utilisé ou le plus médiatisé.

Je ne mettrai pas toujours le qualificatif *municipal*, étant entendu que ne sont concernées que les bibliothèques municipales.

Enfin, le pronom personnel *nous* sera employé de temps en temps, car je convie le lecteur à participer à cette étude.

Cette étude consiste donc à tourner autour du sujet pour en relever et observer un maximum d'aspect, afin de voir si du rapprochement de la bibliothèque municipale et de l'Internet peut naître une harmonie semblable à celle que l'on peut éprouver en admirant par exemple « *La Valse* », sculpture réalisée par Camille Claudel. Pourquoi cette « *Valse* » ? Parce qu'elle met en présence deux éléments, tout comme notre sujet, mais surtout parce que ces éléments sont en équilibre précaire, mais qui ne semble pas les mettre en difficulté. Cet équilibre devra également être trouvé entre les bibliothèques municipales et Internet pour espérer une compatibilité.

Pour évaluer le degré de compatibilité entre la bibliothèque et Internet, plusieurs étapes sont nécessaires. Trois sont plutôt du domaine de la seule réflexion, la dernière reposant davantage sur la réalité du monde des bibliothèques municipales, de ses professionnels et de ses publics.

Pour établir un premier diagnostic, nous détaillerons rapidement les deux éléments constituant le sujet d'étude, d'un point de vue historique, puis fonctionnel. Nous dresserons ensuite une sorte d'inventaire afin d'avoir une idée du contexte dans lequel évolue la question de l'Internet en bibliothèque et émettre des hypothèses sur les bénéfices que cette dernière peut espérer.

L'intitulé du sujet n'est pas neutre, il est interrogatif, cela signifie que le rapprochement d'Internet et de la bibliothèque peut être source de changements. Nous nous intéresserons aux changements qui concerneront la bibliothèque, les professionnels et le public, considérant que c'est Internet qui pénètre dans les locaux de la bibliothèque.

Internet et bibliothèques municipales, si pour de nombreux établissements cela reste abstrait, pour d'autres c'est déjà une réalité ou c'est en cours de projet. On ne peut ignorer ces situations, car plus que de l'attention elles nécessitent de la considération, car si la réflexion permet d'exprimer un pronostic, seule une confrontation avec la réalité pourra l'établir.

L'intitulé du sujet « *bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?* » ne privilégie pas un type de rapport. Pourtant c'est d'abord l'entrée d'Internet en bibliothèque qui est envisagée, et nous réfléchissons souvent aux intérêts que peut constituer Internet pour la bibliothèque. J'avoue avoir favorisé l'étude de ces questions, la cause étant certainement le contexte ayant motivé ma curiosité pour ce sujet. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que la bibliothèque peut aussi être source d'intérêt pour Internet, et qu'elle peut également y prendre place. Ces deux aspects n'ont pas été évincés de ce travail, mais sont peut-être moins apparents.

Ce sujet ne semble pas avoir fourni beaucoup de matière pour la rédaction de livres, mais il est bien présent dans les revues professionnelles, dans les forums de discussions, dans les formations et même dans les énoncés de questions de concours comme celui de bibliothécaire adjoint, session juin 1998 : *L'utilisation d'Internet dans les bibliothèques ?*

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

Faut-il considérer que la question motivant cette étude n'a rien d'original ? Je préfère considérer qu'elle est d'actualité et qu'à ce titre elle peut être utile et modestement contribuer au débat.

I.

OBSERVATIONS GENERALES :

UNE GREFFE

EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

I. OBSERVATIONS GENERALES : UNE GREFFE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

1.1] DESCRIPTION D'INTERNET

Ce mémoire ne porte pas sur l'aspect technique d'Internet, aussi le lecteur désireux de connaître le domaine comprenant protocoles, logiciels et autres termes informatiques devra consulter d'autres ouvrages (ils sont d'ailleurs légions en librairie !) ou certains sites présents sur Internet.

1.1.1] Son historique

Il convient de définir Internet afin de comprendre son évolution. Internet est une mise en relation d'une multitude de réseaux sur le territoire planétaire, permettant la transmission de données multimédias. Pour simplifier sa structure, on utilise souvent la métaphore du train : les données sont dans des wagons qui transitent par des voies différentes, pour parvenir à un même quai d'arrivée où le train est reconstitué. Ainsi lorsqu'une voie est impraticable, le wagon se voit proposer immédiatement un autre routage. Tout ceci s'effectue dans des délais quasi instantanés.

Au début de sa conception, dans les années 60, on trouve un département de recherche de l'armée américaine : l'A.R.P.A.(Advanced Research Project Agency). Mais les motivations de ce département diffèrent selon les ouvrages. Pour certains le contexte de la Guerre Froide laisse penser qu'il y a eu volonté de développer un réseau de communication entre centres de commandement susceptibles de résister à des bombardements. Pour d'autres, dont Christian Huitema¹, cette version sert à construire la légende d'Internet, car il s'agissait avant tout de relier de puissants ordinateurs de recherches ; il concède néanmoins que le fait d'éliminer tout point central de la structure la rend résistante à une éventuelle frappe nucléaire.

1969, la firme américaine de consultants BBN préconisa un mode de communication par paquets doté de son propre protocole : le Network Control Protocol. Parallèlement fut conçu un ordinateur chargé de gérer le réseau grâce à l'I.M.P.(Interface Message Processor).

Ainsi en 1970 est installé le premier réseau qui relia quatre universités et donna naissance à l'ARPANET.

Le problème qui se posa alors fut de créer un protocole susceptible de permettre à tous les ordinateurs et tous les réseaux existants de se relier entre eux. C'est ainsi qu'en 1974, Vint Cerf et Robert Katin concevaient le protocole T.C.P.(Transmission Control Protocol), comprenant ce qui deviendra le protocole I.P.(Internet Protocol). Ils devenaient les pères fondateurs de l'actuel Internet.

1980, les protocoles T.C.P./I.P. ne sont plus traités comme secret militaire et sont placés dans le domaine public.

¹ HUITEMA, Christian. *Et Dieu créa Internet. Pp.51-53*

Avec un temps de décalage sur les travaux réalisés aux Etats-Unis, divers réseaux se mirent en place dans d'autres pays dont la France. Comme aux Etats-Unis, le réseau I.P. français se construisit d'abord dans les laboratoires, puis les universités passant du niveau régional au national, ceci dans les années 80. L'interconnexion des différents réseaux présents sur le territoire national fut le fruit du RENATER.(Réseau national de télécommunication pour l'enseignement et la recherche)

Sans entrer dans les détails, nous pouvons dire qu' il fallut un certain temps avant que la France n'accepte de se rattacher au réseau international de par notamment sa politique nationaliste et son protectionnisme à l'égard du monopole de France Télécom.

Une nouvelle impulsion fut donnée par le Vice Président des Etats-Unis, Al Gore, qui a introduit en 1992 cette métaphore des « Autoroutes de l'information ». Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur cette image d'un maillage routier désignant une infrastructure de communication à haut débit, car celle-ci inclut des noeuds de liaisons sous-marins, aérien...Mais ce qui détermine cette image, c'est son impression de grosse capacité en terme de volume ,de vitesse et d'espace.

L'intérêt de ce succinct historique ne réside pas dans la formation technique d'Internet, mais dans son origine qui destine cet instrument à des fins de communication, et non de documentation, pour l'armée, puis la recherche universitaire, mais non les bibliothèques, dont les utilisateurs sont d'abord des scientifiques, des ingénieurs...

Cependant, actuellement le développement de l'infrastructure d'Internet se fait surtout du côté des opérateurs privés qui permettent aux entreprises et aux particuliers d'accéder aux services de l'Internet.

1.1.2] Ses services

Internet dispose de nombreuses ressources dont les fonctions sont différentes. De plus, il est en constante évolution. Il a su intégrer les services qui existaient avant son apparition sous sa forme actuelle et progresser en développant de nouveaux produits.

Internet n'est la possession de personne, d'aucune société informatique ou financière, d'aucune puissance étatique. Chacun peut tenter d'y greffer sa création, que se soit un simple site ou un nouveau logiciel. La régulation s'effectue par l'usage, aussi un produit non plébiscité disparaîtra de lui-même du réseau.

Parmi les services mis à disposition sur Internet, nous pouvons citer ceux appartenant à la catégorie du « TOP 5 » : le World Wide Web, la messagerie électronique, le FTP, les groupes de discussion et les listes de messagerie. Viennent ensuite des serveurs comme Gopher, WAIS ou Telnet, connus mais moins utilisés. Enfin, nous pouvons évoquer la vidéoconférence et l'IRC (Internet Relay Chat) dont la promotion reste à faire.

Sans entrer dans les détails, nous ne soulignerons que les fonctions principales de ces différents services.

Le **World Wide Web**. Il désigne l'ensemble des ordinateurs serveurs connectés à Internet et mettant à disposition du public des pages Web qui sont des documents hypertextuels. Ceux-ci sont également appelés document HTML (Hypertext Markup Language), ils comportent des liens directs vers d'autres pages qui sont ou non sur le même document, ce dernier étant sur le même serveur ou un serveur distant.

On accède à ces documents grâce à des identificateurs : les URL (Uniform Resource Locator) qui spécifient le type de service, l'adresse du serveur et le chemin d'accès au document. En fait ces URL permettent d'accéder à tous les serveurs cités précédemment (FTP, WAIS, GOPHER...).

La **Messagerie électronique**. Rencontrée encore sous les appellations de courrier électronique, de l'E.mail (version anglophone) ou du Mél (version anglophobe...Enfin, en usage dans l'administration française.). Elle permet des échanges écrits entre divers utilisateurs. On peut, à l'image de la pratique habituelle des échanges épistolaires via la Poste, envoyer ou recevoir du courrier, il faut pour cela disposer d'une adresse électronique permettant au message de parvenir sur l'ordinateur auquel elle a été attribuée.

C'est un moyen extrêmement rapide pour communiquer, la transmission du message s'effectuant immédiatement, il est aussi moins onéreux qu'un timbre. Et contrairement au téléphone, il n'est pas nécessaire que les correspondants soient disponibles en même temps, le destinataire étant libre de consulter sa « boîte aux lettres » à sa convenance.

On peut espérer que ce service, peut-être le plus apprécié d'Internet, favorise à nouveau les échanges écrits mis à mal par l'usage du téléphone.

Le **FTP** (File Transfer Protocol).C'est un service de transfert de fichiers. Il permet d'accéder aux disques durs de machines distantes dans le monde et d'envoyer ou recopier des fichiers, qui peuvent être des documents, des programmes...Il est très apprécié parce qu'il permet de rapatrier des logiciels gratuits.

Les **Groupes de discussion**. Ce sont des forums où les gens discutent, débattent, s'interrogent sur des sujets extrêmement divers, mais chaque groupe a un sujet déterminé. On les appellent également les News.

Les échanges se font par messages que l'on « inscrit » sur le serveur du groupe et que l'on peut ou non aller consulter.

Les **Listes de messagerie** ou listes de diffusion. Ce sont également des collectifs intéressés par un sujet particulier. Elles sont alimentées par des messages qui, à la différence des groupes de discussion, sont copiés et envoyés à chaque abonné de la liste.

Elles sont généralement dites modérées (certains groupes de discussion le sont aussi), c'est à dire qu'elles disposent d'un administrateur, sorte de gestionnaire choisissant de diffuser ou non tel message selon des critères propres à la liste (cette notion de modération implique d'ailleurs bien des discussions sur le propos de la censure).

Les groupes de discussion et les listes de messagerie reflètent « l'esprit Internet » qui se veut libre de communiquer et qui insiste sur la notion de coopération. En effet ces services ne pourraient pas exister sans les échanges qui les alimentent. Mais surtout, certains d'entre eux permettent aux néophytes de ce domaine de trouver des conseils, des renseignements, bref de l'aide et ceci à titre gracieux (qui a dit que notre société ne

vit que de fins pécuniaires ?). Ainsi, lorsque vous rencontrez un problème pour installer un logiciel, par exemple, il se trouvera un forum pour vous répondre (ex. :fr.comp.divers, qui permet des discussions diverses sur l'informatique²).

Gopher. C'est un système qui permet de naviguer sur Internet en sélectionnant des options dans des menus. Pour simplifier, d'une liste de thèmes, vous passez à une liste de documents, mais l'arborescence est bien plus complète et les choix à effectuer peuvent être nombreux pendant la progression, afin de parvenir à une réponse vous satisfaisant. Il existe différents serveurs Gopher, ayant chacun leur U.R.L. (gopher://.....).

Wais (Wide Area Information Servers). Il permet d'accéder à des bases de données indexées sur lesquelles on peut formuler des requêtes en langage naturel. Il existe plusieurs centaines de serveurs Wais qui gèrent des documents dans des domaines très variés.

Telnet. Il permet de connecter notre micro-ordinateur sur d'autres systèmes informatiques, et d'accéder ainsi à des services dont on ne dispose pas. Ce très puissant système permet de pouvoir fouiller dans les bases de données ou même d'exécuter un programme. Ce logiciel est souvent nécessaire pour accéder et consulter les catalogues de bibliothèques.

La **Videoconférence.** Elle permet à l'aide d'une petite caméra reliée à l'ordinateur d'obtenir l'image de son interlocuteur, si celui-ci est équipé ou d'envoyer sa propre image. Le problème est que l'image ne défile pas en continu mais change de façon séquentielle (et bien sûr au moment où l'image est renouvelée, vous n'êtes jamais à votre avantage !).

L'**IRC (Internet Relay Chat).** Ce sont des canaux par lesquels on peut dialoguer en temps réel avec d'autres personnes dans le monde, elles-mêmes connectées à ce moment sur ce réseau. La conversation se réalise par l'intermédiaire du clavier (exercice difficile si on a une capacité de frappe hésitante et si on ne maîtrise pas le langage des « Internauts », contenant des : acronymes, suite d'initiales pouvant se prononcer sans épeler les lettres, ce sont souvent des expressions courantes en anglais - KWIM ? : Know what I mean ? : Tu vois ce que je veux dire ?³ - et des smilies, expressions notamment du visage représentées à l'aide des signes du clavier - =:-[] peur⁴...).

Cette rapide et incomplète présentation est néanmoins nécessaire si nous voulons cerner ce qui est déjà ou sera peut-être demain un outil intégrant l'univers de la bibliothèque municipale.

² Adresse url : <http://www.fr.net/news-fr/liste.html>

³ BARROT, Marc, GANTER, Philippe. *Passeport pour l'Internet*. Pp. 71-74

⁴ BARROT, Marc, GANTER, Philippe. *Passeport pour l'Internet*. Pp.222-224

1.2] DESCRIPTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

1.2.1]. Son évolution

Parler d'histoire serait inapproprié car il s'agit juste d'évoquer dans les grandes lignes l'évolution de ce type de bibliothèques dites municipales. Néanmoins les lecteurs curieux d'en apprendre davantage pourront se pencher sur la lecture d'ouvrages évoquant l'Histoire des Bibliothèques⁵

Anne-Marie Bertrand retient la décennie 1970 comme période fondatrice du « décollage » des bibliothèques municipales⁶ car c'est alors qu'une réelle politique menée par l'Etat et les municipalités s'est développée.

Néanmoins, je souhaite que nous remontions dans l'Histoire de plus d'un siècle, en 1803 précisément, afin de mesurer davantage l'évolution qui fut celle de ces bibliothèques.

Pendant la Révolution française, de nombreuses saisies furent effectuées sur les biens nobiliaires et sur ceux dont les propriétaires déplaisaient aux forces politiques du moment. Il en résulta une confiscation de nombreuses collections livresques. C'est alors qu'un décret en date du 28 janvier 1803 notifia que ces livres devaient passer sous la surveillance des municipalités, créant ainsi là où n'en existaient pas des bibliothèques municipales (ou plutôt des dépôts chargés de conservation).

Par la suite, manquant de crédit il fut presque impossible aux bibliothécaires de restaurer les livres anciens, de sorte que beaucoup d'entre eux nous sont parvenus en mauvais état. Tandis que par manque de personnel, les catalogues prirent l'aspect de listes succinctes. Néanmoins, les salles de lecture se développèrent car elles furent de plus en plus fréquentées par des érudits locaux, mais également par des étudiants. Nous pouvons noter qu'il n'y a pas volonté d'ouverture à un public plus large. Mais l'illettrisme est important, de plus la religion catholique n'encourage pas la pratique de la lecture individuelle, dénonçant « les mauvais livres » ; surtout les milieux aisés ne sont pas disposés à payer des impôts destinés à favoriser l'aide à la lecture dans les milieux populaires.

Jusque dans les années 60, la misère des bibliothèques municipales est déplorée : problèmes de locaux, problèmes de personnel pas ou peu formé, pas de libre accès aux rayons... Mais les années d'après-guerre ont pour principales préoccupations la reconstruction économique du pays.

Cependant, l'environnement change, l'urbanisation prend de l'ampleur, le nombre d'enfants scolarisés augmente, ainsi que le niveau d'étude, la consommation s'améliore et la « civilisation des loisirs » se profile.

Les bibliothécaires commencent alors à s'organiser et à appliquer leurs idées comme l'accès direct aux ouvrages, qui est permis grâce aux transferts ou extensions des locaux.

⁵ Un exemple de ces ouvrages : **POULAIN, Martine (sous la direction de). Histoire des bibliothèques françaises. Tome 1 à 4**

⁶ **BERTRAND Anne-Marie. Les Bibliothèques municipales. Acteurs et enjeux. P. 13**

En 1975 est créée la Direction du livre faisant glisser les bibliothèques municipales du Ministère de l'éducation au secrétariat d'Etat pour la culture. Cela permit aux élus d'y voir un instrument servant leur politique culturelle. Cette décision ne provoqua pas l'adhésion des professionnels, mais il a été jugé qu'il serait plus laborieux de développer des structures administratives à inventer, et ce vide aurait pu nuire à l'essor des bibliothèques.

Dans les années 80, les élus confirment leur intérêt pour ces structures, de plus l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République ouvre une période où l'intervention de l'Etat en matière culturelle revêt une importance (symbolique et budgétaire) encore jamais vue⁷, la lecture publique est mise à l'honneur.

L'évolution des bibliothèques s'évalue au niveau de leur structure, mais également dans leur fonctionnement. Ainsi l'outil informatique pénètre dans les locaux pour faciliter les gestions et introduire de nouvelles pratiques telle la récupération de notices bibliographiques...De nouveaux services sont proposés avec l'introduction de supports musicaux, puis de vidéocassettes (on autorisa d'abord leur consultation sur place, mais cet usage limitatif fut ensuite remplacé par le prêt). Certains établissements accueillent également des estampes, des photographies. Récemment ce sont les logiciels sous forme de CD-Rom qui ont poussé les portes de quelques bibliothèques. Cette diversification dans l'offre ne va pas sans une nécessité de repenser la bibliothèque municipale.

Les bibliothèques eurent d'abord pour complément de nom « lecture publique », devenant bibliothèques de lecture publique (elles impliquent celles municipales et celles départementales de prêt). Puis le terme même de « bibliothèque » fut et continue d'être mis à l'index par des établissements. Ainsi la motion du conseil municipal de Metz du 18 octobre 1977 justifie l'emploi du mot médiathèque par le désir « de supprimer l'aura poussiéreuse, l'image de marque désuète et peu flatteuse qui s'attache au mot « bibliothèque » dans bien des milieux ». Pour Gérard Herzhaft, ce mot est apparu sans qu'une réalité unique recouvre cette appellation, ni qu'une doctrine très claire se soit dégagée en la matière, si ce n'est l'introduction de documents non imprimés⁸. L'adoption ou non de ce terme est une volonté de politique culturelle propre à chaque commune, néanmoins il se répand et qu'on le veuille ou non, il recouvre une évolution notamment celle des collections et celle des espaces.

L'évolution, c'est ce passage de l'état de simple dépôt de conservation à celui de médiathèque avec toute l'animation que laisse supposer ce terme.

En effet, quel rapport entre cette bibliothèque dans laquelle l'accès aux livres se faisait par la médiation du bibliothécaire, ce qui laisse supposer la connaissance préalable de l'objet désiré (un peu, comme dans les actuelles bibliothèques, notamment universitaires, avec leur système de magasin) et cet établissement d'Yssy-les-Moulineaux qui propose en plus des supports « traditionnels », des logiciels, des postes

⁷ BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales. Acteurs et enjeux*. P.26

⁸ HERZHAFT, Gérard. *Pour une médiathèque*. P.101

de connexion Internet, un laboratoire de langues, des micro-ordinateurs et une salle polyvalente (concerts, conférences, formations, heure du conte...) ?

L'exemple d'Yssy-les-Moulineaux n'est pas représentatif et il serait naïf de concevoir globalement la situation des bibliothèques municipales, chacune dépendant d'un contexte politique, économique et socio-culturel différent.

Pourtant, on ne peut nier une véritable évolution qui pose d'ailleurs la question d'une identité pour ces établissements et implique pour eux de repenser leur bibliothéconomie.

L'introduction effective ou éventuelle d'Internet participe à ces interrogations porteuses de dynamismes, de craintes ou même de crispations !

1.2.2] Son rôle, ses fonctions

Dans la publication de la Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques municipales, Bibliothèques départementales de prêt, données 1996*, l'échantillon porte sur 2960 bibliothèques municipales sur les 3378 destinataires ayant répondu à temps pour l'enquête statistique, nous pouvons donc supposer qu'en 1998, il y a au moins 3378 bibliothèques municipales sur le territoire français.

Ces bibliothèques sont des services municipaux, créés, gérées et financées par les communes (de façon générale), toutes les décisions la concernant nécessitent l'approbation des élus. Elles ne sont pas le fruit d'un service obligatoire mais d'une décision politique locale.

- **Son rôle**

Il trouve tout d'abord sa définition dans l'étymologie du mot « bibliothèque ». Le mot vient du grec *biblios*, « livre », et *thékè*, « coffre » (devenu lieu de dépôt), ainsi c'est d'abord un lieu où sont entreposés des livres. Au terme *thékè* est machinalement, voire traditionnellement et même obstinément, associé celui de *biblios*, et ce n'est pas sans heurt que se sont introduits les termes médiathèque, discothèque, logithèque, vidéothèque, photothèque..., ils sont actuellement toujours source de réflexions et même d'enjeux. Cette association est telle que même lorsqu'un média a récemment évoqué l'Osmodèque de Versailles, il a traduit ce lieu par « bibliothèque des parfums », alors que ce sont des flacons qui tiennent lieu de livres sur les étagères !

Le rôle premier de la bibliothèque a cependant évolué. C'est l'article 3, extrait de la *Charte des bibliothèques* du 7 novembre 1991⁹, qui nous le définit :

La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Trois lignes qui confèrent beaucoup de responsabilités. La bibliothèque plus qu'un lieu de culture, devient un enjeu démocratique, au sens égalitaire. Elle doit également avoir un rôle éducatif, car l'accès à la lecture devrait permettre à chaque individu de s'affranchir d'un esprit aliéné pour accéder à la liberté intellectuelle. C'est ce que confirment les propos d'Anne-Marie Bertrand, dirigeant le service étude et recherche à

⁹ Sur le site du Conseil Supérieur des bibliothèques : <http://www.enssib.fr/csb/>

la BPI, « *Les bibliothèques sont un outil sans pareil dans une politique de démocratisation culturelle. Tandis que les musées et les théâtres restent élitistes, elles touchent un public diversifié. [...] Elles ont un rôle de deuxième chance qui va s'amplifier* »¹⁰

Ce débat sur la place essentielle que doit tenir la lecture dans la formation de tout citoyen date des années 80, années où l'on dénonce et s'inquiète de l'importance de l'illettrisme en France. Il fut affirmé que dans l'acquisition de la citoyenneté et de l'exercice de la démocratie, le livre était comme un outil de liberté et par conséquent la bibliothèque également¹¹.

Enfin la bibliothèque municipale est également publique, ce qui signifie qu'elle doit ouvrir ses portes et ses collections sans discrimination d'ordre social, culturel ou racial.

Le rôle des bibliothèques municipales se conjugue en fait au pluriel et ce polymorphisme autorise les communes à l'investir non seulement d'objectifs culturels, éducatifs, civiques, mais également urbains (par son architecture elle est un repère dans la cité), médiatiques (elle peut servir d'élément de notoriété) ou même économiques (la gratuité est de plus en plus soumise à question, tandis que la notoriété peut-être argument touristique).

- Ses fonctions

La bibliothèque est, comme dit précédemment, un service public, ses fonctions sont donc essentiellement des services destinés aux personnes la fréquentant, ce qui signifie que la première de ses fonctions est l'accueil avec une infrastructure adéquate.

Elle doit d'abord constituer une collection d'ouvrages destinée à être mise à la disposition du public. Cela suppose une politique d'acquisition correspondant d'une part à la politique culturelle menée (certaines écarteront par exemple les romans de la collection Harlequin ou les Bandes Dessinées, d'autres seront chargées de répondre aux besoins des étudiants lorsqu'elles sont dans une cité disposant d'une annexe universitaire...), d'autre part elle est soumise au désir des lecteurs, un cahier de demandes d'acquisitions est d'ailleurs souvent mis à leur disposition. Ce fonds d'ouvrages n'est pas immuable et évolue au fur et à mesure des achats.

Le service lui étant attaché est le prêt avec toute la gestion des sorties, entrées, retards et réservations.

Parfois, pour des fonds patrimoniaux anciens, il est proposé un service de consultation sur place. Ce qui nécessite des fonctions de conservation, de restauration et de magasinage.

La bibliothèque dispose aussi souvent d'un « kiosque » à presse et à revues, ce qui requiert des choix, des abonnements et un archivage.

Sur le modèle de la collection de livres, peuvent être proposés des supports audio (disques vinyle, cassettes, disques compacts) - cela concerne 29% des bibliothèques -, des vidéo-cassettes -24%- des photographies/des affiches -13%-, des documents électroniques -10%-¹²...La politique d'achat et les services de prêts ou consultations sur place seront gérés de même manière.

¹⁰ SERY, Macha. L'essor inattendu des médiathèques. *Le Monde de l'éducation*, avril 1997, pp.55-56

¹¹ BERTRAND, Anne-Marie. *Le développement des bibliothèques municipales. In Poulain, Martine (dir.) Histoire des bibliothèques françaises. T.4, p. 630*

¹² Pourcentages extraits de la publication de la Direction du livre et de la lecture. **PISSIER, Claudine. Bibliothèques municipales, Bibliothèques départementales de prêt, données 1996.**

Le prêt constitue une très importante part des services offerts, mais en complément le public peut également avoir recours à la fonction documentaire du personnel de la bibliothèque. Celui-ci est alors médiateur entre le document et l'information recherchée, entre la demande et l'offre. La fonction documentaire est également dévolue à la bibliothèque même qui propose un catalogue de ses fonds.

La formation est un autre service lorsque le personnel montre les façons de trouver un document ou une réponse à un sujet. Elle est aussi présente lorsqu'il y a consultation de documents électroniques dont la manipulation (support ou contenu) peut-être inconnue de l'utilisateur.

Enfin, elle peut-être un lieu d'animation avec l'organisation d'expositions, des heures du conte, de conférences...

Cette multiplication des rôles, des fonctions, où se côtoient services/produits traditionnels et diversification des produits/services nouveaux, pose à nouveau la question de l'identité de la bibliothèque municipale.

1.3] LA BIBLIOTHEQUE, LIEU D'ACCUEIL POUR INTERNET ?

Il s'agit pour nous de voir si d'après les descriptions respectives que nous avons fait des deux protagonistes, les bibliothèques peuvent envisager une relation avec ce nouveau média. Pour cela interrogeons nous pour savoir si les évolutions qu'ont connu les bibliothèques, ainsi que sa définition autorise ou non Internet à pénétrer ces lieux et si tel est le cas, ce que ces lieux peuvent lui apporter.

1.3.1] Une évolution ouverte

Le mot évolution induit que des changements ont eu lieu, que l'histoire des bibliothèques municipales ne consiste pas en un simple déroulement du temps pendant lequel la structure resterait identique à elle même.

Nous avons déjà évoqué la mutation des services et le recours à d'autres termes que celui de *bibliothèque*, nous reviendrons sur ce point essentiel qui implique d'abord les supports.

Mais c'est d'abord sur les structures, sur les aspects qu'il faut nous arrêter.

Bâtiment, livres, étagères, tables, bureaux, chaises...Voici quelques termes qui participent à la vision physique que l'on peut se faire de la bibliothèque. Cette vision souligne l'aspect matériel et solide du lieu.

Réseaux, flux, connexions...Les termes liés à Internet sont nombreux, mais pour permettre à chacun d'accéder à une vision physique de celui-ci, il faut recourir au subterfuge des métaphores. C'est ainsi qu'on parle de *Toile, d'Autoroutes de l'information, de trains et wagons*..

Comment peut-on associer deux aspects différents, l'un matériel, l'autre non (quoique discutable, car si l'aspect général nous échappe au niveau du palpable, le résultat de

notre relation à Internet est visible sur les supports matériels que sont les ordinateurs et leurs écrans) ? Cette question est importante surtout pour les usagers, aussi aurons-nous l'occasion de la développer dans la suite de notre étude. Mais ce qui importe ici, c'est de ne pas en faire deux valeurs antagonistes, mais leur offrir la possibilité de se compléter, l'une abritant l'autre, l'autre lui permettant d'évoluer hors de ses murs.

L'évolution des bibliothèques nous a montré que ces dernières pouvaient ne plus être de simples « boîtes à livres », mais accueillir sur leurs étagères et dans leurs bacs de nouveaux supports participant à la culture. Cette évolution s'est notamment traduite dans l'appellation de *médiathèque* ce qui fait dire à Anne-Marie Bertrand que ce terme est « symptomatique de la métamorphose de la bibliothèque »¹³. De ce fait devrions nous également nous demander si la médiathèque est un prolongement de la bibliothèque dans son processus d'évolution ou une structure différente. La réponse dépend certainement des gens de la profession, du public, mais également des politiques culturelles locales et des fonctions qu'elles attribuent à cet espace, le rôle restant le même.

L'ouverture à de nouveaux supports culturels peut laisser supposer qu'Internet aurait sa place. Certes la bibliothèque se veut être d'abord un lieu de lecture, or même si Internet est multimédia, c'est à dire que s'y côtoient sons, images mais aussi écrits, ce sont ces derniers qui tiennent une place quantitativement importante, nécessitant l'acte de lecture. Aussi devrait-il susciter moins de réticences que les supports audio, qui ont pourtant été acceptés.

Mais arrêtons nous sur un support électronique tels les cédéroms. Ceux-ci ne font pas l'unanimité dans le milieu. Hors-mis l'attachement que l'on peut avoir à l'égard des fonctions traditionnelles, l'investissement nécessaire est invoqué. Effectivement, il y a le coût des cédéroms (dont le prix est rarement en-dessous de 300 francs), mais aussi celui de l'équipement matériel en ordinateurs, bureaux, espace adéquat (la consultation se faisant généralement sur place, ne serait-ce que pour les personnes non équipées en micro-ordinateur ou en lecteur), sans oublier de tenir compte des frais de maintenance. De plus, l'installation du cédérom, sa lecture et la recherche réclament un certain laps de temps. On reproche également à ce support de ne pas pouvoir être consultable avant l'achat pour faire une rapide évaluation de l'intérêt que l'on peut y trouver, alors qu'on pourra feuilleter un livre, écouter un disque ou voir une affiche.

Pourtant, l'introduction de ce support fut encouragée par la Direction du livre et de la lecture, d'ailleurs des bibliothèques le proposent. Les choix peuvent se faire en fonction du catalogue des éditeurs, mais également d'après les commentaires relevés dans certaines revues. On ne peut qu'être alléché devant tous les cédéroms sur le marché. Le jeune public se voit proposer dans le domaine ludo-éducatif des produits généralement considérés comme étant de qualité, tandis que les adultes peuvent enrichir leurs connaissances en de nombreux domaines tel l'art (on soulignera au passage qu'un cédérom est alors moins cher qu'un ouvrage et que sa manipulation, moins précieuse, permet un usage plus pratique et même des agrandissements nous laissant apparaître des détails jusque là ignorés), la bibliothèque ne considérant pas de son ressort l'accès aux jeux. Cet outil participe alors pleinement au rôle culturel de l'établissement, de plus il est un accessoire de travail car des bases de données sont publiées sous cette forme.

¹³ BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques municipales. Acteurs et enjeux*. P. 139

Le cédérom, bien qu'électronique, peut être considéré comme matériel et malgré sa richesse il a une structure finie, cela permet de le disposer sur une étagère, mais surtout de le cataloguer, de l'indexer et de le classer.

Nous pouvons également nous demander les raisons qui autoriseraient Internet à être admis en tant que nouveau média, alors que ni la radio, ni la télévision ne l'ont été alors qu'elles participent également à la culture d'une société et à son information (nous ne discuterons pas ici du bien-fondé de cette attribution, chacun pensant ce qu'il voudra). La télévision et la radio ne sont plus de nouveaux médias (dans notre pays) et lorsqu'ils le furent, l'évolution des bibliothèques ne permettait pas encore que les livres puissent côtoyer d'autres supports culturels qu'eux mêmes. Le rôle de la bibliothèque, nous l'avons vu, est de permettre un accès libre aux ressources culturelles dans un souci démocratique, mais cela n'est valable que si celles-ci restent difficiles d'accès. Or de nos jours, sauf convenances personnelles (car l'aspect financier est rarement un frein à ce type d'équipement !!!), rares sont les personnes ne disposant pas à domicile de ces médias. On pourrait objecter que les livres avaient été mis à disposition du public alors qu'ils étaient trop onéreux pour une majorité de la population, mais que la situation a changé. Ce à quoi je répondrai que si l'accès à l'unité est abordable, il n'en est plus de même pour la constitution d'une bibliothèque personnelle riche et diversifiée. De plus beaucoup de livres restent encore onéreux, sans parler une nouvelle fois de ceux du domaine artistique, un simple roman coûte souvent aux alentours de 100 francs, aussi les lecteurs ne les investiront qu'après en avoir fait une lecture les incitant à désirer le posséder. Tandis qu'un livre pour enfant coûtera environ 80 francs et la magie des illustrations et des textes ne suffiront pas aux milieux modestes pour y consacrer une part de leur budget (ce qui ne signifie pas qu'ils veulent en priver leur progéniture !). Certes des émissions mériteraient d'être enregistrées sur vidéocassettes tant elles peuvent contribuer à la connaissance, de plus le câble comme le satellite nécessitant des abonnements privent une importante part de la population de l'accès à ce type d'émission. Mais surgissent alors des aspects juridiques et financiers, notamment sur les droits de diffusion, assez lourds à gérer !

Enfin, évoquons le Minitel, certainement le plus proche d'Internet de par sa structure. Des bibliothèques ont tenté de l'introduire, intéressées essentiellement par les bases de données accessibles via ce service. Mais les coûts se sont vite révélés trop importants, car outre le prix de la communication, l'accès aux bases de données n'est souvent autorisé que contre un abonnement payant. De plus les ressources y sont limitées.

L'évolution des bibliothèques autorise à penser qu'Internet peut y être accepté. Il lui faut pour cela disposer d'autant d'atouts que les cédéroms pour pouvoir prétendre pénétrer l'enceinte des bibliothèques et plus encore si on considère le faible pourcentage de celles qui ont intégré le cédérom dans leurs services. Considérant la radio et la télévision, il reste un nouveau média qui laisse de côté une part très importante de la population, et le rôle d'une bibliothèque en tant que service pour la démocratie est de favoriser cet accès. Le Minitel a eu ses entrées et, bien que lointain cousin, Internet peut à ce titre espérer les mêmes faveurs. Il faut pour cela qu'il s'avère moins onéreux (ou plus rentable) et qu'il offre une gamme de ressources plus satisfaisante.

Les arguments en faveur ou défaveur d'Internet sont nombreux et nous aurons l'occasion de les évoquer et développer tout au long de notre réflexion.

1.3.2] La bibliothèque, quels apports pour Internet ?

Cette question doit à mon avis être abordée, car la compatibilité de nos deux sujets induit des liens de réciprocité, c'est à dire que tous deux doivent trouver de l'intérêt dans cette relation.

Peut-on considérer la bibliothèque comme support de promotion pour Internet ? Encore faut-il qu'Internet ait besoin de cette publicité. En effet, il est présent sur toute la surface du globe terrestre et pénètre dans des millions de foyers, mettant en contact des gens de toutes nationalités. Internet a donc une existence indépendante. Très médiatisé, il semble cependant encore discret dans les familles françaises (mais son taux de pénétration reste difficile à mesurer précisément), c'est d'ailleurs un élément en faveur de son entrée en bibliothèque.

Une métaphore, que nous n'avons pas encore citée concernant Internet, est celle de *bibliothèque* ! En effet beaucoup se plaisent à utiliser cette représentation, dans laquelle « l'internaute » s'identifie au public d'une bibliothèque, déambulant dans celle-ci à la recherche de ses richesses documentaires. Mais ses richesses restent souvent supposées, car cette bibliothèque n'a pas l'organisation rigoureuse de celles présentes dans nos communes, et la recherche devient vite un jeu de patience consistant à ouvrir, tels des livres, des sites, afin de savoir s'ils répondent de façon satisfaisante à nos attentes. Aussi, cette métaphore pour être constructive et refléter davantage l'objet auquel elle se rapporte, suppose des personnes participant à la construction d'Internet une réflexion critique sur sa structure et son organisation en s'inspirant des outils documentaires en usage dans les bibliothèques. Il faut donc encourager tous rapprochements, toutes associations des professionnels de l'informatique et des professionnels de la documentation et de gestion de l'information.

Le personnel des bibliothèques peut également contribuer à donner à leur lieu de travail un attrait pour Internet. Il lui faut pour cela se plonger dans cet univers et devenir capable d'en valoriser les ressources, afin que l'attrait premier pour ce sujet ne se consume en même temps que la patience du public. En effet, l'image électronique des *autoroutes* a induit dans beaucoup d'esprits l'accès à une information rapide. La réalité est différente pour les néophytes.

Nous verrons par la suite, que les bibliothèques peuvent également enrichir les contenus d'Internet en proposant leurs sites, développant par la même occasion le réseau des sites francophones.

L'entrée d'Internet en bibliothèque peut donc être profitable à ce premier.

Cette première approche des deux sujets que sont les Bibliothèques municipales et Internet, peut nous laisser entrevoir que la greffe de ce dernier sur la structure première est envisageable. L'évolution des bibliothèques et l'apport qu'elle peut apporter à Internet ouvrent des perspectives favorables. Mais il nous reste encore de nombreuses questions à évoquer, avant de parler de compatibilité, car les risques de rejet existent et nous ne pouvons les ignorer sous prétexte qu'une première réflexion nous permette de croire l'opération réalisable.

II.

INTERNET

EN

BIBLIOTHEQUE :

EVALUATION

DE L'ENVIRONNEMENT

ET

PERSPECTIVES

INTERNET EN BIBLIOTHEQUE EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES

La mise au point de la technique de l'imprimerie par Gutenberg, puis sa diffusion, a permis aux laïcs d'accéder à un domaine réservé jusque là aux clercs. Les incidences prêtées à cette invention ne sont pas moindres, puisqu'elles concernent le processus de laïcisation de la culture. Aujourd'hui, certains semblent penser qu'Internet pourrait également entraîner des modifications dans notre société, notamment dans notre rapport à la culture, mais aussi dans notre système de communication et dans notre organisation économique. Il est certain que notre perception de l'espace et du temps s'en trouve modifié. Quant à savoir s'il est un outil précieux pour permettre le désenclavement des pays du Tiers-Monde, c'est une question qui mériterait une étude et une réflexion indépendamment de notre présent travail.

Plus de cinq siècles nous séparent de Gutenberg et les historiens continuent de débattre sur l'impact réel qu'a exercé son invention sur la société. Aussi, comment mesurer ce qu'Internet va modifier, alors que comparé à l'imprimerie, il n'est qu'un nouveau-né ? Toutes propositions ne sont donc, pour le moment, que paris sur l'avenir et spéculations.

Cependant Internet existe, mais nous ne nous attacherons qu'à observer l'aspect contextuel dans lequel il évolue aujourd'hui en France, à savoir si le terrain est ou non favorable à son développement, et dans le cadre de notre réflexion, s'il peut ou non exercer un attrait auprès des bibliothèques.

2.1] ASPECTS CONTEXTUELS

Différents contextes sont à évoquer, ainsi que plusieurs enjeux. Il est difficile de les étudier selon un ordre raisonné. Ainsi, par exemple, est-ce le contexte politique qui modifie le contexte économique et les données socio-culturelles, est-ce le contexte économique qui influence le contexte politique ou encore est-ce la société qui détermine les deux autres contextes ?

Il n'y a sans doute pas de réponse universelle, car outre le fait que chaque pays est une entité différente, il n'y a pas de diagramme hiérarchique fixe, tous les éléments composant la vie d'un pays formant un jeu de relations complexes et qui diffère selon le sujet de préoccupation.

L'ordre dans lequel nous allons les évoquer peut donc prêter à discussion.

2.1.1]. Contexte politique, au niveau national et local

Il est important de connaître ce contexte, car il est source de décisions, de financement et veut refléter l'image d'un pays.

- **Politique nationale**

Sans qu'Internet ne soit devenu une obsession, il est souvent évoqué soit de façon nominative, soit intégré au thème sur les nouvelles technologies. Quoiqu'il en soit c'est un sujet bien présent dans les discours politiques, il suffit de feuilleter la presse pour

s'en convaincre. Reste à savoir si c'est un artifice pour paraître à la mode, ou si les enjeux sont de réelles importances.

Nous représenterons le contexte de politique nationale à travers les discours des deux plus grandes figures de l'Etat, le Président de la République et le Premier Ministre.

- **Le Président de la République**

Nous trouverons la compilation des discours de l'actuel Chef de l'Etat, Monsieur Jacques Chirac sur le site de l'Elysée¹⁴. Chacun des discours prononcés dans des occasions différentes n'ont pas pour sujet unique Internet, mais lorsqu'il est évoqué il se plie au contexte dans lequel il est prononcé. Ainsi, lors du discours prononcé à l'occasion du centenaire de la ligue des Droits de l'Homme, le 8 Mai 1998, ce sont la sécurité, la protection et le respect de la vie privée sur les réseaux qui sont soulignés.

Mais je crois que les principaux enjeux auxquels s'attache le Président sont présents dans l'Allocution en ligne faite lors de la fête de l'Internet¹⁵, en Mars 1998.

«[...] cet outil permettra aux hommes de communiquer, de travailler et d'apprendre différemment. »

Internet est donc d'abord un outil de communication, il faudrait donc veiller à ce que chaque citoyen y ait accès.

C'est un outil de travail impliquant une façon de travailler différente et donc un besoin de formation différente. Mais Monsieur Chirac va plus loin en le chargeant non plus d'attributs professionnels, mais en lui conférant le pouvoir de créer de l'emploi (certes avec l'aide de l'homme, mais il ne faut pas oublier que derrière Internet il y a les Hommes !):

« Et il est prometteur, notamment pour l'emploi : de nombreux métiers n'existaient pas il y a encore peu de temps et se développent aujourd'hui. D'autres sont à découvrir. C'est à nous de les imaginer. »

Si nous revenons à la première phrase, les formations, les études doivent l'intégrer comme un moyen d'apprentissage à ne pas négliger.

« Désormais, il s'agit [...] de développer le commerce électronique. »

Internet signifie également ressources de nouveaux marchés que les entreprises doivent investir.

« Il s'agit de promouvoir la langue française sur Internet. »

Ce dernier enjeu, clairement nationaliste, soulève l'aspect anglophone d'Internet, or le meilleur moyen d'y développer le français est d'y installer des sites et de les faire reconnaître. Entretenir un site nécessite cependant des moyens et donc une rentabilité que seul l'usage peut lui fournir. Il faut alors favoriser l'accès aux Français à Internet et être attractif pour les Francophones et Francophiles.

En une allocution extrêmement concise (qu'il faudrait compléter en se référant à d'autres discours), le Président de la République a surtout introduit les thèmes principaux qui pouvaient être mis en jeu et dans lesquels Internet pourrait être un enjeu. C'est ainsi que sont évoqués les domaines de la culture et de l'éducation, de l'emploi et de l'économie, ainsi que de la défense de la langue. Ces préoccupations sont en accord

¹⁴ Adresse URL : <http://www.elysee.fr/>

¹⁵ Voir **Annexe A, p.I**

avec le rôle du représentant national et du « chef » de la politique étrangère qu'est Jacques Chirac, et c'est pourquoi la lecture de ces discours soulignera essentiellement, selon les occasions, ces trois domaines.

Il nous faut surtout retenir que le Président est favorable à Internet et qu'il aspire à son développement en France :

« Ensemble, nous avons rendez-vous avec le progrès pour adapter la France à son temps. »

Il considère donc Internet comme participant à la marche vers le progrès, c'est donc un outil positif à assimiler, voir un espace à occuper, et à promouvoir.

• **Le Premier Ministre**

Tout comme pour le Président de la République, les discours du Premier Ministre sont disponibles sur Internet¹⁶. Lui non plus n'a pas manqué d'évoquer en divers moments Internet et les nouvelles technologies. Aussi, nous contenterons-nous d'étudier un seul texte, mais, qui au vu de l'occasion, est certainement très révélateur. Il s'agit de l'intervention de Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre, à l'issue du comité interministériel pour la société de l'information, en date du 16 Janvier 1998¹⁷.

Ce texte résume la volonté pour le gouvernement de constituer un programme d'action gouvernemental, afin de s'engager dans une société de l'information et nous verrons qu'Internet y tient une place prépondérante.

Plus précis, ce document montre clairement les implications dans lesquelles le gouvernement veut s'engager, sans que nous ayons beaucoup à inférer.

Le domaine économique est souligné dans lequel Internet n'est pas tant créateur d'emploi que créateur de richesses qu'il ne faut ni méconnaître, ni sous estimer :

« L'enjeu, nous le savons, est considérable : les recettes totales du commerce électronique en Europe pourraient atteindre près de 90 milliards de francs dès l'an 2000. »

Ainsi le gouvernement est invité à réfléchir sur des propositions permettant de développer la présence des entreprises françaises sur le réseau et plus particulièrement dans le service du commerce électronique.

Monsieur Jospin aspire également à une facilité d'accès aux administrations françaises via Internet, ce qui signifie pour elles d'être sur le réseau et de proposer certains services, il déclare en outre :

« Ces mesures seront renforcées par l'équipement de lieux publics en points d'accès aux services en ligne, tel que l'équipement de 1000 bureaux de poste où seront installés des ordinateurs, qui permettront d'accéder à Internet. »

Il est assez cocasse de voir que celui qui fut considéré comme le rival d'Internet, à savoir le Minitel est en passe de le côtoyer dans les locaux de la Poste, à moins qu'il n'en soit exclu (mais cela n'est pas encore fait, et je pense que l'annuaire électronique est très étroitement lié dans l'esprit de la population au Minitel, qui voit d'ailleurs se développer de nouveaux services dont on nous abreuve dans les publicités).

¹⁶ Adresse URL : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/>

¹⁷ Voir : **Annexe B, p. III**

L'éducation est également privilégiée avec une politique d'aide à la création multimédia, ce qui nécessite de la part des formateurs la connaissance des ressources informatiques dont Internet, ainsi que de considérer ce dernier comme un outil pouvant participer à une pédagogie dans l'apprentissage des savoirs.

Pour cela les collectivités locales seront soutenues par des financements de l'Etat afin d'équiper les établissements scolaires.

Ce texte évoque cependant un point noir d'Internet, les difficultés à protéger la vie privée et la sécurité des échanges électroniques. D'où la nécessité de repenser la cryptologie des données.

Le premier Ministre souhaite mettre Internet dans les bureaux de poste, mais qu'en est-il des bibliothèques ? Ici, aucune réponse précise, cependant il déclare :

« [...] le ministère de la Culture va mettre en place une série d'espaces culture multimédias qui permettront par exemple, dans des bibliothèques, dans des centres municipaux, de consulter des cédéroms culturels ou d'accéder aux données de la Bibliothèque Nationale. »

Ici n'est évoquée que l'installation de matériels informatiques et le support multimédias privilégié est le cédérom, néanmoins parler d'accéder aux données de la Bibliothèque Nationale laisse supposer que l'accès d'Internet sur les ordinateurs peut être envisagé.

L'étude de ces deux textes montrent que les plus hautes instances de l'échiquier politique considèrent qu'Internet va s'imposer comme un élément incontournable et prometteur d'enrichissement culturel, social, professionnel et économique.

Bien que l'entrée d'Internet en bibliothèque ne soit pas explicitement retenue, elle n'a pas non plus été évoquée comme étant inutile ou devant être interdite. De plus le Président de la République et le Premier Ministre laissent aux différents ministères le soin de peaufiner l'action gouvernementale.

C'est ce sur quoi nous devons nous attarder à présent, en observant la position du ministère responsable des bibliothèques publiques, le ministère de la culture et de la communication. Pour cela nous allons consulter le texte des mesures prises dans le cadre du Programme d'action gouvernemental¹⁸, évoqué précédemment, destiné à préparer l'entrée de la France dans la société de l'information.

Ce texte est extrêmement riche quant aux utilisations qu'il peut être fait d'Internet dans le domaine de la culture (aussi, pour son intérêt général, est-il disponible intégralement en annexe¹⁹). Il décrit différents emplois d'Internet qui doivent être développés, notamment dans le monde des bibliothèques, et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Mais pour l'objet qui nous intéresse présentement, contexte favorable ou non, nous contenterons-nous pour le moment de cet extrait :

« Les financements, au titre des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation, devront être mobilisés pour permettre aux bibliothèques d'acquérir les équipements nécessaires pour devenir des lieux d'accès privilégiés à Internet. Les mêmes équipements peuvent être utilisés pour la consultation des produits d'édition électronique (cédéroms). »

¹⁸ Adresse URL : <http://www.culture.gouv.fr/>

¹⁹ Voir : **Annexe C, p.XI**

Il s'agit de favoriser à la fois l'accès à l'Internet par les bibliothèques et l'accès aux bibliothèques par Internet. »

Cet extrait présente sans ambiguïté un contexte préconisant l'association des bibliothèques et d'Internet. On relèvera que les équipements servent d'abord la connexion au réseau et secondairement à la lecture de cédéroms, ces derniers encore peu présents dans les bibliothèques ne sont donc pas l'argument décisif pour une installation de postes de consultation..

- Politique locale

Les bibliothèques étant financées par les communes, il est important de s'interroger sur l'intérêt que ces dernières lui portent, ainsi qu'à Internet.

En vérité, je ne peux parler de cet intérêt en terme de quantité, car mon étude n'a pas cherché à évaluer les municipalités menant une politique de développement des nouvelles technologies, de plus l'intérêt peut ne pas se concrétiser sous forme matérielle, faute de financement ou d'initiative. Cependant, nous pouvons porter notre observation sur les formes de cet intérêt.

L'intérêt pour Internet au niveau de la commune prend davantage le visage de l'Intranet. Il s'agit en effet de mettre en réseau les habitants, les administrations et tous les services de la commune, afin de favoriser les échanges, la circulation des informations et faciliter l'accès aux prestations. Un exemple fréquemment présenté par la presse concerne Parthenay, mais aujourd'hui, le développement du câble encourage de nombreuses villes à penser en terme de numérisation.

Sur Internet, nous trouverons cependant des sites consacrés à des communes. Ces sites sont utilisés d'abord comme une vitrine dans laquelle on expose tout ce qui concerne leur sujet (historique, description physique, géographique, démographique, économique, agenda des événements...), l'attrait touristique étant l'élément moteur du contenu. Dans le Télérama Hors-série intitulé : **Internet mode d'emploi**, le maire de Parthenay dénonce cette vision réductrice de support publicitaire, car pour lui c'est un nouveau moyen constitutif de la vie du citoyen²⁰

L'intérêt pour les bibliothèques se dément rarement, en ce sens où chaque petite commune cherche à ouvrir un local ayant cette fonction. La bibliothèque devient souvent un point de repère dans la cité au même titre que la mairie ou l'église.

Cette observation, que chacun peut faire, est relayée par le rapport du Conseil supérieur des bibliothèques intitulé **Perspectives pour 1998**²¹ :

« [...] l'intérêt porté par les collectivités locales aux bibliothèques dont elles ont la charge est certain et constant. »

Lorsque la commune s'intéresse autant à sa bibliothèque qu'à Internet (et au multimédia en général), cela prend souvent la forme d'une médiathèque. Le titre d'un dossier du Monde de l'Education est d'ailleurs révélateur : **L'essor inattendu des médiathèques**²². On nous y présente notamment deux médiathèques, elles mêmes souvent médiatisées, celles de Taverny et celle d'Issy-les-Moulineaux. Sans minimiser

²⁰ MARCHON, André. Aux ordinateurs, citoyens !. *Télérama hors-série. Internet mode d'emploi*. P.

24

²¹ Adresse URL : http://www.enssib.fr/csb/Rapport/Csb-rapp97_index.htm

²² SERY Macha. L'essor inattendu des médiathèques. *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*. Pp. 53-61

la part des conservateurs ou bibliothécaires responsables des projets devant leur public et sans qu'aucune décision des élus ne pourrait se concrétiser avec réussite, c'est toutefois sous l'impulsion de la mairie que pénètre souvent Internet, dans nos deux exemples en tout cas (car cela peut également relever d'une initiative du responsable de la bibliothèque).

Dans ce dossier, une déclaration du conservateur de la médiathèque de Taverny est très révélatrice : « *On est la vitrine de tout ce que souhaite faire le maire.* ». De même, la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux doit être le reflet du savoir-faire de la municipalité en matière de télécommunications et de nouvelles technologies. Dans les deux cas, les élus locaux y projettent l'image d'un service municipal proche de la population et en font un représentant de la ville hors des limites de celle-ci.

Ces remarques ne sont en aucun cas négatives, car sans l'intérêt, le dynamisme et les finances des municipalités, les bibliothèques n'auraient pas cet essor ; de plus il faut compter que le personnel de celles-ci , tout en faisant évoluer les services, veille à ce que les missions premières de la bibliothèque soient respectées.

Les positions des différents responsables de l'Etat et des communes présentent un terrain plutôt favorable au développement d'Internet et de son association avec les bibliothèques.

Il ne faut pas pour autant négliger les voix discordantes qui mettent en avant un phénomène de mode et préfèrent privilégier d'autres services. Mais ce phénomène, dont on ne sait encore s'il sera éphémère ou s'il tiendra toutes les promesses qu'on lui prête, est surtout synonyme de modernité et c'est une image qu'on ne peut balayer d'un revers de la main, car elle participe souvent à la vie économique et culturelle de la commune.

2.1.2] Contexte socio-culturel

Il est important d'essayer de cerner la représentation d'Internet dans l'imaginaire de la population française, afin de juger si des relations peuvent être développées entre le réseau et la société. En fait, il s'agit plutôt de savoir si ces relations doivent être favorisées en mode *push* ou s'il faut laisser au mode *pull* temps de les instaurer. Ces deux termes en vogue, notamment sur le réseau, opposent une façon d'imposer en allant au-devant de la demande et une méthode de mise à disposition qui attend plutôt la demande.

On accuse souvent le Minitel, monopolisant la télématique, d'être la cause principale d'une entrée tardive d'Internet sur le territoire français.

Nous n'entrerons pas dans le débat, car aujourd'hui ce qui nous importe c'est de constater que le Minitel a habitué beaucoup de gens à accéder à des services en ligne, tels les annuaires ou le commerce électronique avec la vente par correspondance. De plus, la structure matérielle du Minitel donne à l'écran et au clavier (il est l'un des outils nécessaires pour évoluer sur Internet, bien que l'on « surfe essentiellement à dos de souris, lorsqu'on part naviguer dans l'Internet ».), un aspect de déjà vu qui rassure. Le réseau n'est donc pas une donnée complètement inconnue de la société française.

Précédemment, j'ai évoqué l'imaginaire pour parler de la représentation que se font les gens d'Internet, plutôt que de connaissance, car celle-ci ne s'acquiert que par la pratique ou par la lecture d'ouvrages ou d'articles. Or, ces derniers ont longtemps utilisé des titres imagés comme : *Et Dieu créa Internet*, de Christian Huitema ou carrément de type prophétique : *Cybermonde, la politique du pire*, de Paul Virilio, ou encore *Internet : l'extase et l'effroi*, titre du numéro spécial du Monde diplomatique d'octobre 1996 ; et même si les contenus diffèrent des titres accrocheurs, ce sont ces derniers qui sont d'abord diffusés. Aujourd'hui, la tendance est de se mettre à la portée du public et de l'inviter à construire sa connaissance d'Internet, comme le fait le hors-série de Télérama, *Internet mode d'emploi*.

Il est en tout cas difficile de prétendre ignorer son existence, car rare sont les revues ne l'ayant jamais mentionné ; la radio, la télévision, la presse écrite disposent de sites internet dont elles font connaître les adresses, jusqu'à nos tables de cuisines qui sont envahies de produits dont les emballages mentionnent également des sites ! Quant à la publicité, elle est présente notamment à la radio pour venter tel fournisseur d'accès, et à la télévision pour nous dire qu'« *Internet est la solution* » ou qu'il fait de notre planète « *une petite planète* », bref des renseignements très formateurs... !

L'imaginaire est, dans notre contexte, une preuve de non connaissance ou de connaissance construite à partir de représentations établies par d'autres. Ainsi, Internet peut faire peur, car beaucoup d'approches ont souligné un aspect « diabolique », quant au contenu et quant à la structure, l'associant aux termes de méfiance (méfiance non constructive si elle doit détourner l'intérêt pour le sujet !).

Mais la méfiance a toujours été de rigueur envers les nouveaux moyens de communication, pourtant que d'évolution depuis le premier moyen consistant à envoyer à pied un porteur de messages transmis oralement, puis sur support !

Le téléphone rencontra ainsi en France des résistances dues à la peur du complot et à la volonté de contrôle. Ainsi, ne devait-il être qu'un appareil de gestion, de commerce et d'administration plutôt que de sociabilité. Ce qui est différent des Etats-Unis, où il a permis de travailler le tissu social, en rompant par exemple l'isolement rural²³. Nous retrouvons donc à nouveau les Etats-Unis en tant que pionnier dans l'intégration d'un moyen de communication, ils le furent pour le téléphone, ils le sont pour Internet, sans doute l'immensité de leur territoire contribue-t-elle à en faire un besoin.

Le besoin crée souvent la demande. Qu'en est-il en France ?

Mon avis est que ce qui favorisera la demande envers Internet ne sera pas d'abord le besoin mais la curiosité. On a souvent critiqué l'enseignement français comme se voulant trop universel, il a néanmoins le mérite d'avoir développé dans la culture française une curiosité pour tout ce qui peut participer à nourrir cette culture.

Néanmoins la demande ne peut revêtir pour tous la même forme. Nous venons d'évoquer la scolarité et elle est l'un des éléments participant à la diversité des demandes, il y a également le statut professionnel et bien sûr les pratiques culturelles.

Dans les bibliothèques, l'entrée d'Internet est donc soumise à une triple influence, celle politique, celle des bibliothécaires et celle du public, positionnées dans des ordres différents selon les lieux et les situations.

²³ GUEDON, Jean-Claude. Le Cybermonde. *Le Français dans le Monde*, Juillet 1997. P.17

Pour rester sur le chemin des écoles, la volonté d'inscrire dans les programmes d'éducation la sensibilisation aux nouvelles technologies en général, à Internet en particulier, peut être un élément moteur de demande de ce dernier en bibliothèque.

Christian Huitema se souvient qu'écolier, lycéen puis étudiant, les professeurs demandaient d'aller chercher dans les bibliothèques la matière de ses exposés²⁴, et nous avons tous connu cela. Aujourd'hui des établissements scolaires font leur site, naviguent sur le Web et proposent à leurs élèves d'entretenir des correspondances par E-mail. Mais une fois leurs grilles d'entrée closes, les élèves doivent se tourner vers d'autres lieux pour avoir accès à ce nouveau moyen de communication et d'information. Aussi, on peut envisager que, lorsque les centres de documentation et d'information (C.D.I.) sont fermés et qu'il faut poursuivre un travail de recherche, les élèves se tournent spontanément vers la bibliothèque municipale, celle-ci devienne le prolongement des C.D.I. hors des établissements scolaires non seulement en proposant des livres, mais également un accès à Internet.

La demande peut donc être le fruit de multiples raisons et provenir de différentes personnes. Le contexte sans être pressant est cependant favorable. Il nous faut maintenant penser en terme d'enjeux culturels.

Ici, ce n'est pas la richesse de ce qu'on peut trouver sur Internet qui nous intéresse, mais l'émergence d'une culture de l'intelligence qui y est selon les uns *partagée*, selon d'autres *distribuée* ou encore *collective*. Jean-Claude Guédon évoque la défaite aux échecs de Kasparov face à l'ordinateur Deep Blue. On parla alors de victoire de la machine sur l'Homme. Or cette machine n'est rien de moins que l'association, l'addition de plusieurs intelligences individuelles. Internet peut favoriser ce type d'intelligence où différents cerveaux de toute la planète, attirés par les mêmes objectifs, les mêmes instruments, se sont reconnus et collaborent au point de s'additionner et de former des ensembles intellectuels inconcevables à partir des instruments traditionnels. L'enjeu est important notamment au niveau stratégique, car il est une dynamique dans les relations de partages, source de création et dans les différents milieux de recherches.

Le contexte socio-culturel en France offre donc un terrain favorable à l'accueil d'Internet, bien que le besoin ne se fasse pas encore ressentir et que la demande soit encore timide (bien qu'en constante augmentation en ce qui concerne les personnes s'abonnant auprès de prestataires). Cependant les enjeux semblent d'importance non seulement dans le domaine éducatif, la formation permanente (professionnelle ou de loisirs), mais également dans ceux de la recherche, de la création...

2.1.3] Contexte économique

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le potentiel économique que peut représenter le commerce électronique via Internet.

Mais ce qui va monopoliser notre réflexion concerne la crainte que l'accès au réseau soit très dépendant, non plus d'un niveau de culture mais de moyens financiers. Dans ce

²⁴ HUITEMA, Christian. Préface. In ROUHET, Michèle (dir.). *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. P.12

cas une discrimination va s'opérer entre les particuliers disposant de ressources suffisantes et les autres, entre les bibliothèques financées par des communes consacrant un budget à ce nouveau poste et les autres. Bref, que ce nouvel outil de communication et d'information ne participe également à ce qu'on appelle la *fracture sociale*, en ne permettant pas à une partie de la population d'exploiter ses ressources.

Pour prévenir ce risque, il serait étonnant que l'Etat alloue une sorte de prime à l'équipement pour les particuliers. Son choix consistera plutôt à faciliter l'accès au réseau en installant des équipements connectés dans des lieux publics, telle la poste, la mairie ou encore la bibliothèque.

Si nous parlons de ressources nécessaires c'est parce que l'accès à Internet a un coût. Celui de l'abonnement auprès d'un prestataire, celui de la communication et éventuellement celui de l'accès à des services payants. Pour celui n'ayant pas d'équipement informatique adéquat, il faut ajouter ce coût. Dans le cadre d'un lieu public, il faut également prendre en considération la maintenance, le recours à des spécialistes (pour éventuellement créer un site, ou autre..), un salaire supplémentaire s'il est décidé de créer un emploi réservé à ce nouveau service (aide à la recherche, constitution d'un catalogue, mise à jour du site...), ainsi que des frais de formation pour les divers employés appelés à travailler avec cet outil.

Il apparaît donc que la bibliothèque doit être envisagée comme un lieu d'accès à Internet, mais qu'en est-il de son financement ?

Le Conseil supérieur des bibliothèques, qui est chargé depuis 1989 d'émettre des avis et des recommandations sur la situation et les questions concernant les bibliothèques et les réseaux documentaires, évoque le financement dans son rapport *Perspectives pour 1998*²⁵ :

« La circulaire de 1993 sur la dotation générale de décentralisation (DGB) ne fait pas explicitement mention d'un financement lié au développement d'Internet et des cédéroms. En revanche, les bibliothèques sont aidées à hauteur de 40% si elles organisent une information en réseau avec d'autres établissements. [...]. Il y a déjà une incitation de par cette circulaire à s'informatiser en réseau. Le principal problème concernant la connexion à Internet est le coût puisque la dotation générale de décentralisation ne finance que les investissements, la part « fonctionnement » est très réduite et ne permet pas de faire face à des dépenses extraordinaires. »

Il est ici fait mention d'une aide de financement de l'Etat, qui, bien que ne concernant pas directement Internet, prend en charge pour une part l'achat de l'équipement périphérique.

Le coût de fonctionnement d'Internet est considéré comme négligeable, en tout cas comme non aggravant dans les dépenses du budget. Cela peut être réalisable, tout dépend des usages qui en sont fait et des services qui y sont attachés.

Précédemment (cf. contexte politique), nous avons pu noter la confirmation d'une aide à l'équipement de la part de l'Etat dans le texte du Ministère de la culture rédigé dans le cadre du Programme d'action gouvernemental.

²⁵ Adresse URL : http://www.enssib.fr/csb/Rapport/Csb-rapp97_index.htm

Les bibliothèques peuvent donc espérer une source de financement, l'Etat s'y engageant. Mais la prise en charge laisse une part importante lui incombant. Les collectivités locales vont être appelées à contribution, cependant la décision leur appartient, car il n'y a aucune obligation pour elles d'équiper effectivement leur bibliothèque. Aussi, ne peut-on écarter le risque de voir ces lieux d'accès à la culture refléter également une certaine fracture entre familles aisées et familles pauvres, ces dernières ne pouvant plus assurer leur rôle *d'accès à la lecture et aux ressources documentaires*.

2.1.4] Contexte de démocratie

Dans notre pays, la démocratie signifie l'égalité des voix (lors d'un vote, la voix d'un ministre est comptabilisée de la même façon que celle de tout quidam), la liberté de s'exprimer, de choisir et la citoyenneté (participation à la vie de la cité, de la nation).

En quoi Internet peut-il participer à la démocratie ou peut-il signifier un risque pour celle-ci ?

Avec tous les médias disponibles, les citoyens ont différents moyens possibles de s'informer qui ne dépendent plus de la lecture. Lecture gérée, dans laquelle tous les écrits n'ont pas la même valeur, ainsi n'est-il pas de bon aloi de s'informer en lisant le Monde plutôt que la Voix du Nord ? Certes, il est également de bon ton d'écouter France culture plutôt que la station NRJ, et de regarder les soirées thématiques d'Arte plutôt qu'une série télé quelconque !

Mais lorsque l'on navigue sur le réseau, on fait ses propres choix au sens où aucune instance de bienséance n'a pu et ne pourra hiérarchiser les sites, selon des critères que l'individu n'a pas élaborés. Cette liberté d'accès permet à chacun de dresser ses propres paramètres du bon et mauvais goût, de laisser aller sa préférence vers le sérieux ou le ludique.

Internet, ou souvent l'Intranet, est également développé afin de favoriser une citoyenneté plus participative. Ainsi, en facilitant l'accès aux administrations, aux associations et autres services via le réseau, on espère que le citoyen se sente plus proche et donc plus concerné par la vie de la cité.

On peut également dépasser la cité au sens physique et administratif, pour la cité « virtuelle », dont le cadre n'est pas défini et les frontières certainement toujours en mouvance. Dans cette cité se tiennent de nombreux forums auxquels on peut décider de participer ou non, selon notre intérêt pour le sujet et nos affinités avec les autres participants. Des échanges s'établissent, ainsi que des liens librement consentis ; de plus derrière une adresse Internet se dévoilent rarement les niveaux sociaux, ce qui permet des rencontres qu'il aurait été plus difficile de réaliser dans la réalité.

Internet est donc souvent présenté comme un lieu d'ouverture aux libres échanges, chacun pouvant s'exprimer, cela présente cependant le risque de voir se tenir des propos dangereux pour la démocratie et bafouant les droits de l'Homme. Aussi les forums sont souvent modérés par un médiateur qui « filtre » les prises de paroles, afin qu'elles ne nuisent pas au propos principal ni aux intervenants. Et lorsque ces « agora »

ne sont pas soumises à une autorité, se sont les participants qui assument la responsabilité de tenter « d'éjecter » l'individu non désiré.

Cette auto-régulation s'associe à la civilité, la liberté ne signifie pas abandon de règles communes, c'est ce que l'on nomme la *netiquette*. Il existe donc un véritable contrat social dont la principale préoccupation se restreint souvent à ne pas mettre en péril le respect d'autrui, condition d'ailleurs essentielle à l'expression de la liberté.

Internet représente un risque pour la démocratie lorsqu'il ne permet plus à chacun d'accéder à ses services et de perdre ainsi une source d'information différente. C'est ce qu'exprime Véronique Kleck²⁶ :

« Les nouveaux outils multimédias peuvent être une chance pour la citoyenneté et le lien social. Elles peuvent aussi constituer un risque si rien n'est fait pour favoriser leur appropriation sociale et culturelle. En effet, citoyenneté et démocratie sont liées à l'évolution des systèmes de communication. L'enjeu est de taille : si les citoyens ne parviennent pas à s'approprier ces technologies, et à vaincre leurs résistances individuelles, les conglomérats financiers internationaux ne manqueront pas d'occuper la scène à des fins de simple consommation marchande. »

Ce risque de fracture culturelle a été constaté à la B.P.I., qui propose des accès à Internet, et où il a été observé qu'effectivement il essaimit des laissés-pour-compte : les femmes, les non-bacheliers, les plus de trente ans²⁷.

Catherine Schoetter²⁸ craint la création de nouveaux analphabètes, ceux qui n'auront pas su s'adapter à cette évolution technique ou qui n'auront pas des notions suffisantes en anglais. Néanmoins, pour ce dernier point, il faut être plus modéré, car de nombreux sites en français sont présents et de qualité, (grâce en soit faite surtout à nos cousins québécois !), de plus le souci de donner une place importante à la Francophonie sur les réseaux nécessite un développement des sites en langue française. En réalité cette question de la langue et de la défense des différences culturelles implique un souci démocratique à l'échelle mondiale.

Elle conçoit également une fracture entre ceux qui sauront avoir un usage critique d'Internet et les autres, car ces derniers, aliénés, perdent alors leur liberté.

Le véritable enjeu pour notre démocratie est de ne pas développer de nouvel alphabétisme pour cause d'élitisme dans les accès aux nouvelles technologies. Evoquons une fois encore l'article 3 de la Charte des Bibliothèques : « **La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie** ». Nous pourrions même dire qu'elle est nécessaire pour la préservation de l'exercice de la démocratie. Ainsi, bien qu'elle ne soit pas le seul lieu public pouvant garantir l'égalité d'accès des citoyens aux nouveaux moyens d'information, elle peut-être un lieu privilégié.

²⁶ KLECK, Véronique. Multimédia et citoyenneté. *Le français dans le monde*, juillet 1997, p. 41

²⁷ CHAZAUD-TISSOT, Anne-Sophie. Usages d'Internet à la Bibliothèque publique d'information. *BBF*, T.42 n°3 1997, P.36

²⁸ SCHOETTER, Catherine. Le phénomène Internet, entre technologie et idéologie. *Lectures*, n°87, Novembre-Décembre 1995, p. 32-33

2.1.5] Contexte professionnel

Nous nous sommes arrêtés sur les instances gouvernementales, sur la société avec ce qu'elle comporte d'enjeux culturels, économiques et démocratiques. Nous avons associé constamment la bibliothèque dans le rôle et les fonctions qu'elle peut assumer. Maintenant il est temps d'envisager le contexte dans lequel Internet peut trouver sa place auprès des professionnels, de ceux qui vivent la bibliothèque au quotidien.

« Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. »

Cet article 1 de la Charte des Bibliothèques ne peut être ignoré. Le citoyen doit pouvoir accéder non seulement aux livres mais également *aux autres sources documentaires*, ce qui implique l'Internet. Les professionnels des bibliothèques sont donc forcément sensibilisés à la question de l'entrée de ce nouvel outil dans leurs locaux.

« Il ne s'agit pas de céder à une mode, voire de plaquer du neuf sur des structures dépassées, mais d'offrir aux citoyens, conformément à la vocation de service public des bibliothèques, les moyens les plus actuels d'accès au savoir et à l'information²⁹ »

Le Conseil supérieur des bibliothèques confirme cette volonté « d'équiper pour mieux servir ».

Dans ces discours très « humanitaires », l'élément humain semble toutefois secondaire. Effectivement, il n'est pas fait mention du personnel des bibliothèques en terme d'adhérents, d'associés à l'initiative du projet, alors qu'on leur délègue les responsabilités inhérentes à la mise en route de celui-ci et à sa bonne marche.

Connaître la position des bibliothécaires et des autres employés nécessiterait une enquête, et celle que j'ai entreprise, et que j'aurai l'occasion de détailler dans la suite de l'étude, n'a pas suscité assez de réponses pour fournir des données pertinentes pour répondre à cette question. De plus, il est difficile de savoir si une réponse n'est pas soumise à la pression du moment, à savoir un contexte dans lequel les pouvoirs publics, donc les employeurs, préconisent l'accès à Internet. Seule la connaissance et l'observation des engagements peuvent confirmer les réponses, mais c'est plus difficile lorsqu'il y a volonté mais pas d'action pour cause financière par exemple.

Une tendance peut néanmoins être ébauchée, notamment à partir des articles publiés dans les revues « professionnelles » et des interventions faites sur une liste de diffusion comme **Biblio.fr**³⁰. Je n'ai pas lu un article qui combatte l'entrée d'Internet en bibliothèque, il en existe certainement, mais sont alors minoritaires et discordants avec le discours général. Celui-ci laisse apparaître un réel intérêt pour les nouvelles technologies en général et pour Internet en particulier. Cet intérêt se traduit par des descriptions et des conseils techniques, mais surtout par de nombreuses réflexions (qui alimentent d'ailleurs ce travail). Ce qui signifie que le milieu professionnel des bibliothèques, tout en essayant parfois de réaliser la mise en service d'Internet dans

²⁹ Conseil supérieur des bibliothèques. *Perspectives pour 1998*.

Adresse URL : http://www.enssib.fr/csb/Rapport/Csb-rapp97_index.htm

³⁰ Adresse E-mail : biblio-fr@cru.fr

leurs locaux, s'interroge. Car, comme nous le constatons, ce sujet a de multiples entrées et mobilise de nombreuses données, et il est délicat de savoir si les réponses apportées seront valables dans le futur proche. Il est certain qu'il faille également du temps pour que les mentalités évoluent et elles évoluent sûrement moins vite que les techniques ; cependant la mutation des bibliothèques en médiathèques doit permettre de considérer la venue d'Internet comme une suite logique. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier les motivations des bibliothèques n'ayant toujours pour unique service l'accès aux livres, et de celles conservant leur nomination première alors qu'étant ouvertes à d'autres supports culturels...

Nous retiendrons l'intervention de Josianne Roelants Abraham³¹, bien que concernant la Belgique, qui déclare que l'option exclusive « livre » au détriment d'autres médias est un terrorisme intellectuel qui hypothèque l'existence de la bibliothèque traditionnelle et la condamne à n'être qu'une cathédrale du savoir. Elle poursuit en affirmant qu'il n'y a pas de supports préférentiels pour communiquer l'information et que le livre doit être un moyen au même titre que tous les nouveaux médias.

Quoi qu'il en soit, l'évolution des bibliothèques vers les nouvelles technologies ne pourra s'effectuer sans la participation active de ceux qui la font vivre et l'animent au quotidien.

2.1.6] Contexte technologique

Internet ne serait d'aucun intérêt sans le support informatique nécessaire pour le rendre accessible.

Les PC multimédia (Personal Computer) évoluent constamment. A peine un an après votre achat, de nouveaux ordinateurs sont mis sur le marché plus performants et en plus moins chers !!! Néanmoins si l'attente peut être envisagée comme sage, l'équipement peut ne jamais être installé ! Pour nous consoler, il nous suffit de savoir que les ordinateurs sont à présent évolutifs, c'est à dire que contre rétribution financière vous pouvez le rendre aussi performant que le dernier sorti, qui coûte moins cher (☺) !
Je n'entrerai pas dans le détail des différents éléments composant l'ensemble du PC.

Pour pouvoir le connecter au réseau, il est nécessaire de disposer d'un modem, c'est lui qui est chargé d'assurer la liaison entre l'ordinateur et la ligne téléphonique. Ce modem, qui constituait il y a peu un bloc indépendant de l'ordinateur et qu'il fallait acquérir, est aujourd'hui souvent intégré directement à l'unité centrale.

Internet est accessible via le réseau téléphonique, pour cela une simple ligne personnelle peut suffire, mais afin d'obtenir des liaisons plus rapides, les lignes numériques sont recommandées surtout dans le cadre d'installation multiposte.

Ensuite, il faut disposer de certains logiciels permettant d'accéder aux différents services d'Internet. On peut souvent se les procurer gratuitement sur Internet ou de

³¹ ROELANTS ABRAHAM, Josianne. La bibliothèque : hier, aujourd'hui, demain. In Roelants Abraham, Josianne (dir.). *La bibliothèque universelle : défis technologiques*. P. 21

façon peu onéreuse sous l'appellation de shareware. Mais ils sont actuellement fournis avec Windows 98.

Un logiciel de navigation est également nécessaire. Nous avons alors à choisir entre Explorer et Netscape (les tendances hégémoniques de Monsieur Bill Gates étant encore réprimées).

Finalement, il ne nous reste qu'à contacter un fournisseur d'accès auprès duquel nous souscrivons un abonnement et l'univers Internet nous est ouvert.

Selon les dires de la Fnac, les personnes s'équipant en ordinateur ont pour motivation d'en faire un outil culturel (autocensure de toute marque de ludisme ?) et d'accès à Internet. Les prix ont baissé, et ce en quoi l'outil informatique est coûteux concerne moins l'équipement que sa périphérie (cédéroms, logiciels, abonnement, communication...). La technologie ne cesse de créer des produits qui pourront être diffusés auprès du grand public, en elle-même, elle favorise donc l'accès à Internet, mais l'ordinateur n'est pas encore devenu un produit de première nécessité (contrairement à la télévision... !), et sans son support Internet reste sans entrée.

Quant à la bibliothèque, elle se voit proposer les offres de multiples prestataires de service concernant son informatisation et les outils attendant à la gestion documentaire. Ces services installés, après une petite formation, il ne reste plus aux employés qu'à les consommer. Rien ne semble donc s'opposer à l'entrée des nouvelles technologies, rien sauf...un budget pas assez conséquent !

Au regard des situations que nous avons observées, il semble que tout favorise le développement d'Internet. Tandis qu'il incombe, notamment aux bibliothèques de combler les lacunes qu'il peut engendrer. Ainsi, un partenariat est envisagé, ce qui implique de considérer définitivement les bibliothèques comme étant prêtes à se voir greffer ce nouveau service, sans problème d'incompatibilité et de rejet. La greffe devient alors partie intégrante de son hôte.

Faut-il arrêter ici notre réflexion devant ce constat ? Je pense que les médecins procèdent à des examens plus approfondis avant de se risquer à accepter un premier résultat, il convient pour nous de faire de même car beaucoup d'aspects de la question n'ont encore été analysés. En effet, nous avons pris en considération les intérêts de nombreux éléments, mais qu'en est-il de ceux de la bibliothèque ?

2.2] INTERNET : QUELS INTERETS POUR UNE BIBLIOTHEQUE ?

2.2.1] Internet et le travail documentaire

Michel Melot, président du conseil supérieur des bibliothèques, évoquant Internet, disait en 1995 : « *On ne peut pas savoir si on va pouvoir l'utiliser en terme*

documentaire, c'est à dire cataloguer, lister l'information sur Internet, ou bien si celle-ci restera du domaine du fugitif. »³².

Aujourd'hui la question n'est plus de savoir *si* on peut, mais *comment* on peut utiliser Internet en terme documentaire.

Nous pouvons aborder ce sujet en évoquant trois fonctions : Internet comme outil documentaire, comme support documentaire ou encore comme outil professionnel.

- Internet, outil documentaire, suppose qu'il permette la recherche d'information, si possible de façon rigoureuse et efficace (qualité essentielle à la documentation). La réalité est qu'encore aujourd'hui, s'il permet des recherches sur tous les sujets, les réponses obtenues fournissent de « fausses pistes » (c'est ce qu'on appelle du *bruit*, réponses peu pertinentes) ou même des silences (absence de réponses).

Néanmoins, la recherche aidant, de nombreux outils tentent de remédier à ces lacunes.

Ainsi dispose-t-il :

Des engins de recherche . Ils permettent d'effectuer des recherches sur le réseau à l'aide de mots ou de termes de recherche. Pour cela, ils disposent de systèmes informatiques, que l'on nomme des robots et qui parcourent le Web afin d'en décrire plus ou moins le contenu, qui est stocké puis organisé dans des bases de données que l'utilisateur pourra interroger.

Lorsqu'un nouveau site est créé, pour qu'il soit parcouru par les robots, il faudra qu'un lien hypertexte d'un site déjà existant pointe vers lui, ou que son concepteur le signale à la société gérant l'engin de recherche, comme *Alta Vista*³³.

Des courtiers de recherches. Ils rassemblent plusieurs engins de recherche que l'on peut interroger sans avoir à se rendre sur leur site original. C'est la fonction d'*All-In-One*³⁴.

Des répertoires. Ils offrent une recherche à partir de thèmes dont le contenu présente une structure arborescente. Pour cela, leurs robots vont chercher des informations que des équipes classeront par sujet selon un certain nombre de critères. *Yahoo*³⁵ est ainsi organisé.

Ces différents outils concourent à trouver de l'information, mais ils génèrent encore du bruit, car les bases de données sont conçues par les robots. Il existe cependant des bases de données construites à partir de listes. Elles sont constituées grâce aux informations directement fournies par les auteurs des pages web. C'est le cas d'*Aliweb*³⁶. Les responsables des sites doivent remplir une fiche descriptive standard pour chacune de leurs pages ainsi que pour les mises à jour. Ces bases sont donc assez fermées en ce sens qu'elles ne recensent que des contenus désignés, l'évocation d'un thème qui n'apparaîtra pas à l'auteur comme essentiel ne sera pas retenu. Cette démarche favorise peut-être les silences, mais le taux de pertinence des réponses obtenues est sans doute plus satisfaisant.

³² BRIOT, Laurence. Entretien avec Michel Melot. *Archimag*, Juin 1995, n°85, p.11

³³ Adresse URL : <http://www.altavista.digital.com/>

³⁴ Adresse URL : <http://www.media-prisme.ca/all/all1srch.html>

³⁵ Adresse URL : <http://www.yahoo.fr>

³⁶ Adresse URL : <http://WWW.met.nps.navy.mil/form.html>

Un autre outil intéressant, dans le cadre du travail documentaire concerne les gestionnaires de recherche. Ils permettent d'effectuer une recherche et de ne faire afficher que les nouveaux sites y répondant depuis la dernière mise à jour. Cela peut favoriser entre autre la veille documentaire. Ce sont des logiciels, et ils sont encore peu nombreux comme *WebSeeker*.

Tous les outils évoqués permettent à Internet de prétendre pouvoir participer au travail documentaire en tant qu'instrument. Cet instrument est d'autant plus efficace qu'on en maîtrise certains potentiels comme les opérateurs booléens(et, ou, sauf...), qui permettent de préciser la question et donc d'affiner le champ des réponses. Leur utilisation nécessite souvent de se mettre en recherche avancée, ce qui peut réclamer la médiation du personnel auprès du public, dans le cadre d'une bibliothèque.

- Internet, support documentaire, signifie que ce qu'on obtient de lui est considéré comme un document. Or en bibliothèque tout document se doit de subir un traitement où apparaissent les termes d'indexation, catalogage... Ces pratiques sont délicates sur des pages web d'un site.

Le catalogage des ressources en ligne peut s'avérer difficile du fait de leurs formes multimédias, mais également de leurs structures hypertextuelles. Une entité documentaire est difficile à isoler.

Cependant, le catalogage d'un site s'avère nécessaire pour au moins deux raisons : connaître à l'avance le type d'information présent et évaluer son contenu, ce qui permet notamment de gagner du temps. Certains organismes se sont spécialisés dans un domaine afin de constituer un catalogue de sites correspondant à ce domaine. Pour exemple : Santedoc³⁷, du centre de documentation en santé publique du service de médecine préventive et sociale de la faculté St. Antoine, où des groupes de travail sont chargés de déterminer un ensemble de critères de qualité pour évaluer des sites médicaux³⁸. Les termes du catalogue s'établissent à partir de thésaurus lorsque c'est possible.

Les bibliothèques municipales pourraient également s'organiser pour construire un catalogue en se distribuant des domaines, ou même des sujets, ce qui demande une véritable politique de concertation et de collaboration.

La question du catalogage des ressources en ligne mobilise les chercheurs et professionnels de l'informatique et de l'information. Ainsi, pour désigner les données secondaires décrivant les données primaires, ils se sont réunis pour la première fois en mars 1995 à Dublin (Ohio) pour mettre au point un format de catalogage universel. Ce sont les auteurs des sites ou des outils informatiques qui sont chargés de le remplir en recourant à des métadonnées. La signification d'une métadonnée ne dépend pas du fait qu'elle se trouve ou non à l'intérieur de la ressource qu'elle décrit.

³⁷ Adresse URL : <http://www.ccr.jussieu.fr/santedoc/centredo.htm>

³⁸ THIRION, Benoît, DARMONI J., Stefan. Les sites médicaux francophones sur Internet. *BBF*, T.43, n°3, 1998, pp. 42-45

Tableau des éléments³⁹ :

CONTENU	PROPRIETE INTELLECTUELLE	MATERIALISATION
Titre	Créateur	Date
Sujet	Editeur	Type
Description	Contribution	Format
Source	Droits	Identifiant
Langage		
Relation		
Couverture		

La classification n'est pas chose aisée. Prenons ainsi la classification de Dewey, elle propose cent divisions qui sont ensuite ramifiées. Certes cette pratique de ramification permet d'ajouter de nouveaux domaines, mais elle n'autorise pas deux domaines à correspondre. On part du principe qu'un ouvrage n'évoque qu'un seul domaine ou au moins le favorise et que cela suffit à l'isoler comme entité déterminant la division et subdivision dans lequel sera classer l'ouvrage

Classer un site de façon aussi nette ne sera pas toujours aisé. Sans même évoquer les liens vers d'autres sites qui permettent difficilement de définir des limites, un même site peut s'ouvrir sur des pages dont les contenus soient très divers. On peut ainsi fort bien imaginer un site municipal ouvrant ses pages au curé de la paroisse pour qu'il y mette son sermon hebdomadaire, à la bibliothèque pour qu'elle y propose de la littérature, au club d'astronomie pour qu'il expose ses études...La liste peut s'agrandir, mais elle suffit pour que nous nous interroguions sur le classement qui lui sera attribué. L'hypothèse qui pourrait se confirmer consiste à privilégier le possesseur du site, soit la mairie, ce qui le classerait en 350, dans l'administration publique, ce qui ne reflète pas le contenu du site. Mais alors faut-il classer les pages ?

La classification incite à favoriser un domaine de l'ouvrage, peut-être au détriment de la richesse et la diversité de son contenu ; on peut envisager que les difficultés posées par Internet accentuent les limites de cette pratique et oblige les professionnels à repenser les pratiques de la classification.

L'indexation pose également problème. En effet, celle d'un livre, d'un article ou de tout autre contenu une fois faite, reste établie. Il ne peut en être de même pour les pages des sites Internet, car elles sont évolutives. Aussi faut-il veiller à ce que son analyse soit régulièrement mise à jour.

Les ressources documentaires proposées par Internet du fait de leur complexité architecturale sont difficiles à traiter de façon identique aux autres documents disponibles en bibliothèque. Mais par soucis d'efficacité dans l'identification des

³⁹ VERCOUSTRE, Anne-Marie. Eléments de métadonnées du Dublin Core. Adresse URL : <http://www-rocq.inria.fr/~vercoust/METADATA/DC-french.html>. Voir Annexe D, p.XXI

contenus, on essaie de trouver un dispositif satisfaisant et auquel la bibliothèque est très attachée : les normes.

- Internet, outil professionnel, se doit d'être un participant actif du travail quotidien effectué en bibliothèque.

Nous ne nous attarderons pas sur sa contribution dans les démarches de recherche documentaire, que nous avons déjà évoquée et sur laquelle nous reviendrons. Mais il faut que le personnel de la bibliothèque développe une sorte de réflexe l'amenant non seulement à interroger le réseau lorsque les ressources internes de l'établissement sont inexistantes, mais également à titre de complément de ces dernières.

La seconde application d'Internet en tant qu'outil professionnel nous est livrée par Christine Ducourtieux, bibliothécaire⁴⁰ : « *Dans la bibliothèque traditionnelle, l'essentiel de notre temps de travail est absorbé par l'identification du livre. L'accès via Internet à des millions de notices bibliographiques devrait alléger considérablement, le travail de catalogage des bibliothécaires.* ».

On peut accéder par le biais de différents sites à ces notices bibliographiques que des bibliothèques ont mises sur le réseau en proposant leur catalogue. Ainsi celui de l'ENSSIB⁴¹ offre un lien vers les catalogues des bibliothèques francophones. Pour y accéder il faut souvent recourir à Telnet, comme ceux de la Bibliothèque Nationale, BN Opale et BN Opaline ; mais parfois ils sont directement disponibles sur le Web comme celui de la Bibliothèque du Québec.

Christine Ducourtieux souligne *l'attitude généreuse de ces audacieux, car il faut quelque courage pour offrir son fonds au regard des autres*, indiquant qu'en France, les bibliothèques aiment à garder le secret.

Il semble que cette politique du secret ne soit plus de mise avec Internet dont l'un des fondements est l'esprit de partage. De plus, le ministère de la culture, dans son Programme d'action gouvernemental pour *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, indique : ***La première tranche du Catalogue collectif de France sera disponible sur Internet avant la fin de 1998. Elle comprendra le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation, avec la description des bibliothèques françaises. Les catalogues eux mêmes seront mis en ligne avant la fin de 1999***⁴².

Il existe également des bases de références bibliographiques qui s'offraient déjà sous forme papier, sous forme électronique (cédérom) ou en accès via le Minitel. Ainsi trouve-t-on désormais disponible **Electre** sur Internet, mais le service en est payant (abonnement coûtant 3900 francs/an et attribuant 300 unités décomptées selon que l'on consulte ou selon que l'on exporte... !).

La troisième fonction d'Internet concerne le travail d'achat. Ainsi peut-on avoir connaissance des fonds disponibles dans le domaine du livre et en faire l'acquisition. Le problème est que le professionnel n'a pas accès directement aux livres, ne l'a pas

⁴⁰ DUCOURTIEUX, Christine. *L'Internet pourquoi faire ? Réflexions personnelles d'une bibliothécaire*. Septembre 1996. Adresse URL : <http://elias.ens.fr/atelier/articles/ducourtieux.html>

⁴¹ Adresse URL : <http://www.enssib.fr/>

⁴² Adresse URL : <http://www.culture.fr/culture/actual/communiq/plangouv.htm>

manipulé et donc n'a pas pris connaissance véritablement du contenu. Ainsi, le Furet du Nord⁴³ ne donne d'autres indications que le titre, l'œuvre, le prix, l'ISBN, la date de parution.

Pour les cédéroms, certains sites proposent des démonstrations comme le Club Européen du Multimédia, <http://www.cdclub.com>. Il en est de même pour les CD-audio, avec un site comme Music Boulevard, <http://www.club-internet.fr/musicboulevard>.⁴⁴

Même si ces sites sont à développer, ils peuvent permettre au responsable des achats de la bibliothèque de se faire une opinion sur des oeuvres et constater si elles peuvent s'accorder avec sa politique d'acquisition.

Enfin, nous pourrions inclure le service qu'il rend dans le cadre de la formation continue. En effet, le personnel peut se former en posant des questions dans le cadre des news et des listes de discussions, mais également en consultant des sites spécialisés dans le domaine recherché ou enfin en consultant des cours comme ceux proposés par les URFIST, dont celui de Strasbourg⁴⁵ par exemple.

Internet peut devenir un outil presque banal de la chaîne documentaire et cela sous différents aspects. Pour contribuer à le rendre toujours plus performant de nombreuses recherches, associants informaticiens, linguistes, documentalistes, ont pour objet de travailler son intelligence artificielle afin qu'il puisse satisfaire aux besoins de l'intelligence humaine.

Ainsi, Internet pour avoir une valeur ajoutée au sein d'une bibliothèque ne doit pas se contenter d'être un média supplémentaire, il faut qu'il soit plus que le support d'un document. Il doit être un outil s'intégrant complètement au travail du personnel.

2.2.2] Peut-on repenser la bibliothèque à partir d'Internet ?

Il ne s'agit pas de discuter des changements qu'Internet peut nécessiter en tant que nouveau service. Mais de voir en quoi la structure même de la bibliothèque pourrait évoluer.

Il y a là un paradoxe certain d'essayer de réfléchir en quoi l'image d'une bibliothèque sans murs, sans étagères, sans ordre apparent, pourrait concourir néanmoins à faire évoluer la bibliothèque physique dont on essaie de retrouver, de fabriquer, de copier l'organisation dans l'Internet.

Bibliothèque sans murs...

Voici qui laisse songeur car ce qui fait qu'une bibliothèque est un des lieux reconnus d'une commune, c'est bien l'aspect solide du bâtiment qui l'abrite.

Elle avait déjà repoussé la limite de ses murs avec le service des bibliobus. Mais avec Internet qui permet d'aller consulter la Bibliothèque du Congrès aux Etats-Unis, par

⁴³ Adresse URL : <http://www.furet.com>

⁴⁴ Ces références ont été relevées dans *Archimag*, Juin 1998, n°115

⁴⁵ Adresse URL : <http://www-scd-ulp.u-strasbg.fr/urfist/home.htm>

Voir **Annexe D**, p. XXI

exemple, la bibliothèque n'a plus de murs. En effet, nous pouvons considérer que les murs représentent l'ensemble de l'espace dans lequel sont proposés des documents, aussi lorsque la médiathèque de Gravelines nous permet d'accéder à des documents situés dans une autre ville, un autre pays, un autre continent, c'est comme si le bâtiment prenait de l'espace, mais ceci n'est réalisable qu'en oubliant la contrainte physique des murs.

Bibliothèque sans murs...Donc sans magasins !

En effet, quoi de plus frustrant que de déambuler dans des allées où sont disposées des étagères, certainement bien achalandées, mais dont on ne peut s'empêcher de penser qu'elles sont comme une barrière nous empêchant d'accéder à d'autres trésors. Vous m'opposerez qu'il suffit de feuilleter le catalogue et qu'il est toujours possible de les consulter. Mais il faut que l'on sache précisément ce qu'on désire et cela restreint considérablement le champ des découvertes fortuites qui pourraient être enrichissantes.

Internet, c'est aussi ça, le furetage, mais cela nécessite un état d'esprit propre à cette activité sous peine de vite se lasser et de trouver cette démarche peu constructive et efficace. Mais nos bibliothèques municipales sont loin de ressembler au labyrinthe d'Internet ou même à celui de la bibliothèque sur laquelle régnait Jorge, bien qu'Allinardo de Grottaferrata ait dit : « *La bibliothèque est un grand labyrinthe, signe du labyrinthe du monde.* »⁴⁶. Aussi peut-on prendre beaucoup de plaisir à aller à la rencontre de documents qui nous étaient accessibles auparavant que par le recours d'un intermédiaire. C'est ainsi que la bibliothèque municipale de Douai a repoussé les limites de ses murs.

Si nous conservons la représentation d'Internet comme étant une sorte de bibliothèque s'étant affranchie des contraintes de l'espace, nous devons également noter qu'elle fait fi du temps. En effet, c'est une bibliothèque dont nous pouvons pousser les portes à toutes heures de la journée, chaque jour de la semaine, tous les mois de l'année.

Demander qu'il en soit de même pour nos bibliothèques « physiques » serait absurde, car même les « rats » habitués à fréquenter ces lieux dorment la nuit, à défaut d'avoir des obligations le soir. Mais prolonger les heures d'ouverture, laisser l'accès le dimanche...Cela demande réflexion.

Avec Internet, une bibliothèque ayant un site proposant un fonds et des liens vers d'autres fonds documentaires, s'est en partie défaire des contraintes du temps. Ainsi l'insomniaque du week-end de la Pentecôte ne trouvera pas totalement porte close (cela nécessite cependant de disposer à domicile d'une connexion).

Enfin, Fernanda Campas soulève un autre aspect que l'on peut découvrir dans ses propos : « *Les défis posés par les nouveaux documents électroniques nous permettent de rafraîchir les rapports traditionnels des bibliothèques tels que le catalogage, la description du contenu, le rangement en magasin...Il reste encore d'autres questions à résoudre, qui sont l'affaire de toutes les bibliothèques du Monde et dont les solutions doivent être le fruit d'une collaboration.* »

Elle évoque donc le devoir de réfléchir sur la forme des outils documentaires habituels et que pour plus d'efficacité, cela soit fait à l'échelle mondiale, ce qui permettrait en plus d'établir des normes véritablement internationales.

⁴⁶ ECO, Umberto. *Au nom de la Rose*. P. 200

Sans entrer dans les détails, nous pouvons aborder le domaine du classement. C'est une opération matérielle de mise en ordre, qui situe physiquement les documents les uns par rapport aux autres. Il se fait généralement par sujet⁴⁷. Sur Internet, la réponse à un sujet proposera l'accès à toute sorte de documents, qu'il soit écrit, sonore, animé. En bibliothèque le classement « cloisonne » les différents supports, ainsi trouve-t-on une salle pour les livres, une pour les vidéocassettes, une autre encore pour les cédéroms. Cependant à Taverny, le conservateur Alain Pansu a cassé la sacro-sainte division des supports en les mêlant sur les rayonnages. Ainsi, il est possible de trouver à côté d'un ouvrage sur le débarquement de Normandie, une vidéo traitant du même sujet. Alain Pansu attribue au classement une conception sociale des rapports culturels : « ***Au premier moment, l'usager est perdu. Dans le long terme, il désacralise le livre, qui est par beaucoup un rappel de l'échec scolaire.*** »⁴⁸.

Il restera certainement des étagères uniquement réservées pour tel support, car ils n'ont pas tous des sujets communs.

Cet exemple de Taverny prouve que les professionnels de la documentation ont déjà amorcé une réflexion sur l'outil qu'est le classement. Internet peut les inciter à poursuivre.

Il existe certainement d'autres points que nous pourrions évoquer, mais ce sur quoi nous venons de réfléchir suffit pour constater qu'Internet pourrait inciter à reconsidérer certains angles organisant une bibliothèque. Il ne s'agit pas d'annoncer de grands bouleversements, mais de se dire qu'effectivement la bibliothèque peut-être repensée. Attention, il ne s'agit pas non plus d'attribuer à Internet le mérite de faire naître ces remarques, car elles avaient pu être déjà exposées, mais il peut contribuer à les entretenir, à les développer, à les accentuer.

2.2.3] Internet : préservation et partage

Si nous associons les termes de *préservation* et de *partage*, c'est parce que sur Internet sont mis des documents anciens (donc à préserver) auxquels tout le monde peut accéder librement (partage). En réalité, Internet n'est qu'un simple outil de diffusion car l'outil de préservation concerne le procédé de numérisation. Cependant ce dernier a un coût important, aussi la perspective de permettre une diffusion plus large du document via le réseau peut-être considéré comme un des éléments moteurs de cette opération.

Numérisation ?

En simplifiant, la numérisation concerne différentes manipulations dont l'application finale est de donner, à des images ou à des écrits, des valeurs numériques. Ce qui permet à l'ordinateur de les lire et de les reconstituer à l'écran, et qui autorise également sa diffusion sur le réseau. On les conservera sur des cédéroms ou des disquettes de grosse capacité (ZIP).

⁴⁷ JOUGUELET, Suzanne. **Classement.** In CACALY, Serge (dir.). *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation.* P. 135

⁴⁸ SERY, Macha. L'essor inattendu des médiathèques. *Le Monde de l'éducation*, avril 1997, p. 54

On parle parfois de dématérialisation, ce qui n'est pas juste, car la numérisation reste liée à l'existence d'un document physique primaire qui conserve sa forme et ne quitte pas les lieux, à la différence de Monsieur Spoke dans Star Trek, qui se dématérialise pour parvenir dans un autre endroit, quittant réellement l'endroit initial où il se trouvait. De plus, lorsque Monsieur Spoke se rematérialise c'est sous sa forme première, tandis qu'un document récupéré sur le réseau ne se reproduira pas aussi parfaitement que l'original (l'impression d'une photo bien que nette ne se fera pas sur le même papier, la couverture d'un livre ne sera pas cartonnée...). Ce terme de dématérialisation, s'il souligne un aspect « magique » de la technique, doit être cependant prudemment utilisé.

Les bibliothèques municipales, héritières des biens de la Révolution, possèdent parfois de précieuses collections patrimoniales, auxquelles s'ajoutent souvent des fonds locaux ou régionaux, ainsi que des donations de particuliers qui peuvent s'avérer très enrichissantes.

Numériser ses documents signifie pour une bibliothèque de mener une politique de conservation, car le support papier a une durée de vie limitée, (mais un cédérom également), vie qui peut-être écourtée par différentes catastrophes, comme les incendies, les inondations, mais aussi la malveillance ou la simple maladresse.

C'est ce que souligne Henri-Jean Martin : «[...] *les seuls documents écrits que l'Antiquité classique nous a laissés tels qu'en eux-mêmes sont de rares fragments de papyrus, extraits pour la plupart des sables d'Egypte, et quelques rouleaux à demi calcinés retrouvés dans les cendres d'Herculanum. Ce qui fournit de solides arguments à ceux qui réclament que tout soit fait pour sauvegarder notre patrimoine imprimé, composé de livres usagés à force d'avoir été maniés et de documents faits de papier souvent biodégradable, que le temps et les hommes risquent de détruire* [...] »⁴⁹.

On ne peut cependant pas tout numériser, pour au moins deux raisons, mais qui ne sont pas des moindres :

- Il faut que le document soit libre de droits, tombé dans le domaine public.
- Le coût, ce qui nécessite des choix.

La numérisation requiert une véritable politique de conservation que détaille Pierre-Yves Duchemin⁵⁰. Ainsi la sélection des documents à numériser doit s'effectuer selon plusieurs critères :

- Une bibliothèque doit mettre en œuvre une politique documentaire cohérente pour la numérisation de ses documents, selon ses besoins, sa vocation, ses missions.
- Elle doit évaluer la valeur documentaire, patrimoniale et parfois esthétique des collections.
- Elle doit considérer l'aspect préservation et conservation des originaux, notamment en ce qui concerne les documents de grand format ou les documents très fréquemment consultés
- Elle doit mettre en valeur ses collections, notamment les plus rares ou les plus méconnues.

⁴⁹ MARTIN, Henri-Jean. En guise de bilan. In POULAIN, Martine (Dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*. T.4, p. 733

⁵⁰ DUCHEMIN, Pierre-Yves. La numérisation des documents graphiques. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1997, n°174, pp. 131-132

Les détracteurs de la numérisation évoquent un problème, qui est d'ailleurs une crainte générale. Il concerne le risque de voir les oeuvres détournées ou falsifiées.

Les documents numérisés favorisent la notion de partage.

Au niveau de la bibliothèque même. Si elle dispose de différentes stations, plusieurs personnes peuvent consulter simultanément le même document.

Hors des murs de la bibliothèque, ce qui signifie qu'elle est accessible via Internet. Elle permet alors d'accéder en tout point du monde à son fond numérisé.

Mais le partage ne nécessite pas toujours la numérisation, il suffit que la bibliothèque soit présente sur Internet. Proposer alors son catalogue devient un premier pas vers un partage de ses ressources à l'adresse d'un public extérieur.

Pour ma part, je n'ai jamais eu l'occasion de consulter des manuscrits du Moyen-Age dont l'observation des enluminures, notamment, doit être un moment précieux. Certes la relation établie avec l'écran ne reconstitue pas l'émotion procurée par une manipulation physique mobilisant les sens tactiles, l'odorat, l'ouïe, tout ce que privilégie l'imaginaire pour recréer le vécu de l'œuvre. Mais si c'est la seule possibilité d'accès à ces documents...De plus, l'ordinateur offre quand même des avantages, comme la liberté du temps de consultation ou la possibilité d'agrandir un détail qui nous aurait échappé à l'œil nu.

Numériser le patrimoine, c'est également préserver l'accès de tous de façon libre et gratuite, sinon des instances commerciales pourraient s'en emparer, faisant payer dès lors les consultations.

Plusieurs projets de numérisation se sont constitués, ce qui enrichit également le fond des bibliothèques lorsqu'elles y accèdent. Ainsi, l'Association des bibliophiles universels (ABU), fondée en 1993, a pour objet le développement et la promotion des supports numériques et se propose de maintenir sur le réseau un corpus, le plus vaste possible, des textes numérisés en français et tombés dans le domaine public, représentatifs de la culture francophone⁵¹. On peut citer également le projet développé par la Bibliothèque nationale de France appelé Gallica qui met à disposition des textes et des images du XIXème siècle francophone⁵².

2.2.4] Internet, outil d'échanges, de communication

Nous pouvons ici nous arrêter sur deux services d'Internet, l'E-mail et les listes de diffusion.

L'E-mail permet simplement un échange de courrier. Ce service d'Internet peut aider directement la bibliothèque dans la communication avec ses usagers disposant d'une adresse mail.

Ainsi ces derniers peuvent contacter la bibliothèque pour tout renseignement ou faire des propositions. L'avantage est qu'ils sont assurés d'obtenir une réponse même

⁵¹ Adresse URL : <http://cedric.cnam.fr/ABU/>

⁵² Adresse URL : <http://gallica.bnf.fr/>

laconique, car en tant que nouveau service, la bibliothèque se doit de garantir une satisfaction en détachant un employé (qui peut être le conservateur) chargé de gérer ce type d'échange et d'y répondre. De plus ces messages mobiliseront plus l'attention qu'un courrier habituel noyé au milieu des nombreux autres.

La communication peut également s'exercer dans le sens inverse. Ainsi, les bibliothèques peuvent demander à leurs usagers de leur fournir leurs adresses électroniques, s'ils souhaitent bénéficier de nouveaux services, comme être informés directement des nouveautés (avec, pourquoi pas, sélection personnalisée selon une fiche de profil des intérêts de la personne) ou du programme des manifestations...

Le courrier électronique permet également l'échange avec des personnes qui ne fréquentaient pas encore la bibliothèque et qui habitent peut-être même à l'extérieur de la commune.

Il établit également le contact avec d'autres membres de la profession avec lesquels on peut aimer communiquer à titre de relations sociales ou parce que les échanges sont constructifs.

Le second service d'Internet, encourageant les échanges dans le milieu professionnel de la documentation et de la bibliothèque, concerne les listes de diffusions comme celle de l'ADBS⁵³.

Mais la plus connue est sans doute celle instaurée depuis 1993 par Hervé Le Crosnier, Biblio-fr, sur laquelle se retrouvent différentes personnes qui ont la documentation en commun, mais qui exercent dans des structures très diverses et avec des niveaux de compétences différents. Bien que ses principales préoccupations portent sur la diffusion des connaissances, l'organisation de collections de documents électroniques, la maintenance et l'archivage de l'écrit électronique, d'autres questions peuvent être soumises comme la simple recherche d'une revue ou d'un ouvrage. C'est un peu comme un outil de formation permanente

Certains objecteront que cette liste étant modérée, la liberté d'expression y est moindre. Pour se convaincre du fait que l'intervention du modérateur est « extrêmement modérée », il suffit de lire certains messages parus et qui peuvent se montrer assez virulents⁵⁴. Son travail consiste à veiller à ce que le contenu du message soit bénéfique pour la communauté à laquelle il est destiné, soit en soulevant des questions, soit en apportant des réponses, soit en alimentant le débat. Pourtant, le fait que la liste soit modérée ayant été l'objet de critiques, Hervé Le Crosnier suspendit quelques temps en 1996 la modération, mais les abonnés en réclamèrent rapidement le retour considérant finalement qu'elle était davantage un service qu'un acte d'autorité sans fondement.

D'autres encore objecteront qu'ils n'ont déjà pas assez de temps pour faire tout ce qu'ils ont à faire dans leur bibliothèque, sans avoir en plus à consulter une liste de messages envahissant leur boîte aux lettres, car ils parviennent directement aux abonnés que ces derniers aient ou non décidé de les consulter. Ce à quoi Marie-Anne Ollivier répond : « [...] *que l'ouverture d'esprit que l'on gagne est loin d'être négligeable. En effet, certains « causent », d'autres « écoutent » ; ceux qui s'expriment exposent leurs idées, leurs problèmes, proposent des solutions ; [...] on apprivoise le problème et on*

⁵³ Adresse URL : adbs-info@univ-rennes1.fr

⁵⁴ Adresse URL : biblio-fr@cru.fr

progresses avec les autres ; le sentiment d'isolement propre à la profession est vite rompu [...]. »⁵⁵.

Je soulignerai l'importance du fait de rompre l'isolement en faisant participer à une véritable communauté professionnelle les abonnés. Ainsi ; Monsieur Philippe Gauchet, conservateur de la médiathèque de Gravelines, me confiait le plaisir qu'il éprouve à participer à la liste Biblio-fr., notamment parce qu'il y règne une sorte de statut paritaire entre ces membres, où se mêlent chercheurs et néophytes, où se côtoient bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales...

Cette communauté a donné l'occasion à ses « bibliothécaires internautes » de se rencontrer en ce printemps 1998, car n'oublions pas que derrière des relations virtuelles on trouve ce bon vieux homo sapiens.

Nous venons de constater qu'Internet pouvait représenter pour la bibliothèque autre chose qu'un simple outil documentaire, et qu'en privilégiant également ses services « communications » il participait à contribuer aux échanges de relations humaines, qui représentent dans notre société actuelle, dite individualiste, une énorme source de richesses.

2.2.5] Internet, source d'enrichissement ?

Nous pouvons envisager trois types d'enrichissement, enrichissement économique, enrichissement du fond documentaire et enrichissement humain.

- L'aspect économique de la question est assez complexe.

Maurice B. Line titrait l'un de ses articles : *Accéder ou acquérir ?*⁵⁶. Il s'agit pour les bibliothèques de réfléchir à leur politique d'acquisition concernant notamment la presse. Est-il plus intéressant, économiquement parlant, d'acquérir un document électronique plutôt qu'un document papier ? Est-il préférable d'acquérir un document électronique ou de se contenter d'y accéder en ligne ?

Répondre à ces questions est d'autant plus difficile que tous les éléments ne sont pas encore établis et qu'une réponse donnée aujourd'hui ne sera plus valable demain.

L'acquisition du document électronique plutôt que sa forme papier est-elle plus économique ? Nous pouvons formuler deux réponses.

La première serait positive : prenons l'exemple du journal Le Monde, qui sous sa forme papier coûte 7 francs et 50 centimes, mais environ 6 francs lorsqu'il y a un abonnement, formule choisie par les bibliothèques. Télécharger l'ensemble du journal sous sa forme électronique sur le disque dur de l'ordinateur revient à : 5 francs. Ce qui semble être une économie, cependant il faut ajouter les frais de connexion. De plus, il faut savoir si le lecteur est prêt à en faire la consultation sur un poste informatique et cela fait naître une autre question : **Doit-on imposer la consultation sur un poste en ne rendant plus**

⁵⁵ OLLIVIER, Marie-Anne. De l'intérêt des listes de diffusion dans l'Internet. *L'Internet professionnel (collectif)*. P. 287

⁵⁶ B.LINE, Maurice. Accéder ou acquérir. *BBF*, T.41, n°1, 1996, pp.32-41

le journal qu'accessible de cette façon ? Sinon doit-on faire un compromis en imprimant le journal ?

L'impression aura un coût comprenant le papier et l'encre, coût certes faible, mais cela ne restituera pas la forme habituelle du journal, entraînant peut-être le mécontentement du lecteur.

Au total, il n'est pas certain que cette formule soit réellement source d'économie dans le cadre d'une bibliothèque, alors qu'elle l'est pour un particulier qui est responsable de son choix.

La seconde réponse est directement négative et s'inspire des craintes envers les politiques monopolisantes de certains éditeurs. Actuellement, un éditeur est particulièrement montré du doigt il s'agit d'Elsevier qui rachète d'autres éditeurs afin d'être en situation favorable sur le marché de la presse électronique. Il pourra ainsi imposer également des systèmes propriétaires pour l'accès aux banques de données qu'il gèrera.

Le problème, outre la démarche de monopole, est que si la revue électronique s'avère moins chère à l'achat, les bibliothèques annuleront leurs abonnements aux périodiques sous forme papier, ce qui signifie que ces dernières devront augmenter leurs tarifs auprès notamment des bibliothèques non équipées en matériel informatique adéquat. Celles-ci ne pouvant plus supporter ces charges renonceront à ces abonnements et la version électronique deviendra l'unique moyen d'accès. Ce qui signifie que leurs éditeurs pourront gérer les tarifs à leur convenance, d'autant plus s'ils sont peu nombreux sur le marché !

Pour faire face, il y a nécessité pour les bibliothèques de s'organiser et non de partir négocier les licences d'accès de façon individuelle, afin notamment d'obtenir des licences collectives permettant non seulement la consultation mais également le téléchargement.

Abordons la seconde question : est-il préférable d'acquérir un document électronique ou peut-on se contenter d'y accéder en ligne ?

Souvent les documents électroniques ne sont pas consultables intégralement, mais sous forme d'extraits accompagnés du sommaire, ce qui nécessite l'achat.

Parfois, on ne paie que la consultation d'un article, il s'agit alors de payer de façon unitaire chaque consultation. Cela semble difficile à gérer dans un budget pour une bibliothèque, mais cela peut-être avantageux s'il s'agit d'un document très peu consulté.

Nous n'avons évoqué que des documents dont la consultation et l'acquisition sur Internet étaient payantes, mais il s'y trouve également des ouvrages tombés dans le domaine public, que l'on peut consulter gratuitement. Il peut alors être préférable de ne pas en faire l'acquisition sous la forme papier, lorsqu'ils sont très peu demandés.

- **L'aspect du fonds documentaire**

En ce domaine, il y a sans aucun doute enrichissement de la bibliothèque.

Il y a d'une part l'accès à ces ouvrages tombés dans le domaine public et consultables librement en ligne. Même s'ils ne sont pas en possession de la bibliothèque au sens habituel du terme, on peut néanmoins considérer qu'ils participent au fonds documentaire puisqu'ils sont accessibles.

Il y a d'autre part tous ces sites de particuliers, d'institutions, d'associations, de sociétés... Ils permettent à un utilisateur qui souhaite des informations dans un domaine précis et sur un sujet défini d'obtenir satisfaction, alors que la bibliothèque ne possède pas les ouvrages requis pour lui répondre et que les catalogues en ligne des autres bibliothèques ne permettent pas la consultation à distance, sauf bien sûr pour les oeuvres numérisées dont nous avons parlé précédemment. Ces sites, avec leurs documents multi-médias, participent également au fonds documentaire de la bibliothèque.

Un autre aspect des documents présents sur Internet mérite notre attention. Il concerne notamment les sites qui viennent d'être évoqués. Il s'agit de ce qu'on appelle la « littérature grise ». On y trouve la publication de mémoires d'étude, des articles de particuliers ou même de vrais romans... C'est aussi en cela qu'Internet est riche, de toutes ces publications dont il se nourrit et qu'il autorise en toute liberté et jusqu'à présent sans contrôle, ni censure.

Cette dernière remarque constitue le cheval de bataille des éditeurs. Ils prétendent en effet que ces publications, même si elles émanent de personnes reconnues dans leur milieu professionnel, ne peuvent prétendre à la valeur ajoutée que confère le contrôle éditorial. Même si ce dernier peut-être pris en défaut, comme a pu le prouver le « canular » d'Alan Sokal. Cette explication qu'il donne dans la revue *Lingua Franca* est un parfait résumé de son acte : « *Est-ce qu'un célèbre journal américain de cultural studies publierait un article largement assaisonné d'ineptie [...] ?* ». Il s'agissait de la revue *Social Text* qui publia l'article en question.

Aussi, malgré ce qui a été dit précédemment, les accès à Internet permettent d'enrichir le fond documentaire d'une bibliothèque. Il faut simplement que le personnel et le public se souviennent que devant tout document proposé il faut conserver un regard critique.

- Un public élargi.

L'accès à Internet dans une bibliothèque peut favoriser la venue de personnes n'ayant peut-être jamais franchi ses portes.

Curieuses de découvrir un nouvel outil, qui représente sans doute dans leur imaginaire d'abord un nouveau monde celui que l'on nomme le cyberspace, elles découvrent également un lieu, celui de la bibliothèque, des services, des gens, une ambiance... Peut-être prendront-elles goût à y venir, tout au moins ne la méconnaîtront-elles plus.

Internet permet également aux bibliothèques, si elles possèdent leur site, de devenir accessibles à des visiteurs virtuels. Le visiteur virtuel pourrait un jour intégrer le public physique, même ponctuellement. De passage à proximité, celui-ci a pu décider de venir voir à quoi ressemblait ce lieu visité via le réseau. Pour cela il aura programmé sa venue en ayant vérifié, sur le site, les heures d'ouverture et peut-être même aura-t-il décidé des ouvrages qu'il souhaite consulter grâce au catalogue disponible en ligne.

Internet peut donc également apparaître comme la promesse non pas d'un nouveau public, car il faut conserver celui qui est acquis, mais comme d'une ouverture de celui-ci à de nouveaux visiteurs, que l'on aimerait convertir en des habitués du lieu.

L'enrichissement de la bibliothèque en terme d'économie possible me paraît difficilement soutenable, néanmoins il me semble indéniable en ce qui concerne le fonds documentaire et le public.

Reste à savoir si ces enrichissements qui ne sont pas « palpables », car pas vraiment mesurables, peuvent contribuer à convaincre les élus et le personnel des bibliothèques de laisser pénétrer Internet.

La bibliothèque peut trouver en Internet beaucoup de ressources et divers intérêts, encore faut-il émettre des réserves qui permettront d'avoir des relations plus harmonieuses avec cet outil. Des réserves, nous en avons déjà émises tout au long de ce travail, mais il nous faut à présent y consacrer davantage de notre réflexion.

2.3] Les limites d'Internet

2.3.1] Son devenir

C'est une inconnue qu'il est important de prendre en considération car elle peut constituer une limite importante notamment pour son insertion au sein d'une bibliothèque.

« Phénomène de mode », c'est ainsi qu'a été et est encore qualifié Internet par les sceptiques (ceux qui ne croit pas en la magie du réseau) et les prudents (ceux qui hésitent à prendre part au réseau).

Pourtant si on considère le travail accompli sur le réseau ainsi que l'objet de recherche qu'il continue d'être afin de devenir un instrument performant tant au niveau technique que du contenu, on ne peut s'empêcher de penser que de trop nombreux acteurs de tous pays et de toutes professions s'y sont investis pour se désengager aujourd'hui. Pour s'en convaincre, il suffit de s'interroger sur les motivations de Bill Gates et de sa tentaculaire société Microsoft. Pourquoi tout mettre en œuvre pour monopoliser le secteur concernant les instruments de navigation sur le Web, d'accepter de payer de lourdes amendes pour violation de la loi anti-trust et de faire face à des procès ? Cet homme, qui a su imposer ses produits dans le monde informatique, investirait-il autant d'argent dans un domaine sans lendemain ? Evidemment tout ceci est affaire de perspectives et de paris, mais lorsque cela se chiffre en millions de dollars, on est en droit de croire qu'Internet à un avenir, que beaucoup souhaitent porteur d'enrichissement, culturel peut-être, sous forme de devises, certainement !.

Evoquer des devises, c'est également ouvrir Internet sur la perspective du commerce électronique. Ce commerce offre des services aux entreprises, mais s'adresse aussi aux particuliers. Il semble qu'en France il y ait des réticences à remplir son caddie de façon virtuelle, on s'inquiète de la fiabilité des fournisseurs, de la qualité de leurs prestations et de la sécurité des données attachées à la constitution de notre porte-monnaie électronique. Ce type de commerce a néanmoins des chances de se développer car le centre commercial d'Internet est un hall abritant plus de boutiques en tout genre que n'importe quelle structure existante, et le procédé de commande n'est pas de forme si différente que les achats effectués par correspondance.

Si ce service commercial devait se développer au détriment d'autres étant profitables à la culture, cela éloignerait considérablement Internet des motifs qui ont déterminé son

origine et sa création, mais ne signifierait pas sa disparition. Cependant, il deviendra nécessaire de reconsidérer le bien-fondé de son appartenance à la bibliothèque.

2.3.2] Sa complexité

Nous pouvons tout d'abord considérer sa complexité technique. En effet celui qui veut être un simple consommateur passif du réseau se trouve confronté à la difficulté que constituent les différents logiciels à acquérir, à installer, à configurer... Il se précipitera alors sur les nombreuses publications prétendant offrir *les clefs d'Internet à n'importe quel nul* ! Surgit alors un autre problème celui de l'évolution, car la technique n'a de cesse de vouloir développer les possibilités d'Internet pour le plus grand confort des utilisateurs. Mais ces derniers sont-ils pris en considération par rapport à la réalité de ce qu'ils sont ou par rapport à l'image de l'utilisateur idéal qu'on tente d'imposer (« on » personnalisant le monde des techniciens et des commerciaux.)?

L'utilisateur peut néanmoins dénoncer un problème technique de base qui est pourtant embarrassant. Il concerne les URL. En effet, il n'est pas rare, lorsqu'on désire accéder à un site, d'inscrire directement son adresse, qu'on a pu se procurer dans une revue ou qu'on avait relevée lors d'une précédente consultation. Or, il s'avère trop souvent que celle-ci ne soit pas trouvée, soit parce que le site a « déménagé », soit parce qu'il a cessé son activité. Il serait alors agréable de voir les pointeurs rechercher éventuellement les nouveaux URL. On peut néanmoins consulter certains organismes qui s'appliquent à signaler les changements, comme le CNRS⁵⁷.

Complexe, Internet l'est aussi de par son contenu.

Internet est comme un grand bazar où l'on trouve de tout, de l'article de recherche austère au site le plus farfelu. On peut être choqué, mais c'est aussi un certain reflet de la société dans tout ce qu'elle a d'hétérogène. Le problème, c'est que nulle part on ne trouve de liste structurée présentant toutes ces ressources.

La langue peut constituer également un élément de difficulté et donc une limite aux accès possibles d'Internet. De fait, l'anglais domine le réseau. Nous ne tenterons pas de fournir des chiffres, des pourcentages, car il est difficile de se livrer à des exercices de quantification rigoureux sur un réseau toujours en mouvance.

Cette domination de la langue anglaise est due aux origines du réseau. Les Américains étant à l'initiative de la construction d'Internet, il est normal qu'ils n'aient pas cherché à s'exprimer dans une autre langue que la leur (ne voyons pas d'impérialisme partout... !).

Le problème reste néanmoins que les programmes étant aux normes Ascii s'accommodent mal de certaines langues. Cela constitue d'ailleurs un point de réflexion et d'étude essentiel pour la Francophonie. C'est également une lutte pour que tous les pays puissent être présents sur le réseau sans que leur langue soit altérée.

Du point de vue de la démocratie cela pose également l'accès à toutes les ressources, certes on peut les consulter librement mais s'ils nous sont incompréhensibles du fait de notre ignorance de la langue utilisée, ils perdent beaucoup de leur intérêt.

⁵⁷ Adresse URL : <http://www.urec.fr/France/dnf.html>

A la technique d'abolir ces difficultés en travaillant notamment sur les logiciels de traduction automatique.

Néanmoins, il existe sur le réseau beaucoup de sites en français (merci à nos cousins Canadiens), qui permettent à une bibliothèque d'effectuer des recherches et de trouver des documents dans la langue de Pagnol.

2.3.3] Indice de qualité et de sécurité

Il n'existe aucun critère de sélection pour s'autoriser à faire un site sur le web. Le prix de cette liberté se répercute sur la qualité : l'information donnée n'est pas constamment valide ou mise à jour ; le graphisme, la structure ergonomique ne favorise pas toujours le confort d'utilisation. Néanmoins la concurrence peut faire jouer la qualité si le concepteur du site désire être consulté.

L'engorgement ou la version électronique de l'embouteillage est également difficile à gérer. Le cliché des départs ou retours de vacances illustre parfaitement le problème des heures de pointe où chacun décide de se connecter, rendant la circulation des documents sollicités difficile, surtout s'ils contiennent des images. Cette situation inconfortable l'est également en bibliothèque. Les réticents peuvent se détourner d'Internet comme outil de recherche, ;(rien ne vaut le bon vieux livre), tandis que les coûts d'utilisation susciteront du mécontentement (l'information obtenue devenant chère, surtout si elle ne satisfait pas à la question).

Aux critères de qualité que nous venons d'évoquer et qui montrent les progrès que doit encore accomplir le réseau, il faut ajouter le problème de la sécurité des données. Ce problème peut revêtir différents aspects dont celui des hackers. Ces derniers sont des sortes de pirates qui naviguent sur Internet et peuvent détourner des contenus ou introduire des virus. Dans ce cas, comment accréditer une source sans savoir si elle n'a pas été altérée par quelqu'un l'ayant interceptée, modifiée puis remise sur le réseau ? Mais l'inquiétude concerne en fait davantage ce qui touche au commerce, le porte-monnaie est sacré !

Je ne sais pas quels indices de qualité et de sécurité peuvent être attribués à Internet, tout dépend si les craintes s'avèrent relever plus de la phobie que de la réalité. Néanmoins, il est certain que des améliorations sont attendues.

2.3.4] Problème de droit et de coût

Au début le réseau Internet servait à communiquer. On mettait ses documents et recherches sur le réseau pour qu'un maximum de personnes intéressées y accède, de façon plus rapide que par le biais des publications éditoriales sous forme papier. Il ne fallait rien payer, la copie personnelle du document était autorisée et on pouvait accéder à un document autant de fois que nécessaire sans avoir à acquitter des droits pour chaque consultation. C'est ce qu'on nomma le *Fair Use* dont la règle essentielle concernait le respect de l'intégrité du document.

Aujourd'hui, cet aspect du bien commun tend à disparaître au profit de l'esprit de propriété. Il faut cependant s'interroger sur les motivations réelles de cette démarche de protection. Il n'est pas certain que ce qu'on cherche à défendre concerne l'intégrité des oeuvres, des programmes informatiques, mais plutôt leur éventuelle rentabilité commerciale !

Pour une bibliothèque ce type de droit de consultation n'est pas acceptable. Elle ne peut payer la consultation d'un document ou d'un article à l'unité. Un journal acheté, sous sa forme traditionnelle papier, sera lu par différentes personnes sans qu'elles aient à acquitter à chaque fois un droit d'accès au document. Sans la mise en place d'un système d'abonnement forfaitaire, les éditeurs risquent de voir les bibliothèques être non seulement très sélectives, mais également obligées de renoncer à ce type d'accès aux documents, ce qui sera d'ailleurs certainement une perte dommageable pour les deux forces en présence.

2.3.5] Un média comme les autres

Internet, nous l'avons dit, se doit d'être plus qu'un média, c'est également un outil . Néanmoins, dans son rôle de média il ne doit pas être mis en concurrence avec les autres, comme si une compétition s'engageait pour une sorte de suprématie.

L'Histoire montre que l'arrivée de nouveaux médias n'engendre pas la disparition de ceux déjà établis, ils ne se remplacent pas mais s'ajoutent au groupe. Chacun participant à l'information, la distraction, de manières différentes. Certes, il s'établit une sorte de hiérarchie selon les paramètres choisis. Ainsi pourrait-on chercher à savoir devant lequel de ces médias, télévision, radio, livre, ordinateur, les français passent le plus de temps...

Mais encore une fois, l'avancée technologique fait rarement disparaître ce qui existait avant. Preuve en est le succès des antiquaires. On peut également penser au livre même. Ainsi, l'imprimé n'a pu susciter la même admiration que celle vouée aux manuscrits, et aujourd'hui, les livres de luxe veulent retrouver cette aspiration chez leurs propriétaires, notamment en se souvenant de l'art des enluminures et en s'en parant.

En bibliothèque, Internet en tant que support de connaissance ne doit pas supplanter le livre, par exemple, mais en être son associé, éventuellement son complément. La réciproque est vraie. Nous pouvons évoquer le fait qu'à moins d'être imprimée, l'information trouvée sur le réseau doit être lue immédiatement, elle est en quelque sorte fugitive car on ne peut partir avec elle sous le bras comme on le ferait d'un livre emprunté.

Internet n'est donc pas aussi lisse, aussi facile, aussi parfait que ce qu'on se plaît à croire. Mais les travaux de recherche nous en laissent l'espoir.

Parmi les limites d'Internet, nous pouvons également considérer la question du bien fondé de sa présence en bibliothèque, alors que les gens peuvent recourir au cyber-café pour y accéder.

On peut penser qu'en bibliothèque, l'accès à Internet, à défaut d'être gratuit, est à un tarif plus abordable que celui proposé par les cyber-cafés. Mais les bibliothèques doivent offrir plus qu'un tarif préférentiel, la différence doit se faire au niveau des prestations.

Pour en avoir fait l'expérience, je pense que le personnel d'encadrement peut faire la différence. En effet, dans les cyber-cafés, on emploiera de jeunes étudiants férus d'informatique, qui vous montreront les procédures d'utilisation et répondront à vos questions, mais qui ne vous accompagneront pas vraiment dans vos recherches. S'il s'agit là d'un premier contact avec Internet, il y a un risque pour la personne de ne pas être sensibilisée à toutes les ressources qu'offre un tel outil, et même de le considérer comme un « gadget ». Tandis qu'en bibliothèque, le personnel s'attachera à vous encadrer dans votre démarche de recherche si vous le souhaitez et cela vous semblera normal, puisqu'il a déjà cette fonction pour les autres supports présents (livres, disques, logiciels...).

Tout comme la bibliothèque, le cyber-café se veut être un lieu convivial, mais au mieux les gens s'en font une image de lieu branché et donc s'adressant à un public jeune, tandis qu'en bibliothèque se côtoient sans complexe des personnes de tout âge. De plus le cyber-café est souvent associé à une structure associant cinéma, bowling, bref des endroits où on se rend rarement seul, tandis qu'un individu se rendra sans retenue en bibliothèque et en utilisera les services.

Tous ces aspects semblent désigner la bibliothèque comme un lieu favorable à l'accueil d'Internet, mais surtout comme un lieu facilitant le contact de cet instrument avec le public, sans doute parce qu'il n'en est qu'un parmi d'autres, tous à la disposition des personnes les sollicitant.

Les limites d'Internet que nous avons, non pas débusquées car beaucoup sont souvent dénoncées, mais prises en considération, ne sont pas des obstacles infranchissables, ni des arguments suffisants pour interdire l'entrée d'Internet en bibliothèque. Seul le devenir d'Internet peut être source de vraies craintes et interrogations quant au bien-fondé de ses relations avec la bibliothèque. Mais nul ne peut prédire leur avenir avec exactitude et la question doit être : *est-il plus risqué de se lancer dans cette relation, quitte à y mettre un terme par la suite ou tergiverser et attendre, quitte à cumuler des retards ?*

III.
DES CHANGEMENTS ?
DE LA NECESSITE
DE
S'ADAPTER

III. DES CHANGEMENTS ? : DE LA NECESSITE DE S'ADAPTER

« *Les mutations technologiques vont transférer dans le domaine du possible une grande partie de ce qui paraissait encore de la science-fiction il y a quelques années à peine. [...] Nous sommes en passe de perdre les livres, l'imprimé, les bâtiments des bibliothèques sous la forme que nous leur connaissons, le contrôle que les bibliothécaires exercent sur les bibliothèques et tout le bénéfice de leur système de valeurs professionnel, la probité de l'information, la possibilité de consulter anonymement les documents conservés en bibliothèque. [...] Aux changements positifs que nous souhaitons, viennent s'en ajouter d'autres qui nous menacent profondément. Il nous faut envisager toutes les implications inhérentes à la digitalisation de l'information.* »⁵⁸

Cette vision alarmante que nous font partager Seiler et Surprenant, sans que nous y adhérons nécessairement, a le mérite de soulever une question essentielle : en quoi les nouvelles technologies vont-elles modifier les bibliothèques et toucher ceux qui lui sont attachés ?

Dans le cadre de la présente étude, les nouvelles technologies se réduisent à un élément : Internet. Néanmoins la question reste valable et il nous faut réfléchir sur les changements qui vont s'effectuer au niveau de la structure même, la bibliothèque, mais également au niveau du personnel et enfin au niveau de l'utilisateur.

C'est dans cet ordre que nous allons examiner le problème. Cet ordre veut refléter une chronologie, effectivement la première concernée par des transformations sera la bibliothèque, puis son personnel et enfin le public, bien qu'elles ne s'effectueront pas de façon aussi cloisonnée.

Nous aurions pu définir un ordre différent, reflétant un classement entre les trois éléments, selon qu'ils soient plus au moins affectés par les changements. Mais il est difficile de mesurer ce taux, car les situations varient d'un lieu à l'autre, d'un personnel à l'autre, d'un public à l'autre ; nous ne sommes pas dans un paysage homogène, les sensibilités, les capacités à évoluer, à intégrer varient. Aussi peut-on parfois substituer au terme de *changement*, celui d'*évolution*.

3.1] CHANGEMENTS POUR LA BIBLIOTHEQUE ET NOUVELLES DISPOSITIONS

3.1.1] Au niveau de ses fonctions

Le rôle principal attribué aux bibliothèques publiques ne change pas et même s'accroît chez les personnes dont la conviction est qu'Internet doit y trouver sa place. Pour ces personnes, le risque consiste à laisser ce nouveau moyen d'accès à l'information entre les mains de groupes dont l'éthique privilégie d'abord l'argent et les bénéfices, et non les droits démocratiques. La bibliothèque doit s'engager dans la mise à disposition d'Internet afin de préserver ces droits.

⁵⁸ SEILER et SURPRENANT (citation), *In Histoire des bibliothèques françaises*, T.4, p.722.

Internet modifie le rapport matériel établi entre une bibliothèque et son fonds. Comme le dit Dominique Baude⁵⁹, une bibliothèque ne pourra jamais, même avec l'aide des documents électroniques, augmenter de manière importante son offre documentaire sur place. Internet permet de « pulvériser » les limites imposées par des murs, la bibliothèque doit alors prendre en considération cette nouvelle relation à l'espace, pas seulement en terme de gain de place, mais également en terme de politique d'achat. En effet, bien que le réflexe patrimonial soit très fort, la caractéristique des bibliothèques à stocker des livres sur des rayonnages pourrait évoluer.

Avec l'entrée d'Internet en bibliothèque, celle-ci doit gérer un nouveau service. Ce qui signifie intégrer les frais qu'il va nécessiter dans le budget, préparer le personnel à en faire un service actif, et bien qu'il repousse les limites des murs, inclure le matériel informatique qui le rend accessible à l'intérieur de celles-ci (d'ailleurs l'endroit où il est placé n'est pas innocent, mais véritablement stratégique, reflétant la fonction qu'on attend de lui et l'impact qu'on veut lui donner).

Si on excepte les problèmes de gestion purement documentaire que pose Internet et qui ne sont pas moindres, restent encore ceux concernant les coûts de fonctionnement, ainsi que ceux liés à la mise en place d'un règlement d'utilisation spécifique à ce nouveau service.

Effectivement, avec Internet, il faut faire face à la question du paiement de l'information, car même si on accède à des services gratuits, il faut néanmoins prévoir le coût de la communication, ainsi que de l'abonnement. C'est ce qui avait en partie bloqué l'utilisation du Minitel.

Dominique Baude affirme qu'Internet est avant tout un outil documentaire et qu'à ce titre il doit suivre la politique générale de l'établissement : gratuité et libre accès. Il évoque là la situation de la BPI. Or la question de la gratuité est de plus en plus remise en cause, et ceci en dehors même de l'accès à Internet. En effet beaucoup de bibliothèques pratiquent une politique d'abonnement dont le montant est plus ou moins important et permet d'accéder soit à la totalité des services, soit à une partie de ceux-ci (on peut prendre l'exemple de la médiathèque d'Hénin-Beaumont :

abonnement livres : 20 francs

abonnement son + livres :100 francs

abonnement son + image + livre

abonnement image + livre

forfait médiathèque).

Cette question de la gratuité ou non est vivement débattue au sein des professionnels, il suffit pour s'en convaincre de se référer à des échanges ayant eu lieu sur la liste de discussion Biblio.fr :

« [...] Je ne crois pas que nous ayons jamais payé les transports publics à leur véritable coût : ceux-ci sont subventionnés dans le cadre, précisément, du service public. Quand je vais à la piscine, je sais que je coûte en réalité le double de ce que je paie et que mes impôts locaux comblent la différence. Le prix uniforme que nous payons, quels que soient nos revenus, est un élément d'égalité sociale dans l'usage du service public.

⁵⁹ BAUDE, Dominique. Accès publics à Internet...à la BPI. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°174, 1^{er} trimestre 97, p.110

Appliquons le même système aux bibliothèques : les impôts locaux et nationaux les financent, les imposables paient pour les non imposables et l'usager apporte sa modique contribution à l'usage. La forme de l'abonnement forfaitaire annuel est la moins pénalisante [...] »

« [...] Il faut se battre et faire accepter l'idée qu'un service gratuit peut être de grande qualité. Gratuité ne signifie pas bas-de-gamme ! [...] Cette idée semble hélas reculer de plus en plus au profit de la rentabilité mais je suis convaincue qu'une bibliothèque ne peut pas et ne doit pas avoir le moindre objectif de rentabilité car là n'est pas sa mission. Et si telle était, elle se trouverait à la merci de pressions économiques et politiques et ne pourrait plus remplir ses fonctions de pluralité.[...] »

Les interventions sur ce sujet sont nombreuses. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance en accédant via Internet aux archives de la liste Biblio-fr.

Avec Internet, le problème d'une tarification ou non de l'accès fait également l'objet de débats. Les partisans de la gratuité invoque l'origine du rôle de la bibliothèque, qui est de mettre à disposition tous les moyens d'accès à l'information pour ceux qui n'en n'ont pas les ressources (culturelles, mais surtout économiques). Les autres invoquent le fait qu'Internet relève davantage d'une demande personnalisée que d'un bien commun. Un livre sera consulté par de multiples personnes, sans qu'il soit nécessaire de l'acheter à nouveau, tandis qu'il faudra à chaque fois payer une recherche sur Internet, même si elle aboutit à présenter un site déjà visité. Encore une fois la décision appartient à chaque commune, qui ne peut donner à la bibliothèque de buts lucratifs, mais qui ne dispose pas toujours de ressources suffisantes pour financer l'ensemble de son entretien. Ce sujet de la tarification, ainsi que celui de l'accès libre à Internet nous amènent à considérer également la fonction des bibliothèques comme agent responsable des lieux et des fonds, fonction acquittée par l'entremise d'une réglementation.

Ce règlement suppose donc que l'accès à Internet ne soit pas réservé aux seuls membres du personnel, mais s'étende à d'autres usagers. Il doit donc déterminer ces usagers autorisés à consulter Internet, c'est à dire restreindre ou non le public, notamment par le critère de l'âge (doit-on laisser les enfants naviguer sur le web ?).

Si le règlement donne des autorisations, il délivre également des interdictions. Celles-ci concernent essentiellement les services auxquels permet d'accéder Internet. Ainsi, le responsable de la bibliothèque doit s'interroger sur la mise en accès ou non de la messagerie électronique, des listes de diffusion et groupes de discussion, du FTP...Ces interdictions sont d'autant plus faciles à envisager que de nombreuses sociétés de services leur proposent des outils permettant de bloquer ces accès.

Il doit également envisager les possibilités ou non d'imprimer, et si oui, à quel tarif.

Le règlement comprendra également le temps d'accès autorisé, ainsi que la démarche à effectuer pour être autorisé à consulter (réservation, registre d'inscription... ?)

Enfin, il devra définir si la navigation sur le réseau, que ce soit en mode telnet comme web, sera entièrement libre ou limitée.

Internet peut permettre également à la bibliothèque d'étendre le champ de son public, d'une part aux personnes qui attirées par la découverte d'un nouvel outil pénètrent en ces lieux pour la première fois, et qu'il faudra sensibiliser à l'ensemble des services qu'offre une bibliothèque afin que celle-ci ne leur soit plus étrangère et même leur

devienne familière. D'autre part, il y a ce public « virtuel » auquel elle peut également fournir des services, si elle dispose d'un site ou même d'une adresse électronique. La bibliothèque a également la charge de considérer les demandes qui naissent de la part des utilisateurs d'Internet et de ceux qui seraient potentiellement intéressés, concernant notamment les domaines du guidage, du conseil ou même de la formation. Ainsi, les fonctions de la bibliothèque se voient non pas changées, mais plutôt étoffées par de nouvelles responsabilités occasionnées par la mise à disposition d'un nouveau service : Internet. Ce dernier l'amène à se positionner encore davantage au cœur du processus de communication des documents et de l'information.

Pour Gérard Herzhaft, « *Sauf à se replier sur le passé et à devenir des musées du livre, fonction qu'il ne faut d'ailleurs pas négliger, le futur des bibliothèques publiques passe par une ouverture maximum et intelligente aux nouveaux médias.* ». Cette ouverture inclut éventuellement Internet, ce qui signifie pour la bibliothèque de repenser sa gestion budgétaire, certes, mais aussi sa relation à son espace et à son public. Elle doit également reconsidérer ses fonctions et par la même occasion celles de son personnel. Mais le domaine dans lequel il lui faudra être la plus exigeante est celui de la documentation et de l'information, sa fonction l'engage donc à réfléchir sur les dispositions à prendre pour faire d'Internet un support et un outil documentaire qui lui soient acceptables.

3.2.2] Exigences envers Internet

« *Imaginez quelques instants une bibliothèque publique réduite à ces trois composantes : acquisition, entreposage, circulation. Les documents sont achetés, mis sur les rayons, puis prêtés et retournés.(...) Et pourtant, c'est ce que certaines bibliothèques font avec une partie importante de leur collection, celle qui réside sur Internet. On a « acquis » l'accès à Internet, on le met à disposition du public, on gère les allées et venues.(...)*

Internet doit être vu comme un nouvel outil de travail, une extension considérable à notre collection, une nouvelle source d'information qui va permettre à la bibliothèque publique de mieux remplir sa mission. Sans cette vision, Internet dans les bibliothèques publiques n'est pas plus à sa place que dans les pharmacies. »⁶⁰

Martin Sévigny exprime clairement le fait que la bibliothèque doit être responsable des outils documentaires qu'elle a à sa disposition, dont Internet, et qu'à ce titre il lui faut jouer un rôle actif pour les mettre en valeur et en obtenir des usages profitables et correspondant aux fonctions qui lui sont assignées.

Nous ne reviendrons pas sur les éléments évoqués dans la partie intitulée *Internet en bibliothèque : enjeux et débats*. Nous y avons évoqué Internet comme outil documentaire, ainsi que ses limites. À présent, nous allons considérer la bibliothèque comme ayant une activité concrète sur Internet.

⁶⁰ SEVIGNY, Martin. Internet dans les bibliothèques publiques québécoises : et après ? *Argus*, vol.26, n°2, Automne 1997, P.6

Pour faire d'Internet un outil documentaire, la bibliothèque doit exprimer des exigences afin de fournir un service de qualité. Sa première exigence concerne la valeur des documents. Contrairement aux supports habituels, les documents extraits d'Internet ne mentionnent pas systématiquement les informations de base (les métadatas), comme le nom de l'auteur et la date d'édition. Or, le fait d'être diffusés sur Internet ne confère pas de valeur particulière, c'est même le contraire puisque le non contrôle de rigueur sur le réseau suscite davantage la méfiance.

Christine Ducourtieux⁶¹ a tenté de mener une évaluation des sites concernant la littérature, reconnaissant qu'elle s'attribuait les pouvoirs d'un juge, elle a toutefois été assistée et conseillée par un chercheur spécialiste en littérature. Le résultat fut décevant, non pas par le manque de ressources trouvées, mais par le peu de qualité pouvant conférer une authenticité, une marque de reconnaissance. Ils déplorèrent notamment la présence d'une bibliographie où ne sont répertoriés ni la date d'édition, ni même l'éditeur.

La question pose alors le problème de ce qu'il convient de faire, car en bibliothèque le fonds documentaire répond à des normes faisant apparaître le nom de l'auteur, celui de l'éditeur, la date d'édition et d'autres informations permettant de le référencer.

La première solution consiste à ne rien faire, si ce n'est rester attentif et développer un regard critique, attitude valable pour le personnel comme pour les autres usagers. Internet est considéré pour lui même, avec ses qualités et défauts que l'on n'oublie pas de prendre en compte mais qu'on n'essaie pas de modifier pour qu'il se fonde à l'aspect général des documents mis à disposition par la bibliothèque.

La seconde solution prend pour référence l'organisation documentaire d'une bibliothèque où l'information a été sélectionnée (dépend de la politique d'achat), structurée et mise en scène, tout ceci afin de fournir des repères au public et lui faciliter ses recherches. Concernant le contenu d'Internet, cela signifie une sélection de sites qui ont été « capturés ». Le menu est alors arborescent, proposant différents domaines (art, politique, bricolage, tourisme...), eux même choisis en fonction des demandes habituelles des usagers envers le « fonds papier ». Chaque domaine peut se ramifier et débouche finalement sur la proposition de sites.

Cette démarche nécessite d'établir des critères de sélection. Ces derniers outre les renseignements paratextuels évoqués précédemment, doivent prendre en compte les contenus (c'est à dire vérification de la fiabilité des informations exposées), les qualités multimédias (qualité graphique, sonore...) et l'ergonomie (commodité dans la présentation du document et dans sa navigation).

L'énorme inconvénient de cette démarche revient à son aspect restreint et clos, réduisant Internet à quelques sites, lui faisant perdre son essence même qui se constitue de non limites dimensionnelles et intellectuelles (pas de normes définissant le bon du mauvais).

Néanmoins, cette démarche présente également l'avantage de permettre aux néophytes d'avoir un premier contact rapide avec un site choisi, sans perdre de temps. En effet, le premier contact avec Internet relève souvent d'abord de la curiosité plutôt que du besoin, dans ce cas sans avoir aucune recherche précise à effectuer, la personne peut se retrouver inactive devant l'ordinateur. Néanmoins, les premiers contacts passés, il se

⁶¹ DUCOURTIEUX, Christine. *L'Internet pour quoi faire ? Réflexions personnelles d'une bibliothécaire*. P.5.
Adresse URL : <http://elias.ens.fr/atelier/articles/ducourtieux.html>

peut que le désir de naviguer sur l'ensemble du réseau et d'accéder au reste de l'information prenne la forme de requêtes auprès de la bibliothèque.

Une solution intermédiaire consisterait en un menu mixte. Il présenterait un accès à une sélection de sites, capturés ou relevés par des signets, ainsi qu'un accès libre aux moteurs de recherche et à l'espace « adresse », la personne s'étant pourvue d'une adresse URL obtenue par exemple dans un magazine.

Cependant, si un poste est mis à la libre disposition des enfants, tout comme la section jeunesse propose certaines collections, il pourra proposer une sélection de sites « bloqués ».

Dans tous les cas, le travail de sélection réclame de la part de la bibliothèque un service de recherche, de vérification régulière de l'URL et de mise à jour (le contenu du site pouvant évoluer). Pour cela, de fréquentes visites sur le web sont nécessaires. Ceci est l'aval de la politique de sélection, mais qu'en est-il en amont ? Quels sont les outils dont disposent le personnel pour procéder à cette sélection ?

Il y a tout d'abord la recherche personnelle, on part en quelque sorte à la « pêche ». On peut également recourir à d'éventuels catalogues proposés par d'autres bibliothèques ou instituts, possibilité que nous avons eu l'occasion d'évoquer précédemment.

Si on souhaite sélectionner des sites francophones, il est possible d'aller piocher par exemple sur le site de l'**explorateur culturel**⁶², qui sous la forme d'une Tour Eiffel thématique permet de jeter des liens vers des sites de pays francophones. Mais bien que proposé par le service culturel de l'ambassade de France à Ottawa, il est nécessaire d'évaluer les sites obtenus selon les critères de sélection imposés par la bibliothèque.

Pour avoir une idée des sites sélectionnés par les internautes, il existe des hit parade, comme **Topouaibe**⁶³. Ils ne permettent pas de sélections critiques, mais sont un indicateur au niveau de l'enthousiasme suscité.

Le personnel peut également prêter attention à certaines émissions radiophonique comme **Radio Net**, le dimanche de 22h. à minuit sur Europe2, ou encore celle diffusée par R.T.L., **Zikweb** tous les jours de 20h. à minuit et d'autres encore. Ce qui signifie travailler en dehors des heures et du lieu de travail...

Il y a également des revues. La défunte **Planète Internet**, qui, si j'en juge les réactions que sa disparition avait suscitées sur Biblio-fr., était considérée par les professionnels de la documentation comme étant bien conçue car les informations données sur les sites concernaient parfois leur périphérique (histoire de leur conception), leur contenu, leur présentation et des remarques.

Dans les kiosques, nous trouverons également **Netsurf** proposant un *netsurf guide*, sélection de sites dont on nous décrit brièvement les fonctions. Il y a également **.net** qui indique des sites notamment dans ses rubriques *hit-parade*, *sites* où sont évoqués les contenus et quelque trop rarement une critique des plus laconiques concernant d'ailleurs souvent les fautes d'orthographe, ainsi que la rubrique *le Top 50 du web* nous indiquant d'une phrase les contenus. Vient de paraître **Quoi de neuf sur Internet**, qui se décrit lui-même comme le guide des meilleurs sites Web. D'autres titres paraissent mais disparaissent également régulièrement.

Toutes ces revues présentent l'intérêt d'attirer l'attention sur des sites dont nous n'aurions probablement pas pris connaissance, de plus nous pouvons y accéder directement, les URL étant notées. Les lacunes se définissent au niveau de la démarche,

⁶² Adresse URL de l'explorateur culturel : <http://www.ambafrance.org/index.html>

⁶³ Adresse URL de topouaibe : web.efrei.fr/~bergeret/interquest/topouaibe

car il ne nous est pas fait mention des critères de sélection, et les commentaires se veulent essentiellement descriptifs. Aussi reste-t-il au personnel des bibliothèques à accéder à ces sites et à en faire les critiques.

Il n'existe donc pas de véritables outils pouvant servir à sélectionner des sites, mais beaucoup peuvent y participer en tant que première approche.

Pour faire d'Internet un outil documentaire vivant, la bibliothèque a la responsabilité de sensibiliser son public à cet outil, notamment en le formant, puis en encourageant un usage autonome. Les usagers se répartiront entre des curieux, des personnes néophytes mais qui expriment un besoin et des connaisseurs. De même que les usagers, les usages se distingueront entre la découverte, une visite de sites mentionnés par la presse ou des amis, une recherche d'information ou même une demande d'autres services comme la récupération de fichiers. Tout cela nécessitera de la part du personnel une attention et une assistance différentes, ainsi que la disposition à proximité du poste d'une fiche qui peut rappeler le règlement, mais surtout qui a fonction de mode d'emploi.

Les usagers peuvent également être pris en considération de façon individuelle. Prenons le cas dans lequel l'accès aux listes de discussion est interdit, elles peuvent néanmoins être utilisées par le personnel afin d'y obtenir une information dont ne disposait pas la bibliothèque et la transmettre ultérieurement à la personne ayant formulé l'interrogation.

Il ne faut pas que la réglementation signifie murer l'accès de tous les services proposés par Internet, mais en répartir les droits d'accès selon les statuts et les situations.

Un autre problème peut se profiler pour les bibliothèques. Elles ont également une mission de conservation de leurs ressources documentaires, or archiver le contenu d'Internet est sans doute impossible, ne reste que la possibilité de conserver des documents capturés que l'on déchargera sur disquette ou pressera sur cédérom. Car le risque est de voir disparaître des informations intéressantes parce que le site a cessé son activité ou parce que son concepteur choisit de ne pas les garder disponibles lorsqu'il change son contenu.

En ce domaine il est difficile pour la bibliothèque de se montrer exigeante envers Internet. Et, soit elle investit dans des moyens de conservation coûteux pour des documents qu'elle estime devoir préserver pour continuer d'en garantir l'accès, soit elle considère Internet et son usage pour ce qu'ils sont à savoir un perpétuel mouvement qu'on ne peut impressionner tel un paysage sur une pellicule photographique, et qu'on accepte ainsi.

La bibliothèque peut donc adopter de nombreuses attitudes envers Internet et ses exigences pour en faire un outil documentaire dont elle est responsable varieront de même.

Un des éléments, qui interviendra sur le devenir d'Internet en bibliothèque, repose sur l'informatique et les fonctionnalités qu'elle aura su développer pour permettre d'en faire un outil de documentation tel que le conçoivent les professionnels gérant, organisant et animant une bibliothèque. Ces derniers ont d'ailleurs un rôle déterminant à jouer, même si cela doit entraîner des changements, des évolutions dans leur conception de la bibliothèque et de leur métier.

3.2] EVOLUTION OU NOUVEAU METIER

3.2.1] Les fonctions du bibliothécaire, entre hier et demain

Gérard Herzhaft a écrit :

« Jusqu' alors, la vocation des bibliothécaires a été de rassembler, de conserver et de communiquer des livres puis des périodiques : tout le savoir du monde. Or, voici que ce savoir cesse de n'être qu'imprimé et le bibliothécaire hésite : doit-il rester fidèle au livre ? ou doit-il demeurer d'abord le rassembleur, le communicateur, en quelque sorte le médiateur qu'il a toujours été entre les usagers et les documents ? »⁶⁴

La question du support est vraiment étonnante, ce dernier semble essentiel pour déterminer les fonctions du bibliothécaire. Gérard Herzhaft le rattache à la conception même du travail, de par son appellation, le bibliothécaire est d'abord attaché au livre et envisager d'étendre son activité à d'autres supports peut presque sembler être une trahison. Malgré tout, le développement des médiathèques a introduit une évolution du métier. Son rôle consiste toujours à rassembler, communiquer des documents et y faire accéder, mais ces documents peuvent revêtir des aspects différents.

Les bibliothécaires mettent surtout l'accent sur leur fonction de médiateur entre l'utilisateur et le document. Il ne s'agit pas seulement de faire accéder le public au document souhaité, mais de l'aider à améliorer son usage de la bibliothèque en termes de recherche, de repérage et de sélection.

Nous pouvons alors nous interroger sur les premières réactions que peut susciter chez ces professionnels l'idée d'avoir à travailler avec un élément qui leur est souvent inconnu, Internet.

Avec Internet, on passe d'un fonds documentaire bien maîtrisé à un fonds non défini, non sélectionné proposant de multiples sources sous des formes multiples. Le bibliothécaire ne peut alors que s'interroger sur la façon dont il doit aborder ce nouvel outil, le gérer, le contrôler...Des interrogations, des craintes et peut-être même des angoisses ont été formulées et le sont toujours. Car il faut non seulement intégrer un nouveau type documentaire, mais également maîtriser ce qui permet d'y accéder à savoir l'ordinateur et autres ustensiles informatiques.

Internet véhicule également l'image d'un accès direct à l'information et des bibliothécaires se demandent alors quelle est la place qu'ils peuvent prendre dans cette relation directe entre le document et l'utilisateur et quel contact ils peuvent maintenir avec ce dernier.

Cependant nous avons vu que la bibliothèque se devait d'être exigeante envers Internet pour en faire un outil documentaire, et cette institution ne peut rien faire sans le personnel qui l'anime, il revient donc à celui-ci d'accomplir les tâches nécessaires pour que le projet aboutisse et conserve une activité dynamique. Le bibliothécaire et ses assistants ne sont en rien inutiles, ils pourraient même obtenir une nouvelle reconnaissance de leur travail. En effet, pour beaucoup de gens le travail en bibliothèque consiste à prêter des ouvrages, les entretenir, les ranger, à renseigner le public (encore que cette dernière fonction dépende beaucoup de l'attitude des employés) ; il sera rarement évoqué le travail d'achat, de sélection, de catalogage, sorte

⁶⁴ HERZHAFT, Gérard. *Pour une médiathèque*. P.9

d'activités souterraines. Tandis qu'avec Internet, le travail effectué sera apparent, que ce soit sous la forme des guidages, des formations, des sélections ou de l'entretien d'un site...

A mon avis la fonction d'intermédiaire « obligé » que s'attribuent les bibliothécaires entre les usagers et les documents est aujourd'hui discutable, car les utilisateurs ont un minimum d'éducation facilitant leur relation à l'usage du livre et cherchent souvent à se débrouiller seul avant de solliciter une aide (cela se modifie selon les situations sociales et selon les services réellement offerts par le personnel). Tandis qu'Internet reste encore pour beaucoup un outil à découvrir avant de le conquérir et nécessite certainement davantage l'intervention du personnel auprès des utilisateurs. Les fonctions d'initiation, d'encadrement, de conseil, d'orientation, de sélection vont être sollicitées par les utilisateurs, ces derniers désirant d'une part obtenir rapidement des réponses satisfaisantes au niveau documentaire et d'autre part mieux appréhender ce nouvel outil, au niveau de l'usage technique, mais également des ressources.

La fonction de veille documentaire va également se développer. En effet, le bibliothécaire et ses assistants se doivent de connaître les sites qui peuvent répondre de façon satisfaisante aux demandes le plus souvent formulées de la part des usagers. Ce qui signifie aller au devant des demandes et exige écoute et dialogue avec le public. Ils reconquièrent même leur rôle d'intermédiaire, notamment en effectuant une recherche pour trouver une réponse à une question posée par un particulier que l'on ne peut toujours satisfaire immédiatement, ou en présentant et mettant en valeur certaines ressources d'Internet.

Nicole Haesenne-Peremans⁶⁵ s'interroge sur le devenir du bibliothécaire identifié à « ***un chasseur d'informations, à un détective qui chercherait sa route à travers le dédale des bases de données et autres collections plein-texte (...). Il serait encore le garant de la qualité de la documentation, le grand ordonnateur dans le chaos de l'information ou, plus poétiquement, le jardinier d'un jardin digital dont il bannirait toutes les herbes folles.*** ».

Le rôle du bibliothécaire ne concerne plus directement le public, mais les documents mis à disposition, qu'il faut non seulement savoir aller chercher, savoir aller retrouver, mais surtout savoir évaluer pour en garantir les contenus.

Si la bibliothèque crée son propre site, il revient au bibliothécaire d'en assurer les contenus. Il devient ainsi éditeur des informations qu'il introduit sur le réseau. Il doit également accepter de répondre aux questions posées via la messagerie électronique. Ce qui signifie veiller à conserver une maintenance pour que le site vive.

Faut-il que le bibliothécaire devienne également informaticien ?

3.2.2]. Une nouvelle panoplie d'informaticien ?

Toutes les nouvelles fonctions évoquées précédemment ne pourront s'exercer efficacement que si le personnel a acquis une connaissance et un savoir-faire suffisant d'Internet. Effectivement c'est lui qui fera d'Internet une source d'information associée

⁶⁵ HAESENNE-PEREMANS, Nicole. D'un rêve à l'autre. *Lectures*, n°87, Novembre-Décembre 1995, p.23

à l'ensemble des services de la bibliothèque, sinon il pourrait n'être qu'un poste d'accès présentant autant d'intérêt qu'un meuble, l'utilité en moins !

Avant même d'acquérir des compétences liées à la connaissance d'Internet et de la manipulation de ses outils, le personnel doit maîtriser quelques notions informatiques de base (manipulation d'une souris, d'un clavier, de fonctions de l'ordinateur et des programmes installés...). Ces compétences sont une exigence incontournable pour que le personnel ne paraisse pas aussi désemparé que pourraient l'être les utilisateurs. Il en dépend la qualité du service, mais surtout la confiance placée en des personnes considérées comme suffisamment expertes pour que l'on requiert leur intervention. Attention, on ne parle pas ici de savoir en programmation ou autre domaine pointu de l'informatique, mais de connaissances d'usage.

Néanmoins acquérir du matériel informatique, assurer sa maintenance, mettre sur le réseau un site...est-ce bien du ressort des bibliothécaires ?

Claude Bonnely⁶⁶ dans sa participation à l'ouvrage *Nouvelles technologies en bibliothèque*, remarque que les bibliothèques peuvent faire appel ponctuellement à la collaboration de centres informatiques. Mais il considère cette solution comme discutable, préférant l'intégration d'un informaticien au sein de l'effectif de la bibliothèque ce qui favorise un sentiment d'appartenance et de solidarité, et offre le moyen le plus sûr d'assurer une vision cohérente de gestion des projets. Cependant comme le souligne J-F. Füeg⁶⁷, si les pouvoirs publics valorisent l'acquisition de matériel hautement sophistiqué, il ne leur paraît pas essentiel d'y associer l'engagement de personnel qualifié, et on peut alors craindre une sous-utilisation des installations.

Mais les municipalités pour des questions de coût préféreront que le personnel des bibliothèques multiplie ses compétences même s'il ne maîtrise pas totalement la technologie plutôt que de recourir à des spécialistes. Or s'il est normal que ce soit le bibliothécaire qui conçoive le contenu d'un site, est-ce à lui d'en assurer la conception technique ?

La solution pourrait résider dans une démarche associative : plusieurs communes s'associeraient pour obtenir les services d'un technicien en informatique, spécialiste d'Internet, ce qui rendrait le financement de son salaire plus abordable

Association, voilà un thème qu'il faudrait développer...

3.2.3] Naissance d'une politique associative.

Outre l'association que nous venons d'évoquer, celle-ci peut encore se développer à deux niveaux.

Tout d'abord au sein de la bibliothèque même. Effectivement Internet doit fédérer les énergies de tous les membres du personnel, cela signifie que chacun doit se sentir concerné par l'introduction de cet outil et par ses usages, pour cela il faut avoir su développer un projet, avoir suscité les adhésions et mobiliser une participation non pas contemplative mais réellement active. Car, même si c'est possible, il doit être difficile

⁶⁶ BONNELLY, Claude. *Mise en place des nouvelles technologies dans une bibliothèque universitaire : la bibliothèque de l'Université Laval.* In ROUHET Michèle (dir.). *Nouvelles technologies en bibliothèques.* P.213

⁶⁷ FÜEG, J-F. *Le Mundaneum à l'heure d'Internet et de la numérisation.* In ROELANTS ABRAHAM, Josiane. *Les bibliothèques universelles : défis technologiques.* P.17

pour un responsable de bibliothèque, conservateur ou bibliothécaire, d'avoir à assumer seul la mise en place d'un nouveau service et d'en assurer le fonctionnement.

Une politique associative peut également se développer entre bibliothèques. Pour leur personnel cela peut constituer un véritable changement que de pouvoir entretenir des liens avec des confrères travaillant dans une autre commune, dans une structure et un environnement différents. Nous avons déjà évoqué les catalogues, mais cela peut concerner des projets moins imposants comme la mise sur le web d'un dossier concernant Noël, base de données concernant des livres, des articles, des supports audio, des sites évoquant cette fête. Une bibliothèque se charge de constituer ce dossier et de le communiquer, tandis qu'une autre s'occupera du dossier « carnaval », une autre de Pâques... Les thèmes de dossier ne manqueront certainement pas.

La politique de numérisation des documents est également concernée. Une véritable coopération doit s'engager pour éviter un travail redondant, c'est à dire numériser plusieurs fois la même œuvre. Cela permettra de ne pas se disperser et d'avoir une démarche efficace, tout en satisfaisant aux critères d'économie.

Il me semble qu'en bibliothèque, on s'achemine davantage vers une évolution des métiers qui s'étoffent de nouvelles compétences, plutôt que vers l'émergence d'un nouveau métier. Cette évolution nécessite néanmoins des formations. Observons donc si Internet a suscité la création d'ateliers inclus dans le cycle des études de professionnels des bibliothèques, ou associées à la formation continue.

3.2.4] Se former à Internet

Pour le personnel des bibliothèques, on peut compter au moins quatre moyens pour qu'il se forme à Internet :

- l'auto-formation ou le chemin de la débrouillardise, soutenue par des livres, des magazines, des cédéroms et une bonne dose d'investissement personnel.
- l'auto-formation encadrée par des sites du réseau (nous avons déjà évoqué les URFIST par exemple...), mais cela signifie avoir déjà une petite connaissance de ce qu'on peut trouver sur Internet et de la manière d'y parvenir.
- les cycles de formation post-concours.
- les stages proposés dans le cadre de la formation continue.

Ces formations sont évidemment plus ou moins avancées et s'imposent des thèmes et objectifs différents.

Nous ne nous arrêterons pas sur les deux premières solutions offertes pour s'auto-former à Internet, car elles relèvent avant tout d'une volonté, d'une démarche et d'un accomplissement personnels. Les solutions suivantes intègrent en revanche une politique de formation « institutionnelle » dans laquelle on peut observer la place qui est conférée aux nouvelles technologies, dont Internet.

Dans le cadre des cycles d'étude post-concours, nous observerons ce qui est proposé aux futurs conservateurs et bibliothécaires.

C'est à l'ENSSIB (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) qu'incombe, entre autre, la mission de former les futurs conservateurs des bibliothèques, dont les bibliothèques municipales. Les conservateurs, selon la définition donnée par l'ENSSIB⁶⁸, sont chargés de conserver et de valoriser un fonds, ainsi que de l'enrichir selon une politique d'acquisition qu'il aura contribué à définir. Ils mettent à la disposition du public toutes les ressources de ce fonds, dans les meilleures conditions. Son rôle consiste également à motiver, mobiliser et structurer une équipe de professionnels en fonction des objectifs de l'établissement. D'autre part, la communication informatique et le développement des réseaux rendent d'autant plus essentielle la mission qu'ont les bibliothèques de diffuseur de l'information scientifique et des ressources documentaires et bibliographiques (catalogues en lignes, interrogeables à distance, réseaux entre bibliothèques, serveurs télématiques, réseau Internet...).

Inclure Internet dans les ressources documentaires, ainsi que dans les outils de travail est donc évoqué, ce qui signifie qu'il donnera lieu à une réflexion sur sa place et ses usages en bibliothèques, ainsi qu'à des ateliers de manipulation et d'approfondissement technique. D'ailleurs, le contenu des cours destinés aux futurs conservateurs présente l'informatique comme une discipline transversale parcourant tout le champ de la formation, et les stagiaires sont sensibilisés à l'utilisation des ressources informatiques, dont Internet, lors d'ateliers⁶⁹.

Selon les fonctions définies ci-dessus, nous pouvons avancer cette affirmation qu'Internet gagnera sa place en bibliothèque, notamment si le conservateur est convaincu de son utilité et s'il parvient à motiver son personnel autour de ce projet, étant responsable de l'un comme de l'autre.

L'IFB (institut de formation des bibliothécaires) a en charge, comme le stipule son intitulé la formation des futurs bibliothécaires. Ces derniers constituent les collections et les organisent dans la bibliothèque ou la section dont ils peuvent être responsables en particulier (jeunes, adultes...), médiateurs entre les documents et le public, ils sont très présents.

Le secrétariat de l'IFB a eu la grande gentillesse de me faire connaître le contenu de la formation de ses aspirants bibliothécaires du cycle E⁷⁰.

Parmi les modules, celui **d'affectation documentation/bibliothèque spécialisée** proposent quatre formations évoquant notamment Internet :

- **Les sources de la recherche bibliographique spécialisée**, dont l'un des objectifs est *l'identification des outils (bibliographies, Internet)*. Le cours de *méthodologie de la recherche documentaire sur Internet* consiste en un rappel des principes de base, une typologie des sites, une observation des moteurs de recherche et une démarche de recherche documentaire sur Internet.
- **Méthodologie et pratique de la recherche bibliographique spécialisée**. Sont programmés plusieurs ateliers de travaux pratiques de recherche spécialisée sur Internet.
- **Informier et former les utilisateurs**. Intervient le témoignage d'une formation à Internet.

⁶⁸ ENSSIB. *Devenir conservateur de bibliothèque*. Pp.2-3. Fascicule d'information

⁶⁹ Adresse URL de l'ENSSIB : <http://www.enssib.fr>

⁷⁰ Voir **Annexe F, p.XXIX**

- **Participer à des réseaux bibliographiques et documentaires**, dont l'un des objectifs est de connaître des outils de réseau comme Internet.

Ce programme semble particulièrement favoriser Internet en l'intégrant dans les outils dont dispose le bibliothécaire pour son travail de documentation. Le problème concerne le public restreint auquel s'adresse ce module, car il concerne d'abord les personnes nommées à la Bibliothèque nationale de France ou en bibliothèques universitaires.

Le module **d'affectation bibliothèque publique** doit néanmoins sensibiliser son public à Internet avec les cours sur **les réseaux d'information**. Et bien que n'en n'ayant pas le détail, nous pouvons supposer qu'il en est de même pour le module **de tronc commun bibliothèque**, notamment avec les cours intitulés : **Introduction et enjeux actuels des bibliothèques**, **Outils et méthodes de travail en bibliothèques** et **Production et diffusion des supports documentaires : évolutions actuelles**, ainsi que dans le module **de tronc commun environnement, encadrement, informatique**.

Reste encore le module **de spécialisation** intitulé **Intégrer CD-ROM et accès Internet dans l'offre documentaire** qui est une nouveauté.

Concernés directement ou non par toutes ces formations, les futurs bibliothécaires de nos bibliothèques municipales ne peuvent cependant plus ignorer les possibilités que peut leur offrir Internet.

De nombreux professionnels exerçant en bibliothèque n'ont cependant été ni sensibilisés, ni formés aux usages d'Internet, néanmoins des stages entrant dans le cadre de la formation continue peuvent constituer une bonne initiation, un rappel ou même un approfondissement.

L'ENSSIB, pour l'année 1998, propose, concernant Internet, les stages suivants ⁷¹:

Initiation à Internet/document électronique

Editer sur le Web

Réseaux télématiques et Internet

Evaluation des sources d'information

Serveurs web : technologies et mise en œuvre

Serveurs web : services et publics

L'IFB quant à lui propose également quelques stages incluant Internet. Ces stages sont présentés sous quatre mentions :

E : stages de formation continue jugés prioritaires par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et validés par celui-ci.

C : stages de formation continue jugés prioritaires par le Ministère chargé de la Culture et validés par celui-ci.

B : modules de spécialisation organisés pour la formation initiale des bibliothécaires, ouverts à la formation continue.

L : stages élaborés en partenariat avec diverses institutions et à la demande de celles-ci.

⁷¹ ENSSIB. *Formation continue 1998*. Fascicule d'information.
Voir **Annexe G, p.XXXV**

Pour le deuxième semestre 1998, on retiendra les stages suivants⁷²:

Les usages possibles d'Internet en bibliothèque publique. Type C.

Former les usagers à la recherche documentaire sur les nouveaux outils d'information. Type E.

Du bâtiment au mobilier : comment intégrer les nouvelles technologies. Type E.

Soit trois stages jugés prioritaires par les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur.

Sans même pénétrer dans le contenu de ces différents stages (pour cela utiliser les annexes G et H), nous pouvons constater de par les intitulés la prise en considération d'Internet. Cela se concrétise dans les stages soit par une réflexion quant à sa place physique dans la bibliothèque, quant à ses usages et quant à ses contenus, soit par des manipulations qui vont du simple usage à la technique.

D'autres institutions peuvent être chargées de proposer des formations. Ainsi au niveau de la région Nord - Pas-de-Calais, nous pouvons nommer le DFMLD MédiaLille (Département de formation aux métiers du livre et de la documentation) installé à l'Université de Lille III. Il gère les enseignements professionnels du DEUST Sciences et techniques de l'information et de la communication. D'autre part, il développe une politique de formation continue par le biais de stages. Ce sont des stages de « proximité », les stagiaires provenant des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie.

Au cours des mois de Juin et Juillet 1998, ont été proposés des stages concernant directement Internet. Celui intitulé **stage Internet**, présenta dans un premier temps ce réseau (historique, comment se connecter, les serveurs et type de ressources, la messagerie, les news, le FTP, Telnet, la navigation et les moteurs de recherches), puis des ateliers de pratiques et d'exercices. Tandis que cet autre intitulé **Internet : fonctions avancées et recherche bibliographique**, appréhende les différentes méthodes de recherche sur Internet (modalités d'accès aux principales bibliothèques accessibles par Internet, utilisation des moteurs de recherche, listes de diffusion et Newsgroup).

Il m'a été permis de relever les fonctions des stagiaires présents lors de ces stages proposés par le DFMLD, ainsi que de les interroger sur leurs motivations. Concernant les personnes évoluant en bibliothèque municipale, le panel présent correspond au personnel travaillant à tous les niveaux hiérarchiques et dans différentes fonctions (conservateurs, bibliothécaires, assistants de conservation, agents qualifiés, responsables de système informatique, emplois jeunes...).

Les raisons motivant le suivi de ces stages se décomposent en cinq arguments qui sont parfois associés :

- intérêt personnel
- connexion prévue prochainement
- se préparer à un éventuel projet d'installation
- connaître Internet et se familiariser avec cet outil

⁷² IFB. *Formation en bibliothèques. 2^e semestre 1998*. Vade-mecum des programmes de formation professionnelle continue.

Voir **Annexe H, p.XL**

■ réfléchir sur les potentialités d'Internet et sur ses usages possibles en bibliothèque

Ces données sur les formations nous permettent de constater qu'Internet est donc un réel sujet de préoccupation dans les bibliothèques, mais surtout qu'il concerne tout le personnel et non pas seulement des responsables. Ce qui confirme que l'entrée d'Internet en bibliothèque doit naître d'un projet ayant obtenu de tous une participation active.

Dans le roman *Le nom de la rose*, seul le bibliothécaire est apte à se diriger dans le labyrinthe qu'est sa bibliothèque. Aujourd'hui, il doit également apprendre à se diriger dans cet autre labyrinthe qu'est Internet, mais il ne doit pas être le seul détenteur de ce savoir et doit s'en servir pour accompagner le public qui s'adresse à ses services.

Les fonctions du bibliothécaire et des personnes l'assistant doivent donc évoluer avec l'entrée d'Internet sur leur lieu de travail s'ils veulent en faire un outil fonctionnel pour eux, pour la bibliothèque et pour son public.

Mais doit-on pour autant parler de nouveaux métiers ? En ce qui concerne les bibliothèques municipales, le terme ne me semble pas approprié, car il s'agit davantage d'une évolution des fonctions, de plus la personne préposée au service exclusif d'Internet garde avant tout une fonction essentiellement documentaire. Et à moins qu'elle ne cumule cette fonction avec celle d'un véritable ingénieur en informatique, on ne peut parler véritablement de nouveaux métiers mais simplement de nouvelles fonctions.

De plus, doit-on vraiment moderniser l'image des professionnels, comme il fut fait avec les bibliothèques dont le nom trop « poussiéreux » fut changé pour celui de médiathèque ? Ainsi veut-on transformer le « *brontosau* » en un « *cyberthécaire* », balayant le passé et devançant le futur, alors que le présent est encore à construire !

Il ne faut pas oublier que la bibliothèque ne va pas se vouer au tout Internet, mais que ses services proposeront encore pour longtemps des documents tels que les livres, cédéroms, supports audio... Néanmoins des changements se sont amorcés et la profession ne peut les ignorer et doit s'y préparer.

3.3] LE PUBLIC FACE A UN NOUVEL OBJET DOCUMENTAIRE

Pour bon nombre des personnes composant le public de la bibliothèque, l'accès à Internet va requérir une certaine aptitude à modifier leurs rapports au document et à son support. Ces personnes ne sont pas à négliger et doivent au contraire retenir toute l'attention des responsables de bibliothèques désireux de proposer Internet à un public qu'il faudra accompagner, initier, éduquer même, sous peine qu'il ne se détourne de cet instrument ou n'en obtienne de piètres résultats.

3.3.1] Nouvelle technique de recherche documentaire

Pour l'utilisateur, il se peut qu'Internet, avant d'être une source d'information et de documents, soit d'abord associé à l'ordinateur, ce qui signifie pour certaines personnes

d'avoir à surmonter leurs réticences parce qu'elles et l'informatique « ça fait deux », qu'elles n'y comprennent rien et que de toute façon ça ne les intéresse pas. Pour ces personnes, nul doute qu'un accompagnement de la part du personnel sera appréciable et qu'avant de se lancer dans une recherche, une initiation succincte du maniement de l'ordinateur sera nécessaire. En fait, il s'agira essentiellement de les familiariser avec la souris (en espérant que ce terme n'évoquera pas une phobie supplémentaire !), le clavier et l'écran. Puis sans entrer dans les détails techniques, montrer les usages qu'on peut en faire, dans les limites de ce que permet la bibliothèque.

En fait, il est difficile de spéculer sur le comportement que va adopter chaque individu face à Internet, cela dépendra en particulier du degré de connaissance qu'il en a, ainsi que de sa capacité à s'adapter et s'approprier son usage.

Quant à la technique de recherche documentaire, il a été constaté, à la BPI, qu'elle était quasi absente chez la plupart des utilisateurs⁷³. De plus, la structure hypertextuelle les entraîne d'une information vers une autre, il y a comme un errement dans lequel on a oublié la question première.

Ils se heurtent à la difficulté que pose une méthode de recherche, cette difficulté n'est pas exclusive à Internet, mais elle s'accroît du fait de la grande richesse de son fonds, de son inégale qualité et de sa mobilité.

Il incombe alors au personnel de la bibliothèque de les encadrer dans leur recherche, de les initier à une certaine démarche, et cela suppose au moins trois temps :

- définir exactement l'objet de la recherche, structurer précisément la question et ceci avant de se mettre en quête d'une réponse. Ce qui permettra de limiter toute navigation « à la dérive ».
- considérer tous les supports documentaires à disposition et voir si une recherche sur Internet s'impose, si elle doit permettre de trouver LA réponse ou si elle intervient en tant que complément...
- apprendre à formuler des requêtes sur Internet. Ce qui suppose d'abord un web « ouvert » et un accès aux moteurs de recherche. Trois types de procédure peuvent être envisagés : l'interrogation par choix de sujets structurés de façon arborescente, par mots clefs ou par des équations de recherche avec opérateurs booléens.

Pour le public des bibliothèques désireux d'intégrer Internet dans le choix des supports documentaires qui lui sont offerts, la réponse se trouve dans le maniement de l'outil et dans l'apprentissage de quelques pratiques documentaires.

3.3.2] Perte de repères physiques

Derrière la formule « repères physiques », il s'agit d'évoquer ce que l'aspect matériel apporte lors de la recherche de documents, ainsi que la fonction de localisation.

L'aspect matériel d'un document autorise tout d'abord une identification de son support, il permet ensuite à la personne le détenant de prélever diverses informations auxquelles elle serait sensible. C'est ainsi qu'elle préférera accéder à une œuvre

⁷³ CHAZAUD-TISSOT, Anne-Sophie. Usages d'Internet à la Bibliothèque publique d'information. *BBF*, t.42, n°3, 1997, p.39

proposée par tel éditeur plutôt qu'en livre de poche, par exemple...On parle de livre, mais en fait tout élément peut-être considéré comme document, à condition de faire l'objet d'une intention considérant qu'il peut détenir des informations, et qu'il soit accessible.

Considérant Internet, les éléments qu'il nous présente peuvent être nommés documents, car on estime qu'effectivement ils sont supports d'information. C'est leur accessibilité qui est sujette à problème. En effet, on ne peut parvenir à ces documents que le temps qu'ils sont conservés sur le réseau. De plus ils ne sont pas physiquement matérialisés, en ce sens que si le contenu est là, le support physique a disparu et qu'il ne reste que la machine pour y parvenir. Ce nouvel aspect du document doit déclencher chez les utilisateurs d'Internet un autre rapport au document, dans lequel seul le contenu et sa mise en forme importent, effaçant le support.

On peut lire que le document électronique est dématérialisé, mais cela sous-entend que quelque part il existe sous forme matérielle, or est-ce toujours le cas ? Cependant, il est possible de lui procurer une matérialité. Le capturer pour le graver sur un cédérom ou l'enregistrer sur une disquette n'est pas forcément la solution, car ces deux supports dévoilent toujours un contenu auquel on ne peut accéder que par l'intermédiaire d'un ordinateur. L'imprimer sur support papier lui confèrera en revanche cet aspect matériel encore privilégié par la majorité de la population. Ceci est peut-être dû à la sacralisation du livre qui s'est exercé, car il sert de support à la Bible. On le valorise également parce qu'il est le support privilégié de la culture. Il se peut également que notre société n'ait confiance qu'en ce qu'elle peut palper, car il est alors possible de développer un sentiment d'appropriation.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le réseau héberge beaucoup de documents multimédia, or le support papier ne pourra pas incorporer les sons ou les animations, mais uniquement les textes. Aussi choisir de les matérialiser sur support papier nécessite d'accepter de lui faire perdre non seulement son identité, mais également ce qui peut conférer à ses informations une valeur ajoutée.

Naviguer sur Internet exige également d'apprendre à avoir un autre rapport avec l'espace.

Comme le souligne Dominique Lahary⁷⁴, le lecteur perd l'environnement documentaire de la bibliothèque qui est un savoir organisé. Il y a une décontextualisation : chaque document est un isolat au lieu d'être relié à un ensemble.

En effet, en bibliothèque, les rayons permettent d'organiser les ouvrages, les disques et autres supports selon une thématique. De ce fait, même si la personne déambule au hasard, elle conserve des repères, ce qui n'est pas le cas sur le web où on peut se laisser glisser d'une information vers une autre sans même en reconnaître le parcours. Cela semble d'autant plus difficile que la bibliothèque présente un espace fini et relativement petit en regard de ce que présente le réseau Internet.

Le public de la bibliothèque peut donc voir émerger un conflit entre les différents repères qu'il a pu acquérir et ceux que nécessite la pratique d'Internet, qui peuvent non seulement être distincts, mais également réclamer d'en faire abstraction momentanément.

⁷⁴ LAHARY, Dominique. De Gutenberg aux autoroutes de l'information. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. N°170, 1^{er} semestre 1996, p.118

La bibliothèque ne doit pas non plus omettre de valoriser Internet comme ressource documentaire, sous peine d'en faire un outil sous-utilisé, à l'existence presque ignorée, du fait d'une présence physique inexistante, surtout si on considère les autres supports documentaires présents dans tout l'espace, que les regards ne peuvent éviter.

3.3.3] Education à une lecture hypertextuelle

Le public de la bibliothèque, dans son utilisation d'Internet, va se trouver confronter à une forme de documents dynamiques ; ces derniers incarnent d'ailleurs le fondement du World Wide Web de par leur structure hypertextuelle.

Hypertextualité, nous avons déjà utilisé ce terme sans jamais l'avoir défini, il est temps de combler cette lacune et de développer ce sujet. Ce sujet n'est pas hors de propos et concerne directement les utilisateurs d'Internet, car il va nécessiter un nouvel apprentissage de la lecture, l'hypertexte modifiant notre rapport à l'écrit, celui qui s'aligne le long de pages enfermées dans nos livres, revues, journaux, cahiers...

Cette modification de nos rapports à la lecture ne date pas des documents présents sur Internet. En effet l'acte de la lecture est étroitement lié à l'écriture et à son support, or le « livre » ne s'est pas toujours présenté sous cette forme brochée qui nous est si familière et ces changements de supports ont souvent occasionné une transformation de la mise en forme des textes. Ce livre qui du papyrus, au papier s'arrête, pour le moment, sur des écrans, permet à Roger Chartier d'évoquer et de titrer « *Le livre en révolutions* »⁷⁵.

Aujourd'hui, l'écrit et donc le lecteur (les auteurs également, mais ils n'appartiennent pas à notre sujet d'étude) sont confrontés à un nouveau support, mais surtout à une nouvelle structure, que l'on nomme l'hypertexte. Il ne s'agira pas pour nous de donner ici une information technique le concernant, mais plutôt d'en observer ses apparences, sa manipulation, ainsi que les conséquences impliquant le lecteur.

Une structure hypertextuelle se définit par des noeuds, qui sont des blocs de textes, reliés entre eux par des liens que l'utilisateur active en cliquant, au moyen du curseur de la souris, sur un élément distingué appelé ancre (mot d'une couleur différente, bouton...). Il parvient alors à un nouveau bloc.

On parle également d'hypermédia, lorsque l'hypertexte contient du texte, mais également des données du type image, son, vidéo... Cela signifie que d'un bloc texte, on peut passer à un bloc image ou à un bloc multimédia.

C'est un véritable réseau qui est ainsi structuré, mais celui-ci peut être fermé ou ouvert. Considérons ainsi le site d'une association. Sa page d'accueil proposera un sommaire que l'on activera en cliquant sur l'un de ses éléments, on aura ainsi la possibilité de « sauter » de bloc en bloc mais en restant à l'intérieur du site. C'est ce que je désigne par structure fermée. La structure ouverte concernera le même site, mais proposant d'accéder à des blocs d'informations présents sur d'autres sites.

L'hypertexte favorise donc une sorte de vagabondage, tandis que le livre, même feuilleté dans le désordre, ne se prête guère à ce type de démarche, car sa structure physique reste figée. Pourtant, il ne serait pas juste de prétendre qu'il l'ignore

⁷⁵ CHARTIER, Roger. *Le livre en révolutions*.

complètement. Les textes sont souvent parsemés de renvois à des notes bibliographiques ou à des commentaires situés en bas de page, en fin de chapitre ou même en fin d'ouvrage. Ces renvois constituent bien des liens d'un bloc à un autre, liens représentés par un symbole (un petit numéro) et activés par la seule volonté du lecteur.

Il faut cependant souligner que le lecteur, obligé d'interrompre le fil de sa lecture s'il veut se référer à la note, fera éventuellement cette démarche si celle-ci est incluse en bas de page, pour pouvoir très vite reprendre la suite linéaire de sa lecture. Cette activation de « l'hypertexte » nécessitera un véritable effort si elle renvoie à un bloc situé en fin de chapitre ou de livre, car à moins d'y conférer une certaine valeur, comme peuvent le faire des chercheurs, étudiants ou tout lecteur consciencieux, on peut croire que beaucoup éprouveront des difficultés à se rendre non pas quelques lignes plus loin, mais plusieurs pages après. Ce type de lecture non linéaire est le fait de lecteurs avertis. En fait, hors-mis le web, c'est sans doute le cédérom qui constitue la première approche véritablement grand public de l'hypertexte. Les cédéroms culturels proposeront d'activer des liens vers des tableaux, des animations vidéo ou sonores, ou des articles. Mais nous sommes ici en structure fermée.

Comme nous venons de le remarquer, si une certaine forme d'hypertexte ne devrait pas être inconnue du public, il n'en va pas de même de son usage car il suppose un effort d'apprentissage auquel tout le monde n'a pas été éduqué. Cet apprentissage concerne la lecture non-linéaire. Non-linéaire, car elle se compose de ruptures (c'est un peu comme si au lieu de visiter un arbre, en imaginant que ce soit possible, on s'engageait un peu malgré soi à visiter la forêt en la parcourant de liane en liane).

C'est une forme de liberté que de ne pas sembler prisonnier du déroulement rigoureux d'une structure linéaire. Comme l'écrit Katell Briatte⁷⁶ : « *Le lecteur a toute liberté d'explorer le réseau d'information, dans des parcours de lecture personnalisés. Chacun peut aborder un problème ou une question nouvelle en partant de ses propres représentations et se constituer sa propre carte cognitive.* ». Elle signale également les limites de cette liberté, non pas en tant qu'espace, mais avec des critères dont le lecteur doit avoir conscience s'il veut que cette liberté soit profitable à la construction de ses connaissances. Ainsi distingue-t-elle ceux qui apparentent l'hypertexte au « zapping » télévisuel et parlent de « culture en miette ». Ce qui signifie que construire sa propre carte cognitive nécessite beaucoup de rigueur et une certaine organisation intellectuelle. Pourtant l'hypertexte proposé sur le World Wide Web semble d'une pratique plus aisée que celui qu'on pourrait exercer dans les livres. Dans ces derniers, l'activation des liens résulte non seulement d'un acte volontaire mais également d'un mouvement manuel consistant à tourner des pages, ce qui est différent dans les documents électroniques où l'effort paraît moindre, car c'est le bloc d'information demandé qui vient au lecteur et non l'inverse. Cela donne l'illusion d'une certaine facilité, illusion car le résultat concret de cette lecture plus ou moins vagabonde, nécessite en fait un véritable investissement personnel dans lequel seules les motivations premières de la recherche doivent déterminer les choix d'activer ou non les liens présentés. Pour y parvenir, il est nécessaire pour le lecteur de s'imposer une certaine organisation de la pensée. C'est une réelle difficulté qui fait craindre que ce nouveau type d'accès à l'information qu'est Internet n'engendre une fracture culturelle, car l'hypertexte est une contrainte supplémentaire de la maîtrise de la lecture, non pas dans l'acte du déchiffrement, mais

⁷⁶ BRIATTE, Katell. L'hypertexte...pour quelle lecture ? *L'école des lettres*, n°12-13, 1^{er} juin 1994

dans la construction du sens. Dans cet esprit, Jean Clément⁷⁷ cite Roger Laufer : « *Le texte linéaire remplace la véritable cohérence intellectuelle par la succession qui en tient lieu avantageusement. La difficulté qui se pose avec l'hypertexte, c'est que nous n'avons plus cette merveilleuse béquille, qui tient lieu de raison.* »

De plus, si avec les livres, il est permis au lecteur d'oublier des détails qu'il pourra facilement retrouver, il lui sera plus délicat de feuilleter son propre parcours sur le web pour obtenir ce détail recherché.

Il ne faut néanmoins pas oublier que l'hypertexte est conçu par et pour des hommes. Comme le dit Jean Clément ce n'est qu'un outil au service de ces derniers et Larry Friedlander insiste : « *Les concepteurs doivent imaginer en permanence l'expérience de l'utilisateur ainsi que ses besoins, et concevoir ainsi les interactions non comme une série de choix discrets, mais comme une chaîne d'événements se produisant à l'intérieur de la tête d'un individu en particulier.* »⁷⁸. Cette considération a pour objet d'intégrer l'utilisateur dans la réflexion préalable à la conception du document hypertextuel, mais involontairement, il permet également de constater que cette liberté à laquelle est associé tout parcours dans l'hypertexte a été définie par un auteur.

En réalité cette dernière remarque ne se justifie que dans les structures hypertextuelles fermées, car dès lors que l'on passe d'un site à un autre, l'auteur du premier site n'a plus la maîtrise des parcours effectués, tant les liens activés peuvent constituer de multiples réseaux.

Ce développement sur l'hypertexte se justifie du fait qu'il va confronter l'utilisateur d'Internet à sa propre conception de la lecture. Il faudra alors que le personnel de la bibliothèque veille à ce que cela ne constitue pas un obstacle infranchissable, par un apprentissage inculquant au lecteur que l'hypertexte est une interaction entre des documents et sa pensée, et que tout comme la lecture linéaire d'un livre, celle non-linéaire de documents électroniques doit devenir naturelle. L'enjeu étant notamment que le parcours de l'utilisateur aboutisse à constituer un résultat satisfaisant la question initialement déterminée, car c'est là le rôle de la bibliothèque.

3.3.4] Evaluer la pertinence d'un document

Nous ne nous attarderons pas sur cette question, car elle est identique à celle concernant tout document. Mais il est vrai que cela se complique avec Internet dont les ressources sont telles qu'il faut savoir effectuer des sélections pour s'approprier des informations pertinentes. Pour cela le public doit, tout comme le personnel de la bibliothèque l'aura fait auparavant, s'imposer des critères garantissant une certaine qualité au document. Cela va de la validation de la source, à la confrontation à d'autres documents, en passant par l'intervention du personnel pour valider la démarche...

Cela peut paraître simple, cependant il n'en est rien. Sur le World Wide Web, les documents présentent des structures assez uniformes, ce qui signifie que les utilisateurs peuvent rapidement se familiariser avec eux, mais qu'il est de ce fait plus difficile

⁷⁷ CLEMENT, Jean. Du texte à l'hypertexte : vers une épistémologie de la discursivité hypertextuelle. In BALPE Jean-Pierre (Dir.). *Hypertextes et hypermédias*. p.268

⁷⁸ FRIEDLANDER, Larry. Du savoir à l'information : concevoir en pensant à l'utilisateur. In BALPE Jean-Pierre (Dir.). *Hypertextes et hypermédias* p.75

d'établir des critères de sélection visuels de reconnaissance (les colonnes sous lesquelles se présentent un article de presse papier ne sont plus apparentes sur Internet, il est donc plus difficile de reconnaître spontanément le document comme appartenant à la presse).

La pertinence doit être considérée pour le contenu du document, mais également pour le public auquel il s'adresse. En effet la recherche par mots clés, ainsi que l'hypertextualité permettent d'accéder à des documents très divers que les auteurs avaient peut-être rédigés à l'intention d'un certain type de lecteur et auquel l'utilisateur présent ne correspond pas, ce qui peut rendre délicat la compréhension et l'appropriation des informations émises. Nous en revenons d'ailleurs au problème de l'aspect dématériel du document sur Internet qui ne permet plus d'établir une sélection, comme peuvent l'être des collections de livres établissant clairement le public auquel elles s'adressent. Par ailleurs, on peut trouver cela plus démocratique car chacun peut accéder à tout type de document sans s'autocensurer du fait d'un public prédéterminé.

3.3.5] Une nouvelle ergonomie dans l'acte de lire et nouveau rapport au document

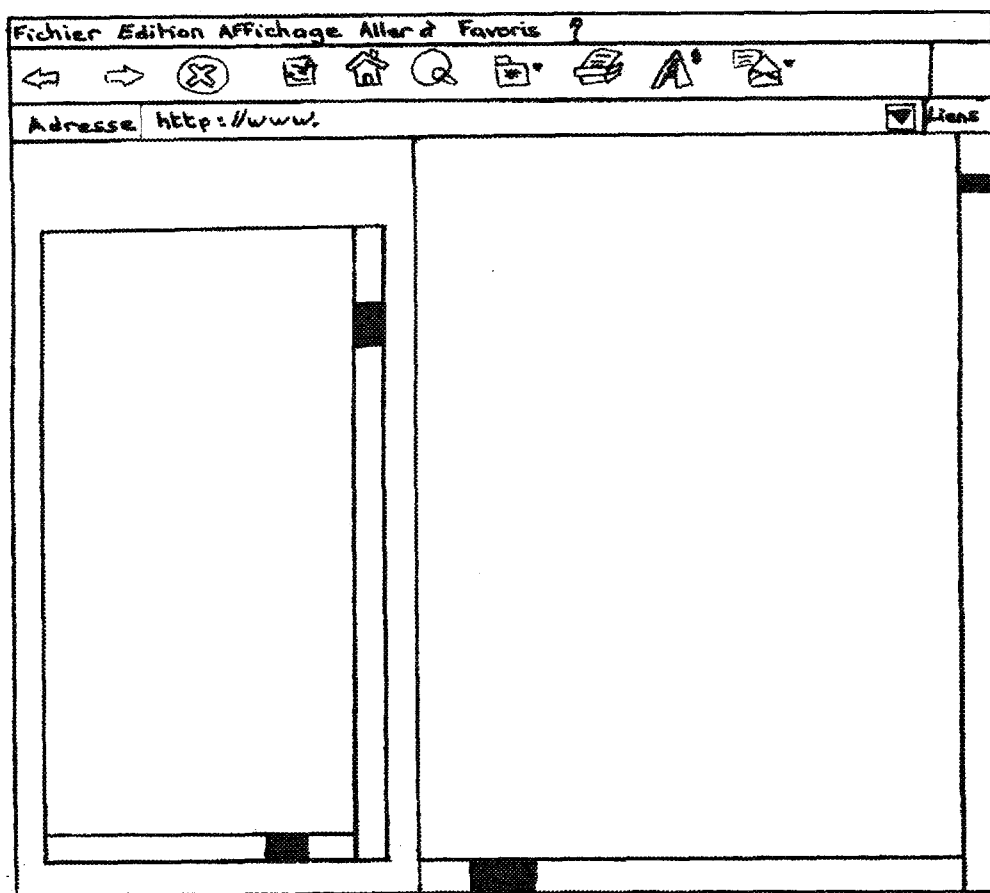
Nous prenons ici le terme *ergonomie* dans le sens du travail manuel et physique organisé selon les capacités de l'homme.

Yeux qui piquent, mal au dos, épaules et nuques douloureuses... Voici des plaintes qui ne sont pas directement imputables à Internet mais à l'outil qui nous met en relation avec lui : l'écran de l'ordinateur. *Usée, pas maniable, pas précise...* Voici d'autres plaintes que nous pourrions entendre concernant la partenaire essentielle de l'écran et de l'utilisateur (encore faut-il venir à bout des réticences que ce dernier doit éprouver envers l'ordinateur en général) : la souris.

Recevables ou non, ces critiques suggèrent toutefois la difficulté de s'adapter à ce nouveau support de lecture, ne s'agissant pas cette fois de l'activité cérébrale, mais de celle de l'anatomie.

L'ordinateur se voit alors concurrencer par le livre dont le slogan pourrait être : « **Où je veux** (dans un fauteuil confortable, accoudé à une table, lové dans un lit...), **comme je veux** (assis, debout, allongé...) ! ». Tandis qu'en bibliothèque, tout comme dans un bureau personnel, la consultation de l'écran se fera assis sur une chaise ou un fauteuil plus ou moins confortable, point !

Une prise en main de la souris s'avère également nécessaire pour naviguer efficacement sur l'écran et le réseau. Notamment si on considère les menus déroulants qui impliquent d'ailleurs une nouvelle démarche dans l'acte de lire. Le texte se déroulant de haut en bas, mais également parfois de gauche à droite. Le sens linéaire du texte permet néanmoins de très vite automatiser son usage. La difficulté est cependant plus importante lorsqu'à l'écran se juxtaposent ainsi plusieurs textes (par exemple, un sommaire et un article...). A cela, il ne faut pas oublier toutes les ruptures engendrées par l'hypertexte.



Cette position de lecture assis, face à l'écran peut évoquer celle des moines du Moyen-âge devant leur pupitre, tandis que le déroulement de la lecture peut nous plonger dans l'Antiquité avec le codex, même s'il se déroulait horizontalement et non verticalement.

Le titre de cette partie indique également un nouveau rapport au document. Il s'agit ici des sens et sentiments qui anime l'homme. On peut penser que tant que l'homme préférera le mystère des odeurs, la sensualité du toucher et la volupté du regard, le livre l'emportera sur l'écran. Mais tout ceci est une question d'éducation, d'habitude et de société. De plus livre et ordinateur doivent-ils être mis ainsi en concurrence ou privilégiés selon les usages que l'on en fait ?

Ainsi, si la possibilité nous était offerte de consulter un manuscrit du Moyen-âge matériellement accessible, je doute que l'émotion ressentie puisse être identique à celle éventuellement suscitée par le même document numérisé. Car l'odeur, le toucher, les couleurs évoquent toute une histoire qui même imaginée ne laisse pas indifférent...

Cependant, il faut se faire une raison car la consultation d'un pareil ouvrage sera bien plus facilitée sur le réseau que par l'entremise d'une bibliothèque, et dans ce cas Internet s'avère plus adéquat que le livre même, si je souhaite enfin admirer des enluminures.

Un dernier point mêle ergonomie et relation au document, il s'agit de la localisation des postes d'accès. Si ces derniers disposent d'un local quelque peu indépendant, la relation à l'écran et au document peut-être personnelle. Mais s'ils sont situés dans des lieux de



passage ou sous le contrôle visuel d'un bureau de renseignement, un sentiment de contrainte peut naître, même lorsqu'on ne fait rien de répréhensible et une certaine gêne peut être ressentie. L'avantage pour les bibliothèques est que ce sentiment suscite une autocensure.

L'ergonomie et le rapport au document sont difficilement gérables pour une bibliothèque, car ils sont relativement indépendants d'elle. Un local agréable, des meubles confortables, un écran de taille appréciable, une souris apprivoisée un personnel disponible, formateur mais pas trop encombrant, voici les éléments auxquels elle peut toutefois contribuer pour rendre moins pénible l'acte de lecture sur écran.

Pour le public des bibliothèques, l'introduction d'Internet en ces lieux signifie des changements s'ils souhaitent être des utilisateurs de ce nouveau support documentaire. Ces changements touchent à des habitudes faisant partie intégrante de l'individu, ce sont de véritables repères qui lui permettent d'accéder à l'information qu'il recherche. Or voici qu'on lui propose non seulement un nouvel outil, dont on vante les mérites, mais qui ne correspond pas forcément à sa démarche intellectuelle. Attention, il ne s'agit pas ici de capacité intellectuelle, mais bien d'habitudes qu'il faut rendre compatibles avec d'autres attachées aux usages d'Internet, entre autre.

Accompagnement, apprentissage sont des termes que les bibliothèques doivent transformer en véritable service, si elles désirent que les usages d'Internet soient dynamiques, performants et accessibles à tout le monde sans considération de formation scolaire notamment. Mais pour que cela n'évoque pas l'école qui pour certains est peut-être un souvenir pénible, il ne faut pas oublier un sens convivial permettant à chacun de se sentir à l'aise.

IV.
DE LA THEORIE
A
LA REALITE

ARCHIMAG

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Briot Laurence	Entretien avec Michel Melot	n°85	juin 1995	10-11
Roumieux Olivier	Dossier : La bibliothèque virtuelle	n°111	février 1998	24-29

ARGUS

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Sévigny Martin	Internet dans les bibliothèques publiques québécoises : et après ?	Vol.26, n°2	automne 1997	5-10

Bulletin des bibliothèques de France (BBF)

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Baude Dominique	Internet à la Bibliothèque Publique d'Information	T.41, n°1	1996	56-60
Belbenoit-Avich Pierre-Marie	La bibliothèque électronique, bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui ?	T.38, n°6	1993	60-64
Bertrand Dominique	Les cédéroms multimédias dans les bibliothèques publiques	T.42, n°4	1997	44-48
Bogros Olivier	Les sites multimédias de la bibliothèque municipale de Lisieux	T.42, n°3	1997	31-33
Chazaud-Tissot Anne-Sophie	Usages d'Internet à la Bibliothèque Publique d'Information	T.42, n°3	1997	34-41
Le Crosnier Hervé	Pour un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques	T.43, n°3	1998	18-26
Line Maurice B.	Accéder ou acquérir, une véritable alternative pour les bibliothèques ?	T.41, n°1	1996	32-41
Sakoun Jean-Pierre, Ollé Jean-Michel	Non à la bibliothèque virtuelle	T.42, n°6	1997	52-55
Thirion Benoît, Darmoni Stefan J.	Les sites médicaux francophones sur Internet	T.43, n°3	1998	42-45

Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français (ABF)

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Bogros Olivier	La bibliothèque électronique de Lisieux	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	124-125
Boissière Françoise, Baude Dominique, Marguin Georgette, Colin Emmanuel	Accès publics à Internet	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	110-112
Dubet François	Principes démocratiques et expérience sociale	n°176	3 ^{ème} trimestre 1997	31-35
Duchemin Pierre-Yves	La recherche d'informations sur l'Internet	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	91-96
Duchemin Pierre-Yves	La numérisation des documents graphiques	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	131-134
Hendry Joe D.	L'information « riche » contre l'information « pauvre »	n°176	3 ^{ème} trimestre 1997	46-49
Lahary Dominique	De Gutenberg aux autoroutes de l'information	n°170	1 ^{er} trimestre 1996	117-119
Lahary Dominique	Les bibliothèques françaises sur Internet : petite typologie	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	122-123
Maignien Yannick	Bibliothèques numériques : les aiguilleurs du web	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	126-130
Renoult Daniel	L'informatique au service du public	n°174	1 ^{er} trimestre 1997	85-90

DOCUMENTALISTE - SCIENCES DE L'INFORMATION

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Christophe Laetitia	L'utilisateur et l'accès aux réseaux	Vol. 34, n°2	1997	109-112
Morineau Elisabeth, Boillot René	L'accès aux banques de données documentaires via le réseau Internet/Intranet	Vol. 34, n°4-5	1997	239-245

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Tellier Sylvie	Modèle de développement d'une bibliothèque virtuelle sur le Web		avril-juin 1997	67-72

LECTURES

AUTEUR	TITRE	NUMERO	DATE	PAGE
Haesenne-Peremans Nicole	De la Bibliothèque universelle à la bibliothèque virtuelle	n°87	novembre-décembre 1995	18-24
Hellemans Jacques	Nouvelles technologies. Internet dans le service public de la lecture : emploi et conséquences	n°96	mai-juin 1997	17-21
Hellemans Jacques	Internet dans les bibliothèques publiques ?	n°87	novembre-décembre 1995	35-39
Schoetter Catherine	Le phénomène Internet, entre technologie et idéologie	n°87	novembre-décembre 1995	25-34

IV. DE LA THEORIE A LA REALITE

Jusqu'à présent, nous avons essentiellement réfléchi sur le sujet de façon théorique, même si des exemples sont venus ici et là étayer parfois les propos tenus.

Dans cette dernière partie, je souhaite que nous prolongions notre réflexion, mais de façon empirique, cette fois-ci, c'est à dire en s'appuyant sur des expériences et des observations.

Ces expériences et observations nous les devons aux professionnels qui ont eu l'amabilité de me consacrer un peu de leur temps soit en répondant à des questionnaires, soit en m'accueillant, ainsi qu'à des particuliers constituant le public d'une bibliothèque, en l'occurrence la médiathèque de Gravelines.

Cela va nous permettre de porter un regard sur la réalité du terrain, car les théories spéculent plus souvent sur le réel qu'elles ne le considèrent. Or si la pensée est constructive, seule une confrontation à la réalité en construit son objet.

4.1] A TRAVERS LE MONDE DES BIBLIOTHEQUES EN FRANCE

4.1.1] Les revues professionnelles

Le monde des bibliothèques se constitue de structures certes, mais surtout d'hommes et de femmes, professionnels de l'information, de la documentation qui s'expriment au quotidien dans leur travail et dans la conception de leur métier. On les retrouve également dans des articles écrits pour différentes revues (Bulletin des Bibliothèques de France, Archimag, Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français, Lectures...). Ces revues offrent amplement le contenu de leurs pages aux sujets abordant les nouvelles technologies, dont Internet.

Les articles peuvent avoir une teneur très technique, ils peuvent également être source de réflexions et les développer, enfin ils font partager l'expérience de professionnels exerçant en bibliothèques.

Internet est un sujet souvent évoqué. Nous pouvons donc en déduire qu'à défaut d'être une réalité pour de nombreuses bibliothèques, il n'en est pas pour autant ignoré.

Nous n'étendrons pas notre observation sur les rapports entretenus par les professionnels des bibliothèques avec Internet via les revues publiées à leur attention, car il suffit de les consulter pour avoir la confirmation qu'Internet est un sujet non seulement souvent abordé, mais également encouragé et même intégré dans une sorte de marche en avant dans laquelle les professionnels sont invités à réfléchir sur un éventuel partenariat avec cet outil, puis éventuellement se lancer dans des actions concrètes.

Pour s'en convaincre observons dans les tableaux ci-contre, les titres des différents articles utilisés pour cette étude. Sur 29 titres, 4 sont interrogatifs, 2 incitent à la polémique (« *Non à la bibliothèque virtuelle* », « *l'information riche contre l'information pauvre* »), les 23 autres sont descriptifs ou techniques ne semblant éprouver ni aversion, ni suspicion, ni même crainte envers Internet.

Nous pouvons d'ailleurs nous questionner sur ce relatif manque de voix dissonantes. Y a-t-il au sein des rédacteurs et du monde professionnel une réelle adhésion ou existe-t-il un pouvoir désireux de susciter cet adhésion ?

Un bémol doit néanmoins être apporté à cette vision quasi enthousiaste.

En effet, si nous considérons le contenu des revues professionnelles des bibliothèques et de la documentation, il est très rare de constater une rubrique qui soit consacrée à Internet. Ce dernier est sujet d'articles, mais n'est pas traité comme support documentaire. Ainsi les seuls sites évoqués et indiqués le sont dans ces mêmes articles et ne font l'objet d'aucun traitement.

J'ai toutefois trouvé l'exception en la revue **Documentaliste - Sciences de l'information**, qui dans sa rubrique *Bloc-Doc* donne des « brèves » sur les dernières informations autour d'Internet, puis annonce quelques sites, leurs contenus et leurs adresses.

4.1.2] Les professionnels des bibliothèques soumis à questions

Pour connaître les liens éventuels qui se sont établis, qui s'établissent ou s'établiront entre une bibliothèque et Internet, la démarche consistant à s'adresser directement aux personnes ayant la responsabilité de ce lieu et de la gestion de ce lien s'imposait.

Pour se faire, trois solutions se proposait à moi pour établir un contact : soit les rencontrer physiquement, soit recourir à l'usage du téléphone, soit se servir de la forme écrite. Mon choix s'est porté sur cette dernière, car elle m'apparut la moins astreignante pour les correspondants auxquels je m'adressais (ni pression physique, ni pression sur leur temps et leur travail). Mais cette démarche a le défaut de ses qualités qui se traduit par des courriers sans retour, elle ne permet pas non plus de revenir sur une réponse pour se la faire détailler.

Accompagnant une lettre qui expliquait les raisons de cette prise de contact, était joint un questionnaire.

Cette activité fut faite en trois temps, revêtant trois aspect différents :

- publication du courrier sur la liste biblio-fr via Internet. Je pensais pouvoir toucher ainsi un maximum de professionnels, concernés ou non par le sujet, dans un laps de temps très court.

N'en étant qu'à l'ébauche d'une définition précise du sujet, je ne l'avais pas encore restreint aux seules bibliothèques municipales. Et si plusieurs réponses me furent données, seules trois concernaient des bibliothèques municipales, le reste émanant principalement de bibliothèques universitaires ou encore de centres de ressources documentaires.

Le bénéfice que nous pouvons extraire de ce premier contact consiste en une remarque semblant montrer qu'Internet serait d'abord un objet universitaire. Cette image concoure d'ailleurs à alimenter les réticences dont peuvent faire preuve conservateurs et bibliothécaires travaillant en bibliothèque municipale.

- envoi d'un courrier, via les P.T.T., à des bibliothèques municipales sises dans des villes de la région Nord - Pas-de-Calais. Le choix de cette région n'a rien d'une valeur représentative de l'ensemble de la France, il fut fait selon un critère de

proximité, car y habitant, il m'aurait été aisée de me rendre auprès d'une de ces bibliothèques.

Les localités furent retenues selon leur importance en terme de population, d'activité et de renom, ainsi de petites communes comme d'autres plus importantes ont été contactées.

Sur quinze envois, j'ai obtenu le retour de sept réponses de bibliothèques qui étaient ou non équipées d'Internet. Le questionnaire était d'ailleurs prévu à cet effet s'adressant d'une part aux bibliothèques équipées ou pour lesquelles l'introduction d'Internet était en projet, et d'autre part à celles qui n'en disposaient pas.

- contact par E-mail. Au regard de la liste des bibliothèques municipales disposant d'un site Internet, j'ai relevé celles ayant une adresse E-mail, écartant toutefois celles connaissant les honneurs de la presse, comme Issy-les-Moulineaux, Lisieux... En fait peu de bibliothèques proposent leur adresse E-mail sur leur site, et c'est six questionnaires que je pus envoyer, obtenant trois réponses.

Pour chacune des démarches effectuées, les questionnaires étaient semblables (identiques pour les courriers postaux et E-mail⁷⁹), cependant celui de biblio-fr était plus condensé, car un peu auparavant j'avais pu noter que certains professionnels des bibliothèques et de la documentation exprimaient peu d'enthousiasme à l'égard des étudiants accusés de vouloir profiter de leur expérience.

Le corpus des réponses obtenues n'est pas assez étoffé pour prétendre être représentatif ni des bibliothèques municipales en France, ni des professionnels travaillant pour elles. Il présente cependant plusieurs éléments de réponses intéressants à commenter et qui permettent d'ébaucher des tableaux différents présentant Internet et la bibliothèque. Les bibliothèques, sauf exception, ne seront pas nommées, car il ne s'agit pas d'effectuer des comparaisons ou de lancer une sorte de compétition (c'est d'ailleurs peut-être un élément de crainte non exprimé pouvant expliquer le silence de nombreuses bibliothèques), mais de dresser une liste d'éléments de réponses.

Au total, le corpus se compose de 13 retours du questionnaire, dont trois provenant de bibliothèques ne disposant pas d'Internet et qui selon les questions ont été ou non prises en compte. Huit ont été fournis par des bibliothèques de la région Nord - Pas-de-Calais.

Entrée d'Internet en bibliothèque

Qu'est-ce qui a motivé l'introduction d'Internet dans la bibliothèque ?

Quatre motivations ont été présentées et généralement de façon indépendante, sans être associées entre elles.

- impulsion donnée par la mairie
- intérêt informatif et documentaire pour la bibliothèque
- développement de la bibliothèque : établir une nouvelle image
mise en réseau avec d'autres bibliothèques
- convention avec une université

L'introduction d'Internet semble donc souvent liée à une volonté extérieure de la bibliothèque et fait l'objet d'un projet, dont il ne nous est pas possible ici de connaître

⁷⁹ Voir Annexe I, p. XLIII

la motivation (valeurs culturelles, documentaires attribuées à Internet ou fonction de valorisation participant à la vitrine de la commune ?).

Quelles ont été les réticences et de la part de qui ?

Une seule personne a admis qu'il y avait eu des réticences et avoué qu'elles avaient été émises par elle, pensant qu'Internet s'adressait davantage aux universités. Mais à présent elle s'investit dans la mise à disposition d'Internet dans la bibliothèque dont elle a la charge.

Une autre personne préféra substituer le terme de réticence pour évoquer plutôt un peu de paresse.

A part ces deux réponses, aucune autre n'a exprimé de réticences. Optimistes, nous pouvons donc penser qu'une fois encouragé, le projet d'introduire Internet en bibliothèque rencontrera peu de résistance... !

Y avait-il une demande de la part du public ?

Sur 13 réponses, seules 5 ont mentionné qu'effectivement il y avait eu une demande de la part du public concernant Internet. Mais une seule parle de « demande assez forte », les autres soulignant plutôt sa faiblesse.

La demande du public ne participe donc pas à la volonté d'introduire Internet en bibliothèque, soit parce qu'il ne connaît pas cet outil ni les apports dont il pourrait bénéficier, soit parce qu'il ne s'imagine pas que la bibliothèque pourrait s'ouvrir sur ce nouveau service, soit encore parce qu'il n'éprouve aucun intérêt pour lui.

Les usagers et les usages

Quels sont les usagers d'Internet (le personnel / le public) ?

- Le personnel a accès à Internet.
- Le public en a un accès plus ou moins restreint, sauf dans une bibliothèque où il n'est pas encore autorisé. Effectivement introduire Internet ne signifie pas forcément le mettre à disposition de tous, il s'agit alors d'en faire un usage strictement professionnel.

Description du public utilisant Internet.

Le public semble très diversifié en âge, comme en condition socio-professionnelle. Néanmoins paraissent se dégager deux tranches d'âge : les 15-30 ans et les plus de 50 ans.

Quels sont les usages d'Internet (pour le personnel / pour le public) ?

- Le personnel l'utilise d'abord afin de s'y former, puis pour se familiariser il visite des sites, enfin dans le cadre professionnel il utilise les listes de discussion, l'E-mail, les catalogues en ligne et effectue des recherches.
- Le public est tout d'abord motivé par la curiosité, puis par le besoin d'effectuer pour certains des recherches documentaires, pour d'autres de la prospection d'emploi (ces derniers forment un public régulièrement cité).

Dans les deux cas, la première nécessité est de découvrir, de se familiariser avec Internet, puis d'en avoir un usage profitable.

Accès à Internet.

Quels sont les conditions d'accès (tarif, âge, règlement...) ?

- Aucune limite d'âge n'a été évoquée.

- La tarification n'est pas homogène, cela va de 50 francs de l'heure (tarif comprenant la possibilité de faire deux photocopies) à 15 francs. Le plus souvent le prix de l'heure se situe autour de 20 francs.

Quant à la gratuité, elle revêt deux aspects. Un aspect entier, c'est la gratuité sans réserve, et un aspect partiel lorsqu'elle n'est accordée que pour la consultation de sites sélectionnés.

La gratuité laisse rêveur, ayant ses fervents partisans et ses détracteurs !

Les tarifs pratiqués peuvent également être source de débats. Car hors-mis l'abonnement auprès d'un prestataire, le second poste de dépense est la communication qui relève du même tarif que l'usage du téléphone, aussi peut-on trouver excessif de faire payer 50 francs de l'heure pour un accès à Internet qui ne coûte pas aussi cher, surtout au regard des forfaits proposés par France Télécom.

Une bibliothèque a mis en place une pratique assez équitable, il s'agit d'accéder à Internet par l'intermédiaire d'une carte téléphonique à puce. Ainsi l'utilisateur ne paie que ce qu'il a réellement consommé en temps de communication, mais cela signifie également que l'abonnement auprès d'un prestataire est à charge de la bibliothèque.

- Si un menu d'accueil est souvent proposé, l'accès au Web n'en reste pas moins libre, néanmoins une affiche préventive dénonçant les sites « douteux » ou la proximité d'un employé ou du public ont pour objet d'encourager une certaine autocensure. Il est important de souligner l'initiative de cette bibliothèque qui signale avoir bloqué l'accès sur le poste destiné aux enfants qui ne peuvent consulter que les sites sélectionnés à leur intention.

L'impression de pages peut ou non être autorisée, lorsqu'elle l'est, elle peut être gratuite pour un nombre de pages défini. Lorsqu'elle est payante, le tarif semble faire l'unanimité pour 1 franc de l'impression, tarif souvent identique pour une photocopie.

En dehors du Web, les autres services d'Internet sont interdits au public.

Si vous proposez une sélection de sites, sur quels critères l'effectuez-vous ?

L'accès au Web n'étant pas verrouillé, les sélections ne concernent que les menus d'accueil. Le « bon sens » est souvent évoqué soulignant ainsi que ce travail doit encore être source de réflexion et susciter la détermination de règles, de normes.

Les critères de sélection cités prônent l'intérêt documentaire du site et la valeur « scientifique » de son contenu, sa complémentarité avec les collections dont dispose la bibliothèque ou encore son aspect « spectaculaire ».

Lorsqu'il n'y a pas de menu d'accueil, le public peut cependant prendre connaissance des « favoris » dans les signets.

Combien de postes connectés sont disponibles ?

Ici encore, nous n'obtenons pas une réponse homogène, le nombre de postes variant de 1 à 20 ! La réalité situant ce nombre plutôt entre 1 et 3, 6 au mieux, un poste unique ayant l'inconvénient d'être l'unique moyen d'accès à Internet pour le public comme pour le personnel de la bibliothèque.

Promotion d'Internet.

Promouvez-vous Internet auprès du public de la bibliothèque ? Sous quelles formes ?

Affichage, plaquettes d'information et ateliers furent les composants des réponses données.

Il est intéressant de souligner la préoccupation dont fait preuve la Médiathèque de Lorient sur le sujet concernant les enfants et leurs rapports à Internet, répondant d'ailleurs plutôt à l'inquiétude des parents effrayés par certains contenus émis sur le Web et par les usages qui peuvent en être fait. Sans nier cet aspect, la médiathèque valorise d'autres contenus à valeur éducative et culturelle, et encourage les parents à être conscients des bons et moins bons aspects d'Internet et d'en parler avec leurs enfants. Pour cela, elle met à disposition de ces parents une petite plaquette⁸⁰. Rassurer, informer, conseiller, c'est également un moyen de promotion d'Internet afin de vaincre les réticences dues à une certaine « diabolisation » du sujet.

Organisez-vous des sessions de formation ?

- Concernant le personnel, ces formations peuvent revêtir différentes formes. Individuelles ou collectives, bien souvent le terme d'*auto-formation* sied davantage. Un stage au CNFPT a été évoqué, mais considéré comme trop succinct. Tandis qu'une autre bibliothèque préféra confier sa formation à une société spécialisée dans la formation informatique. Cela suppose un investissement financier conséquent pour lequel la municipalité est en droit d'attendre une réelle dynamique du service nouvelles technologies.
- Pour le public, des formations sont en général proposées à titre gratuit, mais sous forme de sessions en groupe selon un calendrier défini. Elles sont parfois même destinées à l'intention des écoles primaires de la commune. C'est un membre du personnel de la bibliothèque qui en a la charge. Lorsqu'aucune formation n'est proposée, par manque de temps et de personnel, des interventions se font au coup par coup pour répondre à des problèmes exprimés individuellement. Une bibliothèque a cependant fait le choix de prévenir les utilisateurs qu'ils auront à se débrouiller seul lors de leur consultation, parce qu'elle ne peut assurer de formation personnelle. Néanmoins elle espère la venue d'un emploi-jeune pour garantir ce service.

Internet en bibliothèque.

Pensez-vous que l'introduction de ce nouvel outil puisse inciter des personnes à venir fréquenter la bibliothèque ?

A l'unanimité, les réponses données sont positives.

Le responsable de la bibliothèque d'Antony, en toute lucidité, a néanmoins émis un doute quant au fait que ce nouveau public soit concerné par l'ensemble des services proposés. Mais des publics différents par service existent déjà, ainsi les personnes fréquentant le secteur discothèque ne constituent qu'une partie des usagers du secteur de lecture publique et ces personnes ne forment pas l'intégralité du public de la discothèque.

En quoi Internet modifie le travail en bibliothèque ?

Le travail documentaire est évoqué, Internet proposant des informations supplémentaires qu'il faut gérer.

La fonction de service est également soulignée, car introduire Internet et en proposer une utilisation de qualité suppose un accompagnement du public.

⁸⁰ Voir Annexe J, p.XLV

Tout ceci engendre du travail supplémentaire, et naturellement nous pouvons nous demander si :

L'introduction d'Internet a-t-elle nécessité la création d'un emploi ?

Les réponses n'ont pas été très souvent positives, lorsqu'elles le furent il s'agissait de l'obtention d'un « emploi-jeune » mis au service du secteur multimédia. Sinon, les bibliothèques espèrent ces contrats jeunes (contrats qui pourraient être sujet de discussion notamment chez les étudiants des métiers de la documentation et de l'information...).

Nous pouvons noter qu'avec un financement adéquat, Internet peut être créateur d'emplois en bibliothèque.

Conservez-vous des documents provenant d'Internet ? Sous quelles formes ?

La quasi totalité des réponses montrent que les documents trouvés et sélectionnés sur Internet ne font l'objet d'aucune politique de conservation ni sous forme de déchargement, ni sous celle d'impression. Cette dernière a toutefois été évoquée deux fois accompagnée du qualificatif « rare » !

Quels sont les problèmes que vous avez rencontrés ?

Sont mentionnés des problèmes liés au contenu même d'Internet, mais également à sa gestion.

Pour ce qui est du contenu, l'omniprésence de l'anglais semble être considérée comme un obstacle privant l'accès à de nombreuses informations.

La gestion de l'outil paraît causer davantage de souci. Pour une bonne maîtrise d'Internet, la formation du personnel s'impose, or il faut pouvoir l'assurer matériellement et financièrement. L'assistance auprès du public, ainsi que le travail effectué sur Internet prennent du temps et nécessiteraient éventuellement la création d'un poste.

La gestion se pense également au niveau de l'utilisation, or le réflexe Internet n'est pas encore acquis ni par le public, ni même encore par le personnel des bibliothèques.

La discipline, qu'on imagine souvent comme étant un problème éventuel, ne semble pas retenue, l'autocensure jouant son rôle. Bien au contraire, l'une des bibliothèques a même exprimé son désir de préserver une réglementation proche de « zéro ».

Les problèmes évoqués, bien qu'importants surtout pour lorsqu'ils dépendent de l'argent, ne semblent cependant pas suffisants pour revenir sur l'introduction d'Internet dans les locaux et services de la bibliothèque.

Sentiments personnels du professionnel.

Pensez-vous que ce soit le rôle de la bibliothèque d'accueillir Internet dans ses murs ?

A l'unanimité, bibliothèques non équipées d'Internet comprises, la réponse est **oui**. Malheureusement, celle-ci n'est pas développée et nous ne disposons que d'une seule raison émise expliquant la réponse : « *Internet doit trouver sa place en bibliothèque, il doit être complémentaire des livres* ».

Une bibliothèque municipale doit-elle posséder et proposer son site ?

Une fois encore l'unanimité répond positivement.

Les raisons sont diverses et elles ne sont jamais données de façon unique. Permettre l'accès au catalogue de la bibliothèque, affirmer son engagement dans les nouvelles technologies, présenter les services de la bibliothèque et en offrir d'autres comme la

réserve en ligne, ou la visualisation du contenu de sa carte de lecteur, ou encore offrir de la publicité à l'établissement, sont autant d'arguments soutenant qu'une bibliothèque doit disposer d'un site.

Quel est votre sentiment sur le projet de bibliothèque virtuelle ?

Intérêt et doute se côtoient dans les réponses livrées.

L'intérêt réside dans la perspective d'une offre de documents dont on ne peut imaginer l'étendue.

Le doute évoque le peu de recul dont on dispose encore pour en faire une analyse de contenu et réfléchir aux usages que permet un tel outil.

Tout le monde s'accorde cependant sur le fait qu'il ne faut pas aboutir au « *tout virtuel* », qu'une bibliothèque virtuelle ne doit pas se substituer aux bibliothèques classiques avec ses services et ses supports habituels.

Les bibliothèques ne disposant pas d'Internet

Seules trois bibliothèques dans cette situation m'ont répondu. Malheureusement pour le débat, ou plus simplement pour dresser une galerie complète d'attitude et de politique menée envers Internet, aucune n'a exprimé l'opposition à cet outil comme motif de cette situation.

Les raisons invoquées sont purement matérielles et financières. Pour l'une l'informatisation de la bibliothèque est en cours, pour une connexion à Internet on verra plus tard... Une autre exprime le désir de s'ouvrir aux nouvelles technologies, c'est encore en l'état de projet...

Internet devrait donc trouver lieu d'accueil encore parmi plusieurs bibliothèques municipales.

Il apparaît que les professionnels des bibliothèques sont ouverts à Internet, que ce soit pour l'accueillir sur leur lieu de travail ou pour que ce dernier évolue sur le réseau.

Le public n'est pas à l'origine de ce rapprochement, alors qu'il constitue l'un des arguments présenté par les professionnels favorables à l'Internet en bibliothèque.

4.1.3] Un exemple développé : la Médiathèque de Gravelines

Bien que chaque bibliothèque soit confrontée à des situations politiques, économiques, sociales différentes qui ne peuvent nous permettre de généraliser et d'établir une démarche type permettant d'introduire Internet en ce lieu, nous aurions tort de nous priver de l'observation d'un exemple précis. D'une part parce qu'il nous a été fourni suffisamment d'éléments pour étoffer cet exemple et d'autre part parce que les expériences, les actions menées peuvent constituer une base sur laquelle d'autres peuvent s'appuyer pour se lancer à leur tour dans la réflexion, puis la concrétisation d'un projet semblable.

Située dans le Nord de la France sur les côtes de la Manche entre Dunkerque et Calais, la médiathèque de Gravelines est d'abord liée à un contexte, celui d'une commune

d'environ 12600 habitants, dont les fonds en termes d'emplois et de finances sont alimentés notamment par la centrale nucléaire implantée sur son territoire.

Au début de l'année 1997, la mairie, par l'intermédiaire de son adjoint au Maire Chargé des Affaires Culturelles, s'investit dans un projet de création d'une **Boucle Culturelle et Documentaire**.

«[...] *L'objectif général est la création d'une plate-forme basée sur les nouvelles technologies qui mettra à la disposition du grand public l'information documentaire et culturelle aussi bien en Intranet qu'en Internet.*

Les objectifs particuliers étant d'offrir à la population Gravelinoise un réseau d'information documentaire et culturelle, cohérent, souple et convivial, de mettre en valeur les richesses Gravelinoises à l'extérieur, de regrouper sous forme normalisée les ressources documentaires des services culturels Gravelinois et de diffuser des informations d'ordre culturel. [...]»⁸¹

Ce projet repose sur deux moyens de communication et de diffusion à mettre en place : le réseau câblé local et le Web.

Concernant la médiathèque, le projet rappelle que sa base de données est riche de 40000 notices et qu'elle devra être complétée par une plate-forme multimédia (cédéroms et Internet).

Le projet de Boucle Culturelle et Documentaire Gravelinoise, s'il ne concerne pas uniquement la médiathèque⁸², place néanmoins celle-ci au sein des participants actifs.

Parallèlement à ce projet coexiste un autre projet au niveau intercommunal : DELTACOM. Ce dernier est né sous l'impulsion du SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. C'est une structure qui regroupe plusieurs communes autour d'actions bien déterminées : cela va de la mise en commun de moyens techniques, comme le ramassage des ordures, à des domaines plus particuliers mais communs aux préoccupations de chacun des adhérents : Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-plage, Saint-George sur l'Aa.

Deltacom est un projet concernant les NTIC, il consiste à créer un site web « vitrine touristique et économique des cinq communes », ainsi qu'un réseau interne administratif permettant aux communes de s'échanger des informations et des données. Ce projet prend également en considération celui de la Boucle Culturelle de Gravelines

Ces deux projets que nous venons d'évoquer traduisent évidemment un contexte extrêmement favorable pour l'introduction d'Internet en bibliothèque, à Gravelines. De fait c'est la mairie qui a engagé la médiathèque à s'ouvrir à ce nouvel outil de communication et de documentation.

La médiathèque de Gravelines, c'est aussi un contexte interne.

Elle se compose de cinq salles : une salle « adultes » dont les collections en prêt se composent de livres, revues, vidéocassettes, livres-cassettes sonores _ une salle de « références » proposant la consultation de dictionnaires, encyclopédies, atlas... _ une salle « enfants » dont les collections en prêt comprennent également livres, revues, vidéocassettes, livres-cassettes sonores _ une salle « musique et oralité » proposant disques compacts, vidéocassette dans tous les genres musicaux, ainsi que des contes et

⁸¹ THOMAS, Roland. *Boucle Culturelle et Documentaire Gravelinoise*. Ville de Gravelines (fascicule d'information), Mars 1997.

⁸² Voir **Annexe K, XLVII**

des humoristes _ enfin une salle « multimédia » dans laquelle on pourra consulter des cédéroms et avoir accès à Internet.

La composition de ce fonds multimédia a permis à la bibliothèque de choisir l'appellation de médiathèque.

Mais revenons en au projet d'introduction d'Internet dans l'enceinte de la médiathèque. Il s'agit d'abord d'une volonté politique comme nous l'avons déjà souligné et celle-ci s'exprime dès 1996. A cette époque, le conservateur avoue avoir émis des réticences : « *réticences de ma part, car à cette époque Internet était encore très orienté « milieux universitaires » et je ne voyais pas l'intérêt d'une connexion rapide pour une commune de 12000 habitants, Dunkerque et son université étant à 15 minutes.* ».

Néanmoins, la mairie étant le décideur, Monsieur Gauchet, le conservateur en question, participe à un stage organisé par l'IFB en décembre 1996 et déjà intitulé : « *Les usages possibles d'Internet en bibliothèques publiques.* ». Ses réticences sont alors non seulement balayées, mais font place à un véritable enthousiasme et à une volonté d'entreprendre.

Février 1997, il rédige une « *Etude en vue de la mise en place d'un accès Internet à la médiathèque de Gravelines.* ». De cette étude préalable, je retiendrai les questions posées :

- *Internet est-il un effet de mode ou un gadget ?*
- *Doit-on l'installer sous prétexte que les élus le souhaitent et que le public le demande ?*
- *Le rôle d'une bibliothèque est de mettre à disposition du public des outils qu'il n'a pas forcément chez lui. Internet fait-il partie de ce type d'outils ?*
- *Le bibliothécaire étant un médiateur entre l'utilisateur et l'information, l'est-il aussi pour Internet ? Jusqu'où ?*
- *La bibliothèque doit-elle être un simple point d'accès Internet sans aucune restriction ou doit-elle se conformer strictement à la fourniture de l'information documentaire ? Quelles seraient les limites de la fourniture de cette information ?*
- *Est-il prématuré de proposer des accès alors que le réseau francophone est à peine amorcé et peu utilisé ?*
- *A l'inverse devons-nous proposer cet accès, tout en sachant par ailleurs que les foyers français sont sous-équipés en matériel informatique et qu'une bonne part d'entre eux ne seront sans doute jamais équipés ?*

D'autres interrogations pourraient venir se greffer à ce questionnaire, mais l'intérêt ne réside pas tellement dans le contenu de ce dernier, que dans le fait qu'il existe. Un établissement ne doit pas « se brancher » sur simple commande, c'est une démarche qui nécessite une véritable réflexion à l'intérieur d'un projet, sous peine de mal intégrer Internet auprès de la bibliothèque même, comme de ses employés et de son public. Ce que confirment les propos de Philippe Gauchet : « *Même si tout, à l'heure actuelle, nous entraîne vers Internet sans retenue aucune (élus et public), il convient de prendre la précaution de réfléchir, de baliser l'introduction de ce nouveau média.* ». Il prévient également que « *[...] l'utilité d'Internet en bibliothèque est réelle à condition d'une intégration parfaite aux missions générales d'un établissement de lecture publique : information, éducation, culture et formation.* »

Juin 1997, Internet fait son entrée dans la médiathèque. Deux postes sont connectés, l'un en salle des références à l'usage exclusif du personnel, le second en salle multimédia pour le public.

Le public en est informé notamment par « *La Gazette* », petit bulletin que diffuse la médiathèque, dans le n°3 du mois de Mai 1997. La démarche d'accès à ce nouveau service y est indiquée, ainsi qu'un petit règlement d'utilisation et une note concernant Internet⁸³.

Deux membres du personnel, dont le « correspondant informatique », sont détachés auprès de ce nouveau service, mais tous les membres travaillant dans la médiathèque ont à se familiariser avec Internet afin de pouvoir effectuer des recherches particulières, pour répondre par exemple à certaines questions du public. Ces initiations professionnelles prirent la forme de petits cours avec le conservateur et la personne détachée à l'espace multimédia, ainsi que d'auto-formation.

L'accès pour le public est tarifé à 15 francs/l'heure et 8 francs/la demi-heure, et se fait sur rendez-vous.

Un menu d'accueil⁸⁴ propose une présélection de sites, non dans une volonté de censurer, mais afin que les simples curieux accèdent rapidement et simplement au web, qui est en fait libre d'accès. Les services non autorisés concernent le FTP et l'E-mail, ainsi qu'une interdiction morale concernant les sites « douteux ». Tarif et règlement sont affichés en médiathèque et il est difficile de les ignorer⁸⁵.

Le conservateur souhaiterait qu'à défaut d'une gratuité totale, celle-ci soit pratiquée lorsqu'il s'agit de consulter uniquement les sites sélectionnés.

Par ailleurs, l'espace multimédia propose des séances de découverte de l'Internet, ceci deux fois par semaine, gratuitement et sur réservation, les groupes ne devant pas excéder quatre personnes. Cette information, disponible auprès du personnel et affichée à l'accueil, a été également diffusée dans « *La Gazette* » n°4 et 5 des mois de Septembre-Novembre 1997⁸⁶.

Outre l'accès d'Internet au public, il se développe un véritable souci d'associer véritablement la médiathèque à Internet. Ce dernier est ainsi intégré comme support documentaire dont la preuve se matérialise dans les plaquettes de sélection de documents selon des thèmes. Ainsi dans la plaquette de Janvier 1998 concernant le Carnaval, aux côtés de titres de livres, de supports audio et vidéo prennent place des adresses de sites Internet⁸⁷.

Internet, c'est aussi une porte sur l'extérieur pour la médiathèque. Cela prend la forme d'un site consultable à l'adresse suivante : <http://perso.wanadoo.fr/bm-gravelines/>. C'est également la possibilité d'établir des liens privilégiés avec le public qui peut contacter la médiathèque via E-mail, et inversement, la médiathèque proposant à ceux disposant d'un E-mail de recevoir *les flash info électroniques* qu'elle peut diffuser⁸⁸.

La fête de l'Internet qui s'est déroulée les 20-21 Mars 1998 fut l'occasion pour la médiathèque de mener une véritable action de sensibilisation à Internet, tandis que je pus me livrer à l'observation de son public.

Pour avoir été présente dans la médiathèque lors de cette manifestation, je puis assurer que celle-ci n'aurait eu aucun succès sans une organisation préalable.

⁸³ Voir Annexe L, p. XLVIII

⁸⁴ Voir Annexe M, p. L

⁸⁵ Voir Annexe N, p. LI

⁸⁶ Voir Annexe O, p. LIII

⁸⁷ Voir Annexe P, p. LIV

⁸⁸ Voir Annexe Q, p. LVI

Ce fut d'abord l'occasion de souder tout le personnel autour de ce projet et de gagner l'adhésion de ceux qui restaient extrêmement réservés quant à l'usage d'Internet. La dynamique de travail fut notamment obtenue du fait que 10 postes connectés allaient être répartis dans toutes les salles, impliquant alors chaque employé présent. Ces postes ne donnaient pas l'accès libre au web, mais présentaient des sites capturés et répartis par thème⁸⁹. Ainsi la station n°2 en salle de référence proposait des sites liés aux bibliothèques, à la presse et à la littérature⁹⁰, la station n°5 en salle d'adultes s'intéressait au cinéma et à la région Nord - Pas-de-Calais, tandis qu'en salle des enfants la station n°6 avait pour thème « *apprendre et s'amuser* ». Au total, 200 sites étaient accessibles, ce qui signifie un travail de sélection préalable pour lequel tous les membres de la bibliothèque furent invités à collaborer, ce qui occasionna là encore des échanges de propos sérieux et de plaisanteries autour d'Internet. La sélection devait s'effectuer selon des critères définis :

- **Qualité de l'information**: Eviter les sites « vitrine » auto-promotion. Le site doit apporter des informations précises sur le sujet traité.
- **Niveau d'accessibilité**: Le site s'adresse-t-il plus à des enfants ou des adultes ?
Difficulté : vulgarisation, spécialiste, lecture aisée, notions simples...
- **Actualisation**: Date de l'information, informations récentes, mise à jour.
- **Localisation**: S'agit-il d'un site français ou étranger, d'un pays francophone ?
- **Langues**: privilégier les sites en français sauf grand intérêt et peu d'autres sources.
- **Mises en forme**: Bonne lisibilité, clarté du site, valeur esthétique.
- **Illustrations**: Eviter les sites où il y a trop d'images et où l'image est trop longue à venir. Préférer affichage entrelacé (et non pavé noir) et images d'un poids inférieur à 50ko.
- **Gratuité**: Site non payant, éventuellement possibilité d'un site payant si il est justifié.
A voir !
- **Liens**: Présence de liens vers d'autres sites (1 rubrique spéciale par exemple) et dans le texte : navigation interne.⁹¹

Chaque site fit l'objet d'une fiche⁹².

Pour le conservateur, procéder à une sélection n'a rien de choquant car « [...] car dans la production éditoriale habituelle, les bibliothécaires font des choix, il n'est en effet pas question de tout acquérir. ». De plus, il craignait qu'un accès ouvert au web eut pu décourager les néophytes, de par la trop grande richesse de son fonds et des éventuels « embouteillages ».

Internet a été présenté comme un complément au fonds documentaire de la médiathèque et à cette occasion les consultations étaient gratuites.

Telles des invitations, des plaquettes⁹³ furent distribuées aux habitants de la commune et des affiches placardées, tandis que la presse se faisait l'écho de cette manifestation⁹⁴.

Cette fête de l'Internet fut, comme annoncée précédemment, l'occasion de considérer davantage le public, d'une part en le soumettant à question, d'autre part en l'observant.

⁸⁹ Voir Annexe R, p. LVII

⁹⁰ Voir Annexe S, p. LVIII

⁹¹ Critères de sélection remis à tout le personnel de la bibliothèque.

⁹² Voir Annexe T, p. LX

⁹³ Voir Annexe U, p. LXI

⁹⁴ Voir Annexe V, p. LXIII

Deux questionnaires lui furent soumis parallèlement, d'une part celui de la médiathèque pour lequel un agent procédait à un entretien, d'autre part le mien sous forme d'enquête papier déposée sur un présentoir.

Le sondage mené par la médiathèque a pour objet de conforter ou non l'introduction d'Internet, ainsi que l'évaluation des services proposés. Seuls des adultes ont été questionnés, ils sont au nombre de 28.

Nous ne relèverons que les résultats significatifs pour le sujet de notre étude.

Profil du public ayant répondu :

- adhérent à la médiathèque : 53% non-adhérent : 46%
- habitant de Gravelines : 57% habitant extérieur : 43%

La publicité menée autour de l'événement de la fête de l'Internet par la médiathèque, a eu pour résultat de lui amener un nouveau public, ou au moins un public qu'on ne peut considérer comme habitué du lieu. Plus encore son périmètre de sensibilisation est allé au-delà de la commune de Gravelines, suscitant l'intérêt de « voisins », mais exerçant également une attraction sur des habitants de Dunkerque ou Calais !

Utilisation d'Internet à la médiathèque :

- 64% des personnes interrogées n'avaient jamais utilisé Internet à la médiathèque avant la fête.

C'est un résultat difficile à commenter du fait que tous ceux ayant utilisé les stations au cours de ces deux jours n'ont pas été « recensés ».

L'optimiste sera satisfait d'avoir réussi à susciter une certaine curiosité et d'avoir vaincu la réserve de ces 64% de personnes. Tandis que l'insatisfait pensera que le résultat est mitigé, 36% des personnes ayant déjà accédé à Internet à la médiathèque et pour 30% d'entre eux au moins cinq fois !

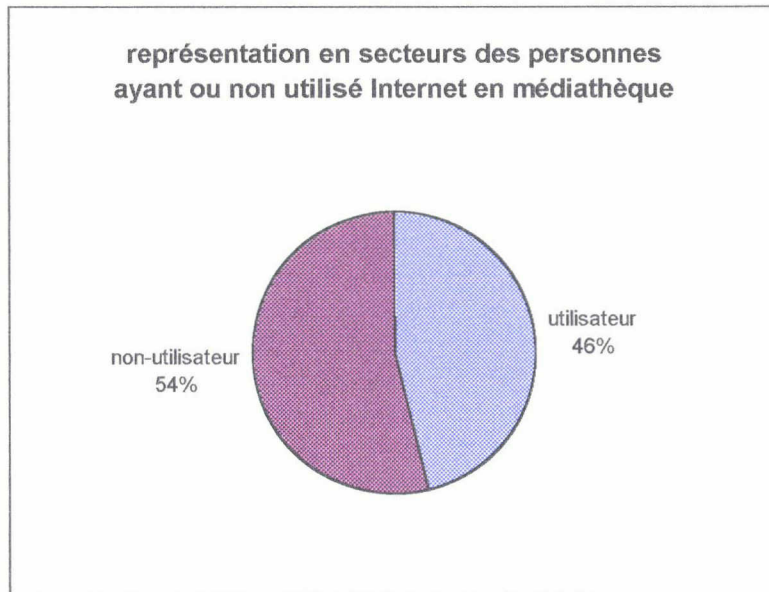
- Lorsque le sondage aborda la notion de tarification, beaucoup estimèrent que le paiement devait au moins autoriser l'accès à tous les services d'Internet, dont le FTP.
- Enfin le principe de navigation a été qualifié de « facile » pour 85% des personnes interrogées.

Le principe de navigation est en effet facile à intégrer, mais en est-il de même de la recherche documentaire, d'autant qu'ici les sites étaient limités ? Néanmoins ce résultat signifie que cet aspect n'est pas considéré comme pouvant constituer un obstacle dans l'utilisation d'Internet.

Questionnaire personnel. Il a eu pour objet d'évaluer les relations que le public pouvait entretenir avec Internet en tant que service au sein de la médiathèque. 35 questionnaires furent remplis, sans sélection par l'âge. Ils s'adressaient différemment aux personnes selon qu'elles avaient déjà fait usage ou non d'Internet à la médiathèque.

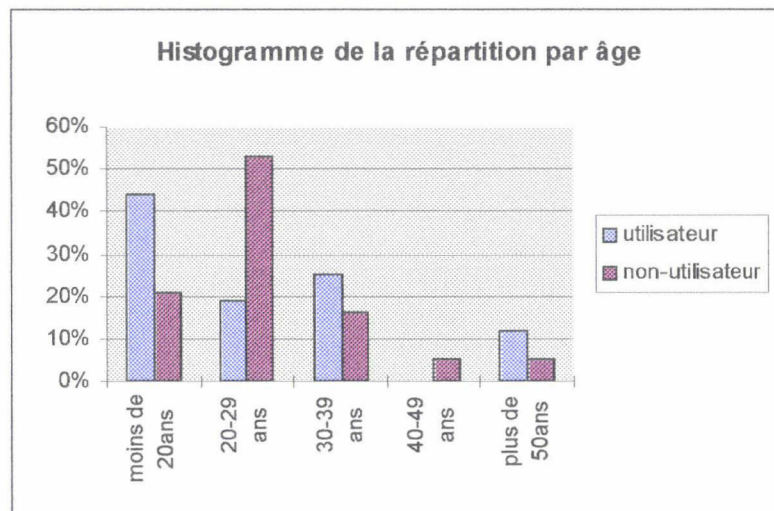
Profil des personnes ayant répondu

- Répartition des personnes ayant ou non déjà utilisé Internet en médiathèque :



Le « hasard » a équilibré les deux publics. Ce qu'il faut signaler, c'est que les 54% n'ayant jamais utilisé Internet en médiathèque sont cependant intéressés par la question, puisqu'avoir répondu peut être considéré comme une marque d'intérêt.

- Répartition par âge



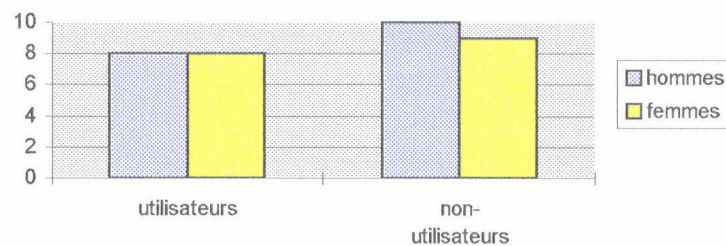
Les moins de 20 ans s'avèrent être des consommateurs d'Internet, il s'agit de la génération impliquée dans l'usage de cet outil, notamment par les relations de proximité qu'ils entretiennent avec tous les multimédias (ordinateur, console vidéo...). Il est étonnant de voir la tranche des 20-29 ans finalement aussi peu concernés, sans doute parce qu'ils n'ont pas été suffisamment sensibilisés à son utilisation. Cependant les 53% représentant les personnes de cette tranche d'âge a n'avoir jamais utilisé Internet en médiathèque mais ayant répondu au questionnaire, peuvent laisser supposer un petit intérêt.

Les 30-39 ans représentent 25% des utilisateurs. Le contexte professionnel n'y est sans doute pas pour rien, que ce soit pour rechercher du travail, évoluer avec les nouvelles technologies dont auront connaissance leurs enfants ou s'informer.

Il est intéressant de constater que 12% des usagers ayant répondu ont plus de 50 ans, ce qui rassure sur l'aspect non exclusivement « jeune » d'Internet qui doit effectivement concerner toute la population sans critère d'âge.

- Répartition par sexe

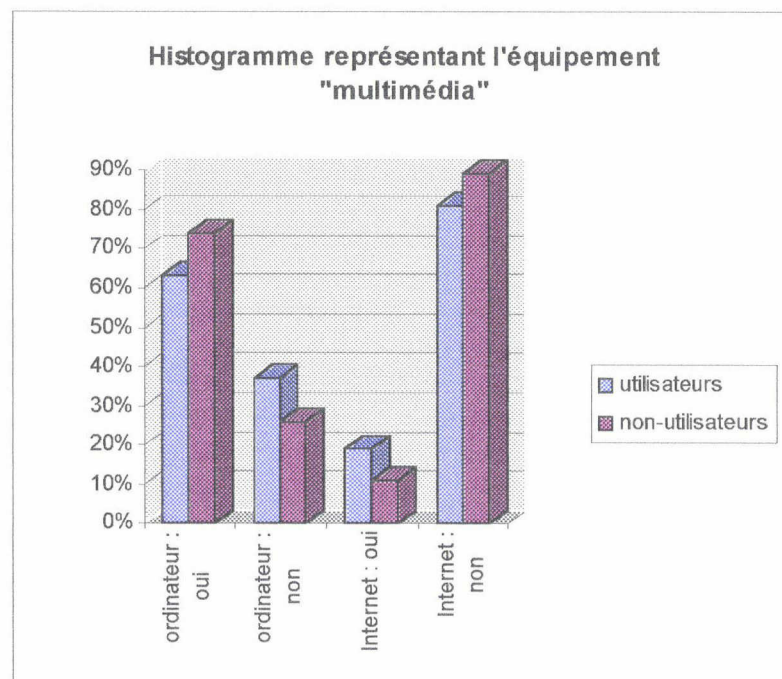
Histogramme représentant la répartition par sexe



Ces chiffres montrent qu'Internet suscite de l'intérêt chez les hommes comme chez les femmes, faisant tomber un autre préjugé.

- Profil des personnes ayant répondu selon qu'ils aient accès ou non à un ordinateur et à Internet, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

Histogramme représentant l'équipement "multimédia"



Pour les deux publics, nous pouvons noter que pour la grande majorité d'entre eux l'ordinateur n'est pas un inconnu, ce qui peut expliquer leur intérêt pour Internet qui lui est un élément périphérique.

La quasi totalité d'entre eux ne dispose pas d'Internet, ce qui explique leur intérêt pour un accès permis en médiathèque. Ceux qui en dispose mais viennent néanmoins en faire usage dans cet établissement, n'ont peut-être accès à Internet que sur leur lieu de travail ou désirent l'encadrement de quelqu'un de compétent pouvant l'accompagner dans sa démarche de recherche documentaire (ce n'est bien sûr ici que pure spéculation !).

Connaissance d'Internet

- A la question : *Selon vous que permet de faire Internet ?*, sans distinction, les deux publics ont apporté des réponses semblables, en des termes quasi identiques :

	communiquer	rechercher	apprendre	s'informer	se divertir
nombre de fois cité	18	16	9	9	3

La communication est bien sûr liée notamment au service E-mail. Pour le reste, les fonctions semblent résolument attachées à la culture, le côté ludique d'Internet étant peu retenu.

Les usages d'Internet en médiathèque

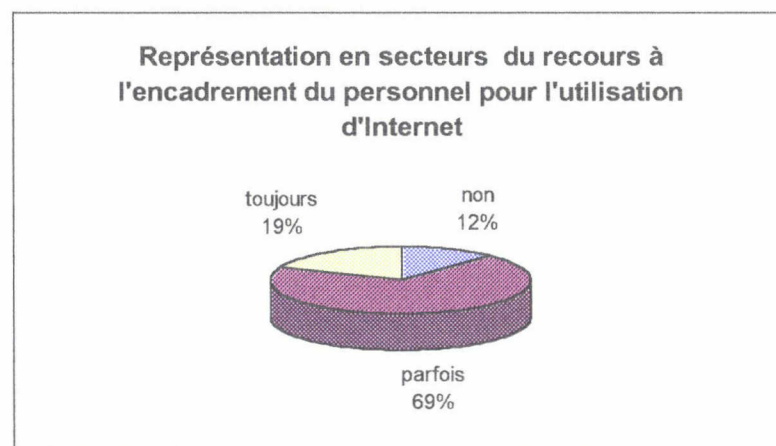
1. Questions concernant les personnes ayant déjà utilisé Internet en médiathèque

- A la question : *Est-ce vous qui avez utilisé Internet dans la section multimédia ?*, **50%** des personnes ont répondu par l'**affirmative**.

A la question : *Est-ce un membre du personnel de la médiathèque qui a effectué votre recherche depuis un poste informatique qui leur est réservé ?*, ce sont **56%** des personnes qui ont répondu **oui**.

En fait, le détail des réponses montrent que ceux ayant utilisé de manière autonome Internet n'ont pas eu recours à une recherche effectuée par le personnel et inversement. Une seule personne a accédé à Internet de façon directe, ainsi que par un intermédiaire.

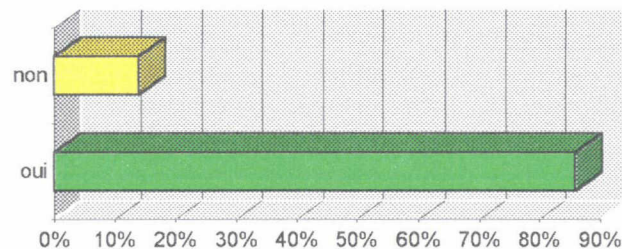
- Se pose alors la question du recours à l'encadrement par le personnel pour l'utilisation d'Internet.



Ces chiffres montrent que la présence du personnel d'une bibliothèque est encore indispensable, que ce soit pour être le médiateur entre le document et le public ou pour encadrer ce dernier dans ses recherches.

- A la question : *Dans votre utilisation d'Internet, quels obstacles rencontrez-vous ?*, 67% des personnes n'en ont signalé aucun
19% ont évoqué des problèmes de temps, que ce soit parce qu'effectuer une recherche prend du temps ou parce que le réseau peut-être encombré
6% déplorent leur manque de pratique
6% se sentent « dépassés » par le trop grand nombre de ressources disponibles.
On peut penser que les trois types de problèmes relevés pourraient être davantage cités, si la pratique d'Internet était liée à une véritable recherche et non une simple curiosité.
- Une page d'accueil est présente, est-elle utilisée ?

Représentation en bâtons de l'utilisation ou non de la page d'accueil

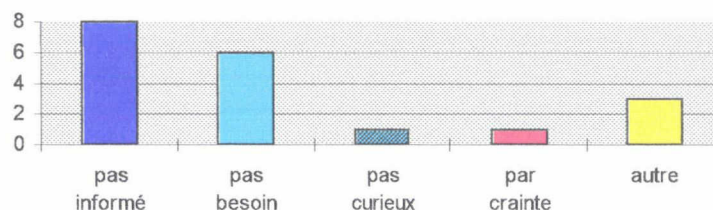


La page d'accueil est un premier guide d'orientation, qui sécurise lors des premières utilisations. Pensée en fonction des demandes des utilisateurs, elle permet de gagner du temps et d'accorder du crédit aux réponses obtenues, puisque les sites ont été sélectionnés par des professionnels de la documentation.

2. Questions concernant les personnes n'ayant jamais utilisé Internet en médiathèque.

- Nous pouvons nous interroger sur la non-utilisation d'Internet en médiathèque.

Histogramme représentant les raisons invoquées pour la non-utilisation d'Internet en médiathèque



Dans « autre », ont été invoqués le manque de temps et la provenance d'une autre commune.

Ces réponses signifient que des opérations de sensibilisation, d'information et d'initiation à Internet sont effectivement nécessaires pour que le public puisse prendre

connaissance de ce nouvel outil et des services qu'il peut leur rendre : l'offre peut créer la demande !

- A la question : *Un membre du personnel de la médiathèque a-t-il déjà effectué pour vous une recherche ?*, seule **deux** personnes ont répondu par l'**affirmative**.

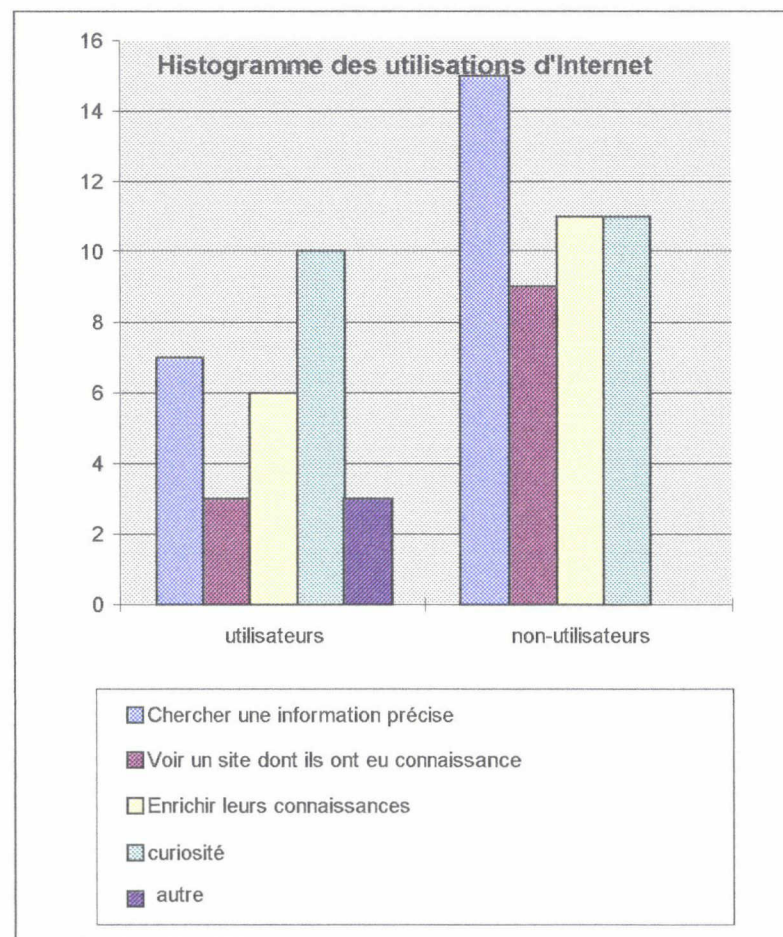
Cela confirme que ces personnes n'avaient pas connaissance de la présence d'Internet en médiathèque, ni n'éprouvaient le besoin d'y recourir.

- Pour 79% de ceux n'ayant jamais utilisé Internet à la médiathèque, l'aide du personnel apparaît nécessaire.

Ce dernier à la confirmation que sa fonction de médiateur n'est ni niée, ni même écartée.

3. Question destinée aux deux publics

- Objet de l'utilisation d'Internet (possibilité d'en choisir plusieurs)

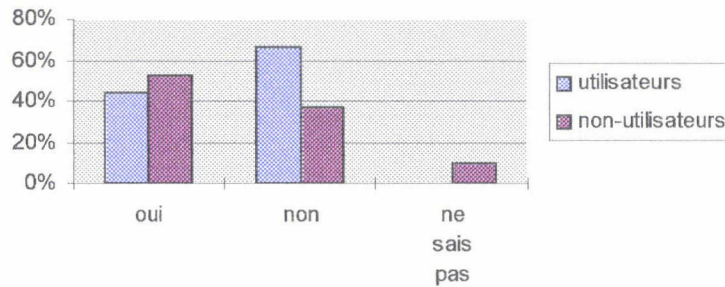


Pour ceux ayant déjà utilisé Internet en médiathèque, l'usage ludique est ici avoué, même si peu de personnes le nomment (le détail des réponses montrent que ce sont les moins de 15 ans qui le citent. Parce qu'ils sont les moins « sérieux », les plus « honnêtes » ou les seuls encore capables d'apprendre en s'amusant ?). C'est la curiosité qui est source de motivation principale, puis vient le besoin de rechercher une information précise.

Ceux n'en ayant pas encore fait usage n'ont pas vraiment connaissance des motifs qui les inciteraient à recourir à Internet, cela se traduit par des réponses multiples.

- Observons à présent les réponses apportées à la question suivante : *Avez-vous déjà participé aux séances « découverte d'Internet » organisées par la médiathèque ?* (la question étant au futur pour ceux n'ayant jamais utilisé Internet à la médiathèque)

Histogramme représentant les choix quant aux séances de découverte d'Internet



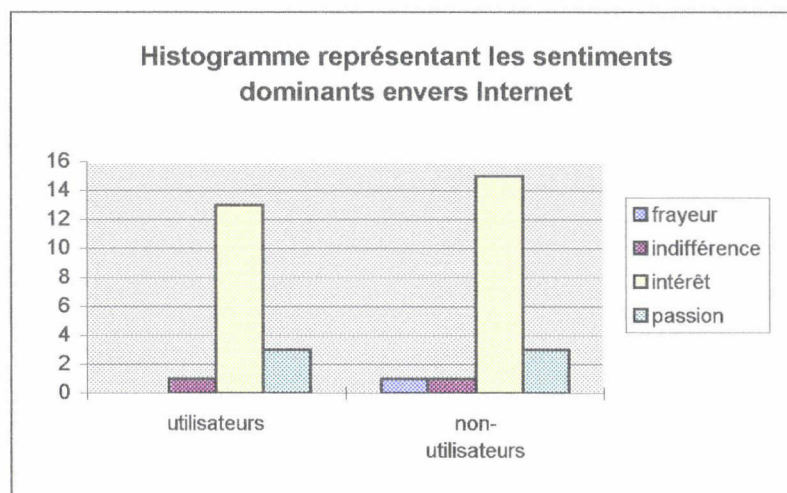
Parmi les utilisateurs d'Internet en médiathèque, si seuls 44% ont suivi une séance d'initiation, cela peut s'expliquer par le fait que 63% de ce public a accès à un ordinateur, éprouvant alors peut-être moins de difficulté à s'approprier le maniement d'Internet.

Les personnes n'ayant jamais utilisé Internet à la médiathèque sont prêtes à suivre une formation pour la moitié d'entre elles. C'est une réponse encourageante car plus que de la curiosité, cette démarche demande un certain investissement de soi.

Il est possible que les moments de la semaine réservés à ces séances (mercredi 13h30-14h30 et samedi 11h-12h) constituent un obstacle, mais peut-être moins que l'appréhension éprouvée par certains adultes à l'idée d'avoir à affronter des difficultés en compagnie d'autres personnes.

Rapport personnel à Internet

- Il s'agit ici de connaître le sentiment éprouvé envers Internet.



Déjà utilisé ou non, Internet ne laisse pas vraiment indifférent. Pour l'avenir de cet outil, la bibliothèque peut se réjouir de constater que le fait qu'il ne soit pas utilisé n'est

pas la conséquence de peurs, car celles-ci sont des causes qui pourraient s'avérer difficile à surmonter.

Le sentiment dominant est l'intérêt, et celui-ci doit continuer d'être animé par Internet même, par son contenu et ses fonctions.

Internet en médiathèque

- Les milieux des bibliothèques réfléchissent au bien fondé de l'introduction d'Internet, qu'en pense le public ?

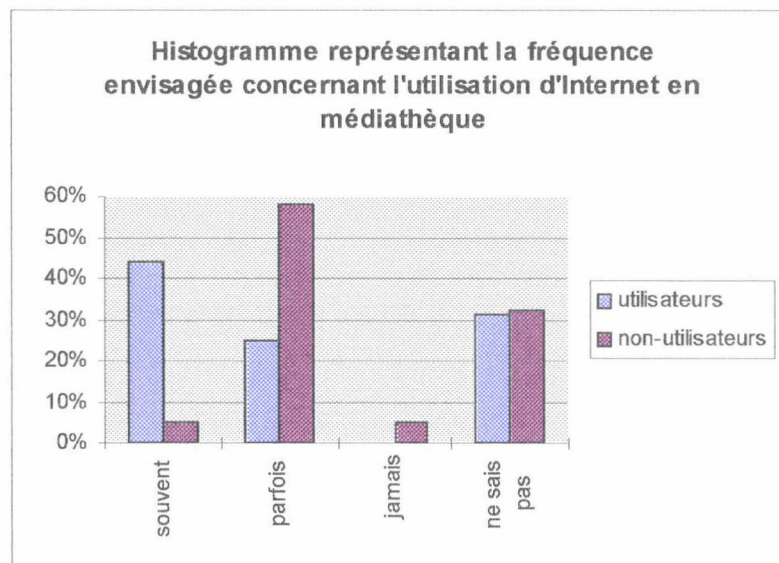
C'est un **100% de oui** que prononce le public en réponse à cette question : *Pensez-vous qu'Internet doit-être présent dans une bibliothèque ?*. Ici, on ne peut parler d'une demande parce qu'Internet est déjà dans les lieux, mais d'un accord total avec cette politique.

Les arguments prononcés :

- « quantité d'information disponible importante »
- « Internet est un média au même titre que les livres, les disques... »
- « ce qui n'est pas dans les livres peut l'être sur Internet »
- « permet aux enfants d'apprendre »
- « il est important que les gens puissent se former et ne pas devenir de nouveaux analphabètes »
- « pour vivre avec son temps » - « c'est la culture de demain »
- « ouverture de la médiathèque »

Internet est donc considéré comme un média au même titre que les autres supports présents dans la médiathèque dont il doit être complémentaire. C'est un outil auquel il faut se former, car il permet aux gens de s'ouvrir sur l'avenir et à la médiathèque sur l'extérieur.

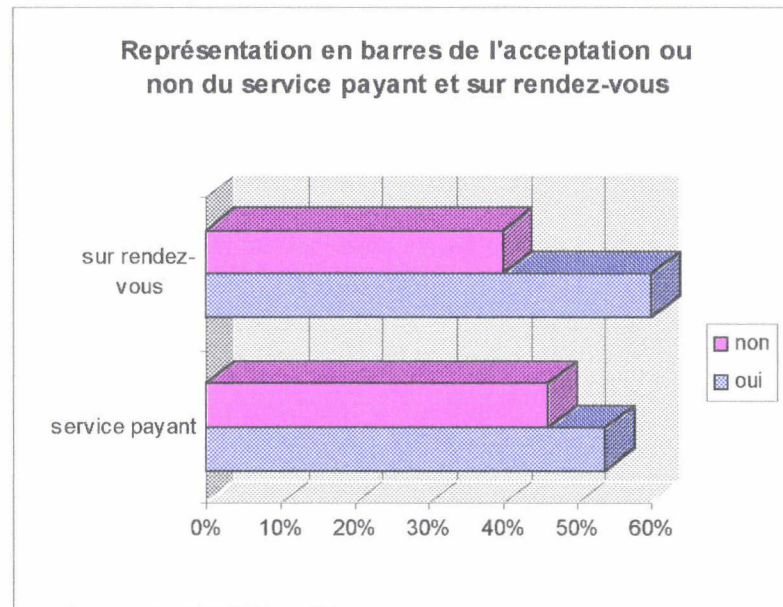
- L'avenir d'Internet en médiathèque dépend également de sa fréquentation, aussi ai-je demandé aux personnes de se prononcer sur la fréquence à laquelle ils pensent utiliser cet outil.



Les personnes ayant déjà utilisé Internet en médiathèque semblent satisfaites de ce nouveau service, puisqu'elles pensent l'utiliser à nouveau pour 69% d'entre elles, souvent ou de temps en temps, 31% ne pouvant se prononcer.

Parmi celles n'ayant jamais utilisé Internet à la médiathèque, une seule personne rejette l'idée de l'employer, mais il faut signaler qu'elle n'habite pas la commune. Leurs réponses montrent qu'elles n'écartent pas Internet des services auxquels elles pourraient recourir.

- Hors-mis le fait que tous les services d'Internet ne sont pas autorisés au public, il y a deux autres contraintes : c'est un service payant et sur rendez-vous. L'accepte-t-il ?



La gratuité ou non des services en bibliothèque est un débat qui est loin d'être clos.

Le fait que ce soit sur rendez-vous a un côté pratique car permet de réguler les accès sans faire attendre le public. Mais c'est également une obligation astreignante. De plus, si c'est un support documentaire comme un autre, le public peut souhaiter y accéder de façon aussi instantanée qu'avec un livre.

Il est temps ici d'émettre un signal de prudence quant aux résultats obtenus par le questionnaire. S'il permet de se faire une première idée sur les relations réelles ou potentielles que le public entretient avec Internet, on ne peut en faire une généralité, surtout pas en la projetant sur d'autres bibliothèques, car une fois encore j'insiste sur le fait de l'importance des contextes politique, économique et sociale dans lesquels elles évoluent.

Néanmoins, en ne considérant que nos réponses, il paraît indéniable que la présence d'Internet en bibliothèque est souhaitée. De même, le public interrogé semble avoir une idée des apports d'Internet, même s'ils sont exprimés en termes généraux (communication, recherche) et non en termes spécifiques, ainsi jamais ne sont employés les mots : sites, E-mail, forum...

Pour certains c'est un outil trop méconnu pour adopter une attitude précise envers lui, ils lui sont néanmoins ouverts, prêts non seulement à l'utiliser mais à s'y former. Aussi l'accompagnement par le personnel est-il plébiscité, ceci que l'on ait ou non déjà utilisé Internet. Ce personnel doit donc être encouragé à se former toujours davantage à Internet pour que la qualité de sa prestation soit toujours meilleure, afin que les utilisateurs (directs ou indirects) soient non seulement satisfaits, mais puissent

continuer de considérer le travail du personnel de bibliothèque comme toujours utile, même auprès d'un outil qui invite à l'autonomie et semble la faciliter.

Observation directe du public de la médiathèque

Lors de la fête de l'Internet, je me suis livrée à un petit jeu d'observation du public, en déambulant dans les différentes salles autour des stations mis à disposition et plus discrètement en étant assise sur un des sièges disposés dans la salle adultes. Cette démarche permet de faire certaines observations que nous livre plus difficilement un questionnaire.

Trois type de personnes peuvent être esquissés :

- celui décidé à s'installer devant un poste ; utiliser Internet est la principale raison l'ayant motivé à venir ce jour là. Il semble l'avoir déjà utilisé, tout au moins n'est-il pas démuni en face de l'ordinateur.
- celui qui est d'abord venu pour voir, manipuler éventuellement. Celui-là entrera en s'arrêtant auprès d'un poste, de préférence occupé, jettera un regard curieux , observera et parfois entamera une discussion avec une personne déjà installée. Il ne sera pas rare, que se connaissant ou non, elles s'installent ensemble devant l'écran, afin d'appriivoiser l'outil et de partir à la découverte des sites.
Nous pouvons placer dans cette catégorie, les personnes venant en famille, en couple, ou entre amis.
- enfin, il y a celui qui pose à peine un regard sur les postes et ne s'arrête pas. Celui-là ne se sent absolument pas concerné par la manifestation organisée et vaque à ses occupations habituelles.

De même que nous avons pu isoler trois types de personnes selon leur motivation, pouvons nous en distinguer trois autres selon leurs âges :

- les 8-12 ans. Ils sont souvent installés par deux ou trois et ne semblent éprouver aucune crainte, de la timidité au plus. Tout d'abord, ils ne craignent pas le « ridicule » dont se persuadent les adultes dès lors qu'ils paraissent maladroits en présence d'autres personnes. D'autre part, ils sont très à l'aise devant l'écran, avec la souris, l'idée de faire une erreur ne les intimide pas, ils prennent l'ordinateur pour un compagnon de jeux, les sites proposés étant ludo-éducatifs.
- la tranche comprenant les adolescents jusqu'aux personnes âgées d'une quarantaine d'années. Ces personnes semblent vouloir se débrouiller seules entre leur écran et un coup d'œil sur celui de leur voisin.
- les plus âgés apparaissent presque comme étant les plus curieux. Ils font appel aux animateurs présents, posent beaucoup de questions, désirant presque une véritable formation. Pourtant souvent, ils ne touchent pas à la souris, donnant des « instructions » au moniteur qui effectue la navigation pour eux.

Les animateurs m'ont confié que la première question qui leur était généralement posée était « *Comment ça marche ?* ». Le problème étant qu'il y avait parfois le désir d'entrer dans des détails techniques, sortant des considérations documentaires.

Ils ont également noté la frustration de certaines personnes face à un écran leur proposant des sites capturés, mais surtout ne leur offrant pas la possibilité d'accéder à des sites dont ils s'étaient procuré l'adresse.

L'ensemble de la manifestation semble avoir atteint son objectif qui était de faire savoir qu'Internet était en médiathèque et de permettre aux gens d'en faire l'approche. Il n'y avait pas de file d'attente devant les postes, mais ceux-ci étaient toujours occupés.

Le conservateur a également noté que des personnes habitant des villes proches étaient venues, mais surtout que des Gravelinois s'étaient inscrits à la médiathèque à cette occasion.

Qu'en est-il d'Internet à la médiathèque de Gravelines aujourd'hui ?

La municipalité poursuit sa politique de mise en réseaux Intranet et Internet, avec notamment son projet REMIC (REseau Municipal d'Information et de Communication)⁹⁵.

La médiathèque a, de son côté, défini un projet d'Espace Culture Multimédia, afin notamment de satisfaire la municipalité qui la place au cœur d'un réseau local d'information, exigeant une forte action de sensibilisation et de formation.

Pour cela, elle met en place un programme annuel d'animation autour des nouvelles technologies à destination du grand public. Ce programme doit comprendre plusieurs volets étant assez souples pour évoluer au besoin :

volet amorce

Découverte de l'Internet et des cédéroms en session de demi-journée ou sous forme de stage.

Programme sur demande : groupes, classe, individuels.

Public : tous âges

volet création de site

Initiation à la mise en page HTML.

Les règles de site web, netiquette, arborescence, mise en ligne (selon la qualité des productions)

Public : à partir de 16 ans

volet atelier d'écriture

Ecriture hypertextuelle et échanges entre un groupe situé à Gravelines et un écrivain.

Recours à la messagerie ou à l'IRC

Public : 10-25 ans

volet atelier d'infographie

Création d'un court métrage d'animation en infographie.

Stage d'une ou deux semaines.

Publics : enfants 10-18 ans des ateliers « Ciné-Pages » (Club de réalisation de films d'animation organisés tout au long de l'année)

enfants désirant s'initier à l'infographie.

Au niveau d'Internet dans la médiathèque, nous pouvons encore relever quelques évolutions :

⁹⁵ Voir **Annexe W**, p. LXIV

- Le nombre de postes connectés devrait être au nombre de 13 pour janvier 1999, répartis dans l'ensemble des sections.
- Un emploi jeune animateur multimédia a été créé et il est presque certain qu'il sera pérennisé.
- Projet d'autoriser l'accès à la messagerie pour le public.
- Une cinquantaine de personnes se sont inscrites pour recevoir le *flash info électronique* diffusé par la médiathèque via E-mail.

Cet exemple développé d'une médiathèque ayant fait pénétrer Internet en ses murs est très intéressant car il montre que ce geste peut ne pas être banal, réclamant l'élaboration d'un véritable projet, d'une véritable mobilisation, réclamant également dynamisme et esprit d'entreprise.

La question qui se pose dès lors est celle-ci : *Peut-on banaliser l'introduction en bibliothèque de ce nouveau média qu'est Internet et le doit-on ?*

Avec Gravelines, c'est un projet de grosse envergure qui concerne toute la commune et tous les services d'information et de culture. Or toutes les communes ne peuvent envisager de tels projets, notamment pour des questions budgétaires. Cependant, on peut penser que même de façon modeste, elles pourraient introduire Internet au sein de leur bibliothèque. Le plus important étant d'en faire un service dynamique, c'est à dire de motiver une équipe prête à s'investir dans la connaissance et l'usage de cet outil et de transmettre auprès de leur public un même enthousiasme. Il ne faut pas oublier que jusqu'à présent d'ailleurs, la médiathèque de Gravelines propose l'accès Internet que sur deux postes, dont un seul est destiné au public !

4.2] UN REGARD SUR L'ETRANGER

Je vous propose à présent de faire une rapide observation des relations qui ont pu s'établir entre des bibliothèques municipales et Internet à l'étranger. En fait, il ne s'agit pas d'effectuer un tour du Monde, mais de joindre le continent Nord Américain et d'y faire deux haltes.

La première nous mène au Canada et plus précisément au Québec. Il peut effectivement être intéressant d'observer la politique menée par nos « cousins » d'outre Atlantique, d'une part parce qu'ils sont francophones, d'autre part parce qu'ils côtoient de près la culture américaine et leur technologie.

La seconde escale concerne justement les Etats-Unis, pays qui semble être le grand animateur de l'Internet. Aussi pouvons-nous nous montrer curieux quant à l'introduction de cet outil dans leurs bibliothèques municipales.

4.2.1] Bibliothèques municipales et Internet au Québec

Toutes les informations qui vont suivre, concernant la francophonie, Internet, bibliothèques, sont disponibles sur le site gouvernemental du Québec⁹⁶ et plus particulièrement sur celui du ministère de la culture et de la communication⁹⁷.

⁹⁶ Adresse URL : <http://www.gouv.qc.ca/>

Le Québec entretient avec les « Autoroutes de l'Information » une relation volontariste, en ce sens que dès janvier 1994, le gouvernement fédéral décida d'élaborer rapidement une stratégie afin d'exploiter et de mettre en valeur **une autoroute canadienne de l'information**, c'est ainsi que fut mis en place, entre autre, un fond destiné à soutenir les initiatives du secteur privé afin que ceux-ci créent des contenus en français sur la Toile.

Les enjeux relevés sont d'ordre culturel, économique, politique et on ne peut qu'être sensible au combat, ou plutôt à la résistance acharnée du Québec pour sauvegarder l'usage de la langue française, même si c'est parce que celle-ci participe entièrement à l'identité québécoise.

En 1996, le programme « **Pour une stratégie de mise en œuvre de l'autoroute de l'information au Québec** » est retenu. Deux objectifs sont définis pour assurer la pénétration du français dans les nouvelles technologies :

- Maîtriser les nouvelles technologies en français
- Prendre l'initiative d'une stratégie internationale en faveur du plurilinguisme (car l'enjeu de la langue est essentiel, les accès à la communication et à l'information sur Internet en dépendant. Aussi ne doit-il pas concerner uniquement le français et l'anglais.).

Cela nécessite des recherches alliant conjointement la linguistique et l'informatique : l'ingénierie linguistique.

1998, les efforts se poursuivent avec la nouvelle « **Politique québécoise de l'autoroute de l'information : Agir autrement** ».

Nous n'entrerons pas davantage dans les détails précisant les enjeux, les politiques menées et les conséquences liant le Québec à Internet ; ce rapide survol n'ayant pour objectif que de souligner l'intérêt porté à Internet dans ce pays, au moins au niveau des institutions.

Voyons à présent si celles-ci attribuent un rôle actif aux bibliothèques municipales.

C'est au Ministère de la Culture et des Communications que revient la gestion du **Programme d'accès à Internet dans les bibliothèques publiques (PAIBP)**.

Ce programme prévu sur une durée de 3 ans est entré en vigueur en Janvier 1996 et dispose d'un budget de 7 millions de dollars. Il s'adresse aux bibliothèques publiques du Québec, ainsi qu'aux bibliothèques d'association desservant la population d'une municipalité en lieu et place d'une bibliothèque publique.

Sa motivation ? : « *L'accès en français aux sources du savoir universel est un droit fondamental pour les Québécois et les Québécoises. C'est la condition de leur épanouissement individuel et collectif en tant que Francophones vivant en Amérique du Nord. Aussi l'état joue-t-il un rôle essentiel pour le développement des bibliothèques publiques par l'entremise du Ministère de la Culture et des Communications.* »

Son objectif ? : « *Le programme gouvernemental d'accès à Internet permet aux bibliothèques publiques d'acquérir des postes d'accès et de les mettre à la disposition des usagers. Le Ministère de la Culture et des Communications comble ainsi un vœu des Québécois qui voient leur bibliothèque comme le meilleur endroit, après leur domicile, pour naviguer sur le Net* »

⁹⁷ Adresse URL : <http://www.gouv.qc.ca/culture/indexf.htm>

Arrêtons-nous sur cette dernière remarque inspirée par le résultat d'une enquête dévoilant que les bibliothèques sont les endroits publics préférés pour accéder à Internet. Nous avons un peu ici la confirmation que la bibliothèque doit pouvoir s'ouvrir à Internet pour contenter un public attaché à ce lieu alliant culture et convivialité.

Ces bibliothèques publiques se sont développées au Québec à partir des années 60, soutenues par l'Etat, mais dont la principale source de financement provient des municipalités.

Aujourd'hui, ce sont environ 1000 postes d'accès qui sont implantés dans 700 bibliothèques publiques, soit dans 70% d'entre elles, et l'effort d'équipement se poursuit.

Par l'intermédiaire d'Internet et du courrier électronique, quatre responsables de bibliothèques municipales québécoises ont eu l'amabilité de répondre au questionnaire que je leur avais adressé, questionnaire semblable à celui soumis aux bibliothèques françaises. Il s'agit des bibliothèques des communes de La Baie, Lachute, Gatineau et Mercier

Je vous livre ici la synthèse de leurs réponses.

Entrée d'Internet en bibliothèque.

Ce qui a motivé l'introduction d'Internet en bibliothèque c'est d'abord et surtout le programme gouvernemental. Il semble que la bibliothèque de Mercier était en plus animée d'un esprit de compétition, ayant la volonté « *de faire parti du groupe de tête* » introduisant ce service.

De fait la bibliothèque de Mercier dispose d'Internet depuis septembre 1995 et en offre l'accès au public depuis mai 1996. Celle de La Baie le propose depuis juillet 1996, celle de Gatineau depuis septembre 1996 et celle de Lachute depuis décembre 1997.

Malgré tout, des réticences ont été clairement émises. Elles comportaient la crainte éprouvée envers un outil qui ne leur était pas encore familier, rendant ainsi difficile la tâche de satisfaire le public en répondant à leurs questions de façon pertinente. A cela se mêlait la question du travail supplémentaire engendré, car l'effectif n'allait pas augmenter en conséquence.

Les usagers et les usages

Tout comme l'ont montré les réponses fournies par les bibliothèques françaises, le public utilisant Internet au Québec est également varié avec cependant une large majorité de personnes âgées de 18 à 35 ans.

Le personnel des bibliothèques québécoises fait d'Internet le même usage que le personnel français, à savoir la consultation des catalogues en ligne, le courrier électronique et de la recherche.

Par contre les usages diffèrent quelque peu pour le public québécois du fait qu'il est autorisé à accéder à des services d'Internet qui ne le sont pas dans les bibliothèques françaises. Ainsi s'il surfe sur le web c'est surtout par curiosité, il apparaît que les services les plus employés sont le courrier électronique (par l'intermédiaire d'un site spécialisé comme Hot Mail, les gens peuvent y ouvrir une boîte aux lettres gratuitement) et le Chat (IRC) permettant donc de dialoguer en temps réel avec d'autres personnes.

Ces deux derniers services ne sont pas autorisés par les bibliothèques françaises m'ayant répondu, et il n'est pas certain que beaucoup d'autres s'y soient ouvertes. Nous pouvons nous interroger sur ce fait. Il se peut que le Québec soit plus familiarisé avec Internet que la France, pourtant les bibliothèques françaises proposant son accès n'ont pas un retard si important.

J'avance plutôt une hypothèse reposant sur les mentalités. J'ai le souvenir très récent d'une étudiante québécoise choquée par l'existence de magasins en bibliothèque la privant d'un accès direct aux livres. Mais ces magasins sont représentatifs de l'histoire des bibliothèques en France, leur fonction première étant celle de conserver et donc de préserver. L'histoire du Québec est sans doute trop récente pour s'être attachée à ce souci patrimonial, d'ailleurs là-bas, pour les bibliothèques un livre perdu est un livre qu'on rachète. Ces non-interdits pratiqués au Québec peuvent expliquer, en partie, l'accès presque totale aux services d'Internet pour le public, les bibliothèques pratiquant une politique « d'ouverture ».

Accès à Internet

Celui-ci est payant pour les quatre bibliothèques m'ayant répondu :

- A La Baie et à Gatineau, le tarif pratiqué est de 2 dollars canadiens de l'heure pour les abonnés (soit environ 8,30.francs) et de 4 dollars pour les non-abonnés.
- A Lachute, le tarif est de 3 dollars de l'heure.
- A Mercier, il faut un passeport Internet valable une année et coûtant 10 dollars pour les adultes et 5 dollars pour les moins de 18 ans, à cela il faut ajouter le paiement d'1 dollar pour chaque heure passée à consulter Internet.

Sans être un virtuose de la conversion monétaire, il est incontestable que les tarifs au Québec sont bien inférieurs à ceux pratiqués en France.

L'impression est autorisée est coûte environ 20cents lorsqu'elle est en noir et blanc et 1 dollar pour une impression en couleur.

Un âge est également déterminer pour permettre l'accès à Internet, il varie entre 12 et 14 ans.

Le seul service Internet parfois interdit est l'usage du FTP.

Le nombre de postes disponibles varie de 2 à 9, ils sont souvent situés à proximité d'un comptoir de prêt ou regroupés. Ici aussi, on compte sur l'autocensure pour gérer une certaine discipline d'ordre moral.

Une sélection de sites peut être proposée sur la page d'accueil ou sous forme de signets, là encore le « *bon sens* » semble être l'élément directeur de cette sélection. Une réflexion sur des critères permettrait cependant une démarche cohérente et homogène.

Promotion d'Internet

Des sessions de formation sont organisées pour le public, celles-ci peuvent être payantes.

Une des bibliothèques a longtemps organisé des ateliers d'initiation, à présent la technicienne ou la bibliothécaire sont chargées d'intervenir sur demande individuelle pour répondre à un besoin précis.

Internet en bibliothèque

Tout comme les bibliothèques françaises, les bibliothèques québécoises sont persuadées à l'unanimité qu'Internet peut inciter un nouveau public à venir fréquenter l'enceinte de cet établissement.

L'impact d'Internet sur le travail en bibliothèque revêt deux aspects. L'une valorise l'enrichissement qu'autorise un tel outil, il permet ainsi de développer des projets de catalogage coopératif avec d'autres bibliothèques, il ajoute une « plus-value » à la collection, il est enfin considéré comme une ouverture sur le monde. A contrario, le second aspect retenu concerne la charge de travail supplémentaire, car il nécessite de gérer les réservations de postes, de surveiller et de répondre aux demandes.

Pour s'occuper exclusivement d'Internet et du travail qu'il implique, la bibliothèque de La Baie a obtenu l'embauche de deux agents ayant mandat de s'occuper exclusivement de l'encadrement des sessions d'initiation à Internet et de l'animation du secteur informatique. Les autres bibliothèques, si elles ont conscience qu'une création d'emploi est souhaitable, n'ont obtenu aucune permission d'embauche, mais elles espèrent...

Tout comme leurs homologues français, les bibliothèques québécoises ne pratiquent pas de politique de conservation à l'égard des documents extraits d'Internet, quelques impressions tout au plus.

Les problèmes rencontrés concernent davantage le public qui n'a pas toujours les connaissances de « base », qui joue parfois dans les paramètres de l'ordinateur et le « plante », qui éprouve des difficultés à utiliser les moteurs de recherche pour parvenir à une réponse satisfaisante ou encore que la lenteur du système rebute.

Le plus étonnant concerne cette remarque soulignant l'abondance des sites en anglais comme pouvant être un obstacle pour accéder à la richesse du contenu du Web. La population du Québec étant davantage bilingue (français/anglais) que celle de la France, on peut donc craindre que celle-ci soit plus sensible à cette difficulté.

Sentiments personnels du professionnel

A la question « *Pensez-vous que ce soit le rôle de la bibliothèque d'accueillir Internet dans ses murs* », ce fut le **oui** qui recueillit les faveurs des quatre bibliothèques. Le seul élément d'explication donné parle « d'Internet comme un nouvel outil d'information, or qui dit information, dit bibliothèque, seul endroit où il est facile d'accéder à toutes formes d'information voulues. »

De même estiment-elles avantageux le fait de proposer son site, car c'est une façon d'accueillir son public. Mais l'accent est surtout mis sur la fonction utilitaire que doit favoriser ce site, il doit permettre de consulter le catalogue, de réserver à distance... Pour le responsable de la bibliothèque de La Baie, ce service est essentiel si on considère les bibliothèques « *en tant que membre important de la communauté virtuelle* », ce qui implique non seulement qu'Internet peut s'impliquer dans le milieu des bibliothèques, mais que celles-ci sont invitées à être des partenaires actives s'immisçant dans la constitution de ces contenus.

Cependant concernant le thème de la bibliothèque virtuelle, les professionnels se montrent prudents, ils insistent surtout sur la nécessité d'en faire un projet qui résulte de concertations afin de ne pas multiplier les entreprises et les inévitables répétitions.

Cette prudence justifiée est cependant surprenante dans ce pays très entrepreneur quant à la création de sites web

4.2.2] Bibliothèques municipales et Internet aux Etats-Unis

C'est uniquement à titre de curiosité que je vous propose de poser un bref regard sur les relations qui peuvent être entretenues entre les bibliothèques municipales et Internet. Il ne s'agit en aucun cas d'en avoir une connaissance générale, mais une petite indication.

En fait cette curiosité concernant le pays de l'Oncle Sam a été éveillée à la lecture de l'article de Macha Séry⁹⁸, dans lequel le romancier américain Jerome Charyn déclare à propos des bibliothèques publiques de son pays : « *Les bibliothèques publiques manquent d'argent, mais aussi d'imagination. [...] Et elles ne prêtent guère d'attention au multimédia.* ». Comme l'écrit Macha Séry, il semble que l'Etat est certes prêt à payer le prix de sa suprématie culturelle à l'échelle planétaire, mais il est moins soucieux de mettre à la disposition de ses propres citoyens, à peu de frais, comme dans une bibliothèque publique, des nouvelles technologies que la Silicon Valley exporte en Europe.

Aux Etats-Unis, les bibliothèques municipales disposent d'un budget alloué par la mairie. Cette dernière paie également les employés, dont plusieurs sont des étudiants travaillant à temps partiel.

Par l'intermédiaire d'un « Oncle d'Amérique », mon questionnaire habituel fut soumis à deux bibliothèques, l'une sise à Naugatuck (environ 31000 habitants) et la seconde à Waterbury (environ 108000 habitants), deux villes établies dans l'état du Connecticut.

Les deux bibliothèques disposent d'Internet en leur sein. L'une l'a introduit à la demande de ses adhérents, l'autre sous l'impulsion d'un projet pilote désirant mettre en ligne une base de données.

Il ne semble pas se dégager un profil type de l'utilisateur, ce dernier a de 14 à plus de 50 ans et provient de tous les groupes socio-économiques.

Le personnel utilise Internet pour se familiariser avec cet outil et rechercher des références.

Le public quant à lui, oriente ses recherches selon ses intérêts : cuisine, bricolage, tourisme, éducation, culture (il semble important pour les parents de pouvoir aider leurs enfants dans leur scolarité via cet outil, ne serait-ce que pour la composition d'exposés). Il est également très friand de généalogie. Il fait également usage de l'E-mail.

L'accès aux postes se fait sur rendez-vous, sauf s'ils sont inoccupés. A Waterbury, six postes sont disponibles, répartis dans les différentes sections.

Le service FTP n'est pas autorisé, afin d'éviter toute « contamination ».

⁹⁸ SERY, Macha. Tour du monde contrasté. *Le Monde de l'éducation*, avril 1997, p.58

Si des abus sont observés, les personnes se voient retirer leur droit d'accès à Internet dans la bibliothèque.

A Waterbury, la promotion d'Internet dans l'établissement s'est faite par voie de communiqué dans la presse locale et à la radio. Mais le responsable de la bibliothèque ne pense pas que cet outil incitera un nouveau public à venir fréquenter le lieu, à la différence de celui de Naugatuck qui le croit. Dans cette dernière ville, des sessions de formation à Internet ont d'ailleurs été organisées pour le personnel, mais aussi pour le public, tandis qu'à Waterbury seuls les employés ont eu cette possibilité.

L'entrée d'Internet a permis d'accéder à de nouvelles sources et élargit donc la panoplie des supports d'information. Mais ce qui semble retenir davantage c'est son aspect « charge de travail supplémentaire » à incorporer dans le travail quotidien.

Aucune des deux bibliothèques ne s'est vu attribuées un emploi supplémentaire, mais toutes deux le souhaitent, afin d'une part d'être davantage disponible pour satisfaire les demandes du public et d'autre part pour s'occuper de la maintenance du parc informatique.

A Naugatuck, comme à Waterbury, on pense qu'Internet a sa place en bibliothèque et que celle-ci doit y être présente via un site Web. Ce service doit être utile au public pour obtenir divers renseignements, il permet également d'entretenir des relations avec l'extérieur par l'intermédiaire du courrier électronique, disponible sur la page d'accueil, mais c'est aussi un outil de « marketing »

Leurs sentiments sur le sujet de la bibliothèque virtuelle sont positifs. Le responsable de la bibliothèque de Waterbury estime d'ailleurs que c'est ce qu'attendent les enfants d'aujourd'hui, habitués à l'environnement de l'ordinateur.

Ces deux bibliothèques ne peuvent en aucun cas refléter la situation réelle d'Internet dans des établissements identiques sur tout le territoire américain. Car, certainement plus qu'en France du fait d'une forte décentralisation des pouvoirs, les bibliothèques municipales américaines sont soumises à des contextes politiques, économiques, sociaux, offrant une diversité de situations.

Même si on ne peut prétendre que les bibliothèques québécoises et américaines ayant répondu nous permettent d'avoir connaissance de la situation des bibliothèques municipales et d'Internet dans leur pays respectif, elles lèvent néanmoins un coin du voile nous délivrant un aperçu. Finalement, peu de différences sont apparues avec les réponses fournies par les bibliothèques françaises. Les usages d'Internet autorisés en Amérique du Nord sont moins restreints qu'en France, c'est cette ouverture et cette confiance qui sont les plus manifestes.

Le retard de la France sur ces pays semble pourtant devoir davantage se mesurer en nombre de postes connectés en bibliothèques, que s'évaluer selon les services.

4.3] LA BIBLIOTHEQUE VIRTUELLE

Ce sujet a été plusieurs fois évoqué lors de différentes réponses apportées au questionnaire soumis aux bibliothèques.

A présent il nous faut le développer, car il évoque de façon non ambiguë l'image de la bibliothèque comme partie intégrante d'Internet. Nous avons souvent considéré qu'Internet venait se greffer au corps de la bibliothèque, mais la greffe inverse doit également être envisagée, plus que cela même puisqu'elle est déjà en expérimentation.

4.3.1] De la bibliothèque municipale à la bibliothèque virtuelle

Prenons tout d'abord le temps de retenir une définition, car comme l'explique Sylvie Tellier⁹⁹, il règne une certaine confusion concernant le concept de bibliothèque virtuelle. Elle définit celle-ci comme une bibliothèque sans murs, dont la collection et les services sont mis en réseau et partagés avec les usagers et avec d'autres services. Il faut la différencier de la bibliothèque électronique qui se particularise par le support des documents qu'elle propose, il s'agit des cédéroms dont on peut lire les contenus par l'intermédiaire d'un ordinateur.

Distincte est également la bibliothèque numérique qui se compose de documents numérisés, reproductions de documents ayant une forme matérielle habituelle.

La bibliothèque virtuelle comprend cette bibliothèque numérique, bien que pour être entièrement virtuelle, il faudrait qu'elle ne soit composée que de collections elles-mêmes uniquement virtuelles, c'est à dire sans équivalent physique.

Concernant notre sujet, nous étudierons la bibliothèque virtuelle en tant que nouveau service d'une bibliothèque municipale, il s'agit pour elle de sortir de ses murs pour évoluer sur le réseau et nous aurons l'occasion de constater qu'elle diffère de la définition idéale.

Il ne suffit pas à une bibliothèque de mettre à disposition de son public des ressources virtuelles, pour qu'elle puisse être qualifiée de virtuelle. Corrado Pettenati¹⁰⁰ précise que les ressources virtuelles d'une bibliothèque sont toutes les sources d'information, non directement en sa possession, qu'elle met à disposition de ses propres lecteurs pour qu'ils y aient accès. Ces ressources sont par exemple celles présentes sur Internet. Aussi, ce n'est pas parce qu'un établissement donne accès à des ressources virtuelles qu'il peut se considérer comme étant virtuel.

La bibliothèque virtuelle que nous allons évoquée n'a rien de semblable avec la définition rigoureuse donnée par Sylvie Tellier, car elle possède en partie son équivalent physique qui est la bibliothèque municipale. C'est celle-ci qui va créer sa bibliothèque virtuelle, en disposant de son propre site ou de pages sur le site de la commune. Son contenu peut être composé d'informations, de services, d'un catalogue, de l'accès à un fonds numérisé, de liens vers d'autres sites...Elle repose sur l'informatisation et sur les télécommunications, tous deux devant être suffisamment performants pour satisfaire aux exigences de la bibliothèque, des usagers et des fonctions qu'on lui attribue.

⁹⁹ TELLIER, Sylvie. *Modèle de développement d'une bibliothèque virtuelle sur le Web*. Documentation et bibliothèques, avril - juin 1997, pp.67-72

¹⁰⁰ PETTENATI, Corrado. *Bibliothèques virtuelles, bibliothèques numériques*. In LE MOAL, JEAN-CLAUDE (dir.). *La recherche d'information sur les réseaux*. P.20

Dans le dossier **Perspectives pour 1998**¹⁰¹, le Conseil supérieur des bibliothèques aborde le sujet des établissements se mettant en accès sur le réseau, de manière assez circonspect :

« [...] *Ces initiatives n'ont de sens que si elles sont régulièrement poursuivies et actualisées et que si elles procèdent d'un projet intellectuel et éditorial, attentif aux besoins et aux usages du public et aux coûts importants induits. Il y aurait danger à céder à un simple effet de mode [...]. Ce sont bien entendu ces services et les contenus qui doivent être prioritaires, au-delà du seul aspect de « vitrine » de chacun de ces sites.* »

La bibliothèque virtuelle n'est ni déterminée ni singulière, il faudrait parler d'une bibliothèque virtuelle parmi d'autres, car chaque établissement pourvu de volonté et de moyens peut en disposer. Quels que soient ses motifs, il ne doit pas oublier les raisons d'être d'une bibliothèque, car il ne s'agit pas de céder à une mode ou de concevoir un nouveau support de promotion, la fonctionnalité est à privilégier en termes de services et de contenus.

D'autre part, une bibliothèque ne peut se lancer dans une telle entreprise sans avoir considéré tous les paramètres du projet, ce qui implique notamment de définir les objectifs, d'analyser l'existant, de dresser l'inventaire des ressources nécessaires ou encore de prévoir le budget¹⁰².

Il faut ensuite faire la liste des éléments que l'on désire incorporer au contenu du site. Nous pouvons suggérer une liste, inspirée de celle de Sylvie Tellier :

Types	Eléments
coordonnées	Nom et adresse du lieu physique de la bibliothèque Numéros de téléphone Liste des employés Nom et adresse de filiales (bibliothèques de quartier) et de bibliothèques associées
présentation	Message du responsable Mission Histoire de l'établissement et plan de développement Listes des filiales et bibliothèques associées
accès	Heures d'ouverture Plan de la bibliothèque
services	Liste de services Adresses électroniques du personnel par service Tarif et conditions d'accès
• acquisition	Liste de nouvelles acquisitions organisées par

¹⁰¹ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. Perspective pour 1998. Adresse URL: http://www.enssib.fr/csb/rapport/csb-rapp97_index.htm

¹⁰² Pour une information plus détaillée, consultez l'article de TELLIER, Sylvie. Modèle de développement d'une bibliothèque virtuelle sur le Web. *Documentation et bibliothèques*, avril - juin 1997, pp.67-72

	sujet Formulaire de suggestion d'achat
• prêt	Période de prêt Méthode de retours Conditions si retard ou non-retour Demande d'extension du prêt Liste des documents empruntés Demande de réservation
• accès à la collection	Consultation du catalogue et guide de recherche Bibliographies thématiques Accès aux documents numérisés
• référence	Foire aux questions Suggestions de lecture Propositions thématiques de sites Web
• Divers	Pointeurs vers d'autres sites Programme d'activités Formulaire de questions et de commentaires sur le site URL et date de mise à jour

Ainsi présentée la bibliothèque virtuelle n'a pas vraiment d'identité indépendante de la bibliothèque matérielle qui l'a conçue. Pour le personnel c'est l'occasion d'instaurer des relations privilégiées avec le public. Alors que nous pourrions croire que la version virtuelle peut entraîner une diminution des relations avec le public, elle peut au contraire les développer en permettant aux personnes d'être plus détendues et de moins hésiter à interroger le personnel.

Des services personnalisés peuvent également être envisagés pour les personnes disposant d'une adresse E-mail. La bibliothèque peut leur faire parvenir le bulletin d'informations ou encore leur faire des suggestions de prêts selon un profil d'intérêt qui aura été défini auparavant et enregistré dans le fichier correspondant à ce service.

En dehors de la fonction informative du site, la possibilité d'y proposer l'accès à des documents numérisés est très séduisante. Mais là encore, il faut définir préalablement une politique cohérente selon les ressources disponibles, le fonds et les objectifs prioritaires, il est effectivement difficile de numériser des documents sans effectuer des choix, ne serait-ce pour des questions de temps et d'argent.

Pierre-Yves Duchemin¹⁰³ propose ces quelques critères principaux :

- *la valeur documentaire, patrimoniale ou même esthétique de la collection.* On prend ici en considération le fond et la forme du document.
- *l'aspect préservation et conservation des originaux.* A présent, on considère la rareté, la fragilité du document (fragile de par son ancienneté ou par l'usage fréquent que le public en a).

¹⁰³ DUCHEMIN, Pierre-Yves. La numérisation des documents graphiques. *BBF* n°174 p.131-132

- *mise en valeur des collections, notamment les plus exceptionnelles.* Ici c'est l'accès pour tous aux collection qui est encouragé.

La bibliothèque virtuelle a encore besoin de la bibliothèque « réelle ». Elle doit prendre en considération les besoins d'usagers qui sont également bien réels et s'alimenter d'éléments propres à la bibliothèque municipale dont elle est en quelque sorte l'ambassadrice sur le réseau (et comme tout ambassade, elle n'est pas uniquement une vitrine, mais également un relais d'informations et de services). La bibliothèque municipale ne doit pas voir en cette représentante virtuelle une menace pour son existence, ne serait-ce que parce que celle-ci ne permet l'accès aux documents n'étant pas tombés dans l'escarcelle du domaine public.

4.3.2] Bibliothèques municipales sur le Web

Au regard de la liste des bibliothèques municipales présentées avec leurs URL sur le site du ministère de la culture¹⁰⁴, nous pouvons dénombrer 28 sites les concernant.

Ces sites sont de très inégales qualités, en termes de contenu, de présentation, ou de services ! Nombreuses sont les bibliothèques qui devraient reconsidérer la liste d'éléments à introduire sur leur site et la compléter.

En fait, les sites sont rarement propres à la bibliothèque et relèvent souvent de la mairie, qui lui réserve généralement des pages à la rubrique « **culture** ».

- La présentation d'un site n'est pas à négliger, elle constitue un élément pouvant être attractif ou au contraire rebutant pour la personne désireuse de consulter ce site. Le plus sobre présente un simple texte exposant succinctement son fond et l'historique de la bibliothèque, ceci sur une page grise. De toute évidence, l'objectif n'est pas ici de moderniser l'image de l'établissement.

D'autres sites ponctuent leurs pages de photos de la bibliothèque. Ces dernières sont souvent passives, c'est à dire qu'on ne peut les activer pour atteindre une autre page proposant des informations pouvant lui être attachées, au mieux peut-on les obtenir en « pleine page ».

Les icônes représentent souvent une rubrique du site. Elles peuvent être activées et permettent d'accéder directement à la page du site avec laquelle elles ont un lien.

Lorsqu'il y a présentation de services et d'informations, un menu d'accueil est parfois proposé, il se compose alors de sujets à activer pour parvenir à la page « désignée ».

Mais souvent, il s'agit d'une longue page déroulante de haut en bas, sans aucun hyperlien.

Le site le plus travaillé au niveau du concept de présentation proposera un menu actif avec ou sans icônes, des photographies ou des illustrations, une typographie

¹⁰⁴ Adresse URL : <http://www.culture.fr/culture/autserv/biblio.htm>

attrayante, et une mise en page offrant parfois la juxtaposition de plusieurs pages (une bordure pour le menu, par exemple et le reste de l'écran pour un texte et des images...).

L'explication des différents niveaux de présentation réside certainement dans la différence des connaissances et des pratiques graphiques et informatiques du concepteur, celui-ci peut être le malheureux responsable de la bibliothèque désireux de satisfaire une demande ou une mode, ou un spécialiste travaillant pour une société indépendante.

■ Le contenu des sites est également très divers.

Le plus succinct présente le nom de la bibliothèque ; son adresse et ses coordonnées téléphoniques pour , précise-t-on de plus amples renseignements !

Le plus souvent sont présentés les services de la bibliothèque, ainsi que ses horaires et ses tarifs. D'autres rubriques sont parfois ouvertes, comme une bibliographie, la liste des dernières acquisitions, l'historique de l'établissement, la présentation du fonds...

Les données présentes sur le site sont essentiellement fonctionnelles renseignant sur la bibliothèque et ses fonctions, parfois elles sont également documentaires.

Ainsi en est-il des catalogues en ligne. Le site de la bibliothèque de Blois¹⁰⁵ proposant même différents modes de recherche : la recherche rapide, la recherche multicritère et la recherche par début pour laquelle on saisit les premières lettres du sujet.

Ce site permet également la visite virtuelle de la bibliothèque Abbé Grégoire. Il s'agit de se déplacer dans ce lieu en ayant à l'écran l'image que nous aurions réellement devant les yeux selon nos déplacements.

Le site de la bibliothèque de Lisieux¹⁰⁶ a par contre vocation de proposer l'accès à des textes libres de droits qui ont été saisis au clavier. La page d'accueil propose notamment une sélection mensuelle qui présente un texte en version intégrale, des archives qui permettent d'accéder aux textes des sélections précédentes, un rayon documentaire dans lequel ont été sélectionnés des opuscules et des brochures...

Un autre type de contenu concerne la mise en consultation d'enluminures numérisées, c'est ce que propose la bibliothèque de Lyon¹⁰⁷ à travers une base constituée actuellement d'environ 3000 images.

Catalogues, textes, enluminures donnent au contenu des sites une valeur ajoutée. Néanmoins, la bibliothèque en proposant ces documents s'efface parfois complètement, jusqu'à ne pas présenter les renseignements la concernant, ainsi en est-il de Blois comme de Lisieux. Leurs projets s'axent davantage sur la conception définie précédemment de bibliothèque virtuelle, qui met à disposition sur le réseau son fonds documentaire, enfin une partie. Mais la définition évoque également les services de la bibliothèque. A titre personnel, je considère le site de la bibliothèque de Lyon comme correspondant le plus à ce que doit être le site d'une bibliothèque virtuelle associée à une bibliothèque municipale.

■ Le contenu du site peut également être enrichi de services particuliers à cette bibliothèque sur Internet. Il s'agit par exemple de pouvoir consulter sa carte

¹⁰⁵ Adresse URL : http://www.ville-blois.fr/bibliotheques-blois/accueil/sources/frm_accueil.asp

¹⁰⁶ Adresse URL : <http://www.bmlisieux.com/>

¹⁰⁷ Adresse URL : <http://www.bm-lyon.fr/>

d'emprunt afin d'avoir la liste des ouvrages empruntés et la date à laquelle les restituer. C'est également la possibilité d'effectuer des réservations à distance, comme le propose la bibliothèque d'Antony¹⁰⁸. La correspondance via l'E-mail est un autre service. Il y a également l'ouverture du site vers d'autres sites qu'ils émanent de bibliothèques, de musées, d'associations ou autre, mais le plus souvent les pages de la bibliothèque s'ouvrent sur d'autres pages du site de la mairie (administration, tourisme...).

Offrir des services propres à la bibliothèque mise sur le réseau, c'est également se rapprocher de la bibliothèque virtuelle qui se détache alors de ce que propose déjà la bibliothèque réelle.

En fait, la bibliothèque n'a encore de virtuel que le qualificatif, car elle repose presque entièrement sur la teneur de la bibliothèque physique, que se soient pour les informations, les documents ou les services.

Elle est encore trop souvent une vitrine ou plutôt un panneau d'affichage, qu'un élément à valeur ajoutée que constitueraient des services proposés ou des ressources documentaires particulières.

Sa virtualité ne tient que par le fait qu'elle soit sur le réseau et que l'on qualifie banalement de virtuel tout ce qui s'y trouve. Elle peut néanmoins être source d'intérêts pour les utilisateurs à la condition d'y développer ces éléments à valeur ajoutée que sont les catalogues, les textes, les enluminures, les services et même les visites virtuelles qui ont une valeur esthétique et technique séduisante.

Indépendamment de ce que nous venons d'évoquer, nous pouvons noter un paradoxe : les bibliothèques présentes sur le Web ne disposent pas toujours d'accès Internet dans leurs locaux (Ainsi la bibliothèque d'Athis Mons se trouve sur le Web alors qu'elle est en cours d'informatisation), et inversement celles proposant des accès à Internet dans leur établissement n'y sont pas systématiquement représentées (comme la bibliothèque de Béthune par exemple). Les premières auraient-elles cédé à une mode ou à la demande de l'institution dont elles dépendent, à savoir la mairie ? Pour les secondes, le fait de ne pas s'être lancées dans un projet de bibliothèque virtuelle, ne signifie pas qu'elles ne l'envisagent pas.

Il ne faut pas oublier que travailler à la constitution d'une bibliothèque virtuelle véritablement enrichissante nécessite pour la bibliothèque municipale un entretien régulier du contenu de son site, et exige des moyens techniques et financiers.

4.3.3] De la bibliothèque virtuelle à la bibliothèque universelle

Evoquer la Bibliothèque Universelle équivaut à faire surgir la Bibliothèque d'Alexandrie et ce fantasme persistant de réunir tous les ouvrages constituant la culture, les savoirs, la mémoire de l'humanité, effaçant le temps et l'espace.

¹⁰⁸ Adresse URL : <http://perso.wanadoo.fr/bibliothequeantony/>

Comme le rappelle Christian Jacob¹⁰⁹, la Bibliothèque d'Alexandrie signifiait clairement que la maîtrise de la mémoire écrite et l'accumulation des livres n'étaient pas sans significations politiques, qu'elles étaient signe et instrument de pouvoir. Son rôle n'était pas la diffusion philanthropique et éducative du savoir dans la société, mais la thésaurisation de tous les écrits de la terre accessibles uniquement à une élite.

Aujourd'hui, la Bibliothèque Universelle n'est toujours pas érigée, d'ailleurs elle ne peut l'être de façon définitive puisqu'elle doit être en constante construction, s'alimentant des ouvrages d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Mais le projet résiste à l'usure du temps, et c'est au tour d'Internet de tenter d'en être le support. Il existe en réalité de nombreux projets, appuyons-nous sur celui soutenu par le G7 et nommé **BIBLIOTHECA UNIVERSALIS**. Ce projet a « pour ambition de donner accès aux oeuvres principales du patrimoine culturel et scientifique mondial - textes, images, sons - par le biais des technologies multimédias. Il doit ainsi favoriser le dialogue culturel par delà les frontières et améliorer les services rendus aux utilisateurs. »¹¹⁰. Dans ce projet, c'est la mise à disposition pour tous qui constitue le point essentiel de l'objectif, c'est une première différence avec Alexandrie. Cette dernière se réservait uniquement aux supports écrits, mais il ne pouvait en être autrement au troisième siècle avant Jésus-Christ, tandis que ce nouveau projet s'ouvre à différents types de documents (pour quand l'appellation de Médiathèque Universelle ?).

Une autre différence notable est constituée par l'enjeu de la langue. La Bibliothèque d'Alexandrie voulait s'approprier les écrits provenant de tous lieux, notamment en les traduisant en grec. Le projet Bibliotheca Universalis veut au contraire respecter les diversités culturelles et la pluralité linguistique, mais pour que ces documents restent accessibles à la compréhension de tous, surtout pour ce qui est du domaine de l'écrit, il faut nécessairement encourager la traduction automatique.

En réalité, il ne reste de la Bibliothèque d'Alexandrie que le concept de rassemblement en dehors de toute contrainte de temps et d'espace. Aujourd'hui à ce concept de rassemblement a été associée la volonté de diffusion. De plus il ne s'agit plus de réunir des documents sous leur forme physique matérielle mais sous celle de codes numériques qui nous font paraître le document comme non matériel, car non saisissable. Mais il est difficile d'affirmer que cette forme permet de mettre à l'abri les collections de « tout incendie », il suffit d'imaginer, comme Hervé Le Crosnier¹¹¹, que l'organisateur de ce service rompe ses liens avec le monde pour que l'ensemble de l'information qu'il diffusait disparaisse corps et biens, néanmoins pour un tels fonds, on peut considérer que des dispositions seront prises pour rendre proche de zéro tout risque de perte et destruction..

Pourquoi évoquer la Bibliothèque Universelle dans notre étude ?

Ce projet ne peut être l'œuvre d'une seule et unique institution. La collaboration doit être le leitmotiv de la démarche, parce qu'il serait dommage de numériser plusieurs fois la même œuvre surtout si on considère l'immensité du fonds.

¹⁰⁹ JACOB, Christian. Lire pour écrire : navigations alexandrines. In BARATIN, Marc. JACOB, Christian (dir.). *Le pouvoir des bibliothèques*. pp.47-83

¹¹⁰ Pour plus de renseignements consulter le site à l'adresse suivante : <http://www.culture.fr/g7>

¹¹¹ LE CROSNIER, HERVE. L'hypertexte en réseau. *BBF*, 1995, T. 40, n°2

Les bibliothèques municipales peuvent être appelées à participer à la constitution de ce fonds numérique, surtout si elles disposent d'un patrimoine documentaire pouvant l'enrichir. C'est ainsi que les bibliothèques de Lyon ou de Lisieux peuvent être considérées comme des acteurs de ce projet.

La Bibliothèque Universelle sur Internet ne sera pas un lieu de rassemblement unique, mais son adresse permettra de s'ouvrir l'accès sur d'autres sites, chacun proposant une partie des collections et chacun continuant de la compléter. Cette bibliothèque est à l'image de l'arbre dont les branches, les ramifications conduisent à autant de feuilles que de sites toutes ayant un tronc commun. Cet arbre devant bien entendu être à feuilles résistantes et non caduques !

La Bibliothèque Virtuelle, la Bibliothèque Universelle...Elles présentent la forme la plus aboutie de l'installation des bibliothèques municipales sur le réseau. On peut donc supposer qu'Internet est parvenu à s'intégrer dans la bibliothèque, puisque celle-ci le connaît suffisamment pour s'y introduire et en faire un outil documentaire et informatif. Mais nous avons vu que ce n'est pas toujours le cas.

Notons également ce paradoxe dans lequel la bibliothèque virtuelle et la bibliothèque universelle sont considérées comme rivales de la bibliothèque municipale, alors que celle-ci contribue à les « alimenter ». Cette dépendance, même si elle n'est pas importante, peut permettre aux bibliothèques traditionnelles de s'ouvrir sur de nouvelles perspectives, tout en les maîtrisant en partie.

Roger Chartier leur attribue d'ailleurs des fonctions distinctes les préservant l'une de l'autre : « [...] *pour tous les textes dont l'existence n'a pas commencé avec l'écran, il faut préserver les conditions mêmes de leur intelligibilité en conservant les objets qui les ont portés. La bibliothèque électronique sans murs est une promesse du futur, mais la bibliothèque matérielle, dans sa fonction de préservation des formes successives de la culture écrite a, elle aussi, un devenir nécessaire.* »¹¹².

¹¹² CHARTIER, Roger. *Le livre en révolutions*. P. 153.

CONCLUSION

CONCLUSION

A la question « *Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?* », je me permets d'esquisser la réponse suivante :

La compatibilité entre les deux éléments évoqués semble, au regard des questions envisagées au cours de cette étude, être quasi acquise. Néanmoins des obstacles, qui ne sont certes pas infranchissables, doivent être pris en considération, ils sont d'ordre divers aussi bien pécuniaire que matériel.

L'environnement dans lequel évolue la bibliothèque est essentiel pour la compréhension de sa situation ; le contexte socio-culturel, le contexte économique, le contexte politique et même le contexte géographique participe à sa vie. Il ne faut pas oublier le contexte professionnel, car si aucune réticence n'a été confiée lors des enquêtes, celles-ci existent certainement. Et si le personnel ne peut s'opposer à une volonté politique décidant l'introduction d'Internet sur leur lieu de travail, il peut néanmoins parvenir à une forme de rejet par un non-usage ou un service peu développé.

Derrière deux éléments annoncés, les bibliothèques municipales et Internet, de nombreux autres acteurs sont concernés par la question : le personnel, le public, les élus locaux, des ministères et administration, le Président de la République... ! Les attitudes sont diverses il y a le passif, le curieux, l'actif, le décisionnaire, le désintéressé et ceci dans toutes les catégories nommées. La question ne peut donc pas laisser indifférent !

En fait le degré de compatibilité n'exprime pas la constitution immédiate ou non de relations de proximité entre Internet et les bibliothèques, car chacune est dans un contexte qui lui est propre et fait ses choix en fonction de facteurs qui sont différents d'un établissement à un autre.

Quant à affirmer qu'une greffe est envisageable, cela signifie à l'origine une demande qui doit être motivée par un besoin vital pour survivre. Or Internet comme les bibliothèques ont mené et mènent encore des existences indépendantes l'un de l'autre. Aussi pour envisager des relations favorables devrait-on peut-être considérer finalement le terme de greffe dans le lexique du jardinage où il signifie l'évolution d'un produit de base vers quelque chose de nouveau. Ce n'est pas prétendre que la bibliothèque va révolutionner Internet et inversement, mais qu'ils peuvent contribuer à s'enrichir mutuellement, même si on ne peut nier que des transformations sont envisageables et à envisager comme nous avons pu le noter au cours de cette étude.

Certaines craintes doivent participer également à la composition de la réponse, pour ce qui est de l'entrée d'Internet en bibliothèque.

Il y a tout d'abord la crainte du retard. On peut y distinguer le souci de permettre à tous d'accéder à un nouvel outil de documentation afin d'éviter un nouveau type d'exclusion. Pour cela il faut que toutes les bibliothèques puissent ou veuillent offrir ce service sous peine que ne se constituent des bibliothèques à « plusieurs vitesses ».

Il y a également la crainte du phénomène de mode, si certaines bibliothèques y cèdent avec plus ou moins de réussite, d'autres préfèrent attendre sans parier sur le devenir d'Internet et profiter également des expériences menées par les autres établissements.

Il y a la crainte d'un travail supplémentaire auquel le personnel ne pourrait faire face.

La crainte que ce nouvel outil ne suscite aucun intérêt pour le public et qu'il soit sous-utilisé, voir inutilisé, ce qui aboutirait à le considérer comme inutile.

Enfin, il y a la crainte de ce qui est considéré comme une compétition. Internet n'est-il pas comparé bien souvent à une bibliothèque ? Aussi pourquoi faire entrer le loup dans la bergerie ? Mais il y a peut-être ici une erreur de stratégie, car qui connaît bien son ennemi peut mieux s'en défendre et parfois s'en faire un allié.

Mais finalement s'interroger sur la compatibilité des bibliothèques municipales et d'Internet, n'est-ce pas déjà tendancieux ? Ne se profile-t-il pas déjà un espoir dans lequel on privilégie des rapports de complémentarité, d'enrichissement mutuel et non de rivalité, voir de substitution ?

A présent il faudrait réfléchir à la question suivante :

« *Est-ce la demande qui crée l'offre ou l'offre qui crée la demande ?* ».

Est-ce le public des bibliothèques qui demande l'accès à Internet, ou les bibliothèques qui vont essayer de les y intéresser ?

Est-ce la bibliothèque qui va demander à accéder à Internet ou Internet s'y imposera-t-il, parvenant à se faire indispensable ?

Est-ce Internet qui réclame la venue des bibliothèques et de leurs services sur ses réseaux ou est-ce les bibliothèques qui décident de créer des sites parfois si attractifs que les « Internauts » en deviennent friands ?

Est-ce... ?

En fait, quelle que soit la question posée concernant les bibliothèques municipales et Internet, aucune ne peut obtenir une réponse définitive. Car comme dans tout couple, les rapports sont inégaux d'un jour à l'autre, une fois un problème, l'autre fois une solution, parfois destructifs, parfois créatifs. Il se peut également que les deux éléments en présence suivent des évolutions parfois différentes, sans compter des facteurs extérieurs qui peuvent néanmoins les concerner.

De plus, deux couples mènent rarement des relations identiques.

Aussi comment prétendre énoncer des réponses qui soient universelles ?

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?. Si aujourd'hui le degré de compatibilité est, dirons-nous, important, le futur reste maître des incertitudes.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les écrits mentionnés ci-dessous n'ont pas participé d'égale façon à la rédaction de ce mémoire, certains n'ayant pas même été cités. Mais tous ont contribué à la réflexion, à l'élaboration du travail mené.

LES LIVRES

BARROT, Marc. *Passeport pour l'Internet.* Paris : Ed. Dunod, 1996,

BELAYCHE, Claudine. Les bibliothèques publiques missions et enjeux. *In* HECQUARD, française(dir.). *Le métier de bibliothécaire.* Paris : Ed. du cercle de la librairie, 1996, pp.35-49. ISBN : 2-7654-0606-5.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1994, 157p.. ISBN : 2-7654-0552-2.

BERTRAND, Anne-Marie. Le développement des bibliothèques municipales. *In* POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie-Promodis, 1992, pp.528-543. ISBN : 2-7654-0510-7.

BLANDIN, Bernard. *Formateurs et formation multimedia.* Paris : Les éditions d'organisation, 1990, 250p.(pp.31-68 ; 89-118). ISBN : 2-7081-1210-4.

CACALY, Serge (dir.). *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation.* Paris : Nathan, 1997,634p.. ISBN : 2-09-190528-3.

CHARTIER, Roger. *Le livre en révolutions.* Paris : Ed. Textuel, 1997, 159p.. ISBN : 2-909317-34-x.

CHARTIER, Roger. Du codex à l'écran. *In* CHARTRON Ghislaine, FAYET-SCRIBE Sylvie...(dir.). *Pour une nouvelle économie du savoir.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1994, pp . 65-76. ISBN : 2-86847-107-2.

CLEMENT, Jean. Du texte à l'hypertexte : vers une épistémologie de la discursivité hypertextuelle. *In* Balpe, Jean-Pierre...(dir.). *Hypertextes et hypermédias.* Paris : Ed. Hermes, 1995, pp.263-274. ISBN : 2-86601-472-3.

COLLECTIF. *L'Internet professionnel.* CNRS Editions. 1995, 445p..ISBN : 2-2220-5256-4.

CURT, Anne. *La conservation.* In HECQUART, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1996, pp.299-313. ISBN : 2-7654-0606-5.

FRIEDLANDER, Larry. *Du savoir à l'information : concevoir en pensant à l'utilisateur.* In Balpe, Jean-Pierre...(dir.). *Hypertextes et hypermédias.* Paris : Ed. Hermes, 1995, pp.75-81. ISBN : 2-86601-472-3.

ECO, Umberto. *Le nom de la rose.* Paris : Grasset, 1982, 634p..ISBN :2-253-03313-8.

FRIGOT, Germaine. *La mémoire locale.* In HECQUART, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1996, pp.317-319. ISBN : 2-7654-0606-5.

GIAPPICONI, Thierry. Carbone, Pierre. *Management des bibliothèques.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1997, 264p. (pp. 29-51 ; 84-90 ; 159-188). ISBN : 2-7654-0669-3.

HERZHAFT, Gérard. *Pour une médiathèque.* Paris : Promodis, 1982, p.. ISBN :2-903181-05-5.

HUITEMA, Christian. *Et Dieu créa Internet...* .Paris : Ed. Eyrolles, 1995, 201p..ISBN : 2-212-08855-8.

JACOB, Christian. Préface. In BARATIN, Marc. JACOB, Christian (dir.). *Le pouvoir des bibliothèques.* Paris : Albin Michel, 1996, pp.11-19. ISBN : 2-226-07901-7.

JACOB, Christian. Lire pour écrire : navigations alexandrines. In BARATIN, Marc. JACOB, Christian (dir.). *Le pouvoir des bibliothèques.* Paris : Albin Michel, 1996, pp.47-83. ISBN : 2-226-07901-7.

LALONDE, Jean-Louis. VUILLET, André. *Internet ? Comment trouver ce que vous voulez.* Montréal : les Editions logiques, 1997, 335p..ISBN :2-89381-444-1.

LAUFER, Roger. Nouveaux outils, nouveaux problèmes. In BARATIN, Marc. JACOB, Christian (dir.). *Le pouvoir des bibliothèques.* Paris : Albin Michel, 1996, pp.174-185. ISBN : 2-226-07901-7.

LE MOAL, Jean-Claude. HIDOINE Bernard (dir.). *La recherche d'information sur les réseaux.* Ed. ADBS, 1996, 253p.. ISBN : 2-901-046-62-2.

LE POTTIER, Nicole. Renseignement, aide à la recherche et formation des usagers. In HECQUART, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire.* Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1996, pp.287-298. ISBN : 2-7654-0606-5.

LEVY, Pierre. Vers une nouvelle économie du savoir. In CHARTRON Ghislaine, FAYET-SCRIBE Sylvie...(dir.). *Pour une nouvelle économie du savoir*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1994, pp. 113-145. ISBN : 2-86847-107-2.

LINE, MAURICE B. Perspectives européennes à l'aube du XXème siècle. In POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie-Promodis, 1992, pp.716-731. ISBN : 2-7654-0510-7.

MARTIN, Henry-Jean. En guise de bilan. In POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie-Promodis, 1992, pp.732-748. ISBN : 2-7654-0510-7.
NORA, Dominique. *Les conquérants du Cybermonde*. Paris : Gallimard - Folio, 1997, 529p. (pp.409-438). ISBN :2-07-032946-1.

PETTENATI, Corrado. Bibliothèques virtuelles, bibliothèques numériques. In LE MOAL, Jean-Claude. HIDOINE Bernard (dir.). *La recherche d'information sur les réseaux*. Ed. ADDBS, 1996, pp.13-42. ISBN : 2-901-046-62-2.

PISSIER, Claudine. *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt. Données 1996*. Paris : Publication de la Direction du livre et de la lecture, 1998, 292p.. ISSN : 1249-5344.

ROELANTS ABRAHAM, Josiane (dir.). *La bibliothèque universelle : défis technologiques*.

ROUHET, Michèle (dir.). *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1996, 384p.. ISBN : 2-7654-0623-5.

SALUDEN, François. *Internet mode d'emploi*. Paris : Ed. Sybex, 1997, 329p.. ISBN : 2-7361-2690-4.

VAN BESIEN, HUGUES. L'accueil et l'information du public. In HECQUART, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 1996, pp.249-266. ISBN : 2-7654-0606-5.

VANDENDORPE, Christian. Pour un tabulaire. In Balpe, Jean-Pierre...(dir.). *Hypertextes et hypermédias*. Paris : Ed. Hermes, volume complémentaire, 1995, pp.47-58. ISBN : 2-86601-472-3.

LES REVUES

BAUDE, Dominique. Internet à la Bibliothèque Publique d'Information. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, n°1, pp.56-60.

BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. La bibliothèque électronique, bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, T.38, n°6, pp.60-64.

BERTRAND, Dominique. Les cédéroms multimédias dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, T.42, n°4, pp.44-48.

BOGROS, Olivier. Les sites multimédias de la bibliothèque municipale de Lisieux. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, T.42, n°3, pp.31-33.

BOGROS, Olivier. La bibliothèque électronique de Lisieux. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 1^{er} trimestre 1997, n°174, pp.124-125.

BOISSIERE, Françoise. BAUDE, Dominique. MARGUIN, Georgette. COLIN Emmanuel. Accès public à Internet. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n°174, pp.110-112.

BRIATTE, Katell. L'hypertexte...pour quelle lecture ? *L'école des lettres*, juin 1994, n°12-13, pp.215-222.

BRIATTE, Katell. Du document à l'hyperdocument : construire du savoir sur le savoir. *Spirale*, janvier 1997, n°19, pp.157-178.

BRIOT, Laurence. Entretien avec Michel Melot. *Archimag*, juin 1995, n°85, pp.10-11

CHAZAUD-TISSOT, Anne-Sophie. Usages d'Internet à la Bibliothèque Publique d'Internet. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, T.42, n°3, pp.34-41.

CHRISTOPHE, Laetitia. L'utilisateur et l'accès aux réseaux. *Documentaliste - sciences de l'information*, 1997, vol.34, n°2, pp.109-112.

DUBET, François. Principes démocratiques et expérience sociale. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^{ème} trimestre 1997, n°176, pp.31-35.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. La recherche d'informations sur l'Internet. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n°174, pp.91-96.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. La numérisation des documents graphiques. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n°174, pp.131-134.

HAESSENNE-PEREMANS, Nicole. De la bibliothèque universelle à la bibliothèque virtuelle. *Lecture*, novembre-décembre 1995, n°87, pp.18-24.

HELLEMANS, Jacques. Nouvelles technologies. Internet dans le service public de la lecture : emploi et conséquences. *Lecture*, mai-juin 1997, n° 96, pp.17-21.

HELLEMANS, Jacques. Internet dans les bibliothèques publiques ? *Lecture*, novembre-décembre 1995, n°87, pp.35-39.

HENDRY, Joe D. L'information « riche » contre l'information « pauvre ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^{ème} trimestre 1997, n° 176, pp.46-49.

JEANNERET, Yves. Cybersavoir : fantôme ou avatar de la textualité ? Questionnement d'une actualité. *Strumenti critici* 85, septembre 1997, a. XII, n°3, pp.509-545.

LAHARY, Dominique. De Gutenberg aux autoroutes de l'information. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1996, n° 170, pp.117-119

LAHARY, Dominique. Les bibliothèques françaises sur Internet : petite typologie. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n° 174, p.122-123.

LE CROSNIER, Hervé. Pour un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T.43, n°3, pp.18-26.

LE CROSNIER, Hervé. L'hypertexte en réseau. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T.40, n°2, pp.23-31.

LINE, Maurice B. Accéder ou acquérir, une véritable alternative pour les bibliothèques ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T.41, n°1, pp.32-41

MAIGNIEN, Yannick. Bibliothèques numériques : les aiguilleurs du Web. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n°174, pp.126-130.

MORINEAU, Elisabeth. BOILLOT, René. L'accès aux banques de données documentaires via le réseau Internet/Intranet. *Documentaliste - sciences de l'information*, 1997, vol.34, n°4-5, pp.239-245.

RENOULT, Daniel. L'informatique au service du public. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1997, n° 174, pp.85-90.

ROUMIEUX, Olivier. Dossier : la bibliothèque virtuelle. *Archimag*, février 1998, n°111, pp.24-29.

SAKOUN, Jean-Pierre. OLLE, Jean-Michel. Non à la bibliothèque virtuelle. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, T.42, n°6, pp.52-55.

Schoetter, Catherine. Le phénomène Internet, entre technologie et idéologie. *Lecture*, novembre-décembre 1995, n°87, 25-34.

SERY, Macha. L'essor inattendu des médiathèques. *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, avril 1997, pp.54-57.

SERY, Macha. De mediatheca. *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, avril 1997, pp.60-61.

SEVIGNY, Martin. Internet dans les bibliothèques publiques québécoises : et après ? *Argus*, automne 1997, vol.26, n°2, pp.5-10.

TELLIER, Sylvie. Modèle de développement d'une bibliothèque virtuelle sur le Web. *Documentation et bibliothèques*, avril-juin 1997, pp.67-72.

THIRION, Benoît. DARMONI, Stefan J. Les sites médicaux francophones sur Internet. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T.43, n°3, pp.42-45.

LE RESEAU INTERNET

LE CROSNIER, Hervé. Garantir l'accès démocratique à la connaissance à l'heure du réseau. 1995. <http://www.info.unicaen.fr/~herve/publications/toulon.html>

DUCOURTIEUX, Christine. L'Internet pour quoi faire ? Réflexions personnelles d'une bibliothécaire. 1996. <http://elias.ens.fr/atelier/articles/ducourtieux.html>

Université Lille III
U.F.R. I.D.I.S.T.
Maîtrise S.I.D.

98 M MAG
2/2

SANDRINE MAGAC CHAMONAL

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
ET
INTERNET
SONT-ILS COMPATIBLES ?**

ANNEXES

Sous la direction de Monsieur Jérôme BERTONECHE
Université de Lille III
1998



iw 98*39

**Université Lille III
U.F.R. I.D.I.S.T.
Maîtrise S.I.D.**

SANDRINE MAGAC CHAMONAL

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
ET
INTERNET
SONT-ILS COMPATIBLES ?**

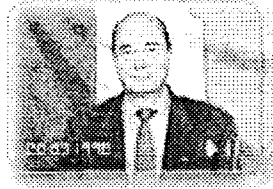
ANNEXES

**Sous la direction de Monsieur Jérôme BERTONECHE
Université de Lille III
1998**

ANNEXE A

ALLOCUTION EN LIGNE **DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

ALLOCUTION EN LIGNE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



☞ Internet est encore un phénomène récent. Mais bientôt, cet outil permettra aux hommes de communiquer, de travailler et d'apprendre différemment.

Déjà, chacun est libre de diffuser ses propres textes, ses sons ou ses images à l'échelle de la planète.

Désormais, il s'agit d'encourager les échanges, d'encourager le dialogue, de simplifier les démarches courantes, de développer le commerce électronique.

Il s'agit aussi de promouvoir la langue française sur Internet.

Vous l'avez compris, l'enjeu est important.

Et il est prometteur, notamment pour l'emploi : de nombreux métiers n'existaient pas il y a encore peu de temps et se développent aujourd'hui. D'autres sont à découvrir. C'est à nous de les imaginer.

Pour cela, je vous fais confiance. Je connais votre enthousiasme et votre imagination.

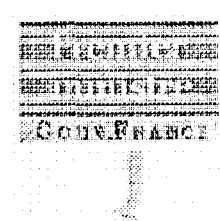
Ensemble, nous avons rendez-vous avec le progrès pour adapter la France à son temps."

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Chirac', written over a horizontal line.

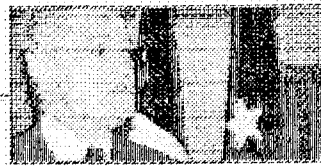
Jacques Chirac

ANNEXE B

INTERVENTION DE
MONSIEUR LIONEL JOSPIN,
PREMIER MINISTRE , A L'ISSUE DU
COMITE INTERMINISTERIEL
POUR LE SOCIETE DE L'INFORMATION



Le Premier ministre



Le Premier ministre et son cabinet

[Statistiques](#)

Agenda du Premier ministre

Agenda du Premier ministre

Communiqués de presse

Chronologie

Rapports

Écrire au Premier ministre

Services du Premier ministre

Le secrétariat

Général de

Coordination

Autres services

du Premier

ministère

Discours et interventions

Intervention de Monsieur Lionel JOSPIN, Premier ministre, à l'issue du comité interministériel pour la société de l'information

Paris, le 16 janvier 1998

Le Gouvernement, et plus particulièrement les ministres directement concernés, vient de se réunir à l'occasion du premier comité interministériel pour la société de l'information. C'est un sujet qui a une grande importance pour notre avenir, particulièrement en ce qui concerne des secteurs d'activité économique et culturelle qui seront dans les prochaines années les plus porteurs d'emploi. On a beaucoup parlé du chômage ces dernières semaines ; ce comité interministériel devait avoir lieu la semaine dernière, la date en a été modifiée, mais il est important, au moment de faire face à des situations d'urgence, de marquer aussi que nous mobilisons l'ensemble des administrations françaises, l'ensemble des acteurs de la vie économique vers cet objectif de modernisation notamment dans des secteurs qui sont massivement créateurs d'emploi.

Il y a cinq mois, à l'université de la communication de Hourtin, j'avais dit que la préparation de l'entrée de notre pays dans la société de l'information constituerait l'une des priorités de l'action du gouvernement. J'avais donné les grandes lignes autour desquelles nous

souhaitions structurer l'engagement du gouvernement dans ce domaine. Depuis, tous les ministres et toutes les administrations ont accompli un travail considérable, et je veux saluer ici leur mobilisation. Ces travaux débouchent sur le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information dont je vous avais annoncé le principe le 25 août à Hourtin. Ce document va constituer désormais une référence pour le travail des administrations, mais aussi et surtout pour les autres acteurs de la société, qui attendent une intervention volontaire, lisible et durable de l'État dans ce domaine.

Le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information présente un ensemble de priorités mais aussi de mesures concrètes, et précise la manière dont celles-ci seront mises en oeuvre. Ces priorités sont au nombre de six :

1. L'éducation et la formation,
2. La culture et notamment la présence française sur Internet,
3. La modernisation des services publics aussi bien en interne que dans les relations avec les usagers, et c'est là notamment que réside l'effort que nous avons entrepris et parfois, déjà concrétisé, pour la simplification des formalités administratives pour les entreprises, j'y reviendrai,
4. L'importance des technologies de l'entreprises,
5. La recherche et l'innovation dans ces technologies,
6. L'enjeu de la régulation, pour protéger les utilisateurs et garantir ou mettre en place progressivement des règles déontologiques.

Certaines des actions identifiées dans ce document ont fait déjà l'objet de décisions dans la loi de finances pour 1998. Je pense, par exemple, aux mesures qui visent à encourager la création de jeunes entreprises innovantes ou encore à développer le capital-risque. Je pourrais aussi citer l'accroissement substantiel des aides à la création de contenus et de services multimédias. D'autres actions vont intervenir dans les semaines à venir.

Un débat s'engage, pendant le mois et demi à venir, à partir du rapport établi par M. Francis LORENTZ sur le commerce électronique, à la demande du ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie - rapport qui lui a été remis la semaine dernière. Ce débat permettra d'alimenter les propositions que le gouvernement formulera au cours du premier trimestre 1998 pour développer le commerce électronique. L'enjeu, nous le savons, est considérable : les recettes totales du commerce électronique en Europe pourraient atteindre près de 90 milliards de francs dès l'an 2000.

Je voudrais citer aussi la diffusion gratuite des grands textes de notre droit et la mise à disposition des formulaires administratifs sur Internet, qui deviendront réalité dès les semaines à venir. Cela aura des conséquences importantes : ainsi, par exemple, un certain nombre de petites et moyennes entreprises, dans leurs relations avec le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, pourront accéder directement, sans se déplacer, aux formulaires administratifs. Plus encore, certaines procédures pourront s'effectuer entièrement par le réseau, par exemple pour certaines aides du secrétariat d'Etat à l'Industrie dont peuvent bénéficier les entreprises. Ainsi, un petit entrepreneur, au lieu d'avoir à se déplacer jusqu'au bureau compétent de l'administration, pour remettre son dossier, compléter ses pièces, avoir à revenir, attendre d'obtenir sa subvention, pourra engager ce dialogue de manière interactive, directement avec le secrétariat d'Etat à l'Industrie, pour toute la procédure. C'est ainsi l'ensemble d'une procédure qui pourra s'effectuer par Internet. Il s'agit donc de mesures de simplification tout à fait importantes.

Ces mesures seront renforcées par l'équipement de lieux publics en points d'accès aux services en ligne, tel que l'équipement de 1000 bureaux de poste où seront installés des ordinateurs, qui permettront d'accéder à Internet. De même, des ordinateurs seront mis en place dans des agences locales pour l'emploi pour qu'un chômeur puisse, non seulement consulter l'ensemble des offres d'emploi, mais également taper son CV. Je crois que ces exemples montrent combien la technologie peut permettre des progrès considérables

et concrets.

De la même manière, le ministère de la Culture va mettre en place une série d'espaces culture multimédias qui permettront par exemple, dans des bibliothèques, dans des centres municipaux, de consulter des cédéroms culturels, ou d'accéder aux données de la Bibliothèque Nationale.

Certaines perspectives tracées à moyenne échéance auront des conséquences majeures pour l'avenir. Ainsi, la nécessité affirmée de mettre l'administration en réseau traduit la volonté de l'État de se décloisonner et de mieux responsabiliser ses agents. Tout le cabinet à Matignon, par exemple, est maintenant en réseau. Quand je suis arrivé, ce n'était pas le cas, c'est-à-dire que les membres du cabinet, lorsqu'ils voulaient transmettre une note, se déplaçaient avec leur disquette ! Désormais, l'ensemble de Matignon est en réseau ; tout document peut être transféré du Ministre au conseiller, du conseiller à un autre conseiller, par notre réseau interne. Il y a une messagerie électronique interne à Matignon, et les liaisons avec plusieurs ministères, puis tous les ministères, sont en cours de développement. C'est ainsi, bientôt, l'ensemble des ministères qui sera connecté à cette messagerie électronique. Internet doit devenir la norme pour l'administration.

Autre perspective importante, celle qui concerne l'innovation industrielle et technologique. Au-delà des technologies de l'information et de la communication, les mesures annoncées ici rejoignent une autre priorité du Gouvernement : je veux parler des actions à engager pour favoriser la recherche technologique et la diffusion de l'innovation.

A côté des mesures opérationnelles, le programme d'action est aussi l'occasion pour l'État de sensibiliser les acteurs à certains enjeux prioritaires. Le Gouvernement a ainsi décidé d'engager une vaste campagne pour sensibiliser et mobiliser les acteurs publics et privés, afin qu'ils prennent rapidement des dispositions préventives contre les risques liés au passage des systèmes informatiques à l'an 2000 et à l'euro. Le passage à l'an 2000 a en effet des

conséquences techniques, les logiciels ne pouvant souvent pas distinguer 1900 de 2000 puisque< travaillant, pour calculer les dates, sur les deux derniers chiffres ! Tout cela va représenter, en adaptations, des coûts considérables. Le ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'Industrie vont ainsi mettre en place une mission légère sur les conséquences à tirer par les entreprises, pour leur informatique, du passage à l'an 2000 et à l'euro.

Tous ces points sont largement développés dans ce rapport, qui sera d'ailleurs diffusé, naturellement, sur Internet, et qui représente un document du Gouvernement à la disposition de tous.

Je voudrais à présent donner quelques éléments sur les résultats du comité interministériel de ce matin. Le résultat fondamental, naturellement, c'est le document du programme d'action gouvernemental. Seul le Comité pouvait procéder à son approbation, même si la plupart des points, qui avaient fait l'objet d'un travail de plusieurs mois, avaient bien entendu fait l'objet d'un accord avant que ne se réunisse ce comité interministériel. Il les a sanctionnés de façon formelle, comme c'était son rôle. Certaines mesures du programme ont été précisées ce matin, lors d'échanges qui ont été, je crois, très intéressants et très fructueux, notamment sur des problèmes complexes comme la cryptologie, dont je dirai un mot tout à l'heure.

Nous avons évoqué les différents moyens que l'Etat compte engager au cours des trois prochaines années pour le chantier déterminant du développement des technologies de l'information et de la communication à l'école. Le ministre de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie a mis en place un ensemble de mesures importantes, comme la mobilisation de formateurs pour les Instituts universitaires de formation des maîtres - les IUFM - ou l'aide à la création de contenus multimédias.

Sur l'une de ces mesures, celle qui concerne les dispositifs que l'Etat entend mettre en place pour encourager les investissements d'équipement des collectivités locales pour les établissements scolaires,

une somme de 250 millions avait été annoncée à l'automne, dégagée des recettes de l'ouverture du capital de France Télécom. La décision que nous avons prise ce matin pour ce qui concerne l'Éducation nationale, la recherche et la technologie est de porter cet effort à 500 millions de francs. Ce qui veut dire que sur le milliard de francs qui sera mobilisé pour les nouvelles technologies, à partir de l'ouverture du capital de France Télécom, 500 millions sont dégagés pour l'école, 500 millions pour le dispositif de capital-risque mis en oeuvre par le ministère de l'Économie, des finances et de l'Industrie.

Nous avons également discuté de la cryptologie, c'est-à-dire des moyens permettant d'assurer la protection de la vie privée et la sécurité des échanges électronique, en examinant l'assouplissement du cadre réglementaire en la matière. Il s'agit à la fois de protéger la vie privée et la sécurité des échanges d'informations sur Internet. De ce point de vue, des précautions sont importantes, notamment, par exemple, pour l'échange des données sociales ou de santé. En même temps, nous devons avoir à l'esprit que l'État et un certain nombre de ses services ont besoin eux-mêmes de continuer à remplir leurs missions et doivent être capables, en face, non pas des utilisateurs normaux, mais d'utilisateurs "moins normaux" des nouvelles technologies, de déchiffrer des informations pour assurer que les missions de l'État en ce qui concerne la sécurité de nos concitoyens sont remplies. Ce sont donc des problèmes complexes.

Nous avons ainsi décidé que, pour le seuil de cryptologie modérée, nous serions dès aujourd'hui à 40 bits - pour reprendre les unités de mesure qui prévalent dans ce domaine - ; mais nous avons décidé en même temps d'aller rapidement vers le 56 bits, et vous pourrez d'ailleurs vous référer au document du programme dans la partie consacrée à la cryptologie. Le seuil de la cryptologie modérée est fixé par simple arrêté. La formule qui apparaît dans le texte doit d'ailleurs être modifiée, je vous le signale, à l'issue des arbitrages de ce comité interministériel, puisque nous ne disons plus que le seuil de la cryptologie modérée "pourra" être révisé au fur et à mesure de l'évolution de la technologie afin de préserver la capacité d'une protection efficace des utilisateurs des applications, mais qu'il "sera" révisé au fur et à mesure de cette évolution. Ainsi serons-nous en mesure de nous

adapter aux évolutions de la technologie, ce qui supposera que l'Etat se dote à cet égard des moyens nécessaires.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de ce programme, mon souci est d'assurer la cohérence de l'action publique et d'associer les autres acteurs à notre démarche. Un certain nombre de dispositions pratiques ont été prises afin d'assurer une mise en oeuvre efficace du programme d'action, vous le constaterez, par la coordination des administrations et par une meilleure anticipation des nombreuses échéances internationales en lien avec la société de l'information.

Le ministre des Affaires étrangères a particulièrement insisté sur ce point. Il a une mission de sensibilisation, d'alerte, de coordination, avec moi-même, bien sûr, pour anticiper ces échéances, particulièrement dans le cadre européen, bien sûr, mais également au niveau international.

En effet, dans un environnement où les réseaux d'information transcendent les frontières, notre action doit bien souvent se porter d'emblée au niveau international, pour mieux peser sur les grands choix qui marqueront l'évolution de la société de l'information. Le document qui est aujourd'hui rendu public devra être enrichi à partir des réactions et des propositions des autres acteurs de la société. Je voudrais, en terminant, insister sur ce point. Si ce programme d'action crée toute une série d'engagements pour l'Etat, il serait vain, dans ce domaine comme dans d'autres, de tout attendre de l'intervention publique. L'engagement des citoyens et des associations, des entreprises, des collectivités locales, est aussi déterminant si la France veut réussir pleinement son entrée dans la société de l'information. A cet égard, le débat public est essentiel, et, par conséquent, le document que le Gouvernement propose au pays a vocation à être discuté et même complété. Nous devons ainsi nous pencher de manière précise, Ségolène Royal et Catherine Trautmann ont insisté sur ce point, sur les questions d'éthique dans la société de l'information.

ANNEXE C

Programme d'action gouvernemental.

UNE POLITIQUE CULTURELLE AMBITIEUSE
POUR LES NOUVEAUX RESEAUX



Programme d'action gouvernemental

Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information

Le 16 janvier 1998, à l'issue du Comité interministériel pour la société de l'information, qui a réuni l'ensemble des membres du gouvernement, le Premier ministre a rendu public le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information intitulé "préparer l'entrée de la France dans la société de l'information".

▶ [Le texte intégral sur le site du Premier Ministre](#)

Il s'agit de prendre en compte, d'accompagner et de promouvoir le développement des nouvelles technologies de communication (internet, multimédia...), sources de transformations profondes pour la vie des citoyens comme pour le fonctionnement économique.

Voici l'intégralité des mesures prises par le ministère de la culture et de la communication.

Une politique culturelle ambitieuse pour les nouveaux réseaux

La révolution numérique a fait de l'ordinateur et des réseaux d'information des moyens de création et de communication, des médias au sens fort. L'essor rapide de l'industrie de l'information se traduit par un développement accéléré des contenus et des programmes, en particulier à caractère culturel.

Aujourd'hui, les contenus et les services en français sont encore trop peu nombreux sur Internet. Ce retard est particulièrement paradoxal dans le domaine culturel, compte tenu de la richesse de notre patrimoine, dont Internet peut constituer un outil essentiel de diffusion.

Les technologies de l'information et de la communication suscitent l'apparition de nouveaux savoirs et de nouvelles approches artistiques, et entraînent une transformation profonde des industries de la culture et des médias.

L'entrée dans la société de l'information et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication constituent par conséquent une dimension majeure d'une politique culturelle ambitieuse.

Le Gouvernement entend développer le soutien à la création de contenus et de services multimédias, la numérisation du patrimoine culturel national, et l'utilisation des lieux de formation et d'accès à la culture pour faciliter la maîtrise des technologies de l'information.

Les nouveaux réseaux d'information constituent un outil privilégié pour renforcer la présence internationale de la France et de la francophonie, dont l'utilisation doit être encouragée pour favoriser le rayonnement culturel de la France.

Sommaire :

1. **Soutenir la création de contenus et de services multimédias.**
2. **Numériser le patrimoine culturel français et diffuser les données culturelles sur Internet.**
3. **Favoriser la maîtrise des technologies culturelles de l'information et la création multimédia.**
4. **Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour renforcer la présence internationale de la France et de la francophonie.**

Soutenir la création de contenus et de services multimédias

Orienter les dispositifs d'aide vers les technologies de l'information et de la communication

Les dispositifs existants d'aide à la création, qui s'appuient notamment sur l'action du Centre national de la cinématographie (CNC) et de l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), seront renforcés et adaptés.

Les aides du CNC seront augmentées de 50 % en 1998

Plus de 25 millions de francs seront consacrés en 1998 à l'aide aux programmes multimédias sous forme d'avances remboursables. Cet effort permettra d'accompagner les besoins de développement du secteur de l'édition multimédia, et de répondre à un besoin nouveau, en rapide croissance, en ce qui concerne les services en ligne.

Un dispositif nouveau est institué pour encourager la presse à développer ses activités multimédias

Le développement des technologies de l'information et de la communication et l'essor d'Internet constituent un défi majeur pour l'avenir de la presse écrite.

Un Fonds d'aide multimédia pour la presse est créé, d'un montant de 15 millions de francs, pour favoriser l'expérimentation de nouveaux produits et services, la valorisation du fonds éditorial et l'utilisation du réseau par les journalistes.

De plus, le Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée, mis en place en 1998, pourra bénéficier à des projets multimédias.

Les fonds de garantie des industries culturelles gérés par l'IFCIC seront ouverts plus largement à l'édition multimédia

Les fonds de garantie des industries culturelles gérés par l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) s'adressent aux entreprises d'édition et de production multimédias. En 1998, les moyens disponibles permettront de garantir des encours de crédit bancaire pour un montant total de 60 millions de francs.

Les aides publiques à l'utilisation des technologies de l'information dans les métiers du livre seront développées

Les moyens du Centre national du livre (CNL), qui intervient en complément de l'action du Centre national de la cinématographie (CNC) pour soutenir l'écriture de scénarios multimédias proposés par le secteur de l'édition, seront sensiblement accrus en 1998.

Développer les technologies de l'information et de la communication dans l'audiovisuel public

L'audiovisuel numérique constitue le domaine par excellence de la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

Dès 1998, plusieurs projets importants seront conduits dans le secteur public de l'audiovisuel.

La Banque de programme et de services sera opérationnelle en 1998

La Banque de Programmes et de Services (BPS), projet développé par la Cinquième, permettra de répondre aux besoins documentaires audiovisuels de la formation initiale et continue en proposant des programmes à la demande, diffusés par satellite après une sélection par Internet.

Après l'expérimentation conduite en 1997, près de 400 sites seront équipés en 1998, et pourront accéder à plus de 3000 programmes audiovisuels.

Le ministère de la Culture et de la communication a fait de la BPS une priorité, en dotant ce projet d'un budget de 22,5 millions de francs.

L'INA développera ses applications multimédias et la numérisation de ses archives

Le développement des technologies de l'information et de la communication modifie en profondeur la mission d'archivage de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Celui-ci poursuivra la numérisation des archives, et mettra en place un studio de production multi-supports. Ces actions de modernisation bénéficieront d'un budget de 17 millions de francs.

Le secteur public de l'audiovisuel développera sa présence sur Internet

Internet constitue un moyen privilégié pour développer l'audiovisuel public, et notamment sa diffusion internationale.

Le site Internet de Radio France international (RFI), récompensé comme meilleur site média en 1997, permet d'élargir l'audience de RFI et de compléter son offre d'informations. Il sera enrichi en 1998 par une base de données sur la chanson française.

La réorganisation du site Internet de TV5, notamment autour d'un relais sur le site de ses émissions pédagogiques, constituera en 1998 un autre exemple de l'intérêt que présente Internet pour l'audiovisuel public.

Poursuivre l'action au niveau communautaire en vue d'une harmonisation de la fiscalité des produits culturels

Les produits culturels sont aujourd'hui soumis à des taux de TVA qui varient : 2,1% pour la presse quotidienne, 5,5% pour d'autres, comme le livre, 20,6% enfin, pour les produits multimédias.

En matière de TVA, la France ne peut procéder à des modifications unilatérales des catégories de produits auxquelles des taux réduits sont applicables.

L'éventualité d'une application d'un taux réduit de TVA à tous les produits ou services culturels supposerait donc une révision de la liste communautaire des produits et services éligibles à ce taux réduit, laquelle exige une initiative de la Commission européenne et l'unanimité des pays membres de l'Union européenne. Jusqu'à ce jour, la Commission européenne s'est, pour sa part, opposée à toute modification de cette liste.

Toutefois, lors du Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel du 24 novembre 1997, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une étude sur les effets d'une baisse de la TVA sur les cédéroms et les disques compacts interactifs (CDI).

La France poursuivra ses efforts afin de convaincre ses partenaires de l'opportunité d'une harmonisation de la fiscalité des produits culturels.

Organiser la protection du droit d'auteur dans un environnement numérique

L'organisation de la protection du droit d'auteur n'est pas seulement un axe traditionnellement important de la politique culturelle et du droit de la propriété intellectuelle. C'est aussi une condition décisive pour faciliter la création et l'expression multimédia, et le développement des industries et services correspondants.

L'action du Gouvernement pour la protection du droit d'auteur privilégie le cadre international

Pour une grande part, l'action gouvernementale en matière de protection du droit d'auteur se mène dans le cadre de négociations internationales.

La France a signé en octobre 1997 les deux traités, sur le droit d'auteur et sur les droits voisins, préparés en 1996 au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Ces traités élargissent le champ de protection de l'œuvre en y incluant sa forme numérique.

La France prendra une part active à la négociation européenne qui doit intervenir en 1998

En 1998, la France prendra une part active à la négociation autour de la proposition de directive " sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information " adoptée par la Commission européenne le 10 décembre 1997. Les résultats de cette négociation conditionnent une ratification à l'échelle européenne des traités de l'OMPI de 1996.

La transposition de la directive européenne sur les bases de données est engagée

Une loi sera présentée au Parlement en 1998 pour permettre la transposition de la directive européenne sur les bases de données, qui vise notamment à définir les garanties offertes aux producteurs de bases de données.

La mise en place de dispositifs d'identification des oeuvres numériques doit être encouragée

L'application du cadre juridique existant et à venir en matière de protection du droit d'auteur suppose la mise en place de dispositifs normalisés d'identification des oeuvres numériques et de leurs auteurs, dans laquelle les organismes français concernés joueront un rôle moteur.

La gestion des droits devra être simplifiée

Le développement des oeuvres multimédias, dans le respect du droit d'auteur, appelle une simplification notable des procédures d'autorisation pour l'utilisation des oeuvres.

Les pouvoirs publics interviendront en 1998 pour soutenir l'organisation des professionnels et demander aux établissements publics concernés une gestion plus efficace des droits.

Numériser le patrimoine culturel français et diffuser les données culturelles sur Internet

La politique publique de numérisation de notre patrimoine culturel doit répondre à deux objectifs. Elle doit d'abord favoriser l'accès du plus grand nombre au patrimoine, notamment pour pallier les difficultés posées par son éloignement géographique et les limites qui existent à la présentation physique des oeuvres. Cette politique doit d'autre part garantir la préservation de la maîtrise nationale du patrimoine et prévenir toute tentative de " privatisation " du patrimoine culturel national sous sa forme numérique.

Une politique ambitieuse de numérisation des fonds culturels

La numérisation des fonds culturels sera étendue

Les opérations de valorisation du patrimoine artistique sous la forme de bases de données numérisées et de programmes multimédias seront poursuivies et renforcées selon trois axes :

- valorisation culturelle par l'édition de produits grand public ;
- valorisation scientifique par la constitution de collections iconographiques numérisées ;
- valorisation commerciale par la vente de reproductions numériques et l'exploitation des droits.

Le budget total de numérisation du patrimoine artistique s'élèvera, en 1998, à 12 millions de francs.

Les collections numérisées de la Bibliothèque nationale de France seront enrichies

Après l'ouverture, en octobre 1997, du serveur Internet Gallica par la Bibliothèque nationale de France, une seconde étape sera engagée en 1998 afin de permettre la diffusion sur l'Internet de quelque 50 000 oeuvres du domaine public.

Accélérer la diffusion des données culturelles sur Internet

Internet constitue un outil spectaculaire de démocratisation de l'accès au patrimoine culturel de nos bibliothèques et de nos musées. Par son caractère mondial, il offre en outre un moyen peu coûteux de promotion de nos richesses culturelles.

Un plan de diffusion des données culturelles publiques sur Internet sera établi

Un groupe de travail du ministère de la Culture et de la communication élaborera avant la fin du premier semestre 1998 un plan de diffusion des données culturelles publiques sur Internet, pour chaque département du ministère.

Les propositions de ce groupe de travail feront l'objet d'une large concertation.

La France relancera le projet de " Bibliothèque Universelle "

Outre la diffusion gratuite d'une collection littéraire de référence, constituée, pour l'essentiel, à partir des fonds numériques de la Bibliothèque nationale de France, libres de droits, la France relancera, en coopération avec l'UNESCO, le projet de " Bibliothèque universelle " engagé dans le cadre du C57, en 1995.

Une commission de réflexion étudiera les effets de la numérisation sur l'édition et la création littéraire

Une commission de réflexion sur le " livre numérique ", composée de représentants de toute la chaîne du livre et des pouvoirs publics, sera mise en place en 1998.

Cette commission identifiera les effets du développement d'Internet et de la numérisation sur la politique du livre et de la lecture, précisera les positions des différents partenaires, et proposera des règles du jeu favorables à une meilleure coopération.

Favoriser la maîtrise des technologies culturelles de l'information et la création multimédia

L'appropriation des technologies de l'information et de la communication par le citoyen constitue en soi un objectif culturel. Afin de prévenir l'apparition d'une société de l'information à deux vitesses, l'État doit encourager la sensibilisation du public à ces nouveaux moyens d'expression et d'accès à la culture et au savoir.

Le développement des formations aux outils multimédias au sein des filières d'enseignement artistique constitue par ailleurs un enjeu important.

Créer des Espaces Culture Multimédia pour la formation du public

Des Espaces Culture Multimédia seront créés sur l'ensemble du territoire, pour former le public aux technologies de l'information, dans une perspective culturelle.

100 Espaces Culture Multimédia seront créés en 1998

Ces centres de proximité se situeront à l'intérieur d'organismes existants, comme les bibliothèques ou les médiathèques publiques, mais aussi dans les structures culturelles ou socio-culturelles les plus diversifiées. Un appel à projet sera lancé conjointement par le ministère de la Culture et de la communication et par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Une centaine d'espaces pourront ainsi être créés ou soutenus en 1998, pour un budget total de 10 millions de francs.

Des emplois jeunes pourront être mobilisés pour les Espaces Culture Multimédia

Les Espaces Culture Multimédia pourront faire largement appel à des emplois jeunes pour des missions d'animation et de formation du public au multimédia, mais aussi de support technique à la gestion des outils informatiques.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport de M. Bernard POIGNANT, Maire de Quimper, relatif aux emplois jeunes dans le secteur culturel, les jeunes employés dans le cadre des Espaces Culture Multimédia recevront au cours de leur contrat une véritable formation professionnelle.

Faciliter, grâce aux bibliothèques, l'appropriation culturelle des technologies de l'information

Les bibliothèques de lecture publique forment le réseau d'institutions culturelles le plus dense de France. Plus de 6,5 millions de personnes y sont inscrites. La diffusion d'Internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de l'accès au savoir et à la culture.

Les bibliothèques où, progressivement, les documents multimédias en ligne et hors ligne complètent les collections de documents imprimés et audiovisuels, peuvent ainsi devenir l'un des lieux majeurs de l'appropriation culturelle des technologies de l'information et de la communication par le public. Elles s'appuient sur des formations spécifiques, qui doivent être développées, comme celles dispensées à l'École nationale supérieure des sciences de l'information qui préparent les futurs professionnels à l'usage des technologies de l'information.

L'équipement multimédia des bibliothèques sera développé

Les financements, au titre des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation, devront être mobilisés pour permettre aux bibliothèques d'acquérir les équipements nécessaires pour devenir des lieux d'accès privilégiés à Internet. Les mêmes équipements peuvent être utilisés pour la consultation des produits d'édition électronique (cédéroms).

Il s'agit de favoriser à la fois l'accès à l'Internet par les bibliothèques et l'accès aux bibliothèques par Internet. En ce qui concerne l'accès à distance aux bibliothèques, de nombreux services à valeur ajoutée peuvent être envisagés comme, par exemple, la possibilité de consulter le catalogue en ligne ou d'accéder aux services de communication des ouvrages.

Le Catalogue collectif de France sera mis en ligne en 1998

La première tranche du Catalogue collectif de France sera disponible sur Internet avant la fin de 1998. Elle comprendra le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation, avec la description des bibliothèques françaises. Les catalogues eux mêmes seront mis en ligne avant la fin de 1999.

Mettre à profit les compétences du réseau des écoles d'art

Le savoir requis en matière de technologies de l'information et de la communication est interdisciplinaire. Ainsi, les nouveaux métiers liés au développement des contenus, des interfaces et des outils d'accès à l'information, associent à la formation artistique des connaissances issues de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

Des formations de haut niveau au multimédia seront généralisées

Un enseignement de haut niveau est nécessaire afin de préparer non seulement des spécialistes, mais aussi des créateurs, à toutes les formes des nouveaux médias, et des formateurs pour organiser et transmettre ces savoirs nouveaux.

En 1998, des formations supérieures au multimédia devront être proposées dans chacun des secteurs d'enseignement artistiques et culturels : arts plastiques, télévision, cinéma, image numérique, bande dessinée, métiers du livre et du patrimoine.

Les formations déjà disponibles et les organismes qui les dispensent seront confortés et développés. La formation au multimédia sera progressivement élargie à l'ensemble des écoles d'art. Un dispositif de concertation et de programmation sera mis en place pour accélérer le développement des connaissances pédagogiques et garantir un usage rationnel des équipements.

Le ministère de la Culture et de la communication préparera, en 1998, une formation spécifique de " responsables du développement pour les technologies culturelles de l'information ".

Une réflexion sera conduite en 1998 pour constituer un réseau de recherche autour de l'audiovisuel numérique et du multimédia

Le ministère de la Culture et de la communication lancera, en 1998, une réflexion préalable à la constitution d'un réseau de recherche autour des médias, dont l'audiovisuel numérique pourrait être la pièce maîtresse.

Dans l'immédiat, un réseau de veille technologique sera mis en place pour assurer l'information sur la recherche et la technologie dans le domaine du multimédia culturel, en France et à l'étranger.

Le soutien à la recherche-développement en technologies culturelles du multimédia sera renforcé

La maîtrise des métiers du multimédia passe par la numérisation des contenus, mais aussi par la maîtrise des outils d'accès à l'information et de traitement de celle-ci. Les interventions du ministère de la Culture et de la communication ont permis de soutenir des projets comme l'indexation automatique des films, les programmes d'aide à la traduction, des outils d'écriture de scénarios multimédias ou des logiciels de lecture hypertextuelle perfectionnés pour les chercheurs. Cette action importante sera renforcée dès 1998.

Une mission de réflexion sera mise en place sur l'apport des technologies de l'information à l'éducation à l'image

Les pratiques culturelles se caractérisent, dans notre société, par une forte séparation entre, d'une part, l'écrit, prépondérant dans l'enseignement scolaire et, d'autre part, l'image, largement dominante dans la culture des jeunes. Cette césure engendre des difficultés dans la communication entre groupes sociaux ou entre générations et dans la transmission des savoirs.

L'éducation à l'image constitue l'un des moyens de résorber cette fracture, par l'émergence d'une culture moderne de l'image qui s'appuie sur l'apport des technologies de l'information et de la communication.

Sur cet enjeu important, une réflexion est souhaitable, qui s'appuiera sur une mission confiée par le ministre de la Culture et de la communication à une personnalité.

Favoriser la création à la croisée de l'art, de la science et de la technologie

Un réseau fédérateur sera mis en place sous la responsabilité de M. Jean-Claude RISSET, pour favoriser les recherches sur l'art, la science et la technologie

Des voies inédites s'ouvrent à la création sur de nouveaux supports, qui mettent en jeu des compétences multiples, à la frontière de plusieurs disciplines. Dans cette perspective, le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la Culture et de la communication souhaitent favoriser les recherches sur la synergie entre les mondes de l'art, de la science et de la technologie.

Un comité d'orientation est créé pour mettre en place, dès 1998, un réseau fédérateur autour de ce sujet de réflexion, qui sera placé sous la direction de M. Jean-Claude RISSET, directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), compositeur et chercheur en informatique musicale.

Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour renforcer la présence internationale de la France et de la francophonie

Les technologies de l'information et de la communication et l'essor d'Internet sont parfois présentés comme une menace pour les identités culturelles, entraînant une homogénéisation des comportements et des langues. Or, si ce risque existe, il n'est en rien inéluctable. L'évolution rapide des techniques, la décentralisation des acteurs, le développement des réseaux d'information ouvrent au contraire des pistes nouvelles à la diffusion des produits et de services culturels et à l'expression de la richesse et de la diversité des différentes cultures.

Le Gouvernement entend adopter une stratégie résolument positive, fondée sur la conviction que l'entrée dans la société de l'information offre des possibilités nouvelles au renforcement de la présence internationale de la France et de la francophonie.

La France veillera, par ailleurs, à ce que soient préservés les dispositifs de soutien à la diversité culturelle et linguistique, comme les aides à la création et les quotas d'œuvres européennes dans l'audiovisuel.

M. Patrick BLOCHE sera chargé d'une mission parlementaire sur la présence de la France et de la francophonie sur les réseaux d'information

M. Patrick BLOCHE, Député, président du groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur les nouvelles technologies de l'information, sera chargé d'une mission parlementaire sur la contribution des technologies de l'information et de la communication, et en particulier d'Internet, au renforcement de la présence internationale de la France et à l'action en faveur de la francophonie.

Favoriser l'accès aux ressources françaises et accompagner leur internationalisation

La dimension internationale des sites Internet français doit être renforcée

Internet constitue désormais un moyen privilégié de diffuser le savoir et la culture français. Afin d'inciter certaines catégories de sites Internet français (universités, collectivités locales, etc.) à prendre en compte la dimension par essence mondiale d'Internet, un mécanisme de labellisation et, éventuellement, des incitations financières sont prévus par le ministère des Affaires étrangères. Il convient en effet que la dimension internationale du réseau soit intégrée aussi en amont que possible lors de la conception des sites français.

L'Etat doit donner l'exemple en matière de plurilinguisme

La promotion de la place de la langue française dans le monde suppose une exemplarité de l'action publique en matière de traductions. L'ensemble des sites Internet des administrations de l'Etat devront proposer, lorsque des traductions existent sur leur site Internet, au moins deux langues étrangères.

La nécessaire présence du français dans les organisations internationales doit être une réalité pour les informations mises en ligne par ces organisations

La présence du français en ligne doit être maintenue dans les organisations internationales dont nous sommes membres et où le français est une des langues officielles. Une action volontariste sera menée par la France pour obtenir la diffusion en version française des informations mises en ligne par ces organisations.

L'appropriation des technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre suppose une promotion volontariste de l'usage des termes francophones

Le Québec, qui a montré la voie d'un engagement résolu en faveur de l'utilisation d'Internet, nous en donne l'exemple : la terminologie francophone s'adapte aisément au développement des termes propres à Internet. Surtout, parce que les technologies de l'information et de la communication deviennent un enjeu de société, il importe que la terminologie sur laquelle elles se fondent soit accessible au grand public, et donc compréhensible.

Ainsi, s'ils ont pu soulever, à l'origine, le scepticisme, des termes tels que "navigateur" (au lieu de browser) ou "logiciel" (au lieu de software) se sont imposés naturellement. D'autres, tels que, par exemple, "pare-feu" (firewall), "partagiciel" (shareware), "graticiel" (freeware) ou "page d'accueil" (home page), peuvent être promus.

La Délégation générale à la langue française (DGLF) propose déjà un glossaire d'équivalences dont l'emploi doit être encouragé. La Commission générale de terminologie élaborera en ce sens des recommandations régulières à l'attention des divers départements ministériels.

Dans un souci de clarté, l'utilisation de certains termes sera rendue obligatoire dans l'administration. Ainsi, par exemple, les références d'adresse électronique doivent être introduites par le terme "Mél." (pour "messagerie électronique").

Les ressources linguistiques permettant le traitement automatisé de l'information et l'édition électronique seront développées

La mise à disposition de ressources linguistiques automatisées est essentielle au développement d'un grand nombre de logiciels, applications et interfaces faisant appel à l'analyse du langage. L'essor d'Internet a souligné l'importance des outils de recherche et d'indexation, ressources trop peu nombreuses en français.

La Délégation générale à la langue française apportera son soutien à la constitution et à la diffusion de ressources plurilingues dont une des langues est le français, dans le cadre du programme " Multilinguisme et société de l'information " mis en place par la Commission européenne. Elle soutiendra l'action de l'Association européenne pour les ressources linguistiques.

Le ministère de la Culture et de la communication mènera une action spécifique pour clarifier les droits d'utilisation par les chercheurs de certains corpus existants, comme ceux de l'Institut national de la langue française, du CNRS ou de la Bibliothèque nationale de France.

Simplifier la recherche de ressources françaises : le site " France.fr "

Devant la croissance rapide et continue d'Internet, l'utilisateur a parfois du mal à accéder rapidement à une information de référence. La réalisation d'un site Internet dont l'adresse sera " France.fr ", sous la responsabilité du Service d'information du Gouvernement et du ministère des Affaires étrangères, en proposant une adresse à la dénomination intuitive, apportera une réponse simple à ce besoin. Ce site multilingue proposera, à travers des rubriques telles " Voici la France ", " Tourisme ", " Droit ", " Culture ", un ensemble de liens vers d'autres sites de référence, en partenariat avec les acteurs concernés.

Les différents organismes de représentation de la France à l'étranger pourront ainsi communiquer cette adresse Internet unique.

Favoriser l'accès au patrimoine touristique par Internet en 1998

Les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à l'adaptation de l'offre touristique pour les Français comme pour les étrangers. Une réflexion associant les grandes fédérations du tourisme se traduira par la mise en place, au premier semestre 1998, d'un serveur national d'information et de réservation sur Internet. Cet outil rendra ainsi l'offre touristique française plus accessible aux tours-opérateurs et agents de voyages ainsi qu'à l'ensemble de la clientèle française et étrangère.

Développer l'utilisation des réseaux d'information par les missions diplomatiques françaises à l'étranger

Le rôle de diffusion de l'information des postes diplomatiques et des organismes spécialisés sera renforcé

Les postes diplomatiques constituent un lien précieux pour améliorer l'information des acteurs français et faire connaître les réalisations françaises à l'étranger, en association avec des organismes spécialisés comme l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT). Les technologies de l'information et de la communication offrent des outils nouveaux qui permettent d'enrichir considérablement cette action.

Un réseau sera constitué à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, pour associer les postes diplomatiques et les acteurs français dans des domaines comme, par exemple, la coopération universitaire ou les échanges entre administrations. Il devra permettre d'accélérer la circulation de l'information et d'améliorer la coordination.

Le site de l'ADIT offrira ainsi un accès gratuit, pour les entreprises françaises, à une base de données sur les technologies internationales.

Mettre les technologies de l'information et de la communication au service de la solidarité pour le développement et de la francophonie

En matière de coopération et de développement, les technologies de l'information et de la communication peuvent être mises à profit pour enrichir les ressources documentaires, renforcer la maîtrise des techniques et créer des contenus. Cette politique s'appuie notamment sur une initiative

ANNEXE D

ELEMENTS DE METADONNEES DU DUBLIN CORE : **DESCRIPTION DE REFERENCE**

Éléments de métadonnées du Dublin Core: description de référence:

Date de dernière modification: 12-5-1998

Ce document est la traduction de la version originale anglaise du 1997-11-02, qui se trouve à http://purl.oclc.org/metadata/dublin_core_reference.

Ce document est la description de référence des éléments de métadonnées du "Dublin Core". Pour plus d'information au sujet des réunions de travail, rapports ou articles du groupe, ainsi que les développements en cours concernant l'ensemble des éléments du Dublin Core, on se référera à la page principale du Dublin Core (http://purl.oclc.org/metadata/dublin_core), en anglais.

Dans la description ci-dessous, on peut noter que le nom de chaque élément a été choisi pour donner une compréhension intuitive de la sémantique de cet élément. De plus une étiquette d'un seul mot (en italique) est utilisée afin de rendre la description syntaxique plus facile à coder dans des schémas. (Nous avons conservé le mot anglais pour cette étiquette, puisqu'elle doit être vue comme un simple code assurant l'interopérabilité).

Bien que certains environnements, tels que HTML, ne différencient pas les majuscules des minuscules, il est recommandé de respecter la convention choisie ci-dessous pour les noms des étiquettes, ceci pour éviter les conflits de noms au cas où les métadonnées seraient ultérieurement extraites ou traduites pour un environnement sensible aux majuscules, comme XML (Extensible Markup Language) <http://www.w3.org/TR/PR-xml>.

Chaque élément est optionnel et répétable. De plus, les métadonnées peuvent apparaître dans n'importe quel ordre, et l'ordre n'est pas significatif.

Pour encourager l'interopérabilité globale, une description plus précise des valeurs des éléments, sous forme de vocabulaire contrôlé, peut être associée à certains éléments. Il est vraisemblable que d'autres vocabulaires contrôlés seront développés localement pour certains domaines.

La signification d'une métadonnée ne dépend pas du fait qu'elle se trouve ou non à l'intérieur de la ressource qu'elle décrit.

Les éléments peuvent être classés en trois groupes qui grosso-modo indique la classe ou le type d'information correspondante: (1) des éléments qui concernent principalement le contenu de la ressource, (2) des éléments liés à propriété intellectuelle de la ressource, et (3) des éléments correspondants surtout à la matérialisation de la ressource.

Contenu	Propriété intellectuelle	Matérialisation
Titre	Créateur	Date
Sujet	Éditeur	Type
Description	Contributor	Format
Source	Droits	Identifiant
Langage		
Relation		
Couverture		

Questions et commentaires au sujet du Dublin Core peuvent être adressés à mailto:W3C-Webmaster@w3.org ou à [www@w3.org](mailto:mailto:www@w3.org). Questions et commentaires au sujet de la traduction peuvent être adressés à [Marie.Vernier@magnum.fr](mailto:mailto:Marie.Vernier@magnum.fr).

Description des éléments

1. Titre

Label: *title*

Le nom donné à la ressource par le *créateur* ou l'*auteur*.

2. Auteur ou Créateur

Label: *creator*

La personne ou l'organisation principalement responsable de la création du contenu intellectuel de la ressource. Par exemple les auteurs d'un document, ou les artistes, photographes, illustrateurs dans le cas de ressources visuelles.

3. Sujet et mots-clé

Label: *subject*

Le sujet de la ressource. Typiquement, le sujet sera décrit par un ensemble de mots-clés ou de phrases qui précisent le sujet ou le contenu de la ressource. L'utilisation de vocabulaires contrôlés et de schémas de classification formels est encouragée.

4. Description

Label: *description*

Une description textuelle du contenu de la ressource, y compris un résumé, dans le cas d'objets tels que des documents, ou une description du contenu dans le cas de ressources visuelles.

5. Editeur

Label: *publisher*

L'entité responsable de la diffusion de la ressource dans sa forme actuelle, telle qu'une maison d'édition, un département universitaire, une entreprise.

6. Autre contributeur

Label: *contributor*

Une personne ou une organisation, non mentionnée dans un élément *créateur*, qui a fait une contribution intellectuelle significative à la ressource mais dont la contribution est secondaire comparée à celle de toute personne ou organisation spécifiée dans un élément *créateur* (par exemple un rédacteur, un traducteur, un illustrateur).

7. Date

Label: *date*

La date à laquelle la ressource a été publiée dans sa forme actuelle. L'usage recommandé est sous la forme d'un nombre de 8 chiffres tel que YYYY-MM-DD, comme défini dans <http://www.w3.org/TR/2004/04/datetime/>, faisant partie de la norme ISO 8601. Dans ce schéma, l'élément date 1994-11-05 correspond au 5 Novembre 1994. Beaucoup d'autres schémas sont possibles, mais si on utilise un autre schéma, il devrait être précisé de façon non ambiguë.

8. Type de ressource

Label: *type*

La catégorie de la ressource, telle qu'une page personnelle, un roman, un poème, un document de travail, un rapport technique, une dissertation, un dictionnaire. Dans un souci d'interopérabilité, un *type* devrait être choisi à partir d'une liste établie qui est en cours de définition dans la série des groupes de travail, au moment de la publication de ce document.

9. Format

Label: *format*

Le format de la ressource, utilisé pour identifier le logiciel et, éventuellement, le matériel qui peuvent être nécessaires pour afficher ou traiter la ressource. Dans un souci d'interopérabilité, un *format* devrait être sélectionné à partir d'une liste établie qui est en cours de définition dans la série des groupes de travail, au moment de la publication de ce document.

10. Identifiant de la ressource

Label: *identifier*

Chaîne de caractère ou nombre utilisé pour identifier de façon unique la ressource. Exemples pour des ressources réseau incluent URLs et URNs (si implémenté). D'autres identificateurs globaux et uniques, tels que ISBN (International Standard Book Numbers), ou d'autres noms formellement définis, sont des candidats potentiels pour cet élément, dans le cas de ressources privées.

11. Source

Label: *source*

Une chaîne de caractère ou un nombre, utilisé pour identifier de façon unique le travail d'où la ressource est dérivée, si applicable. Par exemple une version PDF d'un roman peut avoir un élément *source* contenant un numéro ISBN correspondant à la version physique du livre à partir de laquelle la version PDF a été réalisée.

12. Langage

Label: *language*

Langage(s) du contenu intellectuel de la ressource. Si approprié, le contenu de ce champ devrait correspondre avec la norme RFC 1766 [tags pour l'identification des langages]. Voir: <http://lists.sourceforge.net/lists/listinfo/rfc1766>, pour des exemples avec en, de, es, fi, fr, ja, th, and zh.

13. Relation

Label: *relation*

Les relations de cette ressource avec d'autres ressources. Cet élément permet d'exprimer les relations formelles entre des ressources qui existent aussi en temps que ressources indépendantes. Par exemple, une édition d'une oeuvre (IsVersionOf), sa traduction (IsBasedOn), un chapitre d'un livre (IsPartOf), ou la traduction automatique de données en une image (IsFormatOf). Pour des raisons d'interopérabilité, ces relations devraient être choisies dans une liste standard de relations qui est en cours de définition.

14. Couverture

Label: *coverage*

Les caractéristiques spatiales et/ou temporelles de la ressource. La couverture spatiale réfère une région physique (eg. une partie du ciel); utilise des coordonnées (eg. longitude et latitude) ou des noms de lieux qui viennent d'une liste prédéfinie. La couverture temporelle est une date ou une période liée au sujet de la ressource plutocire;t qu' sa date de création ou de disponibilité (ces derniers font partie de l'élément Date); utilise les mêmes formats de data/heure (souvent un intervalle), [Date et Time (basé sur ISO8601); note technique du W3C, Une définition formelle de <http://www.w3.org/TR/2001/NOTE-2001-07-04/>], comme recommandation pour les dates et les périodes de temps appartenant à une liste contrôlée.

15. Gestion des droits

Label: *rights*

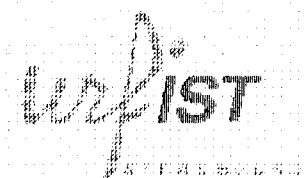
Un lien sur les droits de reproduction, les droits d'utilisation, ou à un service capable de fournir l'information sur les conditions d'accès à la ressource. Une définition formelle de *droits* est en cours. Utilisateurs et

développeurs doivent comprendre que l'utilisation de cet élément est pour l'instant expérimentale.

ANNEXE E

URFIST DE STRASBOURG

COURS ET FICHES TECHNIQUES INTERNET



URL de cette page
<http://www.scd-ulp.u-strasbg.fr/urfist/cours-internet.htm>



Ces documents peuvent aussi être utilisés pour des formations. Leur utilisation est libre sous réserve du respect de la mention d'auteur.

• **Exemples de cours en ligne**

- 01/98 Mise à jour des sites de formation Tech et Alliance
- 02/97 mise à jour de Internet chimie
- 03/97 La presse scientifique électronique - panorama et enjeux
- 03/97 Internet multimédia - stage technique
- 03/97 Internet en bibliothèques - panorama

Public cible

	<u>Fiches techniques sur les outils de recherche sur le web</u>	En une ou deux pages un résumé complet des astuces et techniques d'utilisation des moteurs, des répertoires thématiques, et de bien d'autres outils et services permettant de mener des recherches d'information sur le web. <i>Revue de presse en ligne pour Alliance et Loria</i>
Tout public	Dominique Thirion janvier 1998 Mise à jour permanente	
	<u>L'information en chimie et biologie sur Internet : état des ressources essentielles</u>	Un cours directement utilisable en ligne pour présenter le panorama des informations disponibles. Les principaux répertoires de ressources, le tableau des types d'informations. Des exemples caractéristiques de services en chimie et biologie, des fichiers d'adresses à télécharger. Destiné aux formateurs, aux documentalistes spécialisés et aux chercheurs qui souhaitent élargir leur horizon documentaire.
Chercheurs, étudiants Documentalistes spécialisés	URFIST de Strasbourg octobre 1997 Mise à jour permanente	
	<u>La presse scientifique électronique</u>	Ghislaine Chartron de l'URFIST de Paris a réalisé un cours sur la presse scientifique accessible sur Internet. Nous l'avons complété avec quelques exercices pratiques et une bibliographie étendue.
Documentalistes Chercheurs Utilisateurs avancés	URFIST de Paris et de Strasbourg Mai 1997	Ce cours présente les enjeux et les caractéristiques actuelles de l'offre électronique. Avec de nombreux liens vers des journaux et vers les éditeurs scientifiques.
	<u>Internet en bibliothèques</u>	Un cours directement utilisable en ligne pour présenter le panorama des informations disponibles. Les principaux répertoires de ressources, le tableau des types d'informations. La liste des principaux services utiles en bibliothèque.
Documentalistes Utilisateurs débutants à avancés	URFIST de Strasbourg mars 1997	Destiné aux formateurs, aux documentalistes spécialisés et aux chercheurs qui souhaitent élargir leur horizon documentaire.
	<u>Internet multimédia - stage technique</u>	Un nouveau cours sur les outils multimedia sur le web : formats, programmes et paramètres pour tout lire, tout voir tout entendre.
Documentalistes Utilisateurs avancés	URFIST de Strasbourg mars 1997	
	<u>Les Nouveaux messages</u>	La messagerie électronique (E-mail) est encore le service le plus utilisé sur l'Internet. Pour les utilisateurs avancés, une configuration optimale d'EUDORA et la maîtrise des commandes permettant de

Utilisateurs avancés	URFIST de Strasbourg février 1997	s'abonner aux listes de discussion sont essentielles (et malheureusement souvent mal connues). Voici quelques aides mémoire. Et à l'occasion, peut-être également un peu de ...
Utilisateurs débutants	L'Internet est un monde Parlementaire sur le WWW	Un petit cours interactif qui rappelle le principe d'utilisation des principaux types d'outils de recherche. Avec des liens et des exemples de recherches types.
Utilisateurs débutants	URFIST de Strasbourg décembre 1996	La perspective privilégiée par ce guide est celle de la recherche d'information dans Internet. Après une présentation générale, le guide aborde la recherche par navigation et la recherche par interrogation.
Utilisateurs débutants et avancés	Voyage à la découverte de la recherche d'information 1997 CREPUQ Mise à jour : janvier 1998	Vous cherchez la réponse à une question précise ? Le filtre à question de GIRIZ regroupe pour vous plusieurs ressources qui vous aideront à y parvenir.

ANNEXE F

FORMATION INITIALE DES BIBLIOTHECAIRES

Cycle E

I.F.B.

CALENDRIER BIBLIOTHECAIRES - cycle E

MODULES		PROMOTION E (du 01/11/97 au 31/10/98)
MODULES DE TRONC COMMUN BIBLIOTHEQUE		
TCB 1	Introduction et enjeux actuels des bibliothèques	03/11/97-07/11/97
TCB 2	Outils et méthodes de travail en bibliothèque	10/11/97-14/11/97
TCB 2bis	Réaliser des documents d'information	10/11/97-14/11/97
TCB 3	Production et diffusion des supports documentaires : évolutions actuelles	15/12/97-19/12/97
TCB 4	Sociologie de la lecture : publics et usages	12/01/98-16/01/98
TCB 5	Contrôler un catalogue en Unimarc	19/01/98-23/01/98
TCB 6	Langage naturel et langages documentaires	02/02/98-06/02/98
TCB 7	Démarche bibliographique	16/02/98-20/02/98
TCB 8	La bibliothèque : de l'offre documentaire à l'offre de services	23/03/98-27/03/98
TCB 9	Gestion des collections	06/04/98-10/04/98
TCB 10	Informatiser le système d'information	14/04/98-17/04/98
MODULES DE TRONC COMMUN ENVIRONNEMENT		
TCE-A	Environnement, encadrement, informatique	01/12/97-05/12/97
TCE-B	Environnement, encadrement, informatique	08/12/97-12/12/97
TCE-C	Environnement, encadrement, informatique	22/12/97-23/12/97
TCE-D	Environnement, encadrement, informatique	05/01/98-09/01/98
TCE-E	Environnement, encadrement, informatique	26/01/98-30/01/98
TCE-F	Environnement, encadrement, informatique	09/02/98-13/02/98
TCE-G	Environnement, encadrement, informatique	30/03/98-03/04/98
MODULES D'AFFECTATION BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE		
MAB 1	Mise en espace des collections , et du public	04/05/98-07/05/98
MAB 2	Recherche bibliographique appliquée aux secteurs de la bibliothèque publique	11/05/98-15/05/98
MAB 3	Gestion et mise en valeur des fonds locaux, patrimoniaux et spécialisés	08/06/98-12/06/98
MAB 4	Adapter la bibliothèque à de nouveaux publics	15/06/98-19/06/98
MAB 5	Réseaux d'information	29/06/98-03/07/98
MAB 6	Promouvoir et animer la bibliothèque	06/07/98-10/07/98
MODULES D'AFFECTATION DOCUMENTATION/BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE		
MAD 1	Mise en espace des collections et du public	04/05/98-07/05/98
MAD 2	Les sources de la recherche bibliographique spécialisée	11/05/98-15/05/98
MAD 3	Méthodologie et pratique de la recherche bibliographique spécialisée	08/06/98-12/06/98
MAD 4	Informier et former les utilisateurs	15/06/98-19/06/98
MAD 5	Les réseaux bibliographiques et documentaires	29/06/98-03/07/98
MAD 6	Concevoir et gérer un service d'information	06/07/98-10/07/98
MODULES DE SPECIALISATION (de base)		
MS17	Encadrement et responsabilité transversale	07/09/1998 - 09/09/1998
MS20	Intégrer CD-Rom et accès Internet dans l'offre documentaire	14/09/1998 - 18/09/1998
MS14	Gérer les périodiques électroniques	21/09/1998 - 25/09/1998
MS13	Organiser un service d'acquisition et d'entrée	05/10/1998 - 09/10/1998

XXX

*module n° ajout
jamais été traité*

X Modules en relation avec Internet

FORMATION INITIALE DES BIBLIOTHECAIRES

Cycle E - 1998

MAD 2 - Les sources de la recherche bibliographique spécialisée

du 11 au 15 mai 1998 - IFB

Objectif de la formation : la formation initiale - partiellement en alternance - s'étend sur l'année de stage. Elle comprend 24 modules thématiques regroupés en troncs et 7 semaines de stages pratiques. Pour les territoriaux, cette formation est limitée, à l'IFB, à la spécialité bibliothéconomique et s'étale sur deux années. Des travaux personnels et la rédaction d'un rapport assurent la transversalité et un lien avec le poste de travail.

Objectif de la semaine :

- identification des outils (bibliographies, Internet) ;
- panorama des services sources : INIST,...
- panorama des produits (vidéotex, CD-Rom,...);
- recherche appliquée à certains domaines (selon profils des stagiaires).

Public : 19 bibliothécaires stagiaires (catégorie A) issus du concours interne et externe de l'Etat et nommés pour moitié à la BNF ou en BU

Responsable pédagogique du module MAD 2 : Florence MUET - maître de conférences à l'IFB.

IMPORTANT : pour des raisons pédagogiques, les modules MAD2 et MAD3 ont un axe directeur commun et sont en partie imbriqués.

PROGRAMME

Lundi 11 mai

13 h - 13h15

Accueil des stagiaires et présentation du programme.

Florence MUET - responsable pédagogique

13h15 - 17h

Méthodologie de la recherche documentaire : rappel des principes de base ; typologie des outils bibliographiques et des supports ; méthodologie d'interrogation des sources électroniques ; critères d'évaluation ; démarche de recherche spécialisée.

Florence MUET - responsable pédagogique

FORMATION INITIALE DES BIBLIOTHECAIRES

Cycle E - 1998

MAD 3 - Méthodologie et pratique de la recherche bibliographique spécialisée

du 8 au 12 juin 1998 - IFB

Objectif de la formation : la formation initiale - partiellement en alternance - s'étend sur l'année de stage. Elle comprend 24 modules thématiques regroupés en troncs et 7 semaines de stages pratiques. Pour les territoriaux, cette formation est limitée, à l'IFB, à la spécialité bibliothéconomique et s'étale sur deux années. Des travaux personnels et la rédaction d'un rapport assurent la transversalité et un lien avec le poste de travail.

Objectif de la semaine :

- principes généraux de la recherche documentaire informatisée ;
- principes d'interrogation, langages d'interrogation, stratégie d'interrogation (bases de données. Internet) ;
- recherche appliquée à certains domaines.

Public : 19 bibliothécaires stagiaires (catégorie A) issus du concours interne et externe de l'Etat et nommés pour moitié à la BNF ou en BU

Responsable pédagogique : Marie-Annick Bernard

PROGRAMME

LUNDI 8 JUIN

13h - 13h15 : Introduction - Présentation du module
Marie-Annick BERNARD,
Institut de Formation des Bibliothécaires.

13h15 - 17h : Travaux pratiques de recherche spécialisée sur Internet.
(recherche des mêmes questions que dans le MAD 2 ; comparaison démarche et résultats CD-Rom et Internet)
Florence FAVIER,
Institut de Formation des Bibliothécaires
Marion REINHARD, documentaliste
salles informatiques 1 et 2

2

FORMATION INITIALE DES BIBLIOTHECAIRES

Cycle E - 1997/1998

MAD 4 - Informer et former les utilisateurs

du 15 au 19 juin 1998

Objectif de la formation : la formation initiale - partiellement en alternance - s'étend sur l'année de stage. Elle comprend 24 modules thématiques regroupés en troncs et 7 semaines de stages pratiques. Pour les territoriaux, cette formation est limitée, à l'IFB, à la spécialité bibliothéconomique et s'étale sur deux années. Des travaux personnels et la rédaction d'un rapport assurent la transversalité et un lien avec le poste de travail.

Objectif de la semaine :

- informer les usagers sur les services offerts par la bibliothèque. Lisibilité et complémentarité des services ;
- le bibliothécaire comme interface entre usagers et source : signaler, informer, former ;
- déterminer de quel niveau relèvent les besoins des usagers ;
- repérer les problèmes spécifiques posés par les nouveaux outils ;
- mettre en oeuvre une formation des utilisateurs ;
- offrir l'accueil, orientation et renseignements.

Public : 19 bibliothécaires stagiaires (catégorie A) issus du concours interne et externe de l'Etat et nommés pour moitié à la BNF ou en BU

PROGRAMME

Responsable pédagogique : Susanne PETERS, maître de conférences à l'IFB.

Lundi 15 juin

13 h - 13h15

Accueil des stagiaires. Objectif de la semaine.
Susanne PETERS ;
Marie-Annick BERNARD, IFB.

13h15 - 18 h

- Information - formation :
quel choix, quelle stratégie dans une bibliothèque universitaire ?
- Définition d'une politique : méthodologie.

Patrice BOURLON - Syntonie

- Une expérience de formation des utilisateurs.

Jean-Jacques LEVIVE, Paris X

- Discussions - débats avec :

Patrice BOURLON et Jean-Jacques LEVIVE.

Une partie de cette intervention concernera les aspects théoriques/méthodologiques et se déroulera en alternance avec un témoignage de bibliothécaire ayant reçu ou mis en oeuvre des plans ou actions de formation.

FORMATION INITIALE DES BIBLIOTHECAIRES

Cycle E - 1997/1998

MAD 5 - Participer à des réseaux bibliographiques et documentaires

du 29 juin au 3 juillet 1998

Objectif de la formation : la formation initiale - partiellement en alternance - s'étend sur l'année de stage. Elle comprend 24 modules thématiques regroupés en troncs et 7 semaines de stages pratiques. Pour les territoriaux, cette formation est limitée, à l'IFB, à la spécialité bibliothéconomique et s'étale sur deux années. Des travaux personnels et la rédaction d'un rapport assurent la transversalité et un lien avec le poste de travail.

Objectif de la semaine :

- Connaître des outils de réseau (Internet, PEB, CCF, etc.) ;
- Travailler dans des réseaux locaux (annexes et centrales, BM et BDP, BM et BU, etc.) .
- Définir des principes d'intégration à des réseaux bibliographiques et documentaires etc.

Public : 24 bibliothécaires stagiaires (catégorie A), 19 stagiaires issus du concours interne et externe de l'Etat et nommés pour moitié à la BNF ou en BU et quelques territoriaux recrutés sur la première liste d'aptitude.

PROGRAMME

Responsable pédagogique : Christian DUCHARME, maître de conférences à l'IFB.

Lundi 29 juin

13 h - 13h30

Accueil des stagiaires.
Christian DUCHARME,
Marie-Annick BERNARD, IFB.

13h30 - 18 h

Introduction à des réseaux bibliographiques et documentaires : objectifs, fonctionnement, usages, coordinations.
Alain JACQUESSON, Bibliothèque Municipale et universitaire de Genève.

Mardi 30 juin

9h30 - 12h30

Organiser un réseau externe.
Dominique LAHARY, BDP du Val d'Oise.

14 h - 16h30

Organiser un service de prêt inter bibliothèques.
Thérèse PFISTER - BNU Strasbourg..

ANNEXE G

STAGES PROPOSES PAR L'E.N.S.S.I.B.
DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE
1998

STAGES 2 et 3 INITIATION A INTERNET / DOCUMENT ELECTRONIQUE



OBJECTIFS

- Acquies les notions de base et les connaissances essentiellement techniques permettant de maîtriser les concepts liés aux documents électroniques (normes, catégories de codage et de formats, caractéristiques du document structure)
- Identifier les procédures et les outils de manipulation de ces documents

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des bibliothèques et de la documentation impliqués dans la production, la gestion ou la mise à disposition de documents électroniques.

PRÉ-REQUIS

La connaissance de l'utilisation d'Internet est vivement souhaitée pour suivre ce stage ; la journée du 26 janvier est destinée à ceux des stagiaires qui ne seraient pas familiers d'Internet.

Contenu

- 1^{er} jour (facultatif)
Communication, navigation, recherche et récupération d'informations sur le réseau Internet (6h).
- 2^e au 4^e jour
 - Problématique de la numérisation d'un signal analogique. Numérisation d'images et de données multimédia. Résolution. Compression, normes, formats.
 - Codage des caractères : principes et normes.
 - Reconnaissance optique de caractères.
 - Chaîne de traitement du document.
 - Concepts de base des documents. Documents structurés. SGML et autres normes apparentées.
 - Les différents formats de documents textuels.
 - Outils de production et de manipulation.
 - HTML. Edition de documents HTML.

méthodes pédagogiques

Conférences, démonstrations, travaux dirigés.

responsable

Danielle Roger (**enssib**).

intervenants

Enseignants universitaires et professionnels des bibliothèques.

durée

- 3 jours (21 h)
- ou 4 jours (27 h)
- selon niveau

date

- 27-29 janvier 1998
- Une journée indépendante et facultative d'initiation à Internet sera organisée le 26 janvier 1998
- Elle est inutile pour les utilisateurs réguliers d'Internet.

lieu

- Villeurbanne

date limite d'inscription

- 9 janvier 1998

nbre de stagiaires

- 15

coût

- 2 500 F (3 jours) ; 3 000 F (4 jours)
- Stage gratuit pour tous les personnels exerçant des fonctions documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les personnels relevant de la Direction du livre et de la lecture (agents de l'Etat en BMC, personnels des DRAC et de la DLL)

STAGE 5 EDITER SUR LE WEB



OBJECTIFS

- Être capable de mettre en œuvre une publication électronique sur le WEB ou l'agasse de publier une revue de maîtrise en ligne la littérature grise produite par une communauté scientifique de bas documents anciens numérisés.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des bibliothèques et de la documentation qui auront à gérer la production et la mise en ligne de documents électroniques sur le WEB.

PRÉ-REQUIS

- a) Pratique du réseau Internet.
- b) Notions de base sur les documents électroniques. Un document sera remis aux stagiaires lors de leur inscription. Les stagiaires qui n'auraient pas suivi le stage sur le document électronique devront en prendre connaissance. Le stage débutera par une séance de travail permettant de faire le point sur les notions importantes.

Contenu

- Les différentes étapes de la production de documents électroniques sur le WEB.
- Approche juridique et économique.
- Méthodologie de production. La chaîne de production. Les outils.
- Management du projet. Organisation du travail.
- Qualité et ergonomie du service.

méthodes pédagogiques

Exposés, ateliers, études de cas.

responsable

Danielle Roger (**enssib**).

intervenants

Ingénieurs, enseignants universitaires, professionnels des bibliothèques.

durée

- 4 jours

date

- 27-29 avril 1998

lieu

- Villeurbanne

date limite d'inscription

- 28 mars 1998

nbre de stagiaires

- 15

coût

- 2 500 F
- Stage gratuit pour tous les personnels exerçant des fonctions documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les personnels relevant de la Direction du livre et de la lecture (agents de l'Etat en BMC, personnels des DRAC et de la DLL)

STAGE 10 SERVEURS WEB :
TECHNOLOGIES ET MISE EN ŒUVRE



OBJECTIFS

- ♦ Connaître les technologies et la méthodologie de mise en œuvre et de gestion d'un site WEB.
- ♦ Identifier les différentes solutions techniques disponibles ainsi que les critères de qualité pour pouvoir choisir les solutions adéquates et superviser l'installation et l'exploitation d'un site WEB en relation avec les informaticiens.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des bibliothèques et de la documentation et toute personne qui aura à concevoir, mettre en place, gérer ou faire évoluer un site WEB dans son établissement.

PRÉ-REQUIS

Pratique du réseau Internet.

Contenu

- Introduction : Internet et le WEB. Outils et services. Normes. Fonctionnement d'un serveur WEB.
- HTML. Edition de documents HTML. Outils de production de documents HTML. Conception de pages. Images et formulaires.
- Comment apporter davantage d'interactivité. Comment indexer le site.
- Conception et mise en place d'un serveur WEB : définition du besoin, management du projet.
- Qualité.
- Gestion du site : organisation et suivi du service ; exploitation et évolution.

méthodes pédagogiques

Exposés, démonstrations, travaux dirigés.

responsable

Danielle Roger (**enssib**).

intervenants

Ingénieurs, enseignants universitaires, professionnels des bibliothèques.

durée

→ 3 jours

date

→ 19-21 octobre 1998

lieu

→ Villeurbanne

date limite d'inscription

→ 19 septembre 1998

nombre de stagiaires

→ 15

coût

→ 2 500 F

→ Stage gratuit pour

tous les personnels exerçant des fonctions documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les personnels relevant de la Direction du livre et de la lecture (agents de l'Etat en BMC, personnels des DRAC et de la DLL)

STAGE 7 RESEAUX TELEMATIQUES ET INTERNET



OBJECTIFS

- Acquérir les notions de base sur le fonctionnement des éléments intervenant dans la transmission de données et les réseaux telematiques
- Connaître les outils utilisables sur Internet pour la recherche documentaire

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des bibliothèques et de la documentation.

Contenu

- Internet :
 - Les services de base de l'Internet.
 - La diffusion d'information sur les réseaux.
 - La recherche d'information : les guides, les annuaires, les moteurs de recherche.
 - Méthodologie de recherche.
- Les réseaux de télécommunication :
 - Les bases théoriques.
 - Les différents types de liaison.
 - Etudes de cas.

méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés.

responsables et intervenants

Richard Bouché (**enssib**),
Jean-Pierre Lardy (Urist de Lyon).

durée

→ 4 jours

date

→ 15-18 juin 1998

lieu

→ Villeurbanne

date limite d'inscription

→ 16 mai 1998

nombre de stagiaires

→ 15

coût

→ 3 000 F

→ Stage gratuit pour

tous les personnels exerçant des fonctions documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les personnels relevant de la Direction du livre et de la lecture (agents de l'Etat en BMC, personnels des DRAC et de la DLL)



OBJECTIFS

→ Etre capable d'appréhender l'ensemble des possibilités offertes par l'utilisation du WEB en termes de services aux utilisateurs et d'analyser les besoins du public pour définir un projet de service prenant en compte cette technologie.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des bibliothèques qui auront à définir ou faire évoluer un site WEB dans leur établissement (bibliothèque universitaire ou bibliothèque de lecture publique).

PRÉ-REQUIS

Pratique du réseau Internet.

Contenu

→ Panorama des services du WEB intéressant les bibliothèques. Conditions et contraintes pour leur implantation. Besoins des utilisateurs.

→ Méthodologie de définition d'un projet de service sur le WEB dans différents types de bibliothèques.

méthodes pédagogiques

Conférences, démonstrations, études de cas.

responsable

Danielle Roger (**enssib**).

intervenants

Ingénieurs, enseignants universitaires, professionnels des bibliothèques.

durée

→ 3 jours

date

→ 14-16 décembre
1998

lieu

→ Villeurbanne

date limite d'inscription

→ 14 novembre 1998

nombre de stagiaires

→ 15

coût

→ 2 500 F
→ Stage gratuit pour tous les personnels exerçant des fonctions documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les personnels relevant de la Direction du livre et de la lecture (agents de l'Etat en BMC, personnels des DRAC et de la DLL).

LENDRIER GÉNÉRAL DES STAGES

mai

- Initiation à Internet → **stage 2** p 12
- Document électronique → **stage 3** p 12

mars

- Mettre en place un service de référence → **stage 31** p 50
- Droit de l'information → **stage 23** p 38
- Initiation à l'histoire et à l'évolution des sciences et des techniques → **stage 20** p 32
- Management de la qualité en bibliothèque, ou comment améliorer vos services aux usagers → **stage 32** p 51
- Analyse stratégique dans les bibliothèques → **stage 33** p 53
- Première approche des fonds de livres anciens dans les établissements patrimoniaux → **stage 29** p 60
- Initiation à l'histoire de la médecine et de la pharmacie → **stage 18** p 30
- Notions fondamentales d'économie et de gestion → **stage 16** p 28
- Mettre en place et faire évoluer un réseau de cédéroms → **stage 4** p 13
- Notions, domaines et sources du droit → **stage 14** p 26

mars/avril

- Gestion de projet en bibliothèques et centres de documentation → **stage 34** p 54

juin

- Editer sur le WEB → **stage 5** p 14
- Identification des estampes du 16^e au 19^e siècle → **stage 27** p 44
- Institutions et publics des domaines scientifiques → **stage 21** p 33
- La recherche d'informations en sciences économiques et en gestion → **stage 17** p 29
- Veille technologique et courtage d'information → **stage 24** p 39
- Edition électronique et multimédia → **stage 6** p 15
- Former les étudiants à la maîtrise de l'information → **stage 35** p 56

juin

- 08-09 → Gestion du temps → **stage 36** p 57
- 08-11 → Politique d'acquisition et gestion de collections scientifiques et techniques → **stage 22** p 34
- 08-12 → Documentation juridique et politiques d'acquisition → **stage 15** p 27
- 15-18 → Conservation et mise en valeur des collections patrimoniales → **stage 28** p 45
- 15-18 → Réseaux télématiques et Internet → **stage 7** p 16
- 16-18 → Environnement médical : institutions et publics → **stage 19** p 31
- 22-24 → Gérer les changements en bibliothèques → **stage 37** p 58
- 23-25 → Les collections de films dans les médiathèques → **stage 38** p 59

juillet

- 1^{er}-03 → Responsabilités administratives, financières et sociales des chefs d'établissements culturels → **stage 39** p 60

septembre

- 21-23 → Evaluation des sources d'information → **stage 8** p 17
- 22-23 → Mettre en œuvre un plan de communication externe → **stage 25** p 40

octobre

- 12-14 → Revues scientifiques : la science publiée → **stage 9** p 18
- 19-21 → Serveur WEB : technologies et mise en œuvre → **stage 10** p 19

novembre

- 23-27 → Numériser une collection → **stage 11** p 20
- 24-26 → Identification des techniques photographiques de 1914 à nos jours → **stage 30** p 47
- 25-27 → Mettre la documentation au service d'une démarche qualité ISO 9000 → **stage 40** p 61

novembre/décembre

- 30-02 → Conception d'ensemble d'un bâtiment → **stage 1** p 8
- 30-02 → Revues scientifiques : revues électroniques → **stage 12** p 21

décembre

- 07-09 → Economie des bibliothèques → **stage 26** p 41
- 08-10 → Les collections de films dans les bibliothèques universitaires → **stage 41** p 62
- 14-16 → Serveur WEB : services et publics → **stage 13** p 22

ANNEXE H

STAGES PROPOSES PAR L'I.F.B.
DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE
2^{ème} SEMESTRE 1998

LES USAGES POSSIBLES D'INTERNET EN BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Du 21 au 24 septembre 1998

PARIS



● **date limite d'inscription** : 28 août 1998

Objectif :

Faire le point sur les différents problèmes posés par la mise à disposition du public d'accès à internet.

Réfléchir à un accès à internet et des services adaptés au public et à l'établissement.

Personnels concernés :

Personnels de bibliothèque publique en priorité, chargés de ces dossiers.

Nombre de stagiaires :

12 à 15.

Réalisation :

IFB, sous la responsabilité pédagogique de Jean-François JACQUES (Directeur de la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux).

Contenu :

- Internet : définition, accès, ressources.
- Internet en bibliothèque publique : usages possibles (information, fonction documentaire, etc.).
- Internet offert au public : quels accès, quels services utiliser, proposer ?
- Internet dans le bâtiment : aspects techniques, aspects fonctionnels, organisation de l'espace.
- Formation à internet : du public, du personnel.

Types d'interventions :

Exposés, débats, comptes-rendus d'expériences, visites.

Stage gratuit pour les agents relevant des statuts des personnels d'Etat des bibliothèques.
Pour les autres personnes intéressées, et dans la limite des places disponibles, coût du stage : 3 000 F.

FORMER LES USAGERS A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR LES NOUVEAUX OUTILS D'INFORMATION

Du 13 au 16 octobre 1998

TOULON



● **date limite d'inscription** : 4 septembre 1998

Objectif :

Savoir transmettre à un usager les outils d'analyse lui permettant de mener une recherche documentaire en utilisant les cédéroms et internet.

Personnels concernés :

Personnels de bibliothèques universitaires en priorité, chargés de former les usagers à la recherche documentaire.

Nombre de stagiaires :

12 à 14.

Réalisation :

IFB, sous la responsabilité pédagogique de Chantal MARIE (SCD de l'Université de Toulon).

Contenu :

- Principes et méthodologie d'une formation d'accompagnement destinée aux adultes.
- Formalisation de la recherche documentaire.
- Spécificités de la formation de l'usager à la recherche documentaire.
- Rappels sur les modalités d'accès à l'information numérique : logiciels d'interrogation, moteurs de recherche.
- Démarche de recherche : aspects théoriques et travaux pratiques sur cédéroms et internet.

Types d'interventions :

Exposés, travaux pratiques, comptes-rendus d'expériences.

Stage gratuit pour les agents relevant des statuts des personnels d'Etat des bibliothèques.
Pour les autres personnes intéressées, et dans la limite des places disponibles, coût du stage : 3 000 F.

E13

DU BATIMENT AU MOBILIER : COMMENT INTEGRER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Du 14 au 17 décembre 1998 - LYON

E

Stage organisé du 14 au 17 décembre 1998 sur le site de l'IFB, sous l'égide de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'Université de Lyon 3. Les participants au stage confirmeront leur inscription lors du changement de date.

● **date limite d'inscription** : 5 novembre 1998

Objectif :

Réfléchir aux problèmes posés par l'intégration des nouvelles technologies dans un bâtiment et des espaces existants.

Personnels concernés :

Chefs de projet chargés de la construction, du réaménagement ou de l'extension de leur bibliothèque. Stage ouvert en priorité aux personnels de bibliothèques universitaires.

Nombre de stagiaires :

12.

Réalisation :

IFB, sous la responsabilité pédagogique de Frédérique MOLLINE (Directeur du SCD de l'Université de Lyon 3).

Contenu :

- L'introduction de nouveaux supports dans un bâtiment existant : ou comment rendre un bâtiment « intelligent » ? Les différentes solutions de câblage.
- L'organisation d'espaces liée aux nouvelles technologies : répartition des postes dans les espaces, boxes individuels, salles équipées.
- Mobilier et nouvelles technologies : comment intégrer le matériel informatique dans les mobiliers ? Ergonomie et esthétique.

Types d'interventions :

Exposés, débats, travaux dirigés, échanges d'expériences, visites.

Stage gratuit pour les agents relevant des statuts des personnels d'Etat des bibliothèques. Pour les autres personnes intéressées, et dans la limite des places disponibles, coût du stage : 3 000 F.

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE ADRESSE **AUX RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES** **MUNICIPALES**

Barrer la mention inutile :

**LA BIBLIOTHEQUE EST EQUIPEE
D'INTERNET**

**L'INTRODUCTION D'INTERNET
EST EN PROJET**

1. Qu'est-ce qui a motivé l'introduction d'Internet dans la bibliothèque ?
2. Quelles ont été les réticences et de la part de qui ?
3. Est-ce qu'il y avait une demande de la part du public ?
4. Quels sont les usagers d'Internet ?
 - le personnel
 - le public
5. Description du public utilisant Internet (âge, sexe, profession...)
6. Quels sont les usages d'Internet ?
 - pour le personnel
 - pour le public
7. Quelles sont les conditions d'accès (tarif, âge, règlement...)?
8. Si vous proposez une sélection de sites, sur quels critères l'effectuez-vous ?
9. Combien de postes connectés sont disponibles et où sont-ils situés dans la bibliothèque ?
10. Promouvez-vous Internet auprès du public de la bibliothèque ?
11. Organisez-vous des sessions de formations ?
 - pour le personnel
 - pour le public
12. Pensez-vous que l'introduction de ce nouvel outil puisse inciter des personnes à venir fréquenter la bibliothèque ?
13. En quoi Internet modifie le travail en bibliothèque ?
14. L'introduction d'Internet a-t-elle nécessité la création d'un emploi ?
15. Conservez-vous des documents provenant d'Internet ? Sous quelles formes (impression, téléchargement...)?
16. Quels sont les problèmes que vous rencontrez ?
17. Pensez-vous que ce soit le rôle de la bibliothèque d'accueillir Internet dans ses murs ?
18. Une bibliothèque municipale doit-elle posséder et proposer un site ?
19. Quel est votre sentiment sur le projet de bibliothèque virtuelle ?
20. Autres commentaires ?

VOUS NE DISPOSEZ PAS D'INTERNET

VOUS ETES CONTRE

1. Vos réticences concernent-elles la mise à disposition d'Internet
 - pour le personnel ?
 - pour le public de la bibliothèque ?
2. Développez vos raisons
3. Y a-t-il une demande du public ?
4. Une bibliothèque municipale doit-elle posséder et proposer son site ? Pourquoi ?
5. Quel est votre sentiment sur le projet de bibliothèque virtuelle ?
6. Autres commentaires ?

OU

AUTRES RAISONS

1. Développez les raisons (problèmes financiers, matériels, de structure, de formation...)
2. Y a-t-il une demande du public ?
3. Pensez-vous que l'introduction d'Internet puisse inciter des personnes à venir fréquenter la bibliothèque ?
4. Selon vous quelles seraient les fonctions d'Internet dans votre bibliothèque ?
5. Pensez-vous que ce soit le rôle de la bibliothèque d'accueillir Internet dans ses murs ?
6. Une bibliothèque municipale doit-elle posséder et proposer son site ? Pourquoi ?
7. Quel est votre sentiment sur le projet de bibliothèque virtuelle ?
8. Autres commentaires ?

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE J

VOTRE ENFANT ET L'INTERNET

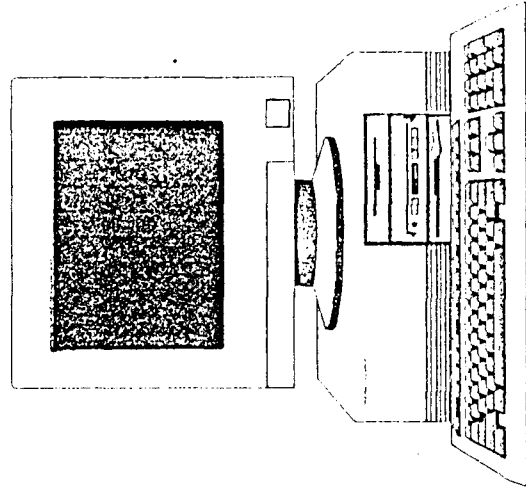
Plaquette de la Médiathèque de Lorient

Dans la Médiathèque

Pour dissuader les lecteurs d'interroger des sites indésirables à la Médiathèque, tous les ordinateurs accessibles ont été placés dans des lieux très passants ou à proximité immédiate des points d'accueil.

Un programme de sessions d'initiation à l'usage des nouvelles technologies électroniques est proposé gratuitement aux lecteurs. Consultez votre bibliothécaire pour plus d'informations.

Votre enfant et l'Internet



Faut-il s'inquiéter de l'Internet?

La Médiathèque de Lorient propose à tous les lecteurs y compris les enfants la possibilité de naviguer sur le réseau Internet.

L'Internet est un réseau global de réseaux d'information auquel on peut accéder grâce à un ordinateur. On peut ainsi consulter des sites éducatifs, d'information et de loisirs. Tous les sujets sont potentiellement abordés sur l'Internet : il est possible de visiter les grandes bibliothèques du monde, de suivre un cours universitaire, de jouer, de consulter des offices de tourisme, des résultats sportifs, etc...

Ce réseau mondial n'est réglementé par personne. Toutes les informations affichées ne sont pas forcément vraies. Certains sites peuvent comporter des images violentes ou pornographiques interdites à l'affichage par la loi française.

Faut-il pour autant que vous, parents, interdisiez à votre enfant l'usage de l'Internet?

Vos enfants l'apprennent déjà ou l'apprendront à l'école ou chez des camarades. Il offre la possibilité d'élargir les connaissances. Il convient donc plutôt d'être alerté et conscient de ces risques et d'en parler à vos enfants.

Conseils aux parents

Les parents qui s'inquiètent de l'usage que leurs enfants font de l'Internet chez eux, à la bibliothèque ou à l'école, doivent conseiller leurs enfants. Quelques conseils:

*N'autorisez pas votre enfant à donner, sans que vous l'ayez décidé, des renseignements personnels comme votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, etc...

*Ne l'autorisez pas à accepter des cadeaux ou à convenir d'un entretien seul à seul par le moyen de l'ordinateur, sans votre consentement.

*Souvenez-vous que la personne en ligne peut ne pas être qui elle dit être et ne répondez pas à des messages qui pourraient importuner votre enfant ou vous-même.

Demandez à votre enfant qu'il vous montre comment interroger l'Internet

*Interrogez avec lui des sites

*Explorez les différents sujets disponibles et analysez avec lui ceux que vous considérez comme indésirables.

*restez disponible pour parler de ce sujet avec votre enfant.

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE K

PROJET DE BOUCLE CULTURELLE ET DOCUMENTAIRE GRAVELINOISE

Boucle Culturelle et Documentaire Gravelinoise

textes, images, sons

Intranet municipal

Ressources documentaires

Fonctionnalités internes

Bureautique
Messagerie
inter-services

Cédéroms

Archives
(documents)

Archives
(ouvrages de
références)

Musée

Lecture
publique

Documentation
administrative

Informations culturelles

- présentations / accueil
- manifestations
- calendrier

Médiathèque

Musée

Scène
Vauban

Ciné-Pages

Maison du
Tourisme
et du
Patrimoine

Centre
Socio-
Cultuel

CAAC

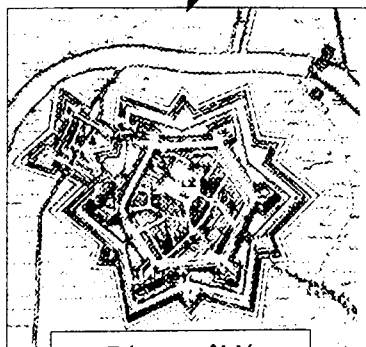
Cinéma
Sportica

...

...

...

...



Réseau câblé



Web

Schéma 1
XLVII

Fonctionnalités générales

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE L

LA GAZETTE
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES
N°3 -MAI 1997

DOSSIER : INTERNET...

Le 17 juin la Médiathèque proposera au public un accès Internet dans l'espace multimédia.

Depuis quelques mois, nombreux sont les lecteurs qui nous l'ont réclamé. Les foyers gravelinois sont à l'image des foyers français : peu sont équipés d'un micro-ordinateur.

Mais proposer un accès Internet en bibliothèque est-ce vraiment utile ou cède-t-on à un effet de mode ?

La pression sur Internet frise l'intoxication et si tout le monde en parle, peu de personnes l'utilisent. Les bibliothèques qui proposent déjà Internet ont constaté que passé l'effet de curiosité initiale, leur accès était sous-utilisé par le public.

Les raisons sont multiples selon les cas, mais il se dégage quelques éléments récurrents comme la tarification du service qui ne doit pas être celle des cybercafés sous peine de dissuasion.

Un autre point important : les usagers attendent de la bibliothèque un soutien technique et une aide qu'ils n'ont pas en secteur commercial.

A Gravelines :

- le coût ne sera pas dissuasif.

Le Conseil municipal a fixé le tarif sur la base de facturation des communications. C'est-à-dire un prix plancher de 15 fr. l'heure de connexion, 8 fr. la 1/2 heure (Dans le secteur commercial, le coût horaire varie entre 50 et 70 fr.).

- le personnel de la médiathèque devra pouvoir assister le public dans ses recherches si celui-ci le souhaite.

Internet, nous sommes comme tout le monde, c'est un outil que nous allons découvrir. Nous devons apprendre à l'utiliser avant de pouvoir aider réellement les usagers. Le personnel se familiarisera tout l'été et nous proposerons à partir de la rentrée des séances d'initiation et de découvertes de l'Internet.

Si nous ouvrons le service dès le 17 juin, c'est pour les impatients, qui y ont déjà tâté mais ne l'ont pas chez eux.

● Que trouver sur Internet ?

Internet c'est un peu la caverne d'Ali-Baba. On y trouve de tout. Le meilleur côtoie le pire.

Les adresses de sites évoluent

...DOSSIER : INTERNET...

rapidement. Aussi doit-on recourir aux moteurs de recherche. Si la plupart travaillent par occurrence, il faut utiliser un vocabulaire précis afin de ne pas être submergé de références mais pas trop (un terme trop précis entraîne souvent : pas de réponse).

Certains moteurs proposent néanmoins une analyse des sites et leur attribue des "mots-matiers" comme les bibliothécaires le font pour les sujets des livres documentaires.

Il est fréquent de perdre du temps en recherches sur Internet. Avec de la patience on finit par trouver ce qu'on cherche.

Les sites français sont certes encore trop timides et se contentent souvent d'être une vitrine, mais là aussi, l'évolution est rapide. Le monde francophone comporte les serveurs canadiens qui sont des mines d'informations dans tous les domaines.

La Médiathèque voudrait d'ici quelques mois mettre en place un programme avec une sélection thématique de sites intéressants pour le public.

Nous souhaitons agir dans un souci de complémentarité aux documents existant à la Médiathèque. Un lecteur qui cherche une information précise sur un sujet doit pouvoir passer des dictionnaires aux livres, vidéos puis cédéroms et en dernier lieu à Internet.

La démarche de la recherche documentaire doit englober tous les supports.

Bien entendu cela demandera du temps car

Pour utiliser le service Internet :

- Vous réservez votre créneau horaire soit en venant sur place, soit par téléphone. Si vous venez sans rendez-vous, vous ne pourrez consulter que si personne n'a réservé.

- Vous vous acquittez d'abord du montant selon la durée de consultation prévue (à payer au point inscription au-rez-de chaussée), puis muni du ticket de caisse vous vous présentez à l'espace multimédia. Le personnel vous connecte sur Internet. C'est à partir de la connexion effective que votre temps est décompté.



...DOSSIER : INTERNET

il faudra tester de nombreux sites, mais si le service rendu y gagne en efficacité alors ce n'est pas du temps perdu !

• Organisation du service

Le Web sera seul accessible en consultation. Il n'est pas question d'autoriser l'accès à la messagerie électronique, aux transferts de fichiers, ni aux news ou forums de discussion.

L'impression sera autorisée, mais vous ne pourrez pas copier d'informations sur le disque d'un micro-ordinateur de la Médiathèque, ni récupérer de disquettes.

Le coût de l'impression est fixé à 1 fr. la page.

• Une règle de bonne conduite :

Certains sites ne sont pas autorisés, ils sont verrouillés par le fournisseur d'accès ou par la Médiathèque. Néanmoins, si nous constatons qu'un usager ait pu parvenir à un site non autorisé, nous nous réservons le droit d'interrompre immédiatement la connexion sans possibilité de remboursement et d'interdire à cet usager l'accès à Internet.

Nous comptons sur le civisme des usagers pour ne pas être contraints d'appliquer de telles mesures.

BRÈVES

• Bandes dessinées

Vous trouverez désormais les bandes dessinées "Blueberry" et "Titeuf" en section adultes, et "Iznogoud" en section jeunesse.

• Conditions de prêt de l'été, du 20 juin au 20 août, vous pourrez emprunter avec un abonnement Médiathèque 6 documents au choix.

La durée du prêt des livres est prolongée jusqu'à votre retour de vacances. Signalez-le lors de l'opération.

Attention, les documents audiovisuels gardent leur durée de prêt habituelle : 15 jours.



Vous voulez poser une question ? Faire une remarque, une suggestion ?

Le "Courrier des lecteurs" est à votre disposition

Ecrivez-nous !

*Médiathèque
"Courrier de la Gazette"
B.P. 39
59820 GRAVELINES
ou
Médiathèque.Gravelines
@wanadoo.fr*

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE M

MENU D'ACCUEIL
SUR LES POSTES « INTERNET »
DE LA MEDIATHEQUE DE GRAVELINES

Médiathèque de GRAVELINES

Bibliothèques Bibliothèque Nationale de France Bibliothèque d' Alexandrie Bibliothèque universelle <u>Bibliothèque de Lisieux</u> <u>Bibliothèque On Line</u>	Presse La Voix Du Nord <u>Bretagne On Line</u> <u>Lyon capitale</u> France pratique Météo France
Culturel Ministère de la culture Gallica	Moteurs de Recherche International Alta Vista International Francophone
Cinéma d'animation Ciné-Pages	Nomade Yahoo France Eureka France Ecila Lokace

Suite

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE N

TARIF ET REGLEMENT **DE LA MEDIATHEQUE DE GRAVELINES**



ACCES INTERNET

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Venir avec vos adresses
- Interroger différents sites internationaux
- Imprimer

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE

- Interroger des sites classés :
 - racistes
 - violents
 - à caractère pornographique



(Certains des sites sont sous surveillance policière !)

- Faire du téléchargement de fichiers
- Envoyer et recevoir des messages

ATTENTION

Les adresses des sites que vous consultez sont archivées et contrôlées.



Accès Internet

Environnement Média

• SUR LEAN



FORMATION INTERNET

Depuis le 1er septembre, l'espace multimédia vous propose des séances de découverte de l'internet. Le but est de permettre aux néophytes une première approche du web.

D'une durée d'une heure, cette formation se déroule en deux parties :

• **Théorique :**

- les principes de bases de l'Internet : comment fonctionne le réseau, l'équipement nécessaire, les navigateurs, les fournisseurs d'accès...
- la recherche d'informations : moteurs de recherches, annuaires, adresses, liens.

• **Pratique :**

une démonstration vous permet de concrétiser ce qui a été expliqué. Vous pouvez aussi demander tous les éclaircissements nécessaires.

Ces formations se déroulent

- le mercredi de 13h 30 à 14h 30,
- le samedi de 11h à 12h

Conditions :

- réservation à prendre à l'espace multimédia,
- ces formations sont gratuites,
- un maximum de 4 personnes sont acceptées par séance.

BRÈVES

• **Service Internet :**

Le seuil des 100 heures de consultation Internet a été franchi fin octobre. Octobre a été le meilleur mois de consultation depuis l'ouverture du service avec 32 heures de consultation.

Côté formation, les ateliers de perfectionnement ont permis de répondre à la demande de la population.

• **Stations radio :**

Depuis janvier, il y a eu 1 150 heures de consultation de la station de radio. La station a été choisie par un jury comme la meilleure avec plus de 191 heures de consultation.

• **Jeux vidéo :**

Plus de 100 heures de consultation ont été réalisées. Les jeux vidéo sont très appréciés par les jeunes. Les jeux vidéo sont très appréciés par les jeunes. Les jeux vidéo sont très appréciés par les jeunes.

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE O

LA GAZETTE
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES
N°4-5 - SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1997

Homo Carnavals : les Carnavalesaux
dunkerquois
Taillandier 394.2 SEG fl

TILLIE, Catherine
Le Carnaval dunkerquois et les géants
Kim
(Racines) 394.2 TIL flu

■ *Musique* ■

LA BANDE
Le Vrai carnaval de Dunkerque
095.1 BAN

COMPILATION

Le Carnaval dunkerquois : les 57 vraies
chansons du carnaval dunkerquois
095.1 COM

SYLVESTRE LE MENESTREL

Traditions musicales en Savoie. Marche de
carnaval 097.1 SYL

CASTELLON, Zéphirin

Siblar e cantar en Vesubia
093.1 CAS

JOBIM, Antonio Carlos

Orfeo negro
520 ORF

■ *Cinéma* ■

CAMUS, Marcel

Orfeu negro
France, 1959
VOSTF

Carnaval à Barranquilla
RTBF 394.2 DUJ VIDEO

■ *Adresses Internet* ■

<http://www.geocities.com/BourbonStreet/6350/>
Carnaval de Nice, Rio, Nouvelle-Orléans

<http://www.geocities.com/SouthBeach/Lights/3834/index.html>
Carnaval Dunkerquois

<http://www.chez.com/fifre/sommaire.htm>
Carnaval Dunkerquois

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au samedi

10 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 18 h 30

fermé

Jeudi matin & lundi

Médiathèque municipale
15, rue de Calais
59520 GRABEYNS
Tél. 03 28 23 21 30
Météo 03 28 65 58 43
E-Mail : Mediathèque.Grabeyns
@wanadoo.fr

édition

janvier 98



théma

Le Carnaval



Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE P

THEMA
LE CARNAVAL
JANVIER 1998
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES

■ *Carnaval dans le monde* ■

Carnavals et fêtes d'hiver
Centre Pompidou

394.2 CAR

Géants et dragons : mythes et traditions à
Bruxelles, en Vallonie, dans le nord de la France
et en Europe
Casterman

(Beaux livres du patrimoine)

394.2 GEA

BAGGIO, Raphaël

Le Carnaval déferle sur Dunkerque

In : Pays du Nord : Nord, Pas-de-Calais, Picardie,
Belgique, n° 9, 1996, p. 50-55

910

↳ BERTRAND, Gilles

Venise au temps du carnaval

In : L'Histoire, n° 185, 1995, p. 64-69

900

CHALULEAU, Georges, ELUARD, Jean-Luc

Le Carnaval de Limoux

Atelier du gué

394.2 CHA

D'AYALA, Pier Giovanni, BOITEUX, Martine

Carnavals et mascarades

Bordas

(Spectacles)

394.2 DAY

DENIAUD, François, ZECH, Marie-Hélène,

BEVIÈRE, Jean-Louis

Venise, carnaval pour tous

Dessain et Tolra

394.2 DEN

DRAEGER, Alain

Rio fantastique, carnaval

Yvon

394.2 DRA

FABRE, Daniel

Carnaval : ou la fête à l'envers

Gallimard

(Découvertes)

394.2 FAB

GUILERMOPRIETO, Alma

Samba : une année dans les favelas de Rio de

Janeiro

Plon

394.2 GUI

TZAUD, Jean-Pierre

Guide des carnavals du monde entier

Favre

394.2 TZA

VILLAINES, Béatrice de, ANDLAU, Guillaume d'

Carnavals en France : hier et aujourd'hui

Fleurus

(Fleur'art)

394.2 VIL

■ *Carnaval dans le Nord* ■

Dragons et fêtes en hiver

Cercle d'études mythologiques

(Mémoires du Cercle d'études mythologiques)

394.2 DRA fl

Regards sur le carnaval dunkerquois

MJC Rosendaël

(Mémoire locale)

394.2 REG fl

Dunkerque aime la fête

In : Pays du Nord : Nord, Pas-de-Calais, Picardie,
Belgique, n° 3, 1995, p. 40-41

910

CALLENS, Jean

Les Gilles sortent à carnaval

In : Pays du Nord, Nord, Pas-de-Calais, Picardie,
Belgique, n° 3, 1995, p. 36-39

910

COUSSEE, Bernard

Sacré carnaval

Coussée

(Rites et traditions)

394.2 COU fl

COUSSEE, Bernard, DELEURENCE, Stéphane,

VANDENBERGHE, Philippe

Géants d'ici

Coussée

394.2 COU fl

COUSSEE, Bernard

Drôles de carnavals

In : Pays du Nord : Nord, Pas-de-Calais, Picardie,
Belgique, n° 15, 1997, p. 44-50

910

DARRE, René

Géants d'hier et d'aujourd'hui

394.2 DAR fl

JAMES, Patrick

Carnaval Dunkerque

MJC Rosendaël

394.2 JAM fl

QUENSON, M

Gayant, le géant de Douai, sa famille et sa
procession

Foyer culturel de l'Houtland

394.2 QUE fl

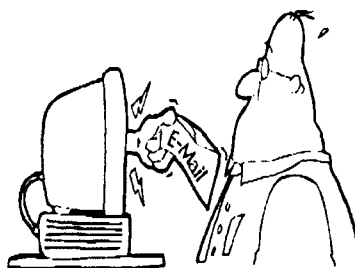
Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE Q

INSCRIPTION
FLASH INFO ELECTRONIQUE
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES



Vous surfez sur Internet ?



Vous avez un e-mail ?



La Médiathèque diffuse un flash info électronique : informations pratiques, brèves, etc... Tout ce qui nécessite une communication rapide aux usagers de l'établissement

Communiquez-nous votre adresse électronique

Nous vous écrirons

Votre nom : Prénom :

N° de carte :

e-mail : @

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE R

LISTE DES SUJETS PROPOSES
SUR LES 10 STATIONS
PENDANT LA FETE DE L'INTERNET
A LA
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES

Les 10 stations



REZ-DE-CHAUSSEE :

● Salle de références :

- n° 1 sites institutionnels
dictionnaires
vie étudiante
- n° 2 les bibliothèques, la presse, la littérature

● Salle adultes :

- n° 3 droits et démarches
vie à la maison : recettes de cuisine,
jardinage, bricolage
- n° 4 sports
loisirs : TV, hobbies, collections, prix
- n° 5 cinéma
région Nord-Pas-de-Calais



1er ETAGE :

● Section enfants :

- n° 6 pour les enfants : apprendre, s'amuser
- n° 7 page des parents : naître, élever, éduquer



2e ETAGE :

● Espace multimédia :

- n° 8 genres musicaux, groupes,
presse musicale
instruments
- n° 9 informatique
histoire
trucs et astuces
presse informatique
- n° 10 internet
société de l'information
technologies du net



Nous menons l'enquête !...

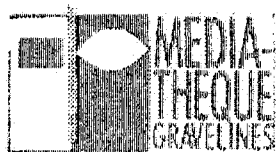
- Une étudiante lilloise fait actuellement une étude sur internet en bibliothèque. Un questionnaire est à votre disposition.
- La Médiathèque quant à elle souhaite connaître les attentes de ses usagers dans le cadre de son projet de réinformatisation et procédera par sondage avec des entretiens de quelques minutes.
- Pour toute réaction, commentaires, remarques, n'hésitez pas à vous adresser au personnel ou à les noter au dos de cette feuille.

Merci de votre collaboration

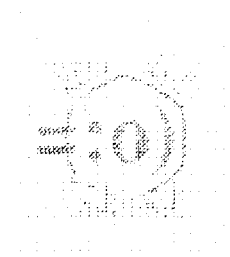
Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE S

LISTE DES SITES CAPTURES
SUR LA STATION N°2
PENDANT LA FETE DE L'INTERNET
A LA
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES



Cap sur le net :
tout est maintenant en
station n° 2



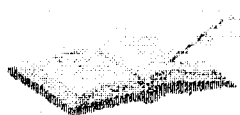
les bibliothèques



la presse



la littérature



Les bibliothèques

Bibliothèque Nationale de France

L'architecture de la nouvelle bibliothèque Tolbiac, les expositions temporaires, le calendrier des activités

B.P.I.

La Bibliothèque Publique d'Information, située au Centre Beaubourg (Paris)

Bibliothèque de Lisieux

Textes du XIX^e siècle et activités de la bibliothèque, bibliographies

Bibliothèques de Blois

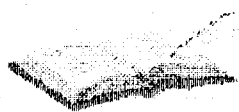
Tout sur le réseau des bibliothèques de Blois et les catalogues des fonds. Et même le bulletin de liaison des usagers

Vidéothèque de Paris

libraire en ligne

Livres en ligne

Pour trouver la référence d'un livre en vente



La presse

Quotidiens français nationaux

Le Journal officiel

Le Monde

Libération

Domaine économique

Les Echos

La Tribune

Quotidiens ou hebdomadaires français régionaux

La Voix du Nord

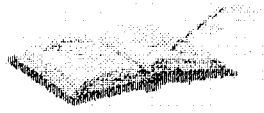
Ouest-France

Sud-Ouest

- Les Dernières nouvelles d'Alsace
- Lyon capitale (*hebdomadaire*)

Quotidiens européens

- La Tribune de Genève
- Le Soir (*Bruxelles*)



Littérature

- Le Salon du livre

Le site officiel du Salon qui se déroule du 20 au 25 mars à Paris et dont l'invité d'honneur est le Brésil

- Gallica

Le serveur expérimental de la B.N.F. - Premier thème disponible : images et textes du XIXe siècle francophone

- Mélusine

Les nouvelles formes de l'écriture : réflexion, écriture en ligne ...

- Polar Web

Pour tout savoir sur le roman policier : interviews des auteurs, nouvelles mais aussi calendrier des manifestations

- Le Poulpe

Un site entièrement consacré aux aventures de Gabriel Lecouvreur, dit "Le Poulpe". Site indépendant de la maison d'édition qui publie la série.

- BD Paradisio

Un site complet sur la BD : les grands auteurs, les nouveautés à paraître, des planches originales, le calendrier des manifestations en France, en Belgique ...

- Opale BD

Un site régional consacré à la BD avec des pages sur les dessinateurs du littoral de la Côte d'Opale

- Centenaire de la bande dessinée

L'histoire de la bande dessinée sous forme d'un calendrier. Des planches, des couvertures d'albums, des biographies de tous les grands auteurs. Mais pas d'index pour faciliter la recherche

- Science fiction

Tout sur la science fiction francophone, livres disponibles et analyses, présentation des auteurs

- Florilège

anthologie de la poésie française

- Met A Met

un éditeur électronique : publication de textes littéraires en tous genres, une section consacrée à des textes écrits par des adolescents



Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE T

FICHE ACCOMPAGNANT
LE CHOIX DE SELECTION D'UN SITE
A LA
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES



Fête Internet
“SELECTION SITE”

RUBRIQUE :

- TITRE DU SITE :

- ADRESSE :

- CRITERES DE SELECTION :

Contenu intellectuel

- 1. Qualité de l'information
 - 2. Niveau d'accessibilité
-

- 3. Actualisation
 - 4. Localisation
-

- 5. Langues
-

Contenu visuel

- 1. Mise en forme
- 2. Illustrations

Autres

- 1. Gratuité
- 2. Liens

- PROPOSITIONS DU DESCRIPTIF :

.....

.....

.....

.....

.....

- DATE DE SELECTION :

--	--	--	--	--	--	--	--

- RECHERCHE EFFECTUEE PAR :

- ADRESSE VALIDEE LE :

--	--	--	--	--	--	--	--

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE U

PLAQUETTE PUBLICITAIRE
POUR LA FETE DE L'INTERNET
A LA
MEDIATHEQUE DE GRAVELINES

Cap

sur le net :

http://Médiathèque. Cap sur le net

MEDIA- THEQUE GRAVELINES

200 sites

pour surfer main



**MEDIA-
THEQUE
GRAVELINES**

Horaires d'ouverture :

Vendredi 20 et Samedi 21 Mars

9h30 - 12h00

et 13h30 - 18h30

15, rue de Calais - 59820 GRAVELINES

☎ : 03.28.23.21.30



La Médiathèque de Gravelines fête l'Internet

e-mail : Mediatheque.Gravelines@wanadoo.fr

les 20-21 Mars 1998

stations Internet en accès libre et gratuit

réparties
dans les sections



LXII
200 sites
sélectionnés

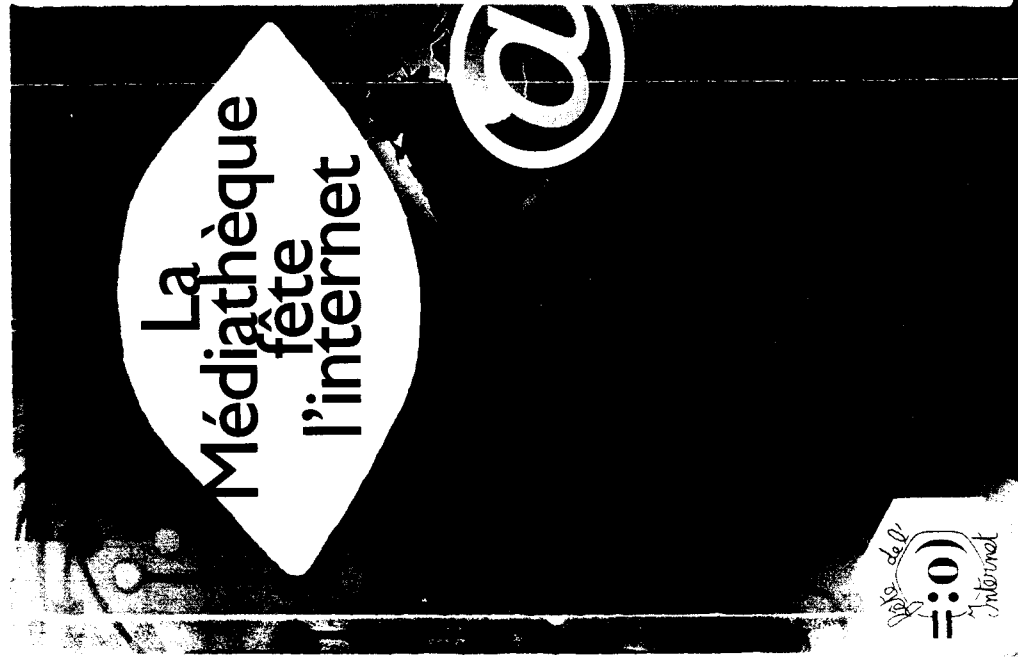
par
la Médiathèque

autour
de grands thèmes :

- vie pratique,
- les institutions,
- la presse,
- les sports,
- les sites pour les enfants,
- la scolarité,
- les techniques du web,
- la musique, etc...

Permettre
à tous
d'accéder
à Internet
et de trouver rapidement
des informations
précises
dans les domaines
du quotidien.

présentation
des sites sélectionnés
et du principe de la navigation
par le personnel.



MEDIA-
THEQUE
GRAVELINES

Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE V

EXTRAIT DE LA VOIX DU NORD
« GRAVELINES
LA MEDIATHEQUE FETE INTERNET »

jeudi 5 mars 1998

Deux cents sites à découvrir les 20 et 21 mars

La médiathèque fête Internet

Les vendredi 20 et samedi 21 se déroulera un peu partout en France la première fête de l'Internet. La médiathèque municipale de Gravelines y participe en proposant « Cap sur le net : deux cents sites pour surfer malin ». Dix stations Internet seront disponibles gratuitement dans l'ensemble des sections de la médiathèque. Deux cents sites auront été sélectionnés par les bibliothécaires.

Pourquoi une sélection de titres ? Parce que dans la production éditoriale habituelle, les bibliothécaires font des choix. Il n'est en effet pas question de tout acquérir et, après tout, Internet est un média comme un autre, même si son support est virtuel. Pour le néophyte, la « toile » est un vaste débarras où s'entasse tout et n'importe quoi et dans lequel il est difficile de se retrouver.

Internet est pourtant riche en ressources. Il a sa place dans une bibliothèque publique à condition

de l'intégrer au processus de recherche d'informations.

Les sites sont sélectionnés par l'ensemble du personnel. Le souci qui a guidé leurs recherches est d'apporter un plus par rapport aux documents disponibles dans la médiathèque. Les grands thèmes retenus tiennent compte des centres d'intérêt des usagers : les institutions, la presse, les bibliothèques, la vie pratique, les droits et démarches, les enfants, la musique, les guides de l'Internet, la région Nord - Pas-de-Calais, etc.

Cette fête veut familiariser le grand public à l'Internet et mettre en avant l'usage que la médiathèque veut faire d'Internet dans le cadre de la refonte de son système informatique.

Vendredi 20 et samedi 21, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 à la médiathèque de Gravelines, 15, rue de Calais (03 28 23 21 30). E-mail : Mediatheque.Gravelines@wanadoo.fr.

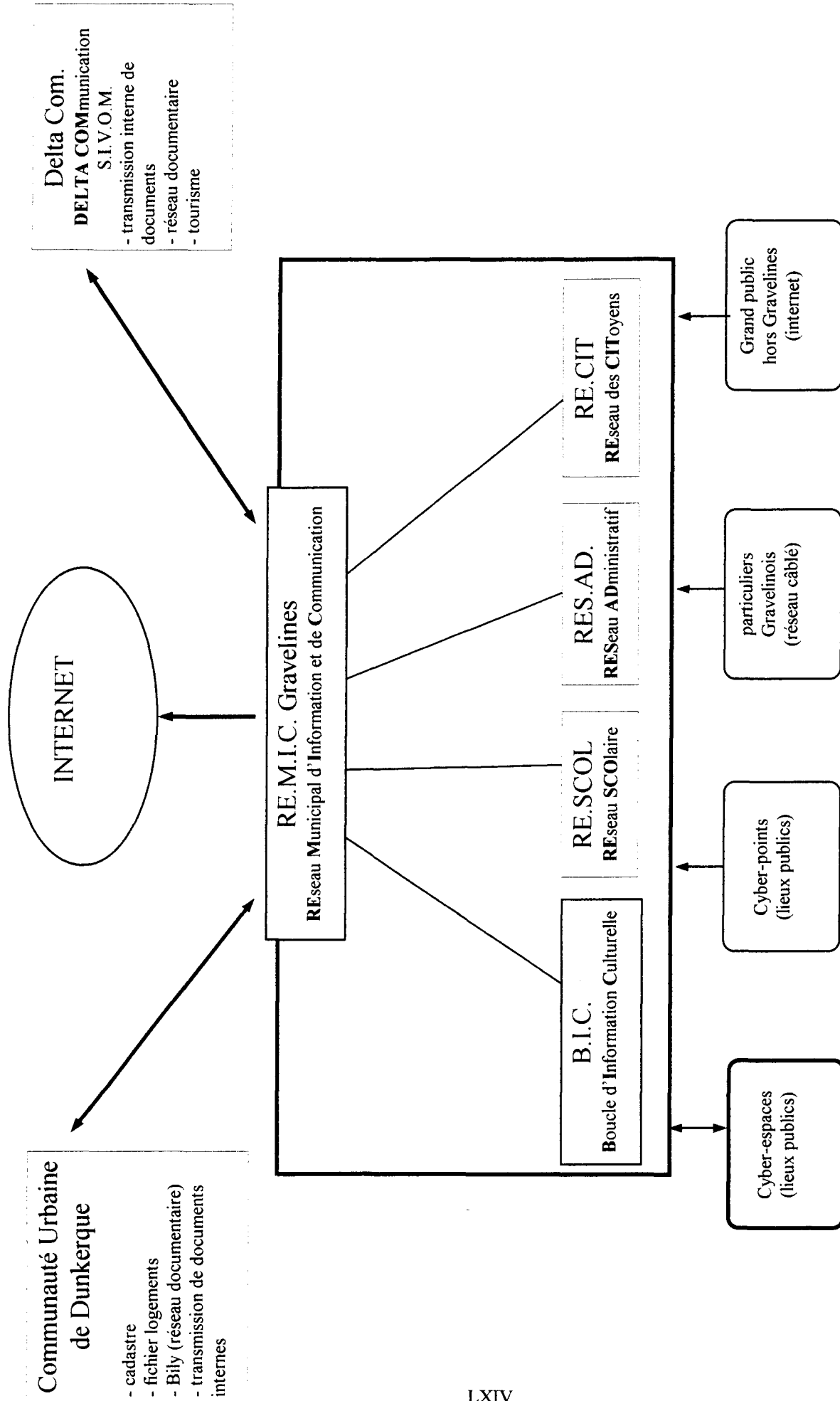
La Voix du Nord (n° 16 706)

Jeudi 05 mars^{XIII} 1998

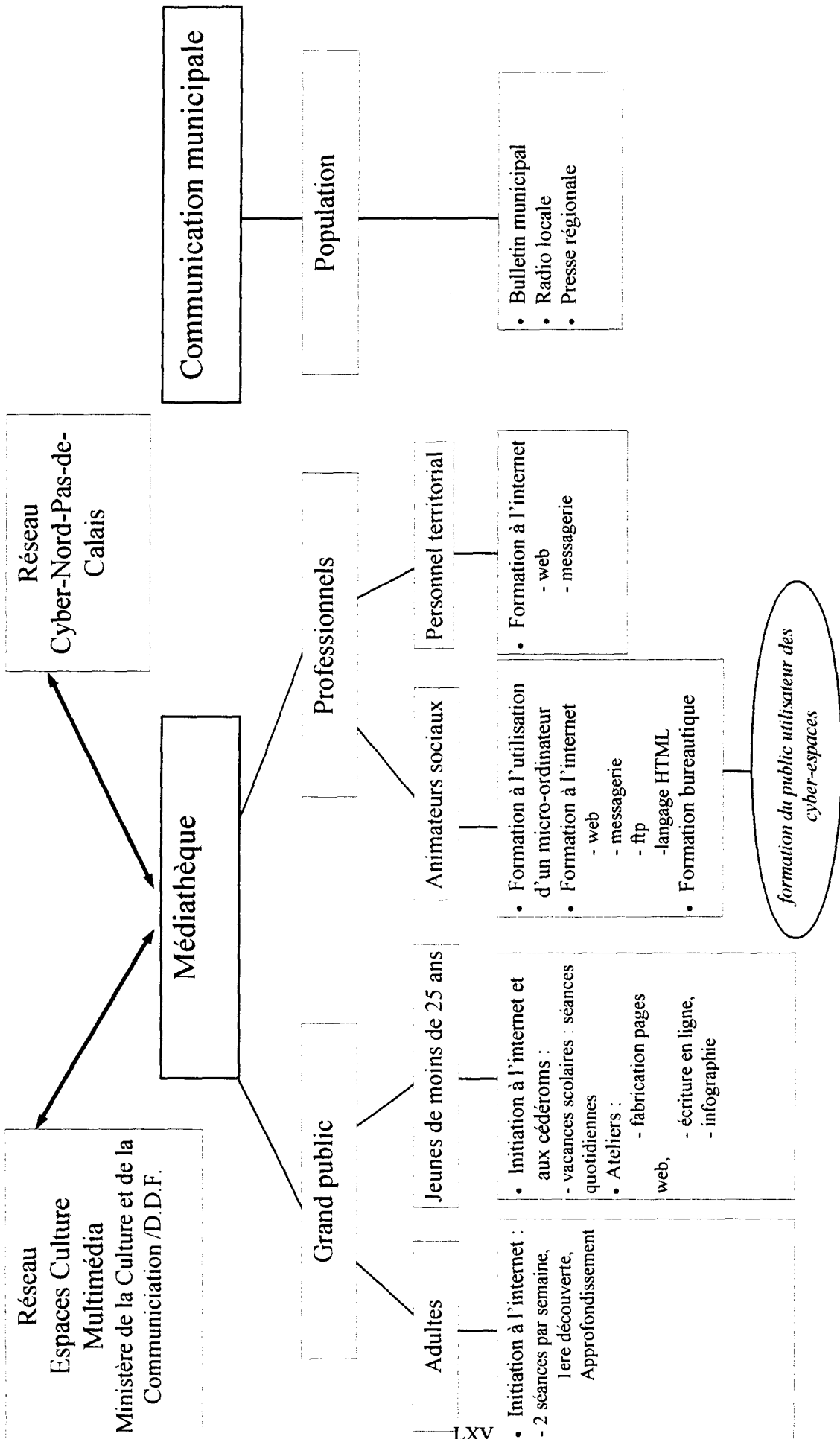
Bibliothèques municipales et Internet sont-ils compatibles ?

ANNEXE W

PROJET R.E.M.I.C
(REseau Municipal d'Information
et
de Communication de Gravelines)



REseau Municipal d'Information et de Communication de Gravelines - Principe de fonctionnement général



Réseau
Espaces Culture
Multimédia
Ministère de la Culture et de la
Communication / D.D.F.

Réseau
Cyber-Nord-Pas-de-
Calais

Médiathèque

Communication municipale

Grand public

Professionnels

Population

Adultes

Jeunes de moins de 25 ans

Animateurs sociaux

Personnel territorial

- Initiation à l'internet :
- 2 séances par semaine,
1ère découverte,
Approfondissement

- Initiation à l'internet et
aux cédéroms :
- vacances scolaires : séances
quotidiennes
- Ateliers :
- fabrication pages
web,
- écriture en ligne,
- infographie

- Formation à l'utilisation
d'un micro-ordinateur
- Formation à l'internet
- web
- messagerie
- ftp
- langage HTML
- Formation bureautique

- Formation à l'internet
- web
- messagerie

- Bulletin municipal
- Radio locale
- Presse régionale

*formation du public utilisateur des
cyber-espaces*